



Société Anonyme au capital de 19 615 552 €

Siège social : Rue de la Voyette, CRT-2
59 818 Lesquin Cedex, France.

RCS de Lille : B 320 992 977

DOCUMENT DE REFERENCE 2007-2008



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

En application de son Règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des Marchés Financiers a enregistré le présent document de référence le 29 septembre 2008 sous le numéro R.08-105. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété d'une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Son enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L 621-8-1-I du Code Monétaire et Financier, a été effectué après de l'Autorité des Marchés Financiers a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique pas l'authentification par l'Autorité des Marchés Financiers des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires du présent Document de Référence sont disponibles sans frais :

- au siège social de la Société BIGBEN INTERACTIVE,
- ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Les informations correspondant à l'exercice 2005-2006 (comptes annuels sociaux et consolidés clos au 31 mars 2006, rapports des commissaires aux comptes ainsi que l'analyse de la situation financière au cours de cet exercice) sont incluses par référence dans le présent document de référence, étant entendu que ces informations sont présentées dans le document de référence visé par l'Autorité des Marchés Financiers en date du 12 décembre 2006 sous le numéro R.06-192. Ce document est disponible selon les mêmes modalités que celles précisées ci-dessus.

Par ailleurs, il est précisé que les informations correspondant à l'exercice 2006-2007 sont présentées dans le présent document de référence.

SOMMAIRE

Le présent document a été établi selon l'annexe I du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission Européenne.

SOMMAIRE	2
1. PERSONNES RESPONSABLES	7
1.1. Dénomination de la personne responsable	7
1.1.1. Responsable du Document de Référence	7
1.1.2. Responsable de l'information financière	7
1.2. Attestation de la personne responsable	7
1.3. Calendrier indicatif de communication financière	7
2. CONTRÔLEURS LEGAUX DES COMPTES	8
2.1. Commissaires aux comptes titulaires	8
2.2. Commissaires aux comptes suppléants	8
2.3. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés au cours de la période d'observation	9
2.4. Tableau des honoraires des Contrôleurs légaux au cours des deux derniers exercices comptables de la Société	9
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	10
3.1. Données financières sélectionnées	10
3.2. Marché des instruments financiers	11
4. FACTEURS DE RISQUE	13
4.1. Risques liés à l'activité	13
4.1.1. Risques liés aux fournisseurs et sous-traitants	13
4.1.2. Risques clients	13
4.1.3. Risques liés aux stocks et à leur gestion	14
4.1.4. Risques industriels - Composants	14
4.1.5. Risques propres aux marchés adressés par la Société	14
4.2. Risques financiers	15
4.2.1. Risques de liquidité - Financement du besoin en fonds de roulement	15
4.2.2. Risques de taux	17
4.2.3. Risques de change	17
4.2.4. Risques sur actions	18
4.2.5. Risques de crédit	18
4.2.6. Risques liés aux engagements pris par la Société - Hors bilan	18
4.2.7. Risques de continuité d'exploitation	19
4.3. Risques juridiques, réglementaires et fiscaux	19
4.3.1. Faits exceptionnels et litiges	19
4.3.2. Risques liés à la propriété intellectuelle	20
4.3.3. Réglementation et risques liés à son évolution	20
4.3.4. Risques fiscaux	21
4.4. Risques liés à la gouvernance de la Société	21
4.4.1. Risques liés à la dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clés	21
4.4.2. Risques liés à l'influence exercée sur la Société par un nombre limité d'actionnaires	21
4.5. Risques résultant de l'exercice par la Société de son activité	21
4.5.1. Conséquences sociales de l'activité	21
4.5.2. Conséquences environnementales de l'activité	22
4.6. Assurances et couverture des risques	22
4.7. Autres risques	23
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	24
5.1. Histoire et évolution de la société	24
5.1.1. Raison sociale et nom commercial et siège social de l'émetteur	24
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	24
5.1.3. Date de constitution et durée de vie de la société	24
5.1.4. Forme juridique et législation régissant la Société (article 1 des statuts)	24
5.1.5. Exercice Social (article 46 des statuts)	24

5.1.6. Historique de la Société	24
5.2. Investissements	27
5.2.1. Principaux investissements réalisés durant la période couverte	27
5.2.2. Principaux investissements en cours	27
5.2.3. Politique future d'investissements	28
6. APERCU DES ACTIVITES	29
6.1. Présentation générale de l'activité de la Société	29
6.1.1. Les activités de BIGBEN INTERACTIVE	29
6.1.2. L'offre de produits	30
6.1.3. Perspectives et stratégie à moyen terme	33
6.2. Un marché dans une phase de pleine croissance	34
6.2.1. Tendances observées récemment sur les marchés de la Société	34
6.2.2. L'environnement concurrentiel du Groupe	37
6.3. Evénements exceptionnels ayant eu une influence notable sur les activités et les marchés de la Société	37
6.4. Degré de dépendance de la Société à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	37
6.5. Appréciation de la position concurrentielle de la Société	38
7. ORGANIGRAMME	39
7.1. Description du Groupe	39
7.1.1. Structure juridique du Groupe	39
7.2. Société mère et filiales de l'émetteur	39
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	41
8.1. Propriétés immobilières louées	41
8.2. Question environnementale	42
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	43
9.1. Examen de la situation financière et du résultat au cours des exercices 2006-2007 et 2007-2008	43
9.1.1. Chiffre d'affaires	44
9.1.2. Charges opérationnelles courantes et résultat d'exploitation	45
9.1.3. Résultat financier	47
9.1.4. Résultat net	47
9.2. Facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique pouvant influencer sensiblement les opérations du Groupe	47
9.3. Informations complémentaires	48
9.3.1. Engagements hors bilan	48
10.TRESORERIE ET CAPITAUX	50
10.1. Capitaux propres consolidés de l'émetteur	50
10.2. Sources et montants de flux de trésorerie	51
10.3. Conditions d'emprunts et structure de financement	52
10.4. Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux	53
10.5. Sources de financement attendues, nécessaires pour honorer les engagements	54
11.RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	55
11.1. Recherche et développement	55
11.2. Brevets, licences et marques	55
11.2.1. Brevets	55
11.2.2. Licences	57
11.2.3. Marques	58
12.INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	60
12.1. Tendances ayant affecté les activités de l'émetteur depuis la fin du dernier exercice	60
12.2. Eléments susceptibles d'influer les perspectives de l'émetteur	62
13.PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICE	63

14.ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	64
14.1. Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs	64
14.1.1. Membres du Conseil d'Administration	64
14.1.2. Profils des administrateurs	65
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	66
15.REMUNERATION ET AVANTAGES	67
15.1. Rémunérations et avantages en nature attribués pour les deux derniers exercices clos aux mandataires sociaux de la Société	67
15.2. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux	69
15.3. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la Société	70
15.4. Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages	70
16.FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	71
16.1. Direction de la Société	71
16.1.1. Composition du Conseil d'administration	71
16.1.2. Rôle et fonctionnement du Conseil d'administration	72
16.1.3. Nominations, renouvellements et ratification de cooptations	73
16.1.4. Jetons de présence	74
16.2. Contrats entre les administrateurs et la Société	74
16.3. Comités d'audit et de rémunération	74
16.4. Gouvernement d'entreprise	74
16.5. Contrôle interne	75
17.SALARIES	81
17.1. Effectifs	81
17.2. Participations et stock options	81
17.2.1. Participations	81
17.2.2. Augmentation de capital réservée aux salariés	81
17.2.3. Options de souscription et d'achat d'actions consenties aux salariés	82
17.3. Intéressement des salariés	83
17.3.1. Actionnariat actuel des salariés	83
17.3.2. Contrats d'intéressement et de participation	83
17.3.3. Attribution d'actions gratuites	84
17.3.4. Nomination d'actionnaires salariés en qualité d'administrateurs	84
18.PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	85
18.1. Répartition du capital et des droits de vote au 31 août 2008	85
18.2. Droits de vote des principaux actionnaires	91
18.3. Contrôle de la Société	91
18.4. Pacte d'actionnaires et actions de concert	91
19.OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	92
19.1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice	92
19.2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice	92
19.3. Conventions et engagements conclus au cours de l'exercice et non autorisés préalablement	93
20.INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	94
20.1. Informations financières historiques	94
20.1.1. Comptes annuels consolidés, annexes et rapports relatifs à l'exercice clos au 31 mars 2008	94
20.1.2. Comptes annuels consolidés, annexes et rapports relatifs à l'exercice clos au 31 mars 2007	135
20.1.3. Informations comptables complémentaires	173
20.2. Politique de distribution des dividendes	174
20.3. Procédures judiciaires et d'arbitrage	174

20.4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	174
21.INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	175
21.1. Capital Social	175
21.1.1. Conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital et des droits attachés aux actions (articles 9 et 10 des statuts)	175
21.1.2. Capital social (article 7 des statuts)	175
21.1.3. Acquisition par la société de ses propres actions	175
21.1.4. Capital autorisé non émis	176
21.1.5. Capital de la société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	176
21.1.6. Evolution du capital social depuis le 1 ^{er} avril 2006	178
21.2. Acte constitutif et statuts	178
21.2.1. Objet social (article 3 des statuts) et code APE	178
21.2.2. Membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance (articles 18 à 24 des statuts)	178
21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes (articles 11 à 15 et article 37 des statuts)	181
21.2.4. Assemblées Générales (articles 30 à 45 des statuts)	182
21.2.5. Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société	186
21.2.6. Franchissements de seuils	186
21.2.7. Nantissements, garantie et sûreté des actifs	186
22.CONTRATS IMPORTANTS	187
23.INFORMATIONS ISSUES DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATION D'INTERETS	188
24.DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	189
25.INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	191

Note Liminaire

Dans le présent document de référence, l'expression « BIGBEN INTERACTIVE » ou la « Société » désigne le groupe composé de la société BIGBEN INTERACTIVE et ses filiales.

Le présent document contient des indications sur les objectifs de BIGBEN INTERACTIVE, ainsi que des éléments prospectifs. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et des termes tels que « s'attendre à », « pouvoir », « estimer », « avoir l'intention de », « envisager de », « anticiper », ainsi que d'autres termes similaires. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que la réalisation de ces objectifs et de ces éléments prospectifs dépendent des circonstances ou de faits qui pourraient ne pas se produire dans le futur. Ces objectifs et déclarations prospectives ne constituent pas des données historiques et ne doivent pas être interprétés comme des garanties que les faits et données énoncées se produiront, que les hypothèses seront vérifiées ou que les objectifs seront atteints. Par nature, ces objectifs pourraient ne pas être réalisés, et les éléments prospectifs sur lesquels ils sont fondés pourraient s'avérer erronés en tout ou partie.

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. Dénomination de la personne responsable

1.1.1. Responsable du Document de Référence

Monsieur Alain FALC, Président du Conseil d'administration et Directeur Général de BIGBEN INTERACTIVE.

BIGBEN INTERACTIVE

Rue de la Voyette, CRT-2
59 818 Lesquin Cedex, France.

Téléphone : +33 (0)3 20 90 72 00
Télécopie : +33 (0)3 20 87 57 99

1.1.2. Responsable de l'information financière

Monsieur Alain FALC, Président du Conseil d'administration et Directeur Général de BIGBEN INTERACTIVE.

BIGBEN INTERACTIVE

Rue de la Voyette, CRT-2
59 818 Lesquin Cedex, France.

Téléphone : +33 (0)3 20 90 72 00
Télécopie : +33 (0)3 20 87 57 99

1.2. Attestation de la personne responsable

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Cette lettre ne contient pas d'observation.

Les informations financières historiques présentées dans le présent document de référence, ainsi que celles figurant dans le document de référence visé par l'Autorité des Marchés Financiers en date du 12 décembre 2006 sous le numéro R.06-192, ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, rapports relatifs aux comptes consolidés au 31 mars 2006, au 31 mars 2007 et au 31 mars 2008, les rapports établis au titre des exercices 2006 et 2007 contenant une observation relative à la continuité d'exploitation. »

Fait à Lesquin, le 29 septembre 2008

Monsieur Alain FALC
Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

1.3. Calendrier indicatif de communication financière

4 novembre 2008	Chiffre d'affaires du 2 ^{ème} trimestre 2008-2009
25 novembre 2008	Résultats semestriels au 30 septembre 2008
3 février 2009	Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2008-2009
5 mai 2009	Chiffre d'affaires du 4 ^{ème} trimestre 2008-2009
4 juin 2009	Résultats annuels au 31 mars 2009

2. CONTRÔLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1. Commissaires aux comptes titulaires

Commissaire aux comptes titulaire actuellement en exercice :

Fiduciaire Métropole Audit (FMA),
22, rue du Château,
59100 Roubaix, France

Représentée par Monsieur Jean-François PANSARD

Date de début du premier mandat : 30 septembre 2005

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée générale à tenir au cours de l'année 2011 pour statuer sur les comptes clos le 31 mars 2011.

Co-Commissaire aux comptes titulaire actuellement en exercice :

KPMG Audit
159, avenue de la Marne
BP 1045
59701 Marcq en Baroeul Cedex, France

Représentée par Monsieur Christian de BRIANSON

Date de début du premier mandat : 09 novembre 1998, renouvelé le 23 août 2004

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée générale à tenir au cours de l'année 2010 pour statuer sur les comptes clos le 31 mars 2010.

Les deux commissaires aux comptes titulaires KPMG et FMA appartiennent à la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Douai.

2.2. Commissaires aux comptes suppléants

Commissaire aux comptes suppléant actuellement en exercice :

Monsieur Pierre GILMANT,
22, rue du Château,
59100 Roubaix,

Début de mandat : 30 septembre 2005

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée générale à tenir au cours de l'année 2011 pour statuer sur les comptes clos le 31 mars 2011.

Co-Commissaire aux comptes suppléant actuellement en exercice :

SCP Jean-Claude André & Autres,
2 bis, rue de Villiers,
92300 Levallois-Perret,

Début de mandat : 23 août 2004

Fin de mandat : Assemblée générale à tenir au cours de l'année 2010 pour statuer sur les comptes clos le 31 mars 2010.

2.3. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés au cours de la période d'observation

Néant.

2.4. Tableau des honoraires des Contrôleurs légaux au cours des deux derniers exercices comptables de la Société

En K€	31 mars 2007 consolidés - Normes IFRS				31 mars 2008 consolidés - Normes IFRS			
	KPMG	%	FMA	%	KPMG	%	FMA	%
Audit								
CAC, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	263,2		81,5		149,4		88,8	
- Filiales intégrées globalement	23,4		14,0		12,0		12,0	
Sous Total	286,6	94,4%	95,5	98,9%	161,4	98,8%	100,8	100,0%
Autres diligences liées à la mission de CAC	17,0	5,6%	1,1	1,1%	2,0	1,2%	-	-
Autres prestations	-		-		-		-	
TOTAL	303,6		96,6		163,4		100,8	

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

3.1. Données financières sélectionnées

L'examen de la situation financière du Groupe se base sur les états financiers consolidés relatifs aux exercices clos au 31 mars 2007 et au 31 mars 2008 (présentés selon les normes IFRS).

<i>En K€</i>	31 mars 2006 consolidés Normes IFRS	31 mars 2007 consolidés Normes IFRS	31 mars 2008 consolidés Normes IFRS
Chiffre d'affaires	63 848	68 427	84 152
Résultat opérationnel courant	-18 508	3 156	11 728
Marge opérationnelle	-29,0%	4,6%	13,9%
Résultat financier	-1 508	-1 428	-2 021
Résultat net	-16 899	2 201	11 556
Actifs non courants	14 666	14 161	16 556
Capitaux Propres Groupe	-1 046	875	12 310
Endettement financier	17 840	29 003	20 835
Trésorerie	1 407	1 332	3 194
Total du bilan	39 758	45 837	52 245

2006-2007 : Comptes en normes IFRS

L'exercice 2006-2007 marque le début de la phase de recovery du Groupe BIGBEN INTERACTIVE. Alors que l'exercice 2005-2006 avait conduit le Groupe à afficher une perte opérationnelle de plus de 18 millions d'euros, BIGBEN INTERACTIVE affiche à fin mars 2007 un résultat opérationnel courant de 3,2 millions d'euros. Cette performance est le reflet principalement de la vigueur de l'activité accessoires sur tous les territoires ciblés par le Groupe, en France mais également au Benelux et en Allemagne, ainsi que la consolidation des activités complémentaires en France. Il est rappelé l'orientation plus marquée des activités du Groupe sur les produits core business, à savoir les accessoires et les produits en distribution exclusive, positionnements présentant des marges brutes supérieures aux autres activités.

Le résultat net consolidé s'est élevé à 2,2 millions d'euros au cours de l'exercice 2006-2007, marquant ainsi une amélioration significative par rapport à la perte de près de 17 millions d'euros enregistrée au cours de l'exercice précédent.

2007-2008 : Comptes en normes IFRS

Au cours de l'exercice 2007-2008, la croissance de l'activité accompagnée d'une gestion rigoureuse permet au Groupe BIGBEN INTERACTIVE de voir sa rentabilité opérationnelle s'accroître de manière significative. Le résultat opérationnel courant passe ainsi de 3,2 millions d'euros à 11,7 millions d'euros, soit une marge de 13,9 % par rapport au chiffre d'affaires. Cette réussite est le résultat de la poursuite de la stratégie de la Société en termes d'orientation du business sur des produits à plus forte marge, c'est-à-dire sur les produits accessoires et les produits en distribution exclusive. En particulier, les produits accessoires, sur lesquels le Groupe a mis l'accent, connaissent un grand succès dans un contexte de marché favorable, et donc d'importantes hausses en termes d'activité.

Marqué par une croissance significative de l'activité et une nette amélioration de la rentabilité, l'exercice 2007-2008 conforte le redressement du Groupe BIGBEN INTERACTIVE avec un résultat net qui atteint 11,6 millions d'euros, soit une marge nette de 13,7 % par rapport au chiffre d'affaires réalisé. Il est à noter que la Société bénéficie d'un déficit reportable toujours significatif, dont l'activation à hauteur de 2,1 millions d'euros au cours de l'exercice 2007-2008 accroît mécaniquement le résultat net affiché.

Structure financière :

Alors qu'au 31 mars 2006, les capitaux propres étaient négatifs après les résultats déficitaires enregistrés fin mars 2005 et fin mars 2006, malgré l'augmentation de capital réalisée début 2006, le tableau ci-dessus montre le redressement des fonds propres, confortés par les résultats enregistrés (2,2 millions d'euros sur l'exercice 2006-2007 et 11,6 millions d'euros sur l'exercice 2007-2008).

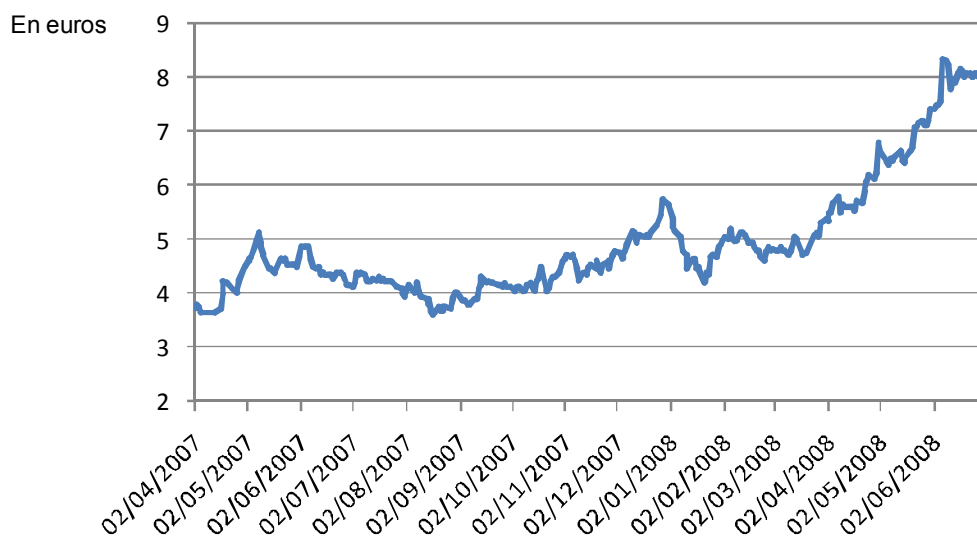
3.2. Marché des instruments financiers

A la date du présent document, les actions BIGBEN INTERACTIVE sont admises sur le marché Euronext C de NYSE Euronext Paris, sous le code ISIN FR0000074072.

Les données boursières de l'action BIGBEN INTERACTIVE depuis le début du dernier exercice 2007-2008 et jusqu'au 30 juin 2008 sont les suivantes :

Cours le plus haut :	8,74 €	le 6 juin 2008
Cours le plus bas :	3,47 €	le 17 août 2007
Cours au 30 juin 2008 :	8,05 €	

Evolution du cours de bourse depuis le 1^{er} avril 2007 et ce jusqu'au 30 juin 2008 :



Source : NYSE Euronext Paris

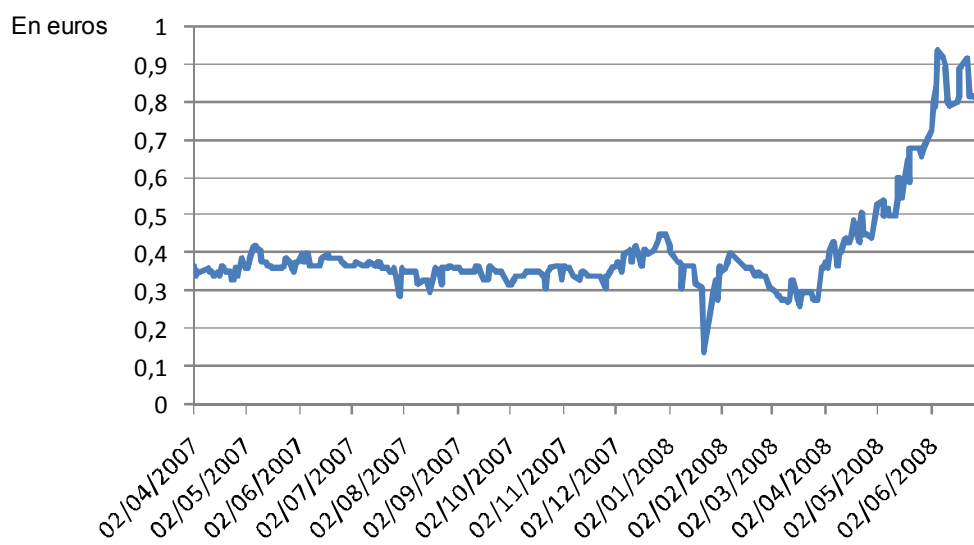
Il est par ailleurs précisé que les bons de souscription d'actions émis le 2 janvier 2007 au moment de la recapitalisation de la Société sont eux aussi cotés sur le marché Euronext de NYSE Euronext Paris, sous le code ISIN FR0010412189.

Les données boursières relatives à ces bons depuis les débuts de leurs cotations et jusqu'au 30 juin 2008 sont les suivantes :

Cours le plus haut :	0,98 €	le 9 juin 2008
Cours le plus bas :	0,14 €	le 22 janvier 2008
Cours au 30 juin 2008 :	0,80 €	

Il est rappelé que 6 bons donnent droit à la souscription d'une action au prix de 3,25 euros, et ce jusqu'au 31 décembre 2008

Evolution du cours de bourse des bons depuis le 1^{er} avril 2007 et ce jusqu'au 30 juin 2008 :



Source : NYSE Euronext Paris

4. FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document, y compris les risques décrits dans le présent chapitre, avant de se décider à acquérir ou à souscrire des actions de la Société. Les risques présentés dans le présent chapitre sont ceux que la Société considère, à la date du présent document, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

La Société n'identifie pas à ce jour de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société.

4.1. Risques liés à l'activité

4.1.1. *Risques liés aux fournisseurs et sous-traitants*

BIGBEN INTERACTIVE n'est dépendant d'aucun fournisseur en particulier. La Société a en permanence la possibilité de recourir à des fabricants différents en cas de besoin et de réorganiser sa production en quelques semaines si nécessaire.

Environ douze sous-traitants industriels travaillent à la fabrication des accessoires. Ces sous-traitants sont soumis à une sélection stricte motivée par des impératifs de qualité, de procédés de fabrication, de prix et de délai. La Société s'attache à avoir des fabricants différents pour chaque produit stratégique de son catalogue, à répartir les fabrications entre plusieurs sous traitants soit à prévoir une solution de remplacement en cas de défaillance d'un sous-traitant.

Il n'existe aucun lien contractuel avec les usines qui fournissent les produits, autre que des commandes passées régulièrement, depuis de nombreuses années pour la plupart. Le délai de règlement moyen de ces fournisseurs est de 46 jours par virement bancaire ou lettre de crédit. Ce délai moyen est en baisse par rapport à l'exercice précédant (59 jours), étant donnée notamment la baisse dans le mixte produits de l'activité correspondant au positionnement de pur grossiste distributeur au profit de l'activité accessoires. Les partenariats industriels de longue durée avec les fournisseurs asiatiques qui, pour certains, travaillent en exclusivité pour BIGBEN INTERACTIVE, permettent d'assurer la sécurité des approvisionnements ; les opérations confiées à la sous-traitance ne concernent que des opérations sans éléments de maîtrise technologique.

La présence de BIGBEN INTERACTIVE auprès de ces fournisseurs et de ces sous-traitants, par l'intermédiaire de sa filiale de Hong Kong, chargée entre autres du suivi des fabrications, lui permet de coordonner facilement la production et d'exercer son contrôle qualité.

4.1.2. *Risques clients*

La Société travaille en France avec l'ensemble des intervenants de la grande distribution, qui ne présentent pas à son sens un risque de solvabilité, tandis qu'elle sécurise ses transactions avec les boutiques indépendantes grâce au recours systématique au paiement par carte bancaire. Elle ne souscrit donc pas d'assurance crédit pour ses transactions sur le territoire métropolitain. Elle a en revanche recours à l'assurance crédit de type export souscrite auprès de la Coface pour ses ventes dans les Dom Tom et en dehors de la France métropolitaine. Dans ses autres pays d'implantation (Allemagne et Benelux), le Groupe souscrit une assurance crédit sur pratiquement tous ses clients.

Les principaux clients sont les enseignes majeures de la grande distribution et de la distribution spécialisée en France et au Benelux, de la distribution spécialisée en Allemagne. La concentration de la clientèle au niveau du Groupe dans les 3 principaux territoires d'implantation du Groupe est la suivante :

Clients	CA 2005-2006 (en M€)	%	% cumulé	Clients	CA 2006-2007 (en M€)	%	% cumulé	Clients	CA 2007-2008 (en M€)	%	% cumulé
Client 1	4,69	7,35%	7,35%	Client 1	6,61	9,66%	9,66%	Client 1	8,18	9,72%	9,72%
Client 2	3,65	5,71%	13,06%	Client 2	5,63	8,23%	17,88%	Client 2	6,49	7,72%	17,43%
Client 7	3,36	5,26%	18,31%	Client 3	4,03	5,89%	23,78%	Client 3	5,42	6,44%	23,87%
Client 3	2,85	4,46%	22,77%	Client 4	2,91	4,25%	28,03%	Client 4	3,22	3,83%	27,70%
	2,50	3,91%	26,68%	Client 7	2,48	3,63%	31,66%	Client 5	2,96	3,51%	31,21%
Client 6	2,49	3,90%	30,58%	Client 6	2,32	3,39%	35,05%	Client 6	2,76	3,28%	34,49%
Client 5	1,51	2,37%	32,95%	Client 5	2,18	3,19%	38,24%	Client 7	2,46	2,92%	37,41%
	1,39	2,18%	35,13%	Client 8	1,95	2,85%	41,09%	Client 8	2,18	2,59%	40,00%
Client 10	1,23	1,92%	37,05%	Client 10	1,45	2,12%	43,21%	Client 9	2,03	2,41%	42,42%
Client 4	1,19	1,87%	38,92%		1,40	2,04%	45,25%	Client 10	1,97	2,34%	44,76%
Total du CA	63,85			Total du CA	68,43			Total du CA	84,15		

Ces parts de chiffre d'affaires traduisent l'importance de certains acteurs sur le marché, la Société cherchant néanmoins à diversifier ses canaux de distribution pour développer ses ventes et obtenir une répartition du chiffre d'affaires plus uniforme entre les différents acteurs. Les données présentées ci-après permettent d'apprécier au fil des années l'évolution de la dépendance du Groupe à ses principaux clients (en part relative), et permettent de souligner la grande fidélité de la clientèle au Groupe, 8 des 10 premiers clients au titre du dernier exercice étaient déjà d'importants clients 2 exercices en arrière.

Le délai de paiement moyen des clients est de 56 jours, en réduction de 6 jours par rapport à l'exercice précédant (créances affichées à la clôture par rapport au chiffre d'affaires réalisé).

4.1.3. Risques liés aux stocks et à leur gestion

La Société effectue le suivi des ventes de ses produits sur une base régulière afin de calibrer ses commandes et de ne disposer que du stock suffisant pour satisfaire les besoins de sa clientèle dans le trimestre à venir. Ses stocks sont entreposés dans sa base logistique de Libercourt, dans un bâtiment de 9 500 m² intégralement sprinklé. Cette plate forme logistique de Libercourt a été récemment reconfigurée afin de traiter l'augmentation sans précédent des volumes liée à la croissance de l'activité en France et la centralisation de la logistique de l'Allemagne. En pratique, la ligne automatisée de préparation de colis a été mise en service le 4 juin 2007 et la logistique de la filiale BIGBEN INTERACTIVE GmbH transférée à compter du 17 mars 2008.

La filiale de commercialisation belge applique la même méthodologie pour la gestion de leurs stocks ; elle dispose ainsi à son siège d'une surface d'environ 2 500 m² pour l'entreposage et la préparation des commandes.

L'activité de stockage à destination du marché allemand est assuré par BIGBEN INTERACTIVE SA à compter du 1^{er} avril 2008.

4.1.4. Risques industriels - Composants

Tous les produits fabriqués et commercialisés par BIGBEN INTERACTIVE répondent aux normes de compatibilité électromagnétique applicables dans l'Union européenne. En outre, conformément à la législation en vigueur, les accessoires pour consoles de jeu répondent à toutes normes mécaniques, chimiques, électriques et d'inflammabilité, garantissant une parfaite sécurité aux utilisateurs.

Le risque de composants défectueux, inhérent à l'activité et partagé par tous les autres constructeurs (accessoires et produits audio, cadeaux) est maîtrisé grâce à un contrôle exercé directement par BIGBEN INTERACTIVE Hong Kong sur les usines de fabrication asiatiques ou indirectement, par le biais de tiers spécialisés. Ce risque ne s'est jamais traduit par des difficultés réelles au cours des années passées.

Le risque de pénurie de composants est un risque inhérent à l'activité de la Société et partagé par tous les autres constructeurs de produits électroniques (accessoires pour consoles de jeu vidéo, produits audio et cadeaux). BIGBEN INTERACTIVE est néanmoins en mesure, dans certains cas, d'anticiper les besoins de ses clients et également de substituer les composants indisponibles. Il n'y a eu aucune tension sur le marché des composants au cours de l'exercice 2007-2008 dont BIGBEN INTERACTIVE aurait pu subir les effets négatifs.

4.1.5. Risques propres aux marchés adressés par la Société

✓ Dépendance à l'égard des calendriers de sorties des consoles de jeux vidéo

BIGBEN INTERACTIVE intervient sur le marché des jeux vidéo en tant que distributeur (exclusif ou non exclusif), mais également en tant qu'éditeur et distributeur d'accessoires pour consoles de jeux. A ce titre,

l'activité du Groupe reste dépendante des calendriers et de la réussite des sorties des consoles de jeux de manière générale. Ainsi, tout retard ou toute déception après le lancement par un intervenant comme Nintendo, Sony ou encore Microsoft d'une nouvelle plateforme de jeux, et pour laquelle le Groupe aurait investi de manière significative en termes de produits accompagnant cette sortie, serait de nature à avoir un impact pouvant être significatif sur le niveau d'activité et les marges de BIGBEN INTERACTIVE. Il convient toutefois de nuancer ce risque compte tenu aujourd'hui de l'expérience du Groupe et de la grande diversité des produits aujourd'hui compatibles avec les produits commercialisés par BIGBEN INTERACTIVE.

✓ **Concurrence**

BIGBEN INTERACTIVE évolue sur le terrain de multiples acteurs internationaux, européens ou nord-américains. La Société considère néanmoins pouvoir défendre ses parts de marché actuelles et en conquérir de nouvelles du fait d'une diversification unique dans le secteur avec :

- un positionnement des produits privilégiant les fortes marges (accessoires) tout en offrant une largeur de gamme et une qualité de produits à des prix compétitifs,
- un leadership sur les trois principaux marchés du jeu vidéo en Europe continentale (France, Allemagne et Bénélux) et une présence accrue sur le reste de la Zone PAL (Europe, Australie, etc),
- la recherche d'un référencement toujours plus large auprès de la grande distribution, en direct dans ses pays d'implantation ou par l'intermédiaire de distributeurs locaux,
- une veille marketing permanente par le biais des contacts consommateurs lors de salons et manifestations dédiés aux loisirs interactifs, etc ;
- l'exploitation de la convergence numérique pour mettre en commun clients et produits des activités d'édition/fabrication de produits électroniques (accessoires de jeu, mémoires, lecteurs audio, etc).

✓ **Baisse régulière des prix des produits électroniques grand public**

Sur le marché des produits électroniques grand public comme les accessoires et produits audio et cadeaux, l'érosion observée sur les prix de vente peut entraîner celle de la marge.

Les réponses à cette menace s'appuient sur la différenciation de l'offre et la recherche de la taille critique :

- La Société concentre depuis plusieurs années ses efforts sur le développement de produits innovants, le lancement de gammes ciblées à la sortie de chaque console, la création de valeur ajoutée grâce à de nouvelles fonctionnalités sur des produits existants et un marketing actif autour des produits qui, par la différenciation de l'offre, permettent de maintenir des niveaux de marge satisfaisants.
- Sur les produits grand public qui s'apparentent aujourd'hui à des produits génériques comme les manettes premier prix, la Société utilise sa capacité de sourcing et de négociation liée aux volumes achetés pour améliorer ses conditions d'achat.

✓ **Saisonnalité de l'activité durant l'exercice**

L'activité de la Société reste marquée par une forte saisonnalité, la période de fin d'année calendaire restant une période très importante en termes d'activité.

En M€	31 mars 2006 consolidés Normes IFRS		31 mars 2007 consolidés Normes IFRS		31 mars 2008 consolidés Normes IFRS		Evolution 2007-2008 vs 2006-2007 en %
Chiffre d'affaires	63,9	100,0%	68,4	100,0%	84,2	100,0%	23,0%
1er trimestre (avril-juin)	14,2	22,2%	12,0	17,5%	14,2	16,9%	18,8%
2ème trimestre (juillet-septembre)	17,6	27,5%	13,4	19,6%	16,4	19,5%	22,8%
3ème trimestre (octobre-décembre)	22,6	35,4%	27,2	39,7%	37,3	44,3%	37,1%
4ème trimestre (janvier-mars)	9,5	14,9%	15,9	23,3%	16,3	19,3%	2,1%

Compte tenu de son expérience, le Groupe maîtrise la gestion de son activité au fil de l'année, sans connaître de difficulté ou de risque particulier lié à cette composante du marché.

4.2. Risques financiers

4.2.1. Risques de liquidité - Financement du besoin en fonds de roulement

Les filiales sont essentiellement financées par des concours court terme et le recours à l'affacturage. A l'exception de BIGBEN INTERACTIVE GmbH, elles ne bénéficient plus de la garantie donnée par la Société en

tant que maison-mère, aux établissements qui leurs accordent des financements. Nonobstant les mérites et les surfaces financières de ces filiales, la pérennité de leur refinancement local (hors affacturage) dépend néanmoins de la perception du standing financier de leur maison-mère que peuvent avoir leurs bailleurs de fonds.

A l'exception de la garantie du financement d'ATOLL SOFT, il n'existe aucune sûreté réelle en contrepartie des dettes financières inscrites au bilan. En revanche, la ligne de crédit accordée par Deutsche Bank le 6 avril 2006 a fait l'objet de nantissement de titres (ESPACES 3 GAMES, ATOLL SOFT et BIGBEN INTERACTIVE GmbH), de marques (Big Ben, Bigben Interactive, Bigben Telecom, Big Ben Sports) et d'une cession Dailly sur le carry-back fiscal de la Société.

En pratique, le consortium d'investisseurs a injecté 13 millions d'euros depuis son intervention dont 9 millions d'euros au cours de l'exercice 2006-2007 (NewMoney2 et crédit de campagne) et 1 million d'euros de complément au crédit de campagne renouvelé pour l'exercice 2007-2008. Ces deux derniers crédits sont amortis à concurrence de 8,2 millions d'euros au 31 mars 2008 soit (1,2 millions d'euros sur le NewMoney et 7,0 millions d'euros sur le crédit de campagne). A cet apport s'ajoute la consolidation de 9,2 millions d'euros de dette bancaire rachetée en prêt long terme s'amortissant à compter d'avril 2008.

La rapide décroissance du chiffre d'affaires de la Société liée largement à l'effondrement de l'activité de grossiste, avait alourdi de manière spectaculaire le poids de sa dette au cours des exercices 2004-2005 et 2005-2006. La réduction de la dette nette dans les comptes sociaux au 31 mars 2007 est due à la comptabilisation à cette date de la conversion de 2/3 de la dette bancaire en capital soit 20,3 millions d'euros alors que cela est déjà intervenu au 31 mars 2006 dans les comptes consolidés en normes IFRS.

Social	2005/06	2006/07	2007/08	N vs. N-1
Chiffre d'affaires (en M€)	32,0	39,7	52,4	+ 32%
Endettement net	33,4	19,9	13,5	- 32%
Dette nette / CA (en jours)	381	183	94	- 49%

La régression du poids de la dette dans les comptes consolidés est proche de celle des comptes sociaux, les filiales étant quant à elles très peu endettées. Les chiffres de dette nette incorporent non seulement la dette financière mais aussi les dettes considérées comme équivalentes soit la dette vis-à-vis des deux investisseurs personnes physiques ainsi que la dette sur immobilisations. La réduction de la dette conjuguée à l'augmentation du chiffre d'affaires a ramené le poids de la dette à environ un trimestre de chiffre d'affaires.

Consolidé	2005/06	2006/07	2007/08	N vs. N-1
Chiffre d'affaires (en M€)	63,8	68,4	84,2	+ 23%
Endettement net	17,4	28,0	18,8	- 33%
Dette nette / CA (en jours)	100	150	82	- 45%

La rationalisation que le Groupe a engagée depuis trois ans sur le stock ancien se poursuit mais les volumes sont compensés par la reconstitution des stocks sur les activités en croissance (Accessoires) ou avec de nouvelles perspectives (Audio Cadeaux) dont les approvisionnements en provenance exigent la constitution de stocks suffisants pour éviter les ruptures. Le regroupement des prestations logistiques sur le site de Libercourt pour la clientèle française et allemande en Accessoires doit permettre d'optimiser la gestion des stocks et limiter au strict nécessaire son augmentation.

Hormis la réduction des stocks malgré la croissance de l'activité, la stabilité du besoin en fonds de roulement reflète non seulement la reconstitution du crédit fournisseurs, l'augmentation du poste clients inférieure à celle de l'activité mais surtout une génération de liquidité plus rapide liée à la croissance régulière de la part relative du métier de l'accessoire aux marges favorables.

M€	2005/06	2006/07	2007/08	N vs. N-1	
Stock (valeur nette)	10,4	10,8	10,4	- 0,4	- 4%
Dette nette	17,4	28,0	18,8	- 9,2	- 33%
BFR	5,3	18,5	18,5	0,0	0%
Chiffre d'affaires	63,8	68,4	84,2	+ 15,8	+23%

Compte tenu du redressement aujourd'hui avéré de ses activités et de sa rentabilité, la Société estime ne pas être en risque en termes de liquidité pour la poursuite de ses activités dans les conditions actuelles, ni même pour faire face aux prochaines échéances de ses différents financements (emprunts).

Par ailleurs, il est à noter que le crédit de campagne n'a pas été renouvelé pour l'exercice 2008-2009 et il n'a pas été identifié de besoin sur les exercices futurs à périmètre constant d'activité, l'évolution de la trésorerie de l'entreprise lui permettant dorénavant d'autofinancer la campagne de Noël.

Se reporter également à la note 5.13 des annexes des comptes consolidés clos au 31 mars 2008 et présentés au chapitre 20 du présent document.

4.2.2. Risques de taux

Au 31 mars 2006, l'intégralité des emprunts de la Société auprès des établissements de crédit à taux fixe était déjà remboursée.

Dans le cadre du financement de son exploitation, le Groupe utilise exclusivement des financements à taux variable (Euribor), qu'il s'agisse des nouveaux concours bancaires de type New Money octroyés à la Société, soit 3 millions d'euros au 31 mars 2006 et 3 millions d'euros tirés depuis, de même que le crédit de campagne de 6 millions d'euros octroyé en août 2006 et renouvelé en juillet 2007 pour 7 millions d'euros.

De même, la dette bancaire rééchelonnée le 29 décembre 2006 pour 9,2 millions d'euros sur une période de 5 ans à compter du 31 mars 2008 est une dette à taux variable (Euribor).

Enfin l'escompte du carry back fiscal de 3,9 millions d'euros par RBS Factor en mai 2008 a procuré un nouveau financement à taux variable (Euribor), à des conditions compétitives du fait de l'adossement à une créance sur l'Etat.

En revanche, le Groupe n'a pas été jusqu'ici en mesure d'utiliser des instruments de couvertures de type swap afin de fixer une partie de son endettement en termes de taux d'intérêt.

Ainsi la Société est aujourd'hui exposée à une hausse des taux d'intérêt du fait de la structure de sa dette. Une élévation de 1 % du taux de référence (Euribor) engendrerait un surcroît d'intérêts de 123 milliers d'euros sur la période 2008 à 2013, hors crédit de campagne. (Les crédits de campagne étant par nature très variables en termes de volumétrie, il est à ce stade impossible de chiffrer l'éventuel impact d'une hausse des taux sur cette partie de financement opérationnel. Par ailleurs, le crédit de campagne n'a pas été renouvelé pour l'exercice 2008-2009 et il n'a pas été identifié de besoin sur les exercices futurs à périmètre constant d'activité, l'évolution de la trésorerie de l'entreprise lui permettant dorénavant d'autofinancer la campagne de Noël.)

4.2.3. Risques de change

La part du chiffre d'affaires facturé en monnaie autre que l'euro (exclusivement en dollars américains) vers divers pays dont le Royaume-Uni et l'Australie, représente 5,7 millions d'euros soit seulement environ 7 % du chiffre d'affaires global réalisé par le Groupe.

Certains achats, principalement les achats d'accessoires, sont effectués en devises (notamment dollars américains). La part des achats réalisés en dollars par l'entité BIGBEN INTERACTIVE SA est de 50,7 % au titre du dernier exercice 2007-2008, étant précisé que l'entité française réalise une très grande partie des achats du Groupe. En termes d'impact, une économie de l'ordre de 1,7 millions d'euros sur le coût des achats 2007-2008 a pu être chiffrée compte tenu de la baisse du dollar américain, baisse constatée entre le niveau moyen connu au cours de l'exercice 2006-2007 et celui connu au cours de l'exercice 2007-2008. En cas de changement de l'évolution de la parité euro dollar par rapport à la situation observée au cours de ces dernières années, la Société est susceptible de dégager certaines pertes de change étant toutefois précisé que BIGBEN INTERACTIVE se couvre pour partie sur ces risques de change.

La couverture du risque de change est réalisée au travers d'opérations au fil de l'eau durant l'exercice, et ce en fonction des anticipations de la Société sur l'évolution de ses achats et de la parité euro dollar. Les niveaux de couverture mis en place par la Société dépendent également des lignes disponibles. Se reporter également à l'information présentée en annexe des comptes relatifs à l'exercice clos au 31 mars 2008 (note complémentaire du paragraphe 20.1.3

Il est à noter que l'actif net de la filiale à Hong Kong du Groupe à fin mars 2007 et à fin mars 2008 était de respectivement 8 838 milliers de dollars hong-kongais et de 21 767 milliers de dollars hong-kongais, soit 850

milliers d'euros et 1 801 milliers d'euros. La parité euros / dollar hong-kongais a ainsi évolué de 1 dollar hong-kongais = 0,0961 euro à 1 dollar hong-kongais = 0,0828 euro.

Le risque correspondant en cas de baisse de 1 % de la parité euro dollar hong-kongais représente une perte d'actifs de l'ordre de 18 milliers d'euros, sur la base de la situation au 31 mars 2008. Il est précisé qu'aucune couverture de change n'est réalisée sur ces actifs.

Il est à noter que l'endettement du Groupe est exclusivement en euro.

4.2.4. Risques sur actions

Le Groupe possède un portefeuille titres exclusivement composés d'actions propres classées en valeurs mobilières dans les comptes sociaux et en minoration des capitaux propres dans les comptes consolidés. Le cas échéant, le résultat social peut être affecté par la baisse du titre si la valeur du titre à la clôture est inférieure à la valeur d'inscription à l'actif, mais aucune incidence ne serait à noter sur les comptes consolidés.

Au 31 mars 2008, les 37 138 actions propres acquises dans le cadre du programme de rachat étaient inscrites à l'actif des comptes sociaux pour 569 milliers d'euros alors que leur valeur de marché était de 182 milliers d'euros, une provision pour dépréciation de 387 milliers d'euros a été constatée en conséquence.

Il est en revanche à noter que la Société détenait au 31 mars 2008 des parts d'OPCVM monétaire (SICAV « CIC TRESORERICIC » de Banque Scalbert Dupont BSD-CIC et « SEPTENTRION CT » de la Banque Populaire du Nord BPN) pour des valeurs respectives de 567 milliers d'euros et 150 milliers d'euros, un investissement qui par nature n'est pas exposé au risque actions.

4.2.5. Risques de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. La gestion de ce risque sur les créances clients est prise en compte notamment par :

- les procédures d'autorisation d'ouverture d'un nouveau compte client qui permettent de s'assurer de la solvabilité de tout nouveau client,
- le reporting mensuel client qui permet d'analyser la durée de crédit moyen accordé au client, le pourcentage et l'ancienneté de l'encours client et ce, sur toutes les zones d'activité du Groupe.

Par ailleurs, la typologie des principaux clients du Groupe, à savoir les acteurs de la grande distribution européenne dont la solvabilité est avérée, limite le risque de crédit pour le Groupe.

En synthèse de ces risques financiers, il est important de noter l'évolution de ces risques au cours des 3 derniers exercices 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008 concerne essentiellement :

- le risque de liquidité qui s'est réduit avec l'octroi de nouveaux financements par le consortium d'investisseurs et le recours progressif à une pratique par le Groupe de relations bancaires normales d'une part et l'amélioration des conditions d'exploitation d'autre part ;
- le risque de change (achats de marchandises) qui peut être à nouveau couvert grâce à des achats à terme rendus possibles par la normalisation précitée des relations bancaires.

4.2.6. Risques liés aux engagements pris par la Société - Hors bilan

La Société a pris essentiellement des engagements en faveur de ses prêteurs sous la forme de nantissements d'actions de filiales, d'hypothèques sur des actifs immobiliers faisant l'objet de financements hypothécaires, de cession Dailly de la créance de carry back.

✓ **Société**

en k €	2005-06	2006-07	2007-08
Cautions de contre-garantie sur marchés	0	0	0
Créances cédées non échues (Dailly, escompte)*	4.172	4.193	4.755
Nantissements hypothèques et sûretés réelles	3.880	15.380	7.780
Avals, cautions et garanties données	106	213	256
Autres engagements donnés (crédit-bail mobilier)	374	46	572
Autres engagements donnés (crédit-bail immobilier)	4.416	3.852	3.210
Total	12.948	23.684	16.573

✓ **Groupe**

en k €	2005-06	2006-07	2007-08
Cautions de contre-garantie sur marchés	0	0	0
Créances cédées non échues (Dailly, escompte) *	3.931	3.931	3.931
Nantissements hypothèques et sûretés réelles	4.626	17.155	8.017
Avals, cautions et garanties données	106	213	256
Autres engagements donnés (crédit-bail)	374	46	124
Total	9.037	21.345	12.328

* Les effets escomptés non échus (EENE) comptabilisés en engagements dans les comptes de la Société font l'objet d'un retraitement bilanciel dans les comptes consolidés

Compte tenu des évolutions depuis la clôture au 31 mars 2008, ne subsistent aujourd'hui uniquement que :

- La caution bancaire au Crédit Agricole dans le cadre du financement de l'acquisition de BIGBEN INTERACTIVE UK (échéance Avril 2010) pour un montant de 1 113 milliers d'euros ;
- Hypothèque pour l'achat des locaux en Belgique pour un montant de 237 milliers d'euros, échéance finale août 2012 ;
- 2 cautions fiscales (pas d'échéance effective) pour un montant global de 256 milliers d'euros.

4.2.7. Risques de continuité d'exploitation

Il est rappelé que l'assemblée générale du 28 juillet 2008, prenant acte que les capitaux propres de la Société, tels qu'ils ressortent des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2008 restent inférieurs à la moitié du capital social (19 616 milliers d'euros au 31 mars 2008), a décidé que compte tenu des perspectives de BIGBEN INTERACTIVE et de son Groupe, la continuité d'exploitation est assurée et qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société

En K€	31 mars 2006 Normes IFRS	31 mars 2007 Normes IFRS	31 mars 2008 Normes IFRS
Capitaux Propres Groupe	-1 046	875	12 310
Capitaux Propres Sociaux	-19 945	427	8 254

4.3. Risques juridiques, réglementaires et fiscaux

4.3.1. Faits exceptionnels et litiges

Il n'existe pas à ce jour de faits exceptionnels ou litiges pouvant avoir ou ayant eu, dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de la Société.

4.3.2. Risques liés à la propriété intellectuelle

La Société maîtrise sa recherche et développement ainsi qu'une partie de sa production. En effet, son bureau d'études basé à Hong Kong est proche des sites de fabrication et assure ainsi un suivi attentif du risque technologique. Etant donnée la nature de son activité, relevant de la propriété intellectuelle, BIGBEN INTERACTIVE ne dépose pas de brevets mais en exploite pour certains de ses produits phares (Bodypad et Shootpad de XKPAD).

Dans le domaine de la propriété industrielle, les logos, les marques Bigben Interactive, Maxotec, Planet Karaoke, Patrick Arnaud etc sont déposés en France et pour partie en Europe et / ou dans le monde entier (voir chapitre 11 du présent document de référence). La Société a étendu la protection de sa marque phare Bigben Interactive à l'Internet, en procédant à l'enregistrement de noms de domaine correspondants.

Les marques déposées par le Groupe sont des créations et développements propres, aucune de celles-ci n'est aujourd'hui valorisée comme actif incorporel. Seule la marque 4 Gamers avait fait l'objet d'une acquisition et en conséquence d'une valorisation et d'un amortissement. Elle a été cédée le 16 mai 2005 avec l'ensemble des actifs de la filiale BIGBEN INTERACTIVE UK Ltd mise sous administration le 8 avril 2005.

La surveillance des marques de la Société a été confiée à un cabinet spécialisé en propriété industrielle.

Les marques faisant référence à la raison sociale de la maison-mère et au nom de Bigben Interactive, à savoir les marques Bigben, Bigben Interactive, Bigben Sports et Bigben Télécom ont fait l'objet d'un nantissement au profit de Deutsche Bank dans le cadre de la mise en place le 6 avril 2006 d'une ligne de crédit de 3 millions d'euros (NewMoney). Dans la mesure où ces marques constituent un des actifs essentiels de la Société, l'autorisation donnée par le Conseil d'administration le 30 mars 2006 a fait l'objet d'une ratification des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 juillet 2006.

Au cours de l'année 2005, des contrats de licence de marque significatifs ont été conclus par BIGBEN INTERACTIVE avec David Douillet pour son jeu de simulation de judo en 3D et Microsoft Xbox 360 pour la gamme d'accessoires dédiée à la nouvelle console. En 2006, c'est avec Nintendo que la Société a conclu une licence importante dans le cadre de la sortie de la console de salon Nintendo Wii, licence couvrant également le développement d'accessoires licenciés et adaptés à la console Nintendo DS. Le chiffre d'affaires du Groupe dépendant exclusivement de cette licence Wii a représenté au cours de l'exercice 2007-2008 environ 10,2 % du chiffre d'affaires total du Groupe. Dans leur ensemble, les chiffres d'affaires correspondant à l'ensemble des licences, y compris les 4 principales précisées ci-dessus, représentent moins de 15 % du chiffre d'affaires global de BIGBEN INTERACTIVE.

D'autres contrats de licence peuvent être aussi conclus de manière ponctuelle pour l'acquisition des droits d'exploitation de matrices de jeux vidéo, dans le cadre de l'activité de distribution exclusive. A ce titre, des royalties sont payées aux éditeurs ou aux développeurs dont BIGBEN INTERACTIVE distribue ou édite les jeux, selon les cas. BIGBEN exploite ainsi la matrice de jeux et gère le risque de stock à sa discrétion.

D'une durée de vie correspondant à la vie commerciale des produits ou gammes licenciées, ils prévoient des forfaits ou des montants minima garantis de royalties à verser aux concédants. Sur l'exercice 2007-2008, les royalties versées ont représenté 878 milliers d'euros. Ainsi, il n'existe pas de risque de dépendance lié à ces contrats de licence.

4.3.3. Réglementation et risques liés à son évolution

✓ Directive ROHS (Restriction sur l'usage de certaines substances dangereuses)

Avec l'apparition de produits électriques et électroniques d'une durée de vie de plus en plus courte, les pays industriels ont considéré urgent de légiférer dans ce domaine. Ainsi, la directive européenne sur la ROHS est un signal fort dans le sens d'une prise en compte du respect de l'environnement dans les processus de production ; elle complète la directive DEEE pour le recyclage. En réduisant le nombre de substances chimiques dangereuses utilisées dans les équipements électriques et électroniques, la production de déchets toxiques est minimisée. La réduction en amont des substances dangereuses entraîne aussi une réduction des coûts de recyclage. Tous les produits fabriqués par BIGBEN INTERACTIVE à partir de la date de mise en vigueur de la directive répondent aux normes de la réglementation ROHS applicables dans l'Union européenne.

✓ Directive DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques)

Lancée dans les pays de l'Union européenne, la directive DEEE a pour but de favoriser le recyclage des équipements électriques et électroniques (EEE) et d'encourager les concepteurs à créer des produits facilement recyclables. Cette directive impose aux fabricants et aux importateurs d'EEE de prendre en charge les coûts de ramassage et de traitement des déchets d'équipement électriques et électroniques. BIGBEN INTERACTIVE a

pris les mesures pour se conformer aux normes de la directive DEEE dès son entrée en vigueur dans l'Union européenne.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun risque résultant d'une réglementation applicable au jour de l'enregistrement du présent document de référence susceptible d'avoir un impact significatif sur l'ensemble des produits commercialisés par BIGBEN INTERACTIVE.

4.3.4. Risques fiscaux

La Société a fait l'objet d'une vérification de comptabilité diligentée par la DVNI (Paris) pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2002 et jusqu'au 31 mars 2006. Le redressement, reçu en date du 20 décembre 2006 et correspondant à un montant de 146 milliers d'euros, a été réglé fin 2007.

Une vérification antérieure effectuée en 2002-2003 sur les exercices 1999-2000, 2000-2001 et 2001-2002 avait abouti à un redressement de 250 milliers d'euros.

Les dettes fiscales ont été considérablement réduites du fait du remboursement intégral du principal du moratoire TVA fin décembre 2006, les pénalités et intérêts provisionnés au titre des moratoires 2003, 2004 et 2005 pour un montant de 1 022 milliers d'euros ont fait l'objet de la remise maximum, laissant à la charge de la Société la somme de 100 milliers d'euros pour solde de tout compte.

4.4. Risques liés à la gouvernance de la Société

4.4.1. Risques liés à la dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clés

La Société n'a pas souscrit d'assurance « hommes-clés » compte tenu du caractère très spécifique de son cœur de métier, la conception d'accessoires pour consoles de jeu vidéo.

Elle attache en revanche beaucoup d'importance à la fidélisation de ses collaborateurs clés et conformément au protocole de restructuration financière du 14 janvier 2006, il leur a été attribué une partie significative des bons de souscription d'actions remis par les nouveaux actionnaires au Président de la Société à cet effet.

4.4.2. Risques liés à l'influence exercée sur la Société par un nombre limité d'actionnaires

Monsieur Alain FALC, Fondateur et Président Directeur Général, était jusqu'à la réalisation du schéma d'adossé capitalistique, l'actionnaire majoritaire de la Société.

Aux termes du protocole de restructuration financière du 14 janvier 2006, Monsieur Alain FALC :

- a converti ses titres BIGBEN INTERACTIVE au porteur en septembre 2006 et ainsi abandonné ses droits de vote double et de facto sa majorité en termes de contrôle de la Société ;

- a vu sa participation en capital ramenée à 17 % à l'issue de l'augmentation de capital effectuée le 29 décembre 2006 grâce à la conversion des deux tiers de la dette bancaire rachetée par le consortium d'investisseurs mené par Deutsche Bank.

A l'issue de l'augmentation de capital précitée le 29 décembre 2006, Deutsche Bank a obtenu, pour son compte et celui de MI 29, plus de 50 % du capital et des droits de vote de la Société, situation qui a perduré jusqu'à très récemment. Après les cessions réalisées par Deutsche Bank fin août 2008, le concert détient aujourd'hui environ 35,0 % du capital de la Société.

Se reporter au chapitre 18 du présent document de référence correspondant à l'information relative à la répartition actuelle du capital et des droits de vote de la Société.

4.5. Risques résultant de l'exercice par la Société de son activité

4.5.1. Conséquences sociales de l'activité

La Société poursuit une politique sociale résolue dans le cadre des législations nationales encadrant ses filiales. Elle s'interdit notamment de recourir au travail dissimulé et plus généralement s'engage à respecter l'ensemble de ses obligations définies dans le Code français du travail.

La Société s'engage à respecter la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant et les conventions de l'Organisation Internationale du Travail et notamment à ne pas recourir à de la main d'œuvre infantile ou forcée et est attentive à ce que ses sous-traitants en Asie du Sud Est respectent eux-mêmes ces obligations.

L'équipe de contrôle qualité employée par la filiale de Hong Kong, visite hebdomadairement les usines des sous-traitants en Chine continentale et a été particulièrement sensibilisé sur cet aspect.

4.5.2. Conséquences environnementales de l'activité

BIGBEN INTERACTIVE est conscient des difficultés liées à l'augmentation des déchets ménagers et fait la promotion d'emballages en matériaux recyclables (carton) autant que cela est commercialement possible. Dans le cadre de la mise en service de sa ligne de colisage automatisé sur le site de Libercourt en juin 2007, la Société a ainsi adopté un nouveau format d'emballage supprimant le recours aux flocons de polystyrène expansé pour le calage des produits dans les cartons d'expédition.

Les produits conçus et distribués par la Société sont destinés au grand public. La Société s'attache à respecter et à faire respecter par ses sous-traitants l'ensemble des réglementations quant aux composants des produits.

Tous les produits fabriqués et commercialisés par BIGBEN INTERACTIVE répondent aux normes de compatibilité électromagnétique applicables dans l'Union européenne. En outre, conformément à la législation en vigueur, le segment spécifique du jouet répond à toutes normes mécaniques, chimiques, électriques et d'inflammabilité, garantissant une parfaite sécurité.

4.6. Assurances et couverture des risques

La Société dispose d'assurances pour l'essentiel des risques généraux inhérents à l'exercice de son activité. Elle a notamment une assurance « tous risques » en dommages y compris les pertes d'exploitation, une assurance responsabilité civile de l'entreprise couvrant les dommages corporels, matériels et immatériels confondus, une assurance risque clients (export) et une assurance du parc automobile. Les risques susceptibles d'être encourus ont été objectivement appréciés et bénéficient d'une couverture appropriée.

La Société ne souscrit pas d'assurance marchandises transportées sauf pour des expéditions exceptionnelles de marchandises à valeur unitaire élevée. Elle sélectionne en revanche ses prestataires avec la plus grande rigueur afin de limiter ses risques.

La Société n'a pas souscrit d'assurance « hommes-clés » compte tenu du caractère très spécifique de son cœur de métier, la conception d'accessoires pour consoles de jeu vidéo mais dispose en revanche une assurance « responsabilité civile mandataires sociaux » depuis le 1^{er} janvier 2008.

✓ **Polices en vigueur au 15 juillet 2008**

Nature de la police d'assurance	Sociétés concernées au sein du Groupe	Coût des polices d'assurance correspondante (en milliers d'euros)
Multirisques	BIGBEN INTERACTIVE SA, BIGBEN INTERACTIVE GmbH, ESPACES 3 GAMES, BIGBEN INTERACTIVE HK, ATOLL SOFT	141,5
Responsabilité civile	BIGBEN INTERACTIVE SA, BIGBEN INTERACTIVE GmbH, ESPACES 3 GAMES, ATOLL SOFT	21,1
Insolvabilité clients	BIGBEN INTERACTIVE SA, BIGBEN INTERACTIVE GmbH	63,3
Transport	BIGBEN INTERACTIVE GmbH	2,4
Responsabilité Gérant	BIGBEN INTERACTIVE GmbH	7,4
Véhicules	BIGBEN INTERACTIVE SA, BIGBEN INTERACTIVE GmbH, ESPACES 3 GAMES	47,3

Ces polices d'assurance concernent l'ensemble des entités du Groupe, la société mère et ses filiales.

Le total des primes versées au titre de l'ensemble des polices d'assurances en vigueur au cours de l'exercice clos au 31 mars 2008 s'est élevé à environ 283 milliers d'euros.

✓ **Vie des polices**

Le Secrétaire Général est chargé de la gestion des dossiers de la Société et des couvertures s'appliquant à l'ensemble du Groupe (aujourd'hui essentiellement la RC Mandataires sociaux) au quotidien et d'informer le courtier en assurances de toute modification notable soumise à déclaration immédiate. Au terme de chaque année, les polices font l'objet de mises à jour et de renégociations. Les polices IARD classiques sont gérées localement par chaque entité, le plus gros risque étant le site logistique de la Société à Libercourt qui centralise dorénavant la logistique pour la France et l'Allemagne.

Le Groupe estime que la nature des risques couverts par ces assurances est conforme à la pratique retenue dans son secteur d'activité, et qu'aucun risque significatif n'est, à la connaissance de la Société, exclu de sa politique de couverture en la matière.

4.7. Autres risques

Aucun autre facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique n'a eu ou n'est susceptible d'influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de BIGBEN INTERACTIVE.

La Société a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs autres que ceux présentés ci-avant.

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1. Histoire et évolution de la société

5.1.1. Raison sociale et nom commercial et siège social de l'émetteur

5.1.1.1. Dénomination Sociale (article 2 des statuts)

« La Société est dénommée BIGBEN INTERACTIVE. »

5.1.1.2. Siège Social (article 4 des statuts)

« Le siège de la Société est fixé à : (59818) LESQUIN Cedex – CRT 2 - Rue de la Voyette.

Il peut être transféré en tout endroit du même département ou dans un département limitrophe, par une simple décision du conseil d'administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire, et partout ailleurs en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, sous réserve des dispositions légales en vigueur. »

5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

La Société est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille sous le n° B 320 992 977.

5.1.3. Date de constitution et durée de vie de la société

5.1.3.1. Date de constitution

La Société a été constituée le 17 février 1981.

5.1.3.2. Durée de vie (article 5 des statuts)

« La durée de la Société est de 65 années, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf prorogation ou dissolution anticipée. »

5.1.4. Forme juridique et législation régissant la Société (article 1 des statuts)

« Il existe, entre les propriétaires des actions ci-après dénombrées, une société anonyme française régie par les dispositions légales et réglementaires concernant cette forme de société et par les présents statuts. »

BIGBEN INTERACTIVE est une société de droit français, régie par la loi du 24 juillet 1966.

5.1.5. Exercice Social (article 46 des statuts)

« L'année sociale commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars. »

5.1.6. Historique de la Société

1981-1992 (comptes en normes françaises)

Créée en 1981 à Lille par Alain FALC, ingénieur en électronique, BIGBEN INTERACTIVE était à l'origine un distributeur de produits électronique à usage promotionnel (montres, calculettes, mini chaînes hi-fi, etc.) produits en Asie et distribués par l'intermédiaire de grossistes. La Société a rapidement remonté la filière en amont pour créer ses propres produits et descendu cette même filière en aval pour aller à la rencontre du consommateur final en ouvrant des magasins de détail.

La Société qui finançait sa croissance en réinvestissant ses résultats, a réalisé un chiffre d'affaires de 13,7 millions d'euros en 1992.

1993-1998 (comptes en normes françaises)

En 1993, pariant sur le succès obtenu avec les montres et les gadgets électroniques, Alain FALC décidait une nouvelle orientation stratégique et BIGBEN INTERACTIVE devint aussi distributeur de jeux vidéo (hardware,

software et accessoires). Il décida d'investir dans ce secteur en appliquant la méthode qui avait réussi avec les montres et se concentra immédiatement sur la console de jeu vidéo, destinée au marché de grande consommation.

En quelques années, BIGBEN INTERACTIVE parvint à une position de leader sur le marché français grâce à des accords de distribution avec les fabricants de console (Sony, Sega, Nintendo) et les éditeurs de jeu vidéo (Electronic Arts, Eidos, etc). Simultanément, la Société remontait la filière de l'accessoire et devint concepteur-éditeur de ses propres accessoires pour consoles de jeu vidéo (cartes mémoires, manettes, volants, connecteurs multi-ports et meubles de rangement, etc.) sous la marque Bigben Interactive, allant vers le segment affichant la croissance la plus rapide et bénéficiant pleinement des innovations technologiques et du remplacement régulier des consoles de jeu.

Au 31 mars 1999, BIGBEN INTERACTIVE, devenu le leader des distributeurs et fabricants tiers d'accessoires pour consoles de jeu vidéo, réalisait un chiffre d'affaires consolidé de 65,9 millions d'euros.

1999-2000 (comptes en normes françaises)

Dès le printemps 1999, la Société a posé les fondations d'un réseau international en faisant l'acquisition d'ATOLL SOFT, leader de la distribution de logiciels de jeu vidéo en Belgique et a ensuite introduit en bourse au Second Marché la société mère, BIGBEN INTERACTIVE SA, pour lever les fonds nécessaires à sa croissance.

Au printemps 2000, BIGBEN INTERACTIVE fait l'acquisition de PLANET DISTRIBUTION, le leader du négoce de jeux vidéo en Grande Bretagne et constitue une filiale commerciale en Allemagne pour consolider sa présence sur les principaux marchés européens. Cette organisation fut complétée par l'ouverture d'un bureau à Hong Kong dédié à la recherche et au développement sur le segment des produits accessoires de jeux vidéo.

Au 31 mars 2000, BIGBEN INTERACTIVE réalisait un chiffre d'affaires consolidé de 107,6 millions d'euros.

2001-2003 (comptes en normes françaises)

Après cette période de développement intensif, BIGBEN INTERACTIVE s'attacha à intégrer les filiales qui avaient été acquises ou créées, afin d'augmenter le volume d'affaires et la rentabilité.

Au 31 mars 2001, le chiffre d'affaires atteignit 176 millions d'euros et le résultat net avant amortissements des écarts d'acquisition s'établit à 3,5 millions d'euros malgré des conditions de marché difficile durant l'exercice. La réorganisation de la filiale britannique se montra très difficile et son intégration dans la nouvelle structure du Groupe constitua un coût très important à supporter dans les résultats du Groupe.

Nonobstant une croissance très forte du chiffre d'affaires à 293,2 millions d'euros (croissance de 67 % par rapport à l'exercice précédent) et du résultat à 10,0 millions d'euros (hausse de 161 %), la principale caractéristique de l'exercice 2001-2002 fut le changement de dimension du Groupe dans le secteur du jeu vidéo avec le développement d'un nouveau cœur de métier. La reprise de l'ensemble de l'environnement de la console Dreamcast à Sega fut une opportunité unique que BIGBEN INTERACTIVE fut en mesure de saisir afin d'étendre son portefeuille de distribution exclusive de jeu vidéo à travers toute l'Europe. Simultanément, le passage à l'euro constitua une autre occasion pour le métier d'origine de BIGBAN INTERACTIVE – montres & cadeaux - qui réussit à vendre plus de 10 million d'unités de « convertisseurs-Euro » en France. En revanche, l'intégration de la filiale britannique rebaptisée BIGBEN INTERACTIVE UK Ltd finit par exiger une totale remise à plat des activités de ladite filiale afin de mettre en œuvre le business modèle du Groupe et de retrouver dans ce pays une véritable rentabilité au cours de l'exercice 2002-2003.

L'exercice 2002-2003 fut une année de consolidation pour le Groupe. Ainsi, au 31 mars 2003, le Groupe enregistra une perte nette avant amortissement des écarts d'acquisition de 5,9 millions d'euros tandis que le chiffre d'affaires baissait de 19,6 % par rapport à l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation enregistra une baisse importante due principalement à des marges négatives résultant de liquidations de stocks à la suite de la sortie de la filiale britannique du métier de la distribution non-exclusive (grossiste). Hors du Royaume Uni, la contribution globale au résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition resta positive.

2003-2005 (comptes en normes françaises)

Après avoir restructuré sa dette bancaire en France (protocole du 15 septembre 2003), le Groupe a resserré ses opérations, concentrant toutes les entités à travers l'Europe sur le cœur de métier du Groupe (accessoires pour consoles et distribution exclusive de jeux vidéo) et redéveloppé son métier d'origine des montres et cadeaux en France permettant de générer des marges significatives. Il a simultanément établi un plan de développement sur deux années avec pour objectifs l'allégement de ses structures, la poursuite de la réduction

des stocks et de l'endettement et le renforcement de l'organisation et la responsabilisation des équipes.

L'exercice 2003-2004 fut une autre année de consolidation pour le Groupe, la filiale britannique revenant à l'équilibre grâce au fort soutien de l'actionnaire et la confirmation du leadership du Groupe pour l'accessoire dans les trois principaux marchés européens (Angleterre, France et Allemagne). Néanmoins, les ventes en distribution non-exclusive en France ont enregistré une baisse importante du fait de mauvaises conditions de marché et ont eu un impact négatif sur les résultats annuels de la Société. La filiale allemande a enregistré de lourdes pertes dans un environnement économique difficile. Au 31 mars 2004, une nouvelle perte avant amortissement des écarts d'acquisition de 4,1 millions d'euros fut enregistrée tandis que le chiffre d'affaires baissait de 21 % par rapport à l'exercice précédent.

L'exercice 2004 -2005 a été la 3^{ème} année de consolidation pour le Groupe qui a décidé, étant donné la situation, de prendre des mesures radicales afin de rationaliser son réseau international :

- la filiale allemande a été intégralement restructuré et a en conséquence pu revenir (hors provisions) à une exploitation équilibrée au second semestre;
- la filiale britannique a été fermée, ce qui a permis au Groupe d'éliminer son principal foyer de pertes en stoppant tout investissement ou soutien supplémentaire, aura un impact favorable sur son besoin en fonds de roulement.

Le chiffre d'affaires annuel consolidé du Groupe s'établit à 124,3 millions d'euros soit une baisse de 21,1 % par rapport à l'exercice précédent et le résultat net avant amortissement des valeurs affiche à nouveau une perte, importante à 23,1 millions d'euros contre une perte de 4,1 millions d'euros au cours de l'exercice 2003-2004. Le résultat d'exploitation, en fort recul, reflète principalement l'effondrement de l'activité de la filiale britannique ainsi qu'un effort de provisionnement très important des stocks en France et en Allemagne pour permettre un déstockage accéléré.

2005-2006 (comptes en normes IFRS)

L'exercice 2005 -2006 a commencé difficilement avec la mise sous administration de la filiale britannique BIGBEN INTERACTIVE UK le 8 avril 2005 et restera marqué tout au long de l'année par les conséquences de l'arrêt de l'exploitation de cette filiale, le changement du périmètre d'activité au Benelux et la contraction de l'activité en France liée aux difficultés de trésorerie. Il s'achève en revanche sur les prémices du renouveau pour le Groupe avec la restructuration de l'endettement financier et le projet d'un nouvel adossement capitalistique dont les termes ont été arrêtés par un protocole en date du 14 janvier 2006.

Dans un contexte d'allocation de ressources sous contrainte, il a été procédé à un recentrage sur le cœur de métier du Groupe avec :

- la priorité donnée au métier de l'accessoire qui s'est justifiée par une remarquable résilience des gammes d'accessoires, en particulier pour les consoles DS et PSP ;
- la concentration de la distribution exclusive de logiciels de jeu vidéo sur un catalogue restreint ;
- la cession de la filiale de négoce de montres YVES BERTELIN et la transition de l'activité audio et cadeaux vers les produits numériques.

Ces efforts ont permis de préserver l'outil de développement du Groupe pour l'avenir, sans toutefois dégager les rentabilités initialement attendues à court terme. Par ailleurs, la rationalisation qui a été engagée par le Groupe au cours de ces deux dernières années autour de la réduction des stocks a porté entièrement ses fruits, avec une baisse supérieure au chiffre d'affaires.

2006-2007 (comptes en normes IFRS)

L'exercice 2006-2007 aura été une année de retournement pour BIGBEN INTERACTIVE avec la reprise de l'activité en France, le développement de l'activité accessoires au Benelux et la stabilisation de l'activité en Allemagne. L'exercice s'achève sur le retour à l'équilibre voire au profit de tous les territoires, le renforcement de la position de marché en accessoires et la consolidation des activités complémentaires.

A nouveau, les efforts du Groupe BIGBEN INTERACTIVE en France au cours de l'exercice 2006-2007 ont porté sur les produits du cœur de métier, à savoir la distribution exclusive et les accessoires, permettant de limiter la baisse globale de l'activité malgré les ruptures de stocks sur les accessoires pour la console DS Lite. Cette prééminence du cœur de métier a impacté favorablement la marge brute du Groupe et, combinée à une nouvelle réduction des coûts, s'est traduite par une forte amélioration de ses résultats.

Ainsi, au cours de l'exercice 2006-2007, l'activité du Groupe s'établit à 68,4 millions d'euros pour un résultat opérationnel courant de 3,2 millions d'euros.

Le marché des consoles de jeu vidéo a amorcé la phase ascendante du nouveau cycle au 3^{ème} trimestre 2006-2007 avec le dynamisme des produits Nintendo, qu'il s'agisse de la console nomade DS Lite ou de la nouvelle console de salon Wii malgré les difficultés éprouvées par son constructeur à livrer des volumes significatifs pour Noël 2006, ainsi que du développement de la base installée de la Xbox 360 de Microsoft. En revanche, le phénomène d'obsolescence des consoles de salon d'ancienne génération (PS2, Xbox et GameCube) s'est accéléré avec un net impact sur les ventes de hardware et software.

En fin d'exercice, l'opération de recapitalisation menée par 2 fonds d'investissement (Deutsche Bank et MI 29), a permis d'établir les bases du renouveau du Groupe pour l'exercice 2007-2008.

2007-2008 (comptes en normes IFRS)

L'exercice 2007-2008 marque le renouveau du Groupe BIGBEN INTERACTIVE avec en particulier des performances très intéressantes dans le segment des accessoires, le retour à la rentabilité pour les filiales étrangères et un croissance générale de l'activité tirée par l'export.

L'exceptionnel succès de la console de salon Wii de Nintendo marque une évolution significative du monde du jeu vidéo avec des consoles induisant un nouveau mode de jeu et un élargissement croissant de la population de joueurs. L'immersion totale du joueur facilitée par l'utilisation des accessoires, l'utilisation instinctive et la forte ergonomie de cette plate forme a largement ouvert le jeu vidéo à toutes les tranches d'âge et aux femmes (67 % des nouveaux joueurs de plus de 35 ans).

Dans ce contexte, le positionnement fort de BIGBEN INTERACTIVE sur le segment des accessoires a fait de la Société l'un des grands gagnants de cette période. L'activité au cours de l'exercice 2007-2008 a progressée de plus de 23 % pour s'établir à 84,2 millions d'euros pour 11,7 millions d'euros de résultat opérationnel courant. Le résultat opérationnel, en forte progression par rapport à l'exercice précédent, reflète principalement la vigueur de l'activité accessoires dans tous les territoires (en croissance de près de 60 %), en France mais aussi au Benelux et en Allemagne, ainsi que la consolidation des activités complémentaires en France.

Le plan d'action du Groupe pour l'exercice 2007-2008 s'est articulé autour d'une double préoccupation : conforter le leadership en accessoires et conserver une structure d'exploitation la plus souple possible pour assurer le retour de la croissance dans de bonnes conditions. Les résultats obtenus montrent que ces objectifs ont été atteints...

5.2. Investissements

5.2.1. Principaux investissements réalisés durant la période couverte

en K€	31 mars 2006 consolidés Normes IFRS	31 mars 2007 consolidés Normes IFRS	31 mars 2008 consolidés Normes IFRS
Investissements incorporels	717	891	1 189
Investissements corporels	145	218	877
Investissements financiers	-	5	12
TOTAL	862	1 114	2 078

De manière générale, les investissements de la Société sont relativement limités et correspondent à des licences ou des royalties en ce qui concerne les immobilisations incorporelles et à des matériels de bureau en ce qui concerne les immobilisations corporelles.

La stratégie de la Société, conduisant à accroître le développement de produits propres (accessoires), implique une hausse régulière des investissements incorporels, ce qui est constaté dans le tableau présenté ci-dessus.

5.2.2. Principaux investissements en cours

Depuis le 31 mars 2008, quelques investissements opérationnels sont en cours.

En particulier, il est à noter un investissement d'environ 150 milliers d'euros pour 2 chariots élévateurs avec filoguidage dans le cadre des équipements logistiques du site de Libercourt, en complément d'équipements plus légers en termes de dépenses (machines à cartons, véhicules auto portés, lecteurs, caméras de surveillance,...). L'ensemble des dépenses logistiques devrait rester limitées à moins de 300 milliers d'euros.

D'autres dépenses ont été engagées notamment pour l'équipement des équipes commerciales (logiciels d'application et matériels, véhicule) pour un montant d'environ 100 milliers euros au total.

5.2.3. Politique future d'investissements

BIGBEN INTERACTIVE ne prévoit pas, pour le moment, de réaliser d'investissements significatifs pour les années à venir et pour lesquels les organes de direction de la Société auraient pris des engagements fermes, et ce, en dehors de quelques investissements informatiques (licences, projet de sécurité informatique, logiciels d'inventaire, matériel informatique,...) dont le montant total représente aujourd'hui un montant inférieur à 100 milliers euros.

6. APERCU DES ACTIVITES

6.1. Présentation générale de l'activité de la Société

6.1.1. Les activités de BIGBEN INTERACTIVE

✓ *Positionnement du Groupe*

Le Groupe BIGBEN INTERACTIVE est actuellement présent sur 4 activités différentes :

- l'activité initiale des Audio et Cadeaux d'entreprises :
(5,9 % du chiffre d'affaires consolidé 2006-2007 et 5,6 % en 2007-2008) en France exclusivement
- la distribution non exclusive de consoles et logiciels de jeu vidéo (vente en gros) :
(16,8 % du chiffre d'affaires consolidé 2006-2007 et 15,4 % en 2007-2008) en France exclusivement
- la distribution exclusive de logiciels de jeu vidéo :
(27,4 % du chiffre d'affaires consolidé 2006-2007 et 15,0 % en 2007-2008) en France et au Benelux
- la conception et la vente d'accessoires pour consoles de jeu vidéo :
(49,9 % du chiffre d'affaires consolidé 2006-2007 et 64,0 % en 2007-2008) dans chaque territoire couvert par le Groupe.

Ces deux dernières activités constituent le cœur de métier qui a soutenu l'expansion du Groupe en Europe. En particulier, l'activité de conception et de vente d'accessoires est l'orientation stratégique du Groupe ayant largement soutenu le redressement de BIGBEN INTERACTIVE au cours des deux derniers exercices, cette activité affichant des marges supérieures aux autres activités de pure distribution.

✓ *Répartition de l'activité par type de produits*

<i>En %</i>	31 mars 2006 consolidés Normes IFRS	31 mars 2007 consolidés Normes IFRS	31 mars 2008 consolidés Normes IFRS
Chiffre d'affaires	100,0%	100,0%	100,0%
Accessoires	44,4%	49,9%	64,0%
Distribution exclusive	29,4%	27,4%	15,0%
Cœur de métier du Groupe	73,8%	77,3%	79,0%
Audio et Cadeaux	11,7%	5,9%	5,6%
Distribution non exclusive	14,5%	16,8%	15,4%

✓ *Répartition géographique des ventes*

<i>En %</i>	31 mars 2006 consolidés Normes IFRS	31 mars 2007 consolidés Normes IFRS	31 mars 2008 consolidés Normes IFRS
Chiffre d'affaires	100,0%	100,0%	100,0%
France	54,0%	56,2%	54,2%
Benelux	24,9%	25,6%	16,8%
Allemagne	12,7%	12,3%	16,0%
Autres pays	8,4%	5,9%	13,0%

✓ **Evolution récente**

L'activité du Groupe est caractérisée par l'implantation durable des coeurs de métier (la conception-fabrication d'accessoires pour consoles et la distribution exclusive de logiciels de jeux) dans l'ensemble des territoires où le Groupe est présent.

Résilience des coeurs de métier :

Au cours de l'exercice écoulé, le chiffre d'affaires est réparti entre ses divers métiers comme suit :

- les montres et cadeaux d'entreprise ont réalisé un chiffre d'affaires de 4,7 millions d'euros soit une progression de 17 % par rapport à l'exercice précédent ;
- les accessoires ont enregistré une forte progression du chiffre d'affaires à 53,8 millions d'euros (contre 34,2 millions d'euros soit une hausse de 57 %) avec des ventes très soutenues en France et en Allemagne, la montée en puissance de la marque au Benelux et le développement vigoureux de l'export en particulier vers l'Europe du Sud et le Royaume Uni ;
- la distribution exclusive de logiciels de jeux vidéo a enregistré un chiffre de 12,7 millions d'euros en recul de 32 % par rapport à l'exercice précédent, du fait de la politique conservatrice adoptée en matière de catalogue et du redimensionnement de l'activité au Benelux. Le Groupe, et en particulier ATOLL SOFT, s'est en effet attaché à se concentrer sur des contrats lui offrant une bonne visibilité en termes de ventes attendues et en termes de profits. Ont ainsi été stoppés les contrats jugés trop risqués ou non rentables du fait d'engagements quantitatifs trop ambitieux ou d'indemnités insuffisantes sur les retours produits ;
- la distribution non exclusive a progressé de 12 % avec 12,9 millions d'euros de ventes à la clôture de l'exercice, cette reprise reflétant le retour à la normale en matière d'approvisionnements du fait de la reconstitution du crédit fournisseurs.

Implantation des coeurs de métier dans l'ensemble du Groupe

Le Groupe dispose aujourd'hui avec la conception-fabrication d'accessoires pour consoles et la distribution exclusive de logiciels de jeux, de deux coeurs de métier qu'il décline à l'échelle pan-européenne selon les compétences des implantations du Groupe dans chaque territoire.

La période écoulée a confirmé l'évolution positive de la structure d'activité du Groupe puisque, sur l'ensemble de l'exercice, les accessoires, métier le plus rémunérateur du Groupe, constituent près des deux tiers de l'activité (64 %).

Le recul de la part relative de la Distribution exclusive dans la structure d'activité du Groupe est lié à un redimensionnement du catalogue avec un souci d'optimisation du couple risque-rentabilité.

Cette nouvelle progression sur le métier des accessoires et la stabilité de l'ensemble du coeur de métier valide à nouveau la stratégie adoptée depuis quatre ans par le Groupe BIGBEN INTERACTIVE avec un impact favorable sur la marge brute du Groupe.

6.1.2. L'offre de produits

✓ **Conception-édition de produits exclusifs**

BIGBEN INTERACTIVE produit essentiellement des accessoires pour consoles de jeu (manettes, volants, cartes mémoires, pistolets, etc) mais aussi d'autres produits exclusifs comme les montres et cadeaux. Ces deux activités ont représenté près de 56 % du chiffre d'affaires consolidé au cours de l'exercice 2006-2007 et près de 70 % au cours du dernier exercice. Il convient toutefois de noter la décroissance de la part relative des activités Audio et Cadeaux et l'orientation marquée des activités du Groupe sur la conception et la distribution exclusive d'accessoires pour consoles de jeu.

Le métier de l'accessoire donne à BIGBEN INTERACTIVE une connaissance unique d'un marché de consommation de masse. De grande diffusion, ces produits exclusifs BIGBEN INTERACTIVE incorporent un fort contenu marketing à toutes les étapes de leur conception et de la fabrication et sont conçus pour répondre aux attentes des consommateurs européens en matière de design, ergonomie comme à celle des distributeurs pour le packaging.

Du fait de sa stratégie, il est important de noter que le Groupe BIGBEN INTERACTIVE soustrait l'intégralité de

sa production, quasiment exclusivement en Asie, pour des raisons de coûts. Les efforts de la Société sont ainsi focalisés sur la recherche et la conception des produits.

La conception de produits que le consommateur attend implique de créer les prototypes de nouveaux modèles, pour lesquels les spécialistes de BIGBEN INTERACTIVE (siège de Lesquin) apportent une attention particulière au design, à l'ergonomie et au choix des matériaux et conçoivent en interne (bureau de Hong Kong), les outillages pour la production en série (moules d'injection, matrices d'estampage, etc).

Une veille technologique constante et le suivi des ventes au quotidien permettent au processus créatif d'incorporer les nouvelles possibilités technologiques, les véritables besoins de l'utilisateur et les dernières tendances en matière de design et d'ergonomie. Ces produits sont conçus pour répondre aux attentes des consommateurs européens en matière de design et ergonomie de même qu'aux besoins du distributeur en matière de packaging. Le groupe diffuse en effet à prix compétitif des « packages » adaptés aux besoins de ses grands donneurs d'ordres, auprès de la grande distribution, de la distribution spécialisée et des magasins de jeux vidéo.

Les accessoires édités par BIGBEN INTERACTIVE et pour lesquels il dépose des brevets, se distinguent par un niveau technologique équivalent à ceux des constructeurs tout en se situant dans une fourchette de prix inférieure.

BIGBEN INTERACTIVE conçoit à la fois des produits génériques (manettes, câbles, etc), produits ayant la même vocation que les produits se trouvant au sein des catalogues des constructeurs, mais également bon nombre de produits originaux comme le Shootpad et le Bodypad, le Flip & Play, etc...

Le savoir-faire de la Société n'est plus à démontrer en matière de développement de nouveaux produits originaux. Il est par exemple à noter que les manettes sans fil à radio fréquence de 2,4 Ghz commercialisés à compter de 2002 par BIGBEN INTERACTIVE sont un développement propre qui est devenu par la suite un produit standard du marché y compris chez les fabricants de consoles.

L'activité d'édition d'accessoires pour l'univers des jeux vidéo est principalement orientée vers les consoles de jeu phares du marché (Nintendo, Sony et Microsoft), étant toutefois à noter la plus grande proportion de l'activité réalisée sur les consoles Wii et DS par BIGBEN INTERACTIVE par rapport à l'ensemble du marché :



Marché français des accessoires pour consoles	Ensemble du marché	BIGBEN INTERACTIVE
<i>Répartition par consoles</i>		
Nintendo DS	18%	48%
Nintendo Wii	38%	22%
Sony PlayStation 3	13%	5%
Sony PlayStation 2	10%	9%
Sony PSP	6%	12%
Microsoft X-Box 360	12%	1%
Autres	4%	3%

Sources : GfK - Février 2008

BIGBEN INTERACTIVE a su se focaliser sur les produits Nintendo Wii et Nintendo DS, produits qui connaissent une très forte demande avec des développements de produits vraiment adaptés à ces consoles. Il est résulte une plus grande part dans les ventes du Groupe en lien avec ces 2 consoles Wii et DS.

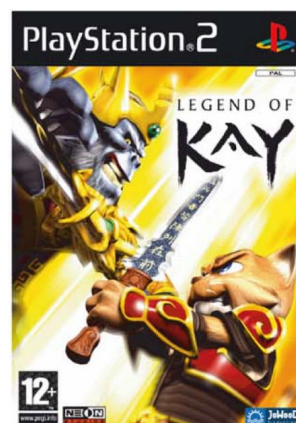
BIGBEN INTERACTIVE exploite à ce titre une licence importante couvrant les produits développés pour les consoles Nintendo Wii et Nintendo DS. Il est toutefois à noter que, hormis la Xbox 360 de Microsoft pour laquelle une licence est impérative du fait d'un verrouillage technique universel de la part de ce constructeur, la fabrication d'accessoires adaptables pour toutes les autres consoles est libre. Ainsi, le leader mondial des accessoires adaptables, la société nord américaine Madcatz, offre des produits pour toutes les consoles, sans disposer d'aucune licence des fabricants de consoles, en dehors de la licence Microsoft.

Les clients du Groupe sont l'ensemble des intervenants de la grande distribution européenne, servis par les implantations directes ou par des importateurs partenaires.

✓ **Distribution exclusive de logiciels de jeu vidéo**

La prise en charge de distributions exclusives pour un nombre limité d'éditeurs choisis a donné à BIGBEN INTERACTIVE une forte expérience en matière de marketing et de promotion :

- le marketing de "produits de l'esprit" implique l'utilisation de techniques originales pour développer un environnement marketing complet autour de tels produits et BIGBEN INTERACTIVE a en conséquence mis en oeuvre des press tours, des compétitions, des promotions sur le lieu de vente (PLV) etc pour les logiciels de jeu vidéo et ensuite décliné avec succès ces techniques pour les accessoires tels que le Bodypad (simulateur de combat physique) et des produits du secteur Audio et Cadeaux tels que les machines Planet Karaoke ;
- la volonté d'assurer une couverture intégrale du marché (prix allant de 1 à 3 voire 4 pour des titres full price) a fait investir BIGBEN INTERACTIVE dans la production et la distribution de jeux vidéo à petit prix (budget software) tels que la gamme Cocoto destinée à une large clientèle et obtenir un leadership de marché en France depuis 2003.



La distribution exclusive de logiciels de jeu recouvre des activités avec une implication variable dans le développement du produit. En remontant la filière, un intervenant peut être (i) un distributeur de type « grossiste exclusif » (distribution de titres avec exclusivité territoriale et un droit de retour (limité) comme la filiale de BIGBEN INTERACTIVE au Benelux, puis (ii) un distributeur exclusif (achat d'un catalogue, avec minima garantis, sans droit de retour) comme BIGBEN INTERACTIVE a pu l'être au début de la décennie et enfin (iii) un éditeur qui fait développer ses propres jeux par un développeur sous-traitant. La rentabilité est une fonction proportionnelle de la position dans la filière, l'investissement initial est plus élevé mais le risque plus maîtrisé.

Fort de ses expériences passées, BIGBEN INTERACTIVE concentre aujourd'hui son activité sur l'édition. Les équipes dédiées (sourcing, suivi de la production, marketing, etc) sont situés au siège de la Société.

L'approche du Groupe au niveau de ses activités de distribution exclusive suit le concept stratégique de BIGBEN INTERACTIVE depuis sa création, concept visant à remonter au maximum la filière pour optimiser le couple risque-rentabilité sans jamais assumer le risque « industriel ». Ainsi, le Groupe n'entend pas internaliser le développement de jeux, les développements étant assurés au travers de partenariats par des développeurs externes. Le Groupe lui se focalise sur les aspects marketing et commercialisation des produits.

La répartition du chiffre d'affaires du Groupe par type de clients dans le domaine de la distribution exclusive peut être décomposée de la manière suivante :

En %	2006-2007	2007-2008
Spécialistes	60%	53%
GMS	12%	19%
Grossistes	19%	18%
Export	2%	6%
Indépendants et autres	7%	4%
VPC	0%	1%
Total	100%	100%

✓ **Distribution non-exclusive (vente en gros)**

BIGBEN INTERACTIVE intervient ici en tant que grossiste des accessoires, des logiciels et des consoles de jeu vidéo, servant une importante clientèle diversifiée. Sans pour autant négliger sa clientèle traditionnelle de chaînes de magasins spécialisés dans le jeu vidéo et de boutiques indépendantes, le Groupe est aussi référencé auprès de tous les intervenants de la grande distribution, qu'il s'agisse d'hypermarchés, de multi-spécialistes et de véricistes.

L'activité de distribution non exclusive (ou distribution tierce) recouvre ainsi une activité de grossiste classique pour tous les produits des fabricants de consoles (consoles, jeux et accessoires officiels) et les éditeurs de jeux. Dans les enseignes où BIGBEN INTERACTIVE intervient comme grossiste, l'une de ses livraisons pourra en conséquence par exemple comporter des manettes « officielles » d'un constructeur pour sa console et des manettes « adaptables » BIGBEN INTERACTIVE pour la même console.

Les succès commerciaux du Groupe et l'efficacité de sa distribution repose sur l'efficacité de son organisation interne et notamment :

- une charte logistique répondant à trois exigences qui sont (i) la prise de commande précise et la livraison en flux tendus ("just in time"), (ii) la mise en place simultanée de produits chez tous les clients et (iii) un très faible taux de retours lié à un contrôle très strict des arrivages de produits ;
- un système d'information lui permettant de gérer au quotidien les activités de gros (fabrication et distribution) et la distribution en direct (VPC et boutiques), et aussi de conseiller sa clientèle professionnelle sur l'état du marché, grâce à une vision claire de l'activité, des réassorts et retours nécessaires.

BIGBEN INTERACTIVE continue à investir dans ce secteur, à la fois en termes de logistique et d'organisation afin d'être en mesure de développer sa position de marché et assure le succès de ses activités d'édition et fabrication y compris les accessoires et son propre catalogue de jeux.

Il est à noter que le Groupe dispose au travers de sa filiale ESPACES 3 GAMES d'une quinzaine de magasins de distribution en propre, activité ayant généré un niveau de chiffre d'affaires légèrement inférieure à 5 millions d'euros au titre de l'exercice 2007-2008.

6.1.3. Perspectives et stratégie à moyen terme

Les deux industries servies par BIGBEN INTERACTIVE (les jeux vidéo de même que les produits audio et cadeaux) ont été une source récurrente d'apports réciproques (cross fertilisation) en termes marketing et promotion. Lors de sa diversification vers le jeu vidéo en 1993, BIGBEN INTERACTIVE put utiliser son savoir-faire en matière de conception technique, de design et de sourcing acquis auparavant dans l'activité « montres et cadeaux » afin de progressivement développer des relations solides avec les grands distributeurs.

Dix ans plus tard, BIGBEN INTERACTIVE a pu tirer profit du leadership obtenu dans le secteur du jeu vidéo pour diversifier son offre avec la grande distribution et trouver un nouveau canal de distribution pour ses produits audio et autres produits électroniques.

Le succès de BIGBEN INTERACTIVE dans le secteur des jeux vidéo repose sur une triple exigence que s'est imposé le Groupe :

- un partenariat durable avec ses fournisseurs, destiné à accompagner leur développement au fil des années et à assurer la promotion de leurs produits dans tous les canaux de distribution ;
- une gestion rigoureuse des flux logistiques dans une logique « juste à temps », permettant d'assurer la mise en place simultanée de nouveaux produits dans l'ensemble des points de vente ;
- une connaissance approfondie du consommateur

Les jeux vidéo, même s'ils sont maintenant largement acceptés comme produits « high tech », génèrent encore un certain degré d'incertitude chez les détaillants qui ont besoin de développer un fort niveau de confiance. Répondre à cette demande implique à la fois la crédibilité du fournisseur et la technologie elle-même, exigeant non seulement des démonstrations de haut niveau et des conseils par des professionnels éclairés mais aussi des assurances données aux clients en termes de prescription et service. En prenant la responsabilité des approvisionnements pour l'ensemble de la gamme des produits offerts dans le segment de la console de jeu vidéo, BIGBEN INTERACTIVE a développé au fil des ans une relation à long terme avec les détaillants fondée sur l'intérêt réciproque des parties. Il n'est ainsi pas rare que nombre d'entre eux considèrent aujourd'hui BIGBEN INTERACTIVE comme leur fournisseur privilégié à qui la gestion du catalogue (« category management ») a été déléguée.

Conforté par le retour avéré à la rentabilité de ses activités, le Groupe doit aujourd'hui trouver l'espace nécessaire à des développements supplémentaires de son activité. Etant donné l'absence objective d'espace dans le cœur de métier des accessoires pour consoles de jeu vidéo où le Groupe a obtenu une position de marché unique sur les deux plus grands marchés d'Europe continentale (France et Allemagne) et ne cherche pas de position comparable sur le marché britannique du fait de sa configuration spécifique, une nouvelle expansion significative ne peut venir que de deux sources de développement « transversal » :

- la déclinaison du savoir faire du cœur de métier sur d'autres zones géographiques à travers l'export,
- la déclinaison du savoir faire du cœur de métier par des diversifications prudentes vers des activités connexes à travers la convergence numérique.

6.2. Un marché dans une phase de pleine croissance

6.2.1. Tendances observées récemment sur les marchés de la Société

✓ Le marché global de la console de jeux et des accessoires associés

Le marché des jeux interactifs, dont l'Europe représente le tiers, est aujourd'hui un marché considérable estimé à environ 40 milliards de dollars en 2008 (source IDG, décembre 2007). La console de jeux avec son environnement (logiciels de jeux et accessoires) est le principal moteur de ce marché en croissance permanente et cyclique, avec des accélérations rapides à chaque nouvelle génération de consoles. C'est sur ce marché tourné vers le grand public et qui représente la plus grande part du marché mondial du jeu vidéo que BIGBEN INTERACTIVE s'est positionné il y a près de quinze ans.

Produit de masse, la console a un prix très largement inférieur au PC, est accessible au plus grand nombre par sa facilité d'utilisation, offre une réelle pérennité avec une durée de vie commerciale moyenne de 4 à 5 ans et présente une configuration stable propice au développement des logiciels de jeux tout en permettant la coexistence des générations de machines.

Le segment de marché de l'accessoire pour console (volants, manettes, cartes mémoires...) est le plus dynamique avec une consommation d'accessoires supérieure à celle du parc installé de machines. Ce phénomène s'explique par la nature même des accessoires, qu'il s'agisse de consommables comme les cartes mémoires qui permettent de stocker les parties, de pièces d'usure comme les manettes et les pistolets, voire de produits de substitution, toujours plus performants et plus réalistes, mieux adaptés aux différents jeux et qui incitent le consommateur à l'achat.

Sur la base des informations fournies par GfK début 2008, la répartition entre les 3 composantes du marché du jeu vidéo (consoles, jeux pour consoles et accessoires) se présentait en France de la manière suivante au cours des 3 dernières années :

Marché français du jeu vidéo consoles (en millions d'euros)	2005	2006	2007
Consoles	457	568	1 122
<i>croissance annuelle</i>		24,3%	97,5%
Jeux pour consoles	735	797	1 131
<i>croissance annuelle</i>		8,4%	41,9%
Accessoires pour consoles	106	123	199
<i>croissance annuelle</i>		16,0%	61,8%
Total	1 298	1 488	2 452
		14,6%	64,8%

Sources : GfK - Février 2008

✓ Le marché des consoles de salon et des consoles portables

Au cours de l'année 2006, le marché des consoles a vu le début de la phase de renouvellement au niveau de certaines plateformes avec l'arrivée progressive de la Microsoft X-Box 360 et de la Nintendo Wii. Ainsi, sur cette période, il représentait près de 570 millions d'euros de ventes sur l'ensemble des consoles (de salon et portables).

C'est au cours de l'année 2007 que le marché a explosé avec un doublement des dépenses sur le marché de la console de jeux. L'année 2007 a été extrêmement dynamique avec la poursuite de la phase de lancement de la Nintendo Wii et de la Microsoft X-Box 360, mais également par les débuts de la plateforme Sony PlayStation 3, la Sony PlayStation 3 et la Nintendo Wii, étant ainsi de véritables hits pour l'année 2007 en terme de vente. Ainsi, l'année 2007, voyant le triomphe de la Nintendo Wii et de la Nintendo DS, a permis au marché de s'inscrire en hausse très sensible, le chiffre d'affaires du marché français des consoles de jeux s'établissant ainsi à 1,1 milliard d'euros

Au cours des derniers mois de l'année 2007 et pour les années à venir, les ventes des deux produits Nintendo Wii et Sony PlayStation 3, conjuguées aux ventes de la Nintendo DS, devraient engager un renouvellement rapide de qualité du parc de consoles français.

Marché français de la console de jeux	2006	2007	Croissance
Volume de vente (en milliers d'unités)	3 084	5 065	64,2%
<i>Consoles de salon</i>	1 131	2 256	99,5%
<i>Consoles portables</i>	1 953	2 809	43,8%
Valeur des ventes (en millions d'euros)	568	1 122	97,5%
<i>Consoles de salon</i>	239	687	187,4%
<i>Consoles portables</i>	329	435	32,2%

Sources : GfK - Février 2008

Avec l'engouement du public pour la console de salon Nintendo Wii, un élément particulièrement important a été mis en avant : l'ouverture du monde du jeu vidéo à l'ensemble des tranches d'âge de la population et une féminisation des utilisateurs de ce type de produits. Une certaine révolution est effectivement en marche quant aux utilisateurs des jeux vidéo. A l'origine plutôt dédiés aux joueurs solitaires et ayant entre 10 et 25 ans, les jeux vidéo sont aujourd'hui un véritable loisir grand public, avec une moyenne d'âge en progression et une très large féminisation. Ainsi, alors que les joueuses ne représentaient que 6 % des consommateurs en 1995, elles représentent aujourd'hui près de 46 % de la cible des acteurs de ce marché. En d'autres termes, au cours des 4 dernières années, 67 % des nouveaux joueurs ont plus de 35 ans et 64 % sont des femmes. Ce facteur devrait largement soutenir le marché du jeu vidéo au cours des années à venir, marché qui devrait par ailleurs

bénéficier des nouvelles possibilités offertes par la haute définition et la démultiplication des échanges possibles entre consoles et des outils permettant de jouer en ligne.

✓ **Le marché des logiciels pour consoles**

Au cours de l'année 2006, le marché du logiciel pour consoles de salon restait largement dépendant du format Sony PlayStation 2, format qui représentait alors plus des 2/3 des jeux pour consoles de salon, les plateformes Microsoft X-Box 360 ayant du mal à s'imposer et les consoles Nintendo Wii étant arrivées en toute fin d'année 2006 dans des volumes limités. L'année 2006 restera l'année de référence sur le marché des jeux pour consoles portables avec près de 5 millions de logiciels vendus sur support Nintendo DS, 2 millions à destination de la Sony PSP et enfin 1,6 millions de logiciels sur format Game Boy Advanced (Source : GfK – Juillet 2007). Malgré une légère baisse des prix moyens par logiciel, le chiffre d'affaires des logiciels au format consoles portables s'élevait ainsi en 2006 à plus de 300 millions d'euros soit une hausse de plus de 60 % par rapport à 2005 (317 millions d'euros de chiffre d'affaires en termes de logiciels pour les consoles portables et 480 millions d'euros en termes de logiciels pour les consoles de salon). Globalement, dans l'attente des nouvelles plateformes de consoles, le marché du logiciel pour consoles de jeu n'a connu en 2006 qu'une croissance de 8 %.

Par contre, au travers de la croissance du parc installé et des succès des Nintendo Wii, Nintendo DS et Sony PlayStation 3, le marché du logiciel pour consoles a affiché une très nette progression en 2007 : croissance de 42 % pour ce marché des logiciels, ce marché dépassant ainsi la barre du milliard d'euros (1,1 milliard d'euros : Source GfK – Février 2008). Cette période a été marquée par la poursuite de la tendance positive observée pour les logiciels pour consoles portables avec une hausse de plus de 70 % des volumes de ventes, à 14,9 millions d'unités, soit 50 % du marché global des logiciels pour consoles (consoles portables et consoles de salon). Alors que l'ancienne génération de consoles avait permis au marché de dépasser la barre des 500 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2002, il semblerait que la génération Nintendo DS, Sony PSP, Nintendo Wii, Sony PlayStation 3 et Microsoft X-box 360 permette au marché de s'installer durablement au dessus du milliard d'euros de chiffre d'affaires annuel.

✓ **Le marché des accessoires pour consoles**

L'année 2006 a été relativement calme pour l'univers des accessoires, dans l'attente du renouvellement en cours du parc des machines. Le marché 2006 des accessoires a toutefois profité de l'imagination des opérateurs pour afficher une hausse notable de 16 % de son chiffre d'affaires pour la France à 123 millions d'euros. Il convient en effet de noter que l'environnement des acteurs de l'accessoires bénéficie de durées d'utilisation relativement longues des plateformes installées : à titre d'exemple, le marché des accessoires pour la Sony PlayStation 2 reste relativement important alors même que ce produit est sur le marché depuis 1999. C'est ainsi que le temps d'amortissement des développements réalisés sur les accessoires est sensiblement plus long que sur les logiciels dont les durées de vie sont beaucoup plus courtes.

Marché français des accessoires pour consoles (en millions d'euros)	2006	2007	Croissance
<i>Répartition par consoles</i>			
Nintendo DS	18	37	105,6%
Nintendo Wii	4	62	1450,0%
Sony PlayStation 3	-	18	ns
Sony PlayStation 2	48	32	-33,3%
Microsoft X-Box 360	19	26	36,8%
Sony PSP	12	15	25,0%
Autres	22	9	-59,1%
Total	123	199	61,8%

Sources : GfK - Février 2008

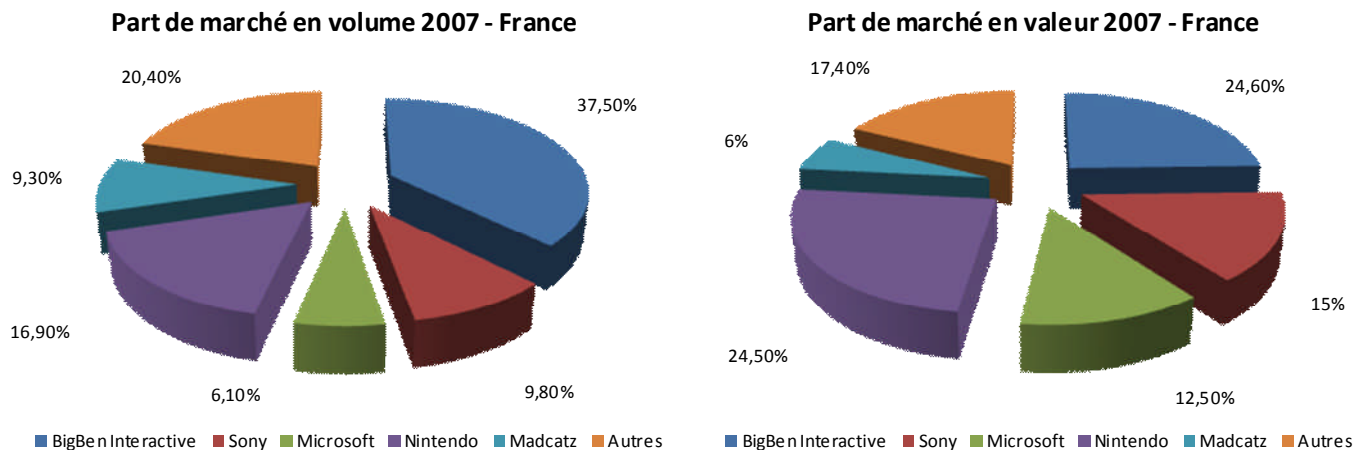
Avec le marché des consoles de jeu en très forte croissance, l'univers des accessoires a connu une année 2007 très favorable, poussé en particulier par toutes les déclinaisons possibles autour de la plateforme Nintendo Wii. Ainsi, à titre d'illustration, le marché français des accessoires a affiché une croissance de plus de 60 % de son activité à près de 200 millions d'euros, le volume de produits vendus en France s'inscrivant en hausse de 65 % à 10,1 millions de produits. Dans cette activité, la part des accessoires développés et commercialisés pour les supports de Nintendo, que cela soit pour la console de salon Wii ou pour la console portable DS, représente la moitié du marché : 99 millions d'euros, dont 62 millions d'euros d'accessoires pour la seule Nintendo Wii.

6.2.2. L'environnement concurrentiel du Groupe

✓ Sur le marché français des accessoires pour consoles

Les informations concernant l'environnement concurrentiel, données par le cabinet GfK en janvier 2008, présente le Groupe comme le leader du marché avec une part de marché en volume de 37,5 % et une part de marché en valeur de 24,6 % au titre de l'année 2007.

Les tableaux ci-dessous présentent, toujours selon GfK, les parts de marché des intervenants sur le marché français des accessoires, marché qui correspond aujourd'hui à une très grande part des activités de la Société.



BIGBEN INTERACTIVE confirme sa position de premier fabricant indépendant tous supports confondus, acquise depuis de nombreuses années. Le Groupe maintient sa position de leader indépendant pour les accessoires de consoles de salon, segment particulièrement concurrentiel, et de premier fabricant (constructeurs compris) pour les consoles nomades.

La Société ne dispose pas des mêmes informations pour les autres pays dans lesquels elle intervient, mais considère disposer d'une position significative en Europe, en particulier en Allemagne et au Benelux.

✓ Sur le marché français de la distribution exclusive et non exclusive dans l'univers du jeu vidéo

La Société ne dispose pas d'étude significative correspondant à l'analyse de la concurrence sur le marché de la distribution de produits dans l'univers du jeu vidéo. Toutefois, le positionnement de BIGBEN INTERACTIVE est assez significatif dans les pays où il est présent (France et Benelux). Les concurrents dans cet univers peuvent être représentés par des groupes tels qu'Innelec Multimédia, SDO ou encore DEG Multimédia au niveau du marché français. Il est précisé également que les éditeurs et constructeurs peuvent également se positionner comme des distributeurs de leurs propres produits ou de produits tiers.

6.3. Événements exceptionnels ayant eu une influence notable sur les activités et les marchés de la Société

La Société n'identifie pas à ce jour de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société.

6.4. Degré de dépendance de la Société à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication

✓ Accessoires :

Le Groupe fait concevoir ses accessoires pour consoles de jeu vidéo par son équipe d'ingénieurs localisés dans sa filiale de Hong Kong et a ainsi développé lui-même nombre d'accessoires innovants comme le premier écran cristaux liquides pour la console Playstation (2000), des volants retour de force Speedforce utilisant une technologie propriétaire (2001), des manettes radio fréquence sans fil permettant de jouer à 4 joueurs (2002), des accessoires de danse et karaoké utilisant la technologie sans fil (2003).

Afin d'aller toujours plus loin dans le réalisme de ses accessoires, la Société s'est ensuite rapproché de la société française XKpad pour exploiter la technologie brevetée par cette dernière et la faire passer au stade industriel afin de l'incorporer dans des produits de consommation de masse. Il s'agit du Bodypad permettant de simuler les jeux de combat avec une totale interactivité, commercialisé pour Noël 2004 et du Shootpad, un accessoire révolutionnaire permettant une simulation en grandeur nature du football avec les jeux leaders du marché (« Fifa » d'Electronic Arts et « Pro Evolution Soccer » de Konami), commercialisé pour Noël 2006.

Enfin, la Société, fort de sa position de 1^{er} constructeur européen d'accessoires pour jeux vidéo, a conclu en mai 2005 un accord de licence avec Microsoft Corporation afin de développer une gamme complète d'accessoires destinés à la console de jeu vidéo de Microsoft, la X-Box 360. De la même manière, courant 2006, un contrat de licence a été conclu avec Nintendo pour le développement d'accessoires dédiés notamment à la console de salon Nintendo Wii.

✓ **Audio et Cadeaux :**

Au début de la décennie, le Groupe s'était orienté vers l'exploitation de licences pour ses montres destinées à un public enfants. Le succès commercial limité de ces gammes l'a amenée à arrêter cette démarche et à liquider l'intégralité de son stock.

Avec la cession d'YVES BERTELIN en mars 2006 et de ses marques d'horlogerie Yves Bertelin et Epok, le Groupe se recentre sur son coeur de métier et a renoncé à cette politique de licence.

✓ **Distribution exclusive de logiciels de jeux :**

Le Groupe s'est depuis plusieurs années concentré sur une stratégie de niches, répartissant des investissements de faible montant unitaire sur une multitude de titres de jeu et d'intervenants. Le seul investissement significatif réalisé étant le développement du jeu « David Douillet Judo » sorti en septembre 2006 sur multi-supports. La vedette, champion du monde de judo, parrainait ce jeu portant son nom et a pris activement part à sa promotion.

La filiale belge ATOLL SOFT a, de nombreuses années durant, été le distributeur exclusif d'Electronic Arts et THQ, leaders mondiaux de l'édition de jeux vidéo, et a vu son activité progresser en fonction du succès de ces éditeurs. En revanche, son chiffre d'affaires au cours des derniers exercices (depuis l'exercice clos au 31 mars 2005) s'est réduit de près des deux tiers du fait d'une réduction drastique du périmètre d'activité, ses deux plus importants éditeurs de jeux ayant décidé de reprendre en direct leur distribution dans cette zone. Elle poursuit aujourd'hui son activité de distribution exclusive avec des éditeurs renommés (Eidos, etc) et recherche de nouvelles distributions. Elle obtient de facto une répartition des risques bien plus équilibrée et simultanément s'investit plus largement sur le métier de l'accessoire.

Se reporter également au chapitre 11 du présent document de référence.

6.5. Appréciation de la position concurrentielle de la Société

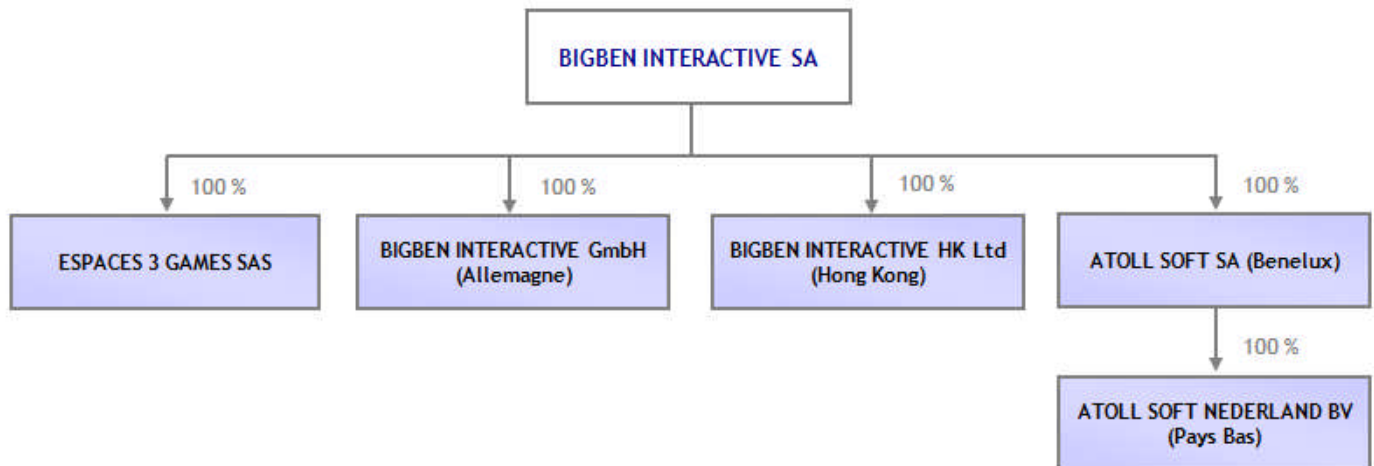
Cf paragraphe 6.2.2.

7. ORGANIGRAMME

7.1. Description du Groupe

7.1.1. Structure juridique du Groupe

L'organigramme juridique simplifié du Groupe se présente comme suit :



7.2. Société mère et filiales de l'émetteur

✓ **BIGBEN INTERACTIVE SA**

Société anonyme au capital de 19 615 552 euros

Siège social : Rue de la Voyette, CRT 2 - 59 818 Lesquin - France

BIGBEN INTERACTIVE est la société-mère du Groupe assurant :

- l'édition et l'achat des accessoires de jeu vidéo sous la marque Bigben Interactive pour toutes les unités d'Europe Continentale,
- la négociation et l'achat des accords de distribution « pan-européens » de logiciels de jeu vidéo,
- les ventes à l'export en dehors des zones de chalandises gérées par ses filiales étrangères,
- la centralisation de la logistique Accessoires pour les unités d'Europe continentale (aujourd'hui France et Allemagne auxquelles devrait s'ajouter le Benelux en 2009) ,
- l'adossement financier du groupe (garantie vis-à-vis de l'environnement bancaire des filiales étrangères si nécessaire).

Cette société d'exploitation exerce quatre métiers qui peuvent être décomposés en 2 grandes familles de produits :

- les « coeurs de métier groupe » avec la distribution d'accessoires et la distribution exclusive de logiciels de jeux vidéo,
- les métiers « historiques » avec la distribution non exclusive de tous les produits liés au jeu vidéo (consoles, logiciels et accessoires) et la conception fabrication de montres et objets promotionnels.

✓ **ESPACES 3 GAMES SAS**

Société par actions simplifiée au capital de 2 000 000 euros

Siège social : Rue de la Voyette, CRT 2 - 59 818 Lesquin - France

L'entité ESPACES 3 GAMES est une chaîne de magasins spécialisés dans le jeu vidéo, implantés dans de grandes agglomérations françaises (centres villes et centres commerciaux). Elle a absorbé KING GAMES VIDEO le 17 septembre 2004. Dotée aujourd'hui d'une quinzaine de magasins, ESPACES 3 GAMES a engagé courant 2007 un processus visant à céder tout ou partie du portefeuille de magasins. L'activité de cette filiale, inférieure à 5 millions d'euros au titre de l'exercice 2007-2008, est présentée d'un point de vue sectoriel au niveau de l'activité de distribution non exclusive. ESPACES 3 GAMES est la seule entité au sein du Groupe à disposer de magasins.

✓ **ATOLL SOFT SA**

Société anonyme de droit belge au capital de 300.000 euros

Siège social : Avenue Ernest Solvay, 1480 Tubize - Belgique

Acquise en 1999, ATOLL SOFT SA est une société de distribution de jeu vidéo et d'accessoires, soit en direct en Belgique et au Luxembourg, soit au travers sa filiale ATOLL SOFT NEDERLAND aux Pays-Bas. Elle représente en distribution exclusive les plus grands éditeurs de jeu vidéo sur son territoire.

✓ **ATOLL SOFT NEDERLAND BV**

Société à responsabilité limitée de droit néerlandais au capital de 20 000 euros

Siège social : Kernkade 4h, 3542 CH Utrecht - Pays-Bas

Cette société, acquise en 1999, est filiale de la société ATOLL SOFT SA pour la commercialisation de produits sur le territoire des Pays Bas.

Elle est consolidée dans les comptes d'ATOLL SOFT SA qui gère pour son compte ses approvisionnements

✓ **BIGBEN INTERACTIVE GmbH**

Société à responsabilité limitée de droit allemand au capital de 500 000 euros

Siège social : Walter Gropius Str. 24, 50126 Bergheim - Allemagne

Créée en 2000, BIGBEN INTERACTIVE GmbH assure la distribution d'accessoires en Allemagne, Autriche et Suisse alémanique.

✓ **BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd**

Société par actions de type « Private Limited Company » de droit de Hong Kong au capital de 2 000 000 HKD

Siège social : 5, Fifteen Floor - 148 Electric Road North Point - Hong Kong

Elle aussi créée en 2000, la société BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd assure la conception des accessoires de jeu vidéo sous les marques Bigben Interactive et 4 Gamers. Elle assure également le sourcing des composants et la gestion industrielle des fabrications sur ces produits.

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1. Propriétés immobilières louées

Pour les besoins de ses activités de distribution, BIGBEN INTERACTIVE a signé plusieurs contrats de bail dont les principales caractéristiques sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Implantation	Localisation	Surface m²	Activité sur le site	Propriété	Nature du contrat	Echéance	Montant loyer/charges 2007-2008
BIGBEN INTERACTIVE	Lesquin France	1 733 + 2 500	Siège social	Externe	Crédit bail	déc-14	385 294
BIGBEN INTERACTIVE	Libercourt France	9407	Entrepôt	Externe	Crédit bail	oct-12	276 780
ESPACES 3 GAMES	Lesquin France	100	Siège et Entrepôt	Externe	Baux commerc.	déc-12	10 284
ESPACES 3 GAMES	Divers France	1754	Magasins	Externe	Baux commerc.	na	565 000
ATOLL SOFT	Tubize Belgique	1000	Activité commerciale et Entrepôt	Propriété	ns	ns	6 646
ATOLL SOFT	Utrecht Pays Bas	50	Activité commerciale	Externe	Location simple	déc-09	6 278
BIGBEN INTERACTIVE GmbH	Bergheim Allemagne		Activité commerciale	Externe	Location simple	déc-09	224 135
BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd	Hong Kong	240	Activité commerciale	Externe	Location simple	juin-09	56 426

Il est rappelé que le Groupe dispose au travers de sa filiale ESPACE 3 GAMES d'un réseau d'une quinzaine de magasins implantés en France. Ces magasins représentent en général des surfaces de vente de l'ordre de 100 m², locaux tous en location.

Il est précisé que la Société n'est pas aujourd'hui propriétaire des locaux qu'elle occupe, en dehors du site de Tubize en Belgique. Au sein de ces différents sites d'exploitation, les principaux actifs corporels sont regroupés au niveau des sites de Libercourt et de Tubize, ces sites correspondant aux activités de logistique et de stockage des produits du Groupe. Ces locaux regroupent une part importante des équipes opérationnelles du Groupe et disposent ainsi des infrastructures techniques et logistiques à même de gérer le flux des produits distribués par le Groupe à ses clients : systèmes de stockage et de conditionnement, aménagements des locaux, convoyeurs, automates de manutention,...

Par ailleurs, l'ensemble des locaux opérationnels de BIGBEN INTERACTIVE disposent des systèmes informatiques et de gestion permettant au Groupe de développer ses activités (ordinateurs, systèmes de sauvegarde, matériels de bureau,...).

Il est précisé qu'aucune immobilisation corporelle importante n'a été planifiée et qu'aucune charge majeure de type grands travaux n'est applicable au Groupe. Il est rappelé que l'hypothèque pour le siège belge de Tubize couvre 237 milliers d'euros de financement hypothécaire résiduel.

De manière générale, après l'optimisation réalisée pour une meilleure gestion opérationnelle de l'activité en Allemagne et le regroupement des opérations logistiques sur le site de Libercourt, la Société estime ainsi que la taille de ses locaux est suffisante pour exercer son activité et faire face à sa croissance à moyen terme. Par ailleurs, cette réorganisation permet de ramener le coût des loyers pour les activités en Allemagne à environ 35 000 euros par an, montant correspondant aux loyers du bureau de représentation commerciale dans ce pays.

8.2. Question environnementale

A la connaissance de la Société, aucun facteur de nature environnementale n'a eu ou n'est susceptible d'influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de BIGBEN INTERACTIVE.

Se reporter également au paragraphe 4.5.2 du présent document de référence.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

L'examen de la situation financière du Groupe se base sur les états financiers consolidés relatifs aux exercices clos au 31 mars 2007 et au 31 mars 2008 (présentés selon les normes IFRS).

9.1. Examen de la situation financière et du résultat au cours des exercices 2006-2007 et 2007-2008

✓ Evolution de l'activité

<i>En K€</i>	31 mars 2006 consolidés Normes IFRS	31 mars 2007 consolidés Normes IFRS	31 mars 2008 consolidés Normes IFRS
Chiffre d'affaires	63 848	68 427	84 152
<i>Evolution</i>	-52%	7%	23%

✓ Répartition par type de produits

<i>En %</i>	31 mars 2006 consolidés Normes IFRS	31 mars 2007 consolidés Normes IFRS	31 mars 2008 consolidés Normes IFRS
Chiffre d'affaires	100,0%	100,0%	100,0%
Accessoires	44,4%	49,9%	64,0%
Distribution exclusive	29,4%	27,4%	15,0%
Cœur de métier du Groupe	73,8%	77,3%	79,0%
Audio et Cadeaux	11,7%	5,9%	5,6%
Distribution non exclusive	14,5%	16,8%	15,4%

✓ Répartition géographique des ventes

<i>En %</i>	31 mars 2006 consolidés Normes IFRS	31 mars 2007 consolidés Normes IFRS	31 mars 2008 consolidés Normes IFRS
Chiffre d'affaires	100,0%	100,0%	100,0%
France	54,0%	56,2%	54,2%
Benelux	24,9%	25,6%	16,8%
Allemagne	12,7%	12,3%	16,0%
Autres pays	8,4%	5,9%	13,0%

✓ **Effet saisonnalité**

En M€	31 mars 2006 consolidés Normes IFRS		31 mars 2007 consolidés Normes IFRS		31 mars 2008 consolidés Normes IFRS		Evolution 2007-2008 vs 2006-2007 en %
Chiffre d'affaires	63,9	100,0%	68,4	100,0%	84,2	100,0%	23,0%
1er trimestre (avril-juin)	14,2	22,2%	12,0	17,5%	14,2	16,9%	18,8%
2ème trimestre (juillet-septembre)	17,6	27,5%	13,4	19,6%	16,4	19,5%	22,8%
3ème trimestre (octobre-décembre)	22,6	35,4%	27,2	39,7%	37,3	44,3%	37,1%
4ème trimestre (janvier-mars)	9,5	14,9%	15,9	23,3%	16,3	19,3%	2,1%

9.1.1. Chiffre d'affaires

2006-2007 : Comptes en normes IFRS

Les comptes consolidés annuels ont été établis selon les normes IFRS et selon un périmètre de consolidation qui avait été marqué au cours de l'exercice 2005-2006 de la sortie du périmètre de la filiale YVES BERTELIN, activité cédée au 31 mars 2006. Sont donc intégrées globalement BIGBEN INTERACTIVE SA, ESPACES 3 GAMES, BIGBEN INTERACTIVE GmbH, BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd, ATOLL SOFT SA et ATOLL SOFT NEDERLAND BV.

Au cours de l'exercice 2006-2007, le chiffre d'affaires consolidé de BIGBEN INTERACTIVE s'est établi à 68,4 millions d'euros, en hausse de 7 % par rapport aux 63,9 millions d'euros réalisés au cours de l'exercice précédent. La croissance est toutefois supérieure après retraitement des activités YVES BERTELIN cédées en fin d'exercice 2005-2006 (croissance de 10 % à périmètre comparable).

Cette croissance légère sur l'ensemble de l'exercice est le résultat d'une évolution très contrastée de l'activité entre le premier semestre de l'exercice qui a connu une décroissance de l'activité et le second semestre de l'exercice qui a connu lui une très forte croissance.

Au cours du premier semestre de l'exercice 2006-2007, l'activité de BIGBEN INTERACTIVE a été marquée en particulier par un marché des jeux vidéo tiré à cette période par les consoles nomades, produits destinés à une très large diffusion, en particulier pour le produit Nintendo DS Lite auprès du public féminin. Un certain attentisme était de rigueur en ce qui concerne les consoles de salons conduisant à une obsolescence plus rapide que prévue des anciens supports. Alors que la Société anticipait une demande limitée compte tenu de la saisonnalité observée sur son marché, BIGBEN INTERACTIVE s'est retrouvé très rapidement au cours du premier semestre 2006-2007 en rupture de stock sur les accessoires pour la console Nintendo DS Lite, produit qui a connu à très large succès. Ainsi, l'activité au cours du semestre s'est inscrite en baisse de 18 %, les activités cœur de métier du Groupe (accessoires et distribution exclusive) ne compensant pas la baisse des activités de distribution non exclusive et d'audio et de cadeaux (arbitrage du mixte produits en faveur des produits à plus fortes marges).

Le deuxième semestre de l'exercice 2006-2007 a connu lui une progression significative d'activité, portée par l'arrivée sur le marché de la console de salon Nintendo Wii, et en fin d'exercice par une autre console de salon, la Sony PlayStation 3. Cette dernière sortie a conduit le Groupe à enregistrer au cours du dernier trimestre de son exercice une activité particulièrement élevée, à une période généralement plus calme après la saison de Noël. Est ainsi observée une plus faible saisonnalité de l'activité sur l'ensemble de l'exercice 2006-2007. Le grand vainqueur de cette période reste néanmoins Nintendo avec sa console Wii qui, malgré d'importantes difficultés d'approvisionnement, a inondé le marché avec une demande extrêmement forte. Ainsi, portées par ces grands succès, les ventes d'accessoires par le Groupe explosent, BIGBEN INTERACTIVE connaissant en conséquence une croissance de son activité de 38 % au cours du second semestre 2006-2007.

Sur l'ensemble de l'exercice, il est important de rappeler que la part des accessoires et de la distribution exclusive représente plus de 77 % du chiffre d'affaires du Groupe, niveau en hausse de 3,5 points, confirmant ainsi l'orientation stratégique de BIGBEN INTERACTIVE vers ces activités cœur de métier, activités affichant de meilleurs niveaux de marge brute.

Par ailleurs, l'activité à l'international a bénéficié des renouvellements commerciaux des marchés du Benelux et de l'Allemagne. Sur l'exercice 2006-2007, le chiffre d'affaires à l'international représente ainsi 43,8 % de l'activité du Groupe.

2007-2008 : Comptes en normes IFRS

Les comptes consolidés annuels ont été établis selon les normes IFRS et selon un périmètre de consolidation comparable à l'exercice précédant 2006-2007. Sont ainsi intégrées globalement BIGBEN INTERACTIVE SA, ESPACES 3 GAMES, BIGBEN INTERACTIVE GmbH, BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd, ATOLL SOFT SA et ATOLL SOFT NEDERLAND BV.

Durant l'exercice clos au 31 mars 2008, l'activité de BIGBEN INTERACTIVE a connu une croissance de 23 %, celle-ci atteignant 84,2 millions d'euros contre 68,4 millions d'euros au cours de l'exercice précédant. Cette tendance favorable est le résultat de la poursuite d'un contexte de marché idéal en ce qui concerne les produits accessoires et distribution exclusive avec les succès des consoles Nintendo Wii et Nintendo DS Lite, mais également de la reprise des activités audio et cadeaux en France après le lancement de la nouvelle offre produits.

Trimestre après trimestre, l'activité s'est ainsi accélérée jusqu'au dernier trimestre de l'exercice 2007-2008, étant rappelé que le dernier trimestre 2006-2007 avait été marqué par la sortie de la console Sony PlayStation 3. La hausse de l'activité s'établit à 19 % au cours du premier trimestre, à 23 % au cours du deuxième trimestre, à 37 % au cours du troisième trimestre (le plus important de l'année) et enfin à 2 % au cours du quatrième trimestre.

De manière générale, porté par un contexte favorable, le segment d'activité accessoires enregistre une croissance de plus de 57 % sur l'année, poussant à nouveau la part des activités cœur de métier du Groupe à la hausse (croissance en volume sur cette activité d'environ 70 %). En effet, sur l'ensemble de l'exercice 2007-2008, la part des accessoires et de la distribution exclusive représente 79 % du chiffre d'affaires du Groupe, niveau encore une fois en hausse par rapport à l'exercice précédant. Cette évolution renforce la pertinence l'orientation stratégique de BIGBEN INTERACTIVE vers ces activités à plus forte marge brute.

L'activité d'un point de vue géographique a été marquée par la perte sur le marché du Benelux d'un contrat de distribution relativement important. L'activité au Benelux s'inscrit en baisse de 19 % au cours de l'exercice 2007-2008, mais sur la base d'un mixte produits plus marqué sur les produits accessoires. Les autres zones export ont elles étaient dynamiques sur la même période, le Groupe enregistrant ainsi plus de 55 % de son activité à l'international.

9.1.2. Charges opérationnelles courantes et résultat d'exploitation

En K€	31 mars 2006 consolidés Normes IFRS	31 mars 2007 consolidés Normes IFRS	31 mars 2008 consolidés Normes IFRS
Chiffre d'affaires	63 848	68 427	84 152
Résultat opérationnel courant	-18 508	3 156	11 728
Marge opérationnelle	-29,0%	4,6%	13,9%
Résultat financier	-1 508	-1 428	-2 021
Résultat net	-16 899	2 201	11 556

2006-2007 : Comptes en normes IFRS

L'exercice 2006-2007 marque le début de la phase de recovery du Groupe BIGBEN INTERACTIVE. Alors que l'exercice 2005-2006 avait conduit le Groupe à afficher une perte opérationnelle de plus de 18 millions d'euros, BIGBEN INTERACTIVE affiche à fin mars 2007 un résultat opérationnel courant de 3,2 millions d'euros. Cette performance est le reflet principalement de la vigueur de l'activité accessoires sur tous les territoires ciblés par le Groupe, en France mais également au Benelux et en Allemagne, ainsi que la consolidation des activités complémentaires en France. Il est rappelé l'orientation plus marquée des activités du Groupe sur les produits core business, à savoir les accessoires et les produits en distribution exclusive, positionnements présentant des marges brutes supérieures aux autres activités.

De manière plus précise, les comptes consolidés 2006-2007 du Groupe montrent une très nette réduction du poids des achats consommés, ceux-ci représentant 67,8 % du chiffre d'affaires 2006-2007, contre plus de 90 % lors de l'exercice précédant. La réduction de la part des achats consommés par rapport au chiffre d'affaires résulte principalement au cours de l'exercice 2006-2007 du rétablissement de la marge (+ 10 %) sur tous les métiers comme sur l'accessoire avec la mise en œuvre d'un pilotage centralisé du métier phare du Groupe.

(amélioration globale de la marge brute résultant de l'effet de séries longues (volume en forte augmentation de l'activité Accessoires et catalogue européen concentré sur un nombre moindre de références) permettant des négociations de prix favorables). Les efforts du Groupe ont également permis de réduire les coûts de personnel d'un montant de 1,7 millions d'euros entre les deux exercices. Ces deux grandes tendances expliquent ainsi le retour à une rentabilité opérationnelle positive pour le Groupe, rentabilité qui atteint ainsi 4,6 % du chiffre d'affaires.

D'un point de vue géographique, l'exercice 2006-2007 s'achève sur le retour à l'équilibre voire aux profits pour l'ensemble des territoires. La contribution des entités françaises de BIGBEN INTERACTIVE au résultat opérationnel représente un montant de 2,7 millions d'euros, contre une perte de 17,4 millions d'euros au cours de l'exercice précédent. A l'international, le Benelux est à l'équilibre (profit de 0,1 million d'euros), contre une perte de 0,6 million d'euros au cours de l'exercice 2005-2006, tout comme l'entité allemande, elle aussi à l'équilibre (profit de 0,1 million d'euros) contre une perte de 0,5 million d'euros l'année précédente.

2007-2008 : Comptes en normes IFRS

Au cours de l'exercice 2007-2008, la croissance de l'activité accompagnée d'une gestion rigoureuse permet au Groupe BIGBEN INTERACTIVE de voir sa rentabilité opérationnelle s'accroître de manière significative. Le résultat opérationnel courant passe ainsi de 3,2 millions d'euros à 11,7 millions d'euros, soit une marge de 13,9 % par rapport au chiffre d'affaires.

Cette réussite est le résultat de la poursuite de la stratégie de la Société en termes d'orientation du business sur des produits à plus forte marge, c'est-à-dire sur les produits accessoires et les produits en distribution exclusive. En particulier, les produits accessoires, sur lesquels le Groupe a mis l'accent, connaissent un grand succès dans un contexte de marché favorable, et donc d'importantes hausses en termes d'activité.

Ainsi, l'analyse des grands postes du compte de résultat consolidé montre que les coûts d'achats consommés ont continué à décroître en valeur relative au cours de l'exercice 2007-2008, représentant 62,4 % du chiffre d'affaires, contre 67,8 % lors de l'exercice précédent. La réduction de la part des achats consommés par rapport au chiffre d'affaires résulte principalement au cours de l'exercice 2007-2008 du rétablissement de la marge (+ 5 %) sur tous les métiers comme sur l'accessoire avec la mise en œuvre d'un pilotage centralisé du métier phare du Groupe (amélioration globale de la marge brute résultant de l'effet de séries longues (volume en forte augmentation de l'activité Accessoires et catalogue européen concentré sur un nombre moindre de références) permettant des négociations de prix favorables). Par ailleurs, la bonne gestion du personnel a permis de limiter la hausse des coûts salariaux, les charges de personnel restant limitées à 10,2 % du chiffre d'affaires lors de l'exercice 2007-2008 contre 12,6 % en 2006-2007. Enfin, de plus faibles dotations aux amortissements et provisions permettent au résultat opérationnel courant consolidé d'atteindre le montant de 11,7 millions d'euros.

Géographiquement, toutes les entités coucourent de manière significative aux résultats obtenus. Ainsi, les entités françaises contribuent au résultat opérationnel à hauteur de 7,7 millions d'euros, le Benelux affiche un résultat opérationnel de 0,5 million d'euros, représentant plus de 3 % de son chiffre d'affaires, et enfin, l'Allemagne contribue à hauteur de 2,2 millions d'euros au résultat opérationnel courant.

<i>En K€</i>	31 mars 2006 consolidés Normes IFRS	31 mars 2007 consolidés Normes IFRS	31 mars 2008 consolidés Normes IFRS
Achats consommés	59 509	46 390	52 472
	93,2%	67,8%	62,4%
Impôts et taxes	881	378	529
	1,4%	0,6%	0,6%
Charges de personnel	10 312	8 591	8 607
	16,2%	12,6%	10,2%
Autres achats et charges externes	9 546	9 059	10 026
	15,0%	13,2%	11,9%
Dotations aux amortissements et provisions	2 193	2 110	1 356
	3,4%	3,1%	1,6%
TOTAL Charges opérationnelles courantes	82 441	66 528	72 990
<i>% de Charges courantes / Chiffre d'affaires</i>	<i>129,1%</i>	<i>97,2%</i>	<i>86,7%</i>

9.1.3. Résultat financier

2006-2007 : Comptes en normes IFRS

Le résultat financier net consolidé est égal à – 1,4 millions d'euros au cours de l'exercice 2006-2007, niveau relativement stable par rapport à l'exercice 2005-2006, et ce malgré la hausse des dettes financières affichées au bilan à la clôture de l'exercice. Les dettes financières à moyen terme atteignaient au 31 mars 2007 un montant de 16,5 millions d'euros et les dettes financières à court terme 10,6 millions d'euros.

Ce résultat financier correspondant aux frais financiers assumés par la Société dans le cadre de ses financements.

2007-2008 : Comptes en normes IFRS

Au cours de l'exercice 2007-2008, le résultat financier du Groupe s'est creusé, à – 2,0 millions d'euros. La Société assume en effet le point haut atteint par ses recours à l'endettement financier et la hausse du coût de ces concours bancaires ou autres prêts New Money et crédits de campagne. La situation financière du Groupe s'est toutefois largement redressée pendant l'exercice 2007-2008 avec des remboursements nets d'émissions de nouveaux emprunts de 5,4 millions d'euros sur l'exercice.

9.1.4. Résultat net

2006-2007 : Comptes en normes IFRS

Le résultat net consolidé s'est élevé à 2,2 millions d'euros au cours de l'exercice 2006-2007, marquant ainsi une amélioration significative par rapport à la perte de près de 17 millions d'euros enregistrée au cours de l'exercice précédant.

L'exercice 2006-2007 marque ainsi le début de la recovery engagée par le Groupe BIGBEN INTERACTIVE.

2007-2008 : Comptes en normes IFRS

Marqué par une croissance significative de l'activité et une nette amélioration de la rentabilité, l'exercice 2007-2008 conforte le redressement du Groupe BIGBEN INTERACTIVE avec un résultat net qui atteint 11,6 millions d'euros, soit une marge nette de 13,7 % par rapport au chiffre d'affaires réalisé.

Il est à noter que la Société bénéficie d'un déficit reportable toujours significatif, dont l'activation à hauteur de 2,1 millions d'euros au cours de l'exercice 2007-2008 accroît mécaniquement le résultat net affiché.

9.2. Facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique pouvant influencer sensiblement les opérations du Groupe

La Société n'identifie pas à ce jour de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influencé dans le passé ou susceptible d'influencer dans l'avenir, sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de BIGBEN INTERACTIVE.

9.3. Informations complémentaires

9.3.1. Engagements hors bilan

Engagements donnés (en K€)	par	Bénéficiaire	Montant au 31 mars 2006	Montant au 31 mars 2007	Montant au 31 mars 2008	Objet de l'engagement
Nantissement de titres BBI UK Ltd	BBI SA	Crédit Agricole	1 113	1 113	1 113	Emission de caution bancaire
Nantissement de titres Espace 3 Games	BBI SA	Deutsche Bank AG	2 767	5 267	4 067	New Money 1+2 pour BBI SA
Nantissement de titres AtollSoft et BBI GmbH	BBI SA	Deutsche Bank AG	0	2 500	1 300	New Money 2 pour BBI SA
Nantissement de marques Bigben	BBI SA	Deutsche Bank AG	0	6 500	1 300	New Money 2 +3 pour BBI SA
Nantissement de titres King Games Vidéo	Espace 3	Crédit Agricole	497	255	0	Crédit acquisition pour Espace 3
Caution bancaire	BBI SA	Commerzbank AG	0	107	0	Concours CT à BBI GmbH
Hypothèque	Atoll Soft	CBC Banque	249	1 520	237	Financement du Site de Tubize et crédit d'exploitation
Cession Dailly du carry back fiscal	BBI SA	Deutsche Bank AG	3 931	3 931	3 931	New Money 1+2 pour BBI SA
Caution fiscale	BBI SA	Trésor Public	0	0	150	Redressement IS de Vox Diffusion (absorbée sept. 2002)
Caution fiscale	BBI SA	Trésor Public	106	106	106	Redressement TVA de Vox Diffusion (absorbée sept. 2002)

Les marques Bigben, Bigben Interactive, Bigben Télécom et Bigben Sports ont fait l'objet d'un nantissement en faveur de Deutsche Bank en garantie d'une ligne de crédit de 3 millions d'euros à 3 ans remboursable en 30 mensualités après un différé d'amortissement de 6 mois conformément aux termes de la convention de crédit conclue le 6 avril 2006. Ce nantissement a été ratifié par l'assemblée générale extraordinaire du 3 juillet 2006.

Autres engagements :

Déclaration de subordination : Compte tenu de la situation nette négative de BIGBEN INTERACTIVE GmbH, la maison mère BIGBEN INTERACTIVE SA avait signé le 6 juin 2006 une déclaration de subordination de ses créances sur la filiale à concurrence d'un montant de 4,8 millions d'euros, celle-ci a été réduite le 6 mai 2008 à 3,2 millions d'euros.

Engagement de reprise de crédit-bail : L'actionnaire institutionnel MI29 a souscrit le 5 avril 2007 un engagement de reprise du crédit bail consenti par Bail Actéa afin de financer la ligne de préparation automatique des colis sur le site logistique de Libercourt, l'investissement étant de 500 milliers d'euros.

Engagement d'investissement : un bon de commande d'un montant de 100 milliers d'euros a été signé en mars 2008 en faveur de Deduco NV pour la fourniture « clé en mains » d'un système de prise de commande nomade et d'administration des ventes pour la force de vente de BIGBEN INTERACTIVE SA.

Engagements reçus (en K€)	par	Bénéficiaire	Montant au 31 mars 2006	Montant au 31 mars 2007	Montant au 31 mars 2008	Objet de l'engagement
Cautiion bancaire	Crédit Agricole	BBI SA	1 113	1 113	1 113	Acquisition BBI UK Holdings
Cautiion personnelle	Alain Falc	DGI	2 852	0	0	Apurement moratoire TVA
Cautiion personnelle	Alain Falc	Deutsche Bank	0	500	0	Crédit de campagne
Cautiion	MI 29	Bail Actéa	0	0	500	Ligne de colisage automatique

Date de clôture	31-mars-06			31-mars-07			31-mars-08		
Echéance	Échéance < 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Échéance < 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Échéance < 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Loyers non annulables (en K€)	705	812	263	418	478	183	368	878	616

Crédits documentaires import : Au 31 mars 2008, étaient en place pour BIGBEN INTERACTIVE SA 2 opérations, échéance mai et juin 2008 pour un montant total de 1 043 milliers de dollars américains, soit 660 milliers d'euros.

Couverture de change (achat à terme) : Les opérations en cours pour BIGBEN INTERACTIVE SA et ATOLL SOFT au 31 mars 2008 totalisent 1 245 milliers de dollars américains soit 793 milliers d'euros avec des échéances allant d'avril 2008 à mars 2009.

10. TRESORERIE ET CAPITAUX

L'examen de la situation financière du Groupe se base sur les états financiers consolidés relatifs aux exercices clos au 31 mars 2007 et au 31 mars 2008 (présentés selon les normes IFRS).

10.1. Capitaux propres consolidés de l'émetteur

Les évolutions des postes composant les capitaux propres du Groupe BIGBEN INTERACTIVE sont détaillées ci-dessous.

<i>En K€ - Normes IFRS</i>	Capital	Primes	Réserves consolidés	Ecart de conversion	Capitaux propres Groupe
Au 31 mars 2006	19 580	23 253	-43 776	-103	-1 046
Ecart de change				-65	-65
Résultat de l'exercice			2 201		2 201
Frais augmentation de capital		-215			-215
Au 31 mars 2007	19 580	23 038	-41 575	-168	875
Ecart de change				-173	-173
Résultat de l'exercice			11 556		11 556
Augmentation de capital	35	22			57
Frais augmentation de capital		-5			-5
Au 31 mars 2008	19 615	23 055	-30 019	-341	12 310

Se reporter également au point III.1 de l'annexe des comptes consolidés 2007-2008 présentés au chapitre 20 du présent document de référence.

Alors qu'au 31 mars 2006, les capitaux propres étaient négatifs après les résultats déficitaires enregistrés fin mars 2005 et fin mars 2006, malgré l'augmentation de capital enregistrée au 31 mars 2006 sur la base de l'engagement irrévocable des investisseurs, le tableau ci-dessus montre le redressement des fonds propres, confortés par les résultats enregistrés (2,2 millions d'euros sur l'exercice 2006-2007 et 11,6 millions d'euros sur l'exercice 2007-2008).

<i>En K€</i>	31 mars 2006 consolidés Normes IFRS	31 mars 2007 consolidés Normes IFRS	31 mars 2008 consolidés Normes IFRS
Actifs non courants	14 666	14 161	16 556
Capitaux Propres Groupe	-1 046	875	12 310
Endettement financier	17 840	29 003	20 835
Trésorerie	1 407	1 332	3 194
Total du bilan	39 758	45 837	52 245
<i>Gearing net</i>	<i>n a</i>	3162%	143%

La structure financière de BIGBEN INTERACTIVE, partant d'un endettement financier relativement important, est confortée au fil des exercices par le redressement des fonds propres du Groupe. Ainsi, d'une position assez critique en termes de ratios financiers (gearing), la situation s'est aujourd'hui améliorée, avec un gearing qui reste élevé à 143 % des capitaux propres, mais qui devrait suivre une tentance favorable (objectif de la Société de présenter en fin d'exercice 2008-2009 un niveau de gearing inférieur à 30 %).

10.2. Sources et montants de flux de trésorerie

<i>En K€</i>	31 mars 2006 consolidés Normes IFRS	31 mars 2007 consolidés Normes IFRS	31 mars 2008 consolidés Normes IFRS
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	4 119	-7 154	11 556
<i>Marge brute d'autofinancement</i>	-16 296	5 371	12 831
<i>Variation du besoin en fonds de roulement</i>	20 415	-12 525	-1 275
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	2 651	-763	-1 405
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	3 059	6 684	-7 273
Augmentation (diminution) de la trésorerie	9 829	-1 233	2 878
Trésorerie à l'ouverture	-8 799	856	-400
<i>Incidence des variations de devises</i>	174	23	128
Trésorerie à la clôture	856	-400	2 350

2006-2007 : Comptes en normes IFRS

✓ **Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation**

Le large redressement de la rentabilité de la Société au cours de l'exercice 2006-2007 permet à la marge brute d'autofinancement d'atteindre 5,4 millions d'euros au 31 mars 2007. Toutefois, dans le même temps, la réduction des dettes fournisseurs et la forte hausse des créances clients ont conduit le Groupe à connaître une très forte dégradation de ses positions liées aux besoins en fonds de roulement. Ainsi, la variation des besoins en fonds de roulement au 31 mars 2007 induit un besoin financier de 12,5 millions d'euros.

Au global, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation s'établissent à – 7,2 millions d'euros, contre une ressource de 4,1 millions d'euros au cours de l'exercice précédent.

✓ **Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement**

Les montants des investissements réalisés par BIGBEN INTERACTIVE au cours de l'exercice 2006-2007 sont restés relativement faibles, inférieurs à 1,0 million d'euros et concernent principalement des immobilisations incorporelles (développements produits, licences, marques,...).

Ainsi, les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement restent contenus à un niveau de 0,8 million d'euros.

✓ **Flux de trésorerie provenant des activités de financement**

L'exercice 2006-2007 a été marqué en termes de financement par la poursuite des apports d'argent frais de type New Money réalisés par le consortium d'investisseurs mené par Deutsche Bank. Ainsi, le montant (net de remboursement) des financements accordés au Groupe sous forme d'endettement représente 6,7 millions d'euros au 31 mars 2007.

Aucun dividende n'a été distribué aux actionnaires sur la période.

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement s'établissent ainsi à un montant de 6,7 million d'euros de ressources pour le Groupe au cours de l'exercice clos au 31 mars 2007.

Dans l'ensemble, l'exercice 2006-2007 affiche en conséquence une diminution relativement modeste de la trésorerie, pour un montant de l'ordre de 1,2 millions d'euros.

2007-2008 : Comptes en normes IFRS

✓ **Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation**

La poursuite du redressement opérationnel du Groupe et les résultats dégagés permettent à BIGBEN INTERACTIVE de profiter au cours de l'exercice 2007-2008 d'un niveau de marge brute d'autofinancement de près de 13 millions d'euros. La variation des besoins en fonds de roulement est restée elle assez contenue sur la même période, avec un besoin en fonds de roulement en hausse de seulement 1,3 millions d'euros alors même que l'activité connaissait une hausse de 23 %.

En conséquence, les flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation au 31 mars 2008 dégagent un surplus de 11,6 millions d'euros, alors qu'ils représentaient au cours de l'exercice précédant une consommation de trésorerie pour un montant substantiel de 7,1 millions d'euros.

✓ **Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement**

Comme au cours de l'exercice 2006-2007, les investissements du Groupe BIGBEN INTERACTIVE sont restés relativement limités au cours de l'exercice 2007-2008. Là encore, ils concernent principalement des immobilisations incorporelles liées au développement de la gamme de produits accessoires.

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement s'établissent ainsi à – 1,4 millions d'euros à fin mars 2008.

✓ **Flux de trésorerie provenant des activités de financement**

Profitant de sa phase de recovery opérationnelle, le Groupe a engagé au cours de l'exercice 2007-2008 une phase de réduction de ses dettes financières. Ainsi, les flux de trésorerie provenant des activités de financement montrent fin mars 2008 une réduction de la dette pour un montant de 5,4 millions d'euros. En complément, les variations d'actifs financiers et des intérêts payés conduisent les flux de trésorerie des activités de financement à un niveau de – 7,2 millions d'euros.

Dans l'ensemble, la situation de trésorerie de la Société au cours de l'exercice 2007-2008 s'est améliorée, BIGBEN INTERACTIVE affichant ainsi au 31 mars 2008 une trésorerie disponible, après prise en compte des variations de change, de 2,4 millions d'euros.

10.3. Conditions d'emprunts et structure de financement

La recapitalisation et la restructuration du passif bancaire de la Société (environ 30,5 millions d'euros) par les investisseurs en 2005-2006 a permis de ramener la dette protocolée à moins de 10 millions d'euros (montant comprenant la dette protocolée pour 8,5 millions d'euros et les dettes contractées auprès de Messieurs Bernard FRY et Roland DE SAINT VICTOR) mais l'exploitation de la Société a nécessité la mise en place de nouveaux financements de type New Money pour un total de 6 millions d'euros à 3 ans et un crédit de campagne de 6 millions d'euros pour la période Noël 2006, ramené à 4 millions d'euros en fin d'exercice 2006-2007 puis porté à 7 millions d'euros pour Noël 2007.

Ce crédit de campagne de 7 millions d'euros au titre des besoins de financement pour la période de Noël 2007 a été intégralement remboursé au 31 mars 2008 tandis que la ligne de crédit de type NewMoney de 3 millions d'euros mise en place en avril 2006 présentait un encours résiduel de 1,3 millions d'euros à cette même date. Ainsi, la dette nette consolidée a été ramenée de 28,0 millions d'euros au 31 mars 2007 à 18,9 millions d'euros au 31 mars 2008 *.

Le besoin en fonds de roulement n'a que très peu progressé malgré la croissance de l'activité concentrée sur le métier de l'Accessoire du fait de la reconstitution du crédit fournisseurs et d'une génération accrue de liquidité liée au développement des marges.

Aucun des crédits accordés aux diverses entités du Groupe ne fait l'objet de covenant. Ceci s'applique particulièrement à la Société BIGBEN INTERACTIVE SA, qu'il s'agisse de la consolidation de la dette résiduelle après l'augmentation de capital souscrite par les investisseurs fin 2006, de la ligne de crédit de 3 millions d'euros mise en place en janvier 2006 (entièrement remboursée depuis la dernière clôture au travers d'un financement escompte du carry back) ou encore de la ligne supplémentaire de crédit de 3 millions d'euros mise en place en avril 2006.

** : Ont été ajoutées, pour le calcul des ratios d'endettement ou gearing, à la dette financière présentée dans les comptes consolidés au 31 mars 2008 les éléments ayant le caractère d'une dette sans en avoir la nature juridique, à savoir les dettes vis-à-vis de certains investisseurs (Messieurs Bernard FRY et Roland DE SAINT VICTOR) ainsi que le crédit vendeur relatif à l'acquisition de BIGBEN INTERACTIVE UK, soit un montant global de 1,9 millions d'euros.*

Il est rappelé que l'encours respectif des deux derniers financements de type New Money * au 31 mars 2008 se décomposait de la manière suivante :

- New Money 1 : 2,8 millions d'euros, étant précisé que le remboursement de ce financement devait à l'origine être réalisé à 3 ans par remboursement in fine (échéance initiale en janvier 2009), ce financement ayant toutefois été remboursé par anticipation en date du 9 mai 2008,
- New Money 2 : 1,3 millions d'euros, étant précisé que le remboursement de ce financement devait être réalisé à 3 ans par amortissement en 30 mensualités après un différé de 6 mois (échéance initiale en avril 2009), ce financement ayant toutefois été remboursé par anticipation en date du 11 septembre 2008.

Il est par ailleurs à noter que des lignes de crédits documentaires import ont été rétablies au cours de l'exercice 2007-2008 pour un montant de 1 million d'euros, après avoir totalement disparu au cours de l'exercice 2005-2006. L'enveloppe disponible au 31 août 2008 s'élève à 2 millions d'euros et est plus faible que par le passé. Au 31 mars 2008, 660 milliers d'euros étaient utilisés sur une enveloppe disponible d'1 million d'euros. L'encours à fin août 2008 est de 1 297 milliers d'euros, soit un solde résiduel disponible de 703 milliers d'euros. Toutes les échéances de ces crédits ont été respectées jusqu'à ce jour.

Se reporter également à la note 5.13 de l'annexe des comptes consolidés 2007-2008 présentés au chapitre 20 du présent document de référence.

** : La mise en place du New Money 1 en janvier 2006 était l'une des conditions de la cession de leurs créances par les banques au consortium d'investisseurs mené par Deutsche Bank. Les autres financements de type New Money ont été mis en place par la suite (en avril et en août 2006) puis complétés par le financement New Money 4 en juillet 2007. Ces financements présentent des conditions applicables à des sociétés en retournement (Euribor + 4 % pour New Money 1 et 2, + 6 % pour New Money 3 et 4), et disposent de documentations comparables et partagent parfois les mêmes sûretés. Les différents financements New Money sont présentés en « Emprunts d'origine long terme » au niveau des annexes présentées au chapitre 20 du présent document.*

Le crédit protocolé de 9 millions d'euros (correspondant à l'encours résiduel de la dette bancaire après conversion à hauteur des 2/3 en ABSA) est en revanche à un taux beaucoup plus proche du crédit classique et n'est assorti d'aucune sûreté.

Concours	Date	Montant tiré	31/03/2006	31/03/2007	31/03/2008
NewMoney 1	janv-06	2 767	2 767	2 767	2 767
NewMoney 2	avr-06	3 000	0	2 500	1 300
NewMoney 3 *	août-06	6 000	0	4 000	0
NewMoney 4	juil-07	3 000	0	0	0
Protocole **	janv-06	8 528	8 528	8 528	8 528
Total			11 295	17 795	12 595

() renouvellement du New Money3 le 3 juillet 2007 pour 4,0 millions d'euros comme 1ère tranche d'un crédit de campagne global de 7,0 millions d'euros (New Money 3+4)*

*(**) montant résiduel de 8,528 millions d'euros après augmentation de capital de 18,732 millions d'euros*

En termes de structure financière, il est à noter que, depuis la clôture du 31 mars 2008, la ligne de financement New Money 1 a été remboursée par anticipation le 9 mai 2008 et la ligne de financement New Money 2 a été remboursée par anticipation le 11 septembre 2008. Il ne reste donc plus en termes d'endettement financier que le crédit protocolé, le tout pour un capital restant d'un montant de 8,5 millions d'euros.

Le solde des financements d'exploitation est constitué de lignes d'escompte et d'ouverture de crédits documentaires import à l'exclusion de toute ligne de découvert.

A la date du présent document, il n'existe pas de ligne de crédit court ou moyen terme non tirée.

10.4. Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux

Il n'existe aucune restriction portant sur l'utilisation de ses capitaux par la Société.

Aucun covenant n'est applicable dans le cadre de l'un ou l'autre des financements contractés par la Société.

Se reporter également à la note 6.15 de l'annexe des comptes consolidés 2007-2008 présentés au chapitre 20 du présent document de référence, note relative aux engagements hors bilan.

10.5. Sources de financement attendues, nécessaires pour honorer les engagements

En raison de sa trésorerie actuelle, la Société estime être en mesure d'autofinancer ses futurs investissements d'exploitation. Toutefois, compte tenu du niveau à nouveau acceptable - toutes choses égales par ailleurs - de son endettement actuel, la Société pourra décider de financer certains investissements par emprunts si elle l'estime nécessaire.

11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1. Recherche et développement

Le Groupe n'active pas de frais en matière de recherche et développement au sens de la terminologie comptable, à l'exception des frais de moules pour ses fabrications en Asie du Sud-Est.

La recherche s'attache à développer des accessoires innovants permettant un réalisme accru du jeu tout en offrant une prise en main accessible à tous les joueurs.

A la connaissance de la Société, les dépenses réalisées au titre de l'exercice 2007-2008 restent inférieures à 5 % du chiffre d'affaires.

11.2. Brevets, licences et marques

11.2.1. Brevets

La Société n'a pas historiquement déposé de brevets. En revanche, elle a exploité des brevets européens déposés par la société française Xkpad pour développer ses produits Bodypad et Shootpad.

Bodypad : demande acceptée de brevet européen N°99957355.3 / 1 137 978, dans le cadre du dépôt de la demande PCT N°FR99/02991 réalisée le 2 décembre 1999 sous l'intitulé « Dispositif indicateur de mouvements pour logiciels ».

Shootpad : demande de brevet enregistrée sous le n°05 10780 et déposée le 21 octobre 2005 sous l'intitulé « Dispositif interactif pour jeux vidéo ».

Plus récemment (en 2007 et 2008), BIGBEN INTERACTIVE a déposé un nombre significatif de brevets correspondant à ses développements de nouveaux produits. Ces dépôts protègent ainsi la Société sur ces nouveaux produits.

BIGBEN INTERACTIVE a également déposé en vue de les protéger un certain nombre de modèles de produits.

Ces brevets et modèles sont détaillés dans les tableaux présentés pages suivantes.

Tableau de synthèse des brevets déposés à ce jour par la Société :

Description	Pays	N° de dépôt	Date de dépôt	Date d'expiration
Boîte de rangement avec logements superposés (Magic Tube)	Allemagne	20 2008 002 162.6	16.02.2008	16.02.2018
idem	France	07/06577	19.09.2007	19.09.2027
Pochette de protection pour console de jeux vidéo (Flip & Play Protector)	Allemagne	20 2008 002 161.8	16.02.2008	16.02.2018
Idem	Espagne	200 801 335	16.06.2008	16.06.2018
Idem	France	707 899	08.11.2007	08.11.2027
Support portatif pour contrôleur de jeu et manette de jeu résultante (Wii remote holder)	France	708 887	19.12.2007	19.12.2027
Boîte de rangement pour console de jeux vidéo (Slim Alu Case)	France	801 243	07.03.2008	07.03.2028
Accessoire immersif pour console de jeux vidéo portable (Guitar Legend I)	Office Européen Des Brevets	08 290 516.7	05.06.2008	05.06.2028
Idem	France	08/03121	05.06.2008	05.06.2028
Accessoire immersif ambidextre pour console de jeux vidéo portable (Guitar Legend – 2)	France	08/03136	05.06.2008	05.06.2028
Idem	France	803 606	26.06.2008	
Système de réalité virtuelle pour jouer de la guitare avec effet spécial visuel et sonore" (Guitar Legend III - Slide effect)	France	08/03120	05.06.2008	05.06.2028
Accessoire immersif pour jeux vidéo (Projet Wii Rifle)	France	803 584	25.06.2008	
Haltère pour jeux vidéo (Dumbbell 1)	France	803 583	25.06.2008	
Accessoire immersif de remise en forme pour console de jeux vidéo (Dumbbell 2)	France	803 582	25.06.2008	

Tableau de synthèse des modèles déposés à ce jour par la Société :

Description	Pays	N° de dépôt	Date de dépôt	Date d'expiration
"Jeux électroniques"	Union Européenne	000 646 229	02.01.2007	02.01.2032
idem	Union Européenne	000 646 229	02.01.2007	02.01.2032
idem	Union Européenne	000 646 229	02.01.2007	02.01.2032
Boîtes (<i>Magic Tube</i>)	Union Européenne	785399	06.09.2007	06.09.2032
Boîte de rangement pour jeux vidéo et/ou stylets	Union Européenne	000 797 808	27.09.2007	27.09.2032
idem	Union Européenne	000 797 808	27.09.2007	27.09.2032
Stylet rétractable	Union Européenne	000 798 624	28.09.2007	28.09.2032
Pochette de protection pour console de jeux vidéo"	Union Européenne	000 825 153	13.11.2007	13.11.2032
Coque de protection pour console de jeu vidéo	Union Européenne	000 798 608	28.09.2007	28.09.2032
Emballages pour jeux vidéo (<i>Visu NSD Alucase Lite</i>)	Union Européenne	000 893 227	07.03.2008	07.03.2033
Support portatif pour contrôleur de jeu (<i>Grip for Wii</i>)	Union Européenne	000 870 829	01.02.2008	01.02.2033
Manette de jeu active avec écran tactile	Union Européenne	000 960 505	30.06.2008	
Supports pour haut-parleurs	Union Européenne	890926	05.03.2008	05.03.2033

11.2.2. Licences

La Société exploite, ou a exploité récemment, un certain nombre de licences :

- David Douillet pour le premier jeu de simulation de judo en 3 dimensions « David Douillet Judo », avec une disponibilité multi-supports sur consoles PlayStation2 et GameCube ainsi que sur PC. Cette licence initiale a été concédée le 26 décembre 2005 pour 5 ans ;
- Microsoft Corporation afin de développer une gamme complète d'accessoires destinés à la console de jeu Xbox 360. La licence a été concédée le 12 mai 2005 de 2 ans, et est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes supplémentaires de 12 mois jusqu'à l'arrêt de la console Xbox 360 par Microsoft.
- Nintendo afin de développer une gamme complète d'accessoires destinés à la console de jeu Wii, licence couvrant également le développement d'accessoires licenciés et adaptés à la console Nintendo DS. La licence initiale a été concédée le 10 octobre 2006 (Wii) et le 13 novembre 2006 (DS) pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2009. Le contrat pourrait être reconduit après négociations auprès de Nintendo d'ici à fin 2009.

Dans le cadre des contrats de licence Nintendo Wii et DS et Microsoft Xbox 360, le Groupe n'est en aucun cas soustraitant pour le compte de ces constructeurs de consoles mais se positionne comme un intervenant indépendant développant ses propres accessoires et les commercialisant après avoir reçu l'accord de ces

fabricants.

Le volume de ventes attendu de l'exploitation de ces licences prises collectivement représente moins de 15 % du chiffre d'affaires consolidé au titre du dernier exercice 2007-2008. D'un point de vue du coût de ces licences, les droits versés sont directement liés aux quantités de produits vendus par BIGBEN INTERACTIVE.

Les licences dont dispose aujourd'hui BIGBEN INTERACTIVE ont été accordée pour l'Europe avec une extension pour d'autres pays - zone Asie Pacifique (Australie, Nouvelle Zélande, Pays du Golfe).

Il est important de noter que, hormis la Xbox 360 de Microsoft pour laquelle une licence est impérative du fait d'un verrouillage technique universel de la part de ce constructeur, la fabrication d'accessoires adaptables pour toutes les autres consoles est libre. Ainsi, le leader mondial des accessoires adaptables, la société nord américaine Madcatz, offre des produits pour toutes les consoles, sans disposer d'aucune licence des fabricants de consoles, en dehors de la licence Microsoft.

11.2.3. Marques

Le Groupe commercialise ses accessoires pour consoles sous la marque Bigben Interactive et la décline aujourd'hui pour d'autres gammes numériques et certains produits audio.

Tableau de synthèse des marques dont dispose aujourd'hui le Groupe :

Pays	Marques	Classes	Date 1er dépôt	N° de dépôt	Date du dernier renouvel	N° d'enregistr.	Echéance
UE	BIGBEN INTERACTIVE	9, 14, 18, 28, 38	07/02/2002	2 568 293	07/02/2002	2 568 293	07/02/2012
HongKong	BIGBEN INTERACTIVE	28	25/09/2002	15025/2002	25/09/2002	15473/2003	25/09/2009
France	BIGBEN INTERACTIVE (logo)	9, 14, 28	14/04/1998	98/729.159	14/04/1998	98/729.159	18/02/2015
Internat.	BIGBEN INTERACTIVE (logo)	9, 14, 28	02/10/1998	703 202	02/10/1998	703 202	18/02/2015
UE	BIGBEN INTERACTIVE avec fond rectangulaire noir	9, 14, 16, 28, 38, 42	18/02/2005	4 295 581	18/02/2005	4 295 581	18/02/2015
UE	BIGBEN INTERACTIVE avec fond ovale noir	9, 14, 16, 28, 38, 42	18/02/2005	4 295 606	18/02/2005	4 295 606	18/02/2015
UE	BIGBEN INTERACTIVE accessoires jeux vidéo	9, 14, 16, 28, 38, 42	18/02/2005	4 294 666	18/02/2005	4 294 666	18/02/2015
France	BIGBEN (verbale)	14	16/11/1994	94/545.540	16/11/1994	94/545.540	16/11/2014
UE	B B I	9, 18, 28, 38	04/09/2002	2 838 951	04/09/2002	2 838 951	04/09/2012
UE	BIGBEN SPORTS	28	08/02/2000	1 496 652	08/02/2000	00/1496652	08/02/2010
France	BBB (figuratif)	18, 22, 24	18/07/2001	3 112 085	18/07/2001	01 3 112 085	18/07/2011
France	ACTION REPLAY PROFESSIONNEL	9, 28	05/02/1999	99/774.109	05/02/1999	99/774.109	05/02/2009
UE	CONFORT TACTILE SOFT TOUCH	09, 18, 28	01/04/2003	3 3 117 355	01/04/2003	03 3 117 355	01/04/2013
UE	DOUBLE FORCE	28	08/02/2000	1 498 728	08/02/2000	00/1498728	08/02/2010
France	FAIS PLAISIR A TA MERE	20	30/03/1999	99/784.821	30/03/1999	99/784.821	30/03/2009
France	EPOK (semi-figuratif)	09, 18, 22	21/07/2003	3 238 708	21/07/2003	3 238 708	21/07/2013
UE	EPOK (semi-figuratif)	09, 18, 22	21/01/2003	5 325 576	21/01/2003	5 325 576	21/01/2013
France	EPOK PARIS (semi-figuratif)	9, 14, 18, 22	21/07/2003	3 238 512	21/07/2003	3 238 512	21/07/2013
UE	EPOK PARIS (semi-figuratif)	9, 18, 22	22/01/2003	5 325 584	22/01/2003	5 325 584	22/01/2013
France	ETHYLOSCOPE	9	31/12/2003	3 266 197	31/12/2003	3 266 197	31/12/2013
France	ETILOSKOP	9	31/12/2003	3 266 198	31/12/2003	3 266 198	31/12/2013
France	MAXOTEC	9, 11, 28	03/04/1995	95/566.550	03/04/1995	95/566.550	03/04/2015
UE	MAXOTEC	9, 11, 28	09/12/2004	4 183 885	09/12/2004	4 183 885	09/12/2014
UE	MAXOTEC avec fond ovale noir	9, 11, 28	17/02/2005	4 294 641	17/02/2005	4 294 641	17/02/2015
France	PATRICK ARNAUD	14	18/05/1992	92/421.252	18/05/2002	92/421.252	18/05/2012
INT	PATRICK ARNAUD	14	24/04/1998	693 164	24/04/1998	693 164	24/04/2018
France	PATRICK ARNAUD	9, 18, 28	15/05/1998	98/734.160	15/05/1998	98/734.160	31/05/2012
France	PIERRE RUCCI	14	05/07/1993	93/475.870	05/07/2003	93/475.870	05/07/2013
UE	PLANETE KARAOKE	9	19/11/2003	3 544 459	19/11/2003	00 3 544 459	19/11/2013
UE	PLANET KARAOKE	9	19/11/2003	3 545 316	19/11/2003	00 3 545 316	19/11/2013
UE	logo PLANET KARAOKE	9	15/03/2004	3 712 461	15/03/2004	3 712 461	15/03/2014
FR	logo PLANET KARAOKE (hibou)	9	03/02/2005	3 340 775	03/02/2005	05 3 340 775	03/02/2015
UE	logo PLANET KARAOKE	9	17/02/2005	4 294 617	17/02/2005	4 294 617	17/02/2015
UE	SPEEDFORCE II	9, 18, 25	17/01/2002	2 538 718	17/01/2002	002.538.718	17/01/2012
France	VIRTUAL SIMULATION	28	06/12/1999	99/828.877	06/12/1999	99/828.877	06/12/2009

12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1. Tendances ayant affecté les activités de l'émetteur depuis la fin du dernier exercice

Les principales constatations qui sous-tendent les perspectives de chiffre d'affaires et de résultat pour l'exercice 2008-2009 sont les suivantes :

- la croissance du marché du jeu vidéo et l'élargissement de la population des joueurs à toutes catégories d'âge et de sexe avec la disponibilité de consoles induisant un nouveau mode de jeu immédiatement accessible au plus grand nombre ;
- un niveau global de commandes à l'approche de l'été supérieur à l'exercice précédent et des ventes consommateurs des produits achetés par les clients finaux à l'unisson, présageant une saison de Noël 2008 active ;
- la prééminence du cœur de métier dans la structure d'activité du Groupe avec une part croissante de l'Accessoire, aujourd'hui devenu le premier métier du Groupe (64 %), avec pour corollaire la progression des ventes et de la marge en valeur absolue sur les deux premiers mois de l'exercice en cours.

Le plan d'action du Groupe pour l'exercice 2008-2009 s'articule autour d'une double préoccupation : conforter le leadership en accessoires et conserver une structure d'exploitation la plus souple possible pour pérenniser la croissance dans de bonnes conditions :

- l'export reste le premier axe de développement afin de conforter le leadership atteint sur les principaux marchés d'Europe continentale, l'effort portant à la fois sur le renforcement en Europe du Sud et le développement en Europe du Nord et de l'Est ;
- la poursuite de l'intégration à travers le Groupe pour la commercialisation des accessoires et la gestion optimisée des stocks, s'appuyant sur l'automatisation du site logistique de Libercourt et la centralisation des prestations pour les clientèles françaises et allemandes sur ce site ;
- le développement conjoint de jeux et d'accessoires dédiés, qui répond à une tendance de fond du marché comme le montre le succès des bundles WiiFit, MarioKart et GuitarHeroes, permet de décliner les savoir-faire existants du Groupe (Edition de jeux et conception d'accessoires) avec l'ambition de devenir un des leaders de ce nouveau segment de marché ;
- la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de conception/édition conjointe de jeux vidéo et d'accessoires pour aboutir à des produits innovants comme Nemrod, Shoot Party, Rock Legend, Body Coaching et Dance Floor permettant une immersion totale dans le jeu.

Au cours de l'automne 2008, BIGBEN INTERACTIVE proposera en effet, sur les deux consoles de Nintendo très prisées par le grand public et par la nouvelle clientèle féminine, 5 nouveaux produits associant son savoir-faire d'accessoiriste et d'éditeur de jeux vidéo :

- Nemrod est un jeu destiné aux amateurs de chasse proposant plusieurs environnements (forêt, gibier d'eau, plaine) et bon nombre d'espèces animales connues dans les campagnes françaises. Il sera fourni avec un fusil de chasse compatible Wii soit une véritable carabine conçue par le bureau de R&D de BIGBEN INTERACTIVE permettant d'inclure la Wiimote et le Nunchuk de la Wii.
- Body Coaching est une simulation très précise d'entraînements et de séances de fitness pour celles et ceux qui veulent entretenir leur forme et affiner leur silhouette. Le jeu sera vendu avec 2 haltères lestées intégrant chacune une Wiimote, les cours de gym étant également suivis de contrôles réguliers pour personnaliser l'évolution des séances, et des conseils diététiques afin d'atteindre l'objectif fixé par les joueur(se)s.
- Kick Party offrira un plaisir de jeu et une jouabilité accessibles à toute la famille, seule la précision et l'envie de jouer étant requises ! Associé à un ballon de football placé au sol sur un tapis, le jeu permet de s'amuser seul ou à plusieurs sur différents environnements avec un jeu de golf ou de bowling au pied, des séances de pénalités, du football de rue ou des parcours d'obstacles.
- Rock Legend transforme la console de jeux en véritable guitare électrique, permettant de jouer une

vingtaine de morceaux célèbres. La console Nintendo DS se clipse dans une guitare disposant de deux haut-parleurs, le joueur devant gratter l'écran tactile de la console et utiliser 4 boutons placés sur le manche de la guitare pour simuler les accords de musique.

- Dance Floor propose d'emmener les joueur(se)s sur une piste de danse avec un « tapis » installé sur l'écran tactile de la console Nintendo DS. Il s'agira de suivre plusieurs chorégraphies à l'écran avec des flèches défilant sur l'écran supérieur de la console et de reproduire les mêmes enchaînements.

Cette dernière tendance mise en avant par le Groupe consiste ainsi à initier le développement de produits à partir de l'accessoire, le jeu étant lui développé sur mesure pour l'accessoire et en étant un élément indissociable (et non l'inverse comme dans le jeu MarioKart où le volant est un complément utile mais pas indispensable du jeu).

Au cours du 1^{er} trimestre de l'exercice 2008-2009, le chiffre d'affaires a représenté 21,4 millions d'euros, en progression de 50,4 % par rapport au 1^{er} trimestre de l'exercice précédent. Le marché des consoles de jeu vidéo a été fortement dynamisé au 1^{er} trimestre de l'exercice avec la sortie de 3 jeux phares en avril 2008, à savoir GTA 4 pour les consoles Sony PlayStation 3 et Microsoft X-Box 360 de Microsoft ainsi que MarioKart et WiiFit pour la console Nintendo Wii, dont les ventes ont dépassé toutes les attentes. Les ventes de consoles et d'accessoires ont été elles favorablement impactées par la sortie de ces jeux, le volume d'affaires global réalisé par le secteur du jeu vidéo étant beaucoup plus élevé que celui prévu à cette période généralement la plus calme de l'année.

Cette croissance de l'activité correspond à une hausse du chiffre d'affaires particulièrement importante en France (+ 73,9 %), activité marquée par la très forte progression des accessoires et de la distribution classique. Alors que les activités export sont elle aussi en hausse, il est à signaler que l'activité au Benelux est en légère baisse du fait de la perte de certains contrats de distribution sur cette zones, baisse d'activité non totalement compensée par la hausse de l'activité accessoires (+ 129 %).

Répartition géographique des ventes au cours du 1^{er} trimestre 2008-2009

En M€	France	Benelux	Allemagne	Autres	Total
30-juin-07	7,16	4,06	2,07	0,91	14,20
30-juin-08	12,46	3,91	3,13	1,87	21,37

Répartition produits des ventes au cours du 1^{er} trimestre 2008-2009

En %	30 juin 2007 consolidés Normes IFRS	30 juin 2008 consolidés Normes IFRS
Chiffre d'affaires	100,0%	100,0%
Accessoires	55,0%	63,9%
Distribution exclusive	24,6%	15,0%
Cœur de métier du Groupe	79,6%	78,9%
Audio et Cadeaux	7,5%	4,7%
Distribution non exclusive	12,9%	16,4%

Chiffres issus du management reporting, retraités selon normes IFRS

Ce 1^{er} trimestre de l'exercice 2008-2009 a également été marqué par une nouvelle amélioration des conditions opérationnelles d'exploitation avec en particulier la centralisation sur le site de Libercourt de la logistique accessoires de la France et de l'Allemagne à compter d'avril 2008. La gestion optimisée des stocks en découlant doit permettre ainsi une réduction supplémentaire des coûts.

D'une manière plus générale, les marchés sur lesquels intervient BIGBEN INTERACTIVE restent orientés assez favorablement à la hausse, comme le montrent les données prévisionnelles présentées pour 2008 par GfK pour l'univers du jeu vidéo :

Prévisions	en volume (milliers d'unités)	Croissance anticipée
Consoles de jeux		
Consoles de salon	2 700	20,0%
Consoles portables	3 200	14,0%
Total	5 900	16,0%
Logiciels pour consoles		
Consoles de salon	18 950	26,0%
Consoles portables	20 300	36,0%
Total	39 250	31,0%
CD Rom de jeu	8 000	-23,0%

Sources : GfK - Février 2008

En termes de structure financière, il est à noter que, depuis la clôture du 31 mars 2008, la ligne de financement New Money 1 a été remboursée par anticipation le 9 mai 2008 et la ligne de financement New Money 2 a été remboursée par anticipation le 11 septembre 2008. Il ne reste donc plus en termes d'endettement financier que le crédit protocolé, pour un capital restant d'un montant de 8,5 millions d'euros au 31 mars 2008.

Le solde des financements d'exploitation est constitué de lignes d'escompte et d'ouverture de crédits documentaires import à l'exclusion de toute ligne de découvert.

A la date du présent document, il n'existe pas de ligne de crédit court ou moyen terme non tirée.

Compte tenu de ce qui précède et en l'état actuel de ses connaissances sur l'évolution à court terme du marché, le Groupe BIGBEN INTERACTIVE se donne comme objectif :

- un chiffre d'affaires annuel en croissance mesurée à plus de 95 millions d'euros, avec la poursuite de la croissance du métier de l'Accessoire, la nouvelle donne de la Distribution Exclusive désormais tournée vers l'Edition et la progression des activités Grossiste et Audio et Cadeaux ;
- un résultat opérationnel supérieure à 15 % pour l'exercice clos le 31 mars 2009, avec une marge et des frais généraux optimisés, des frais financiers contenus et une dette financière nette ramenée à moins de 30 % des fonds propres ;
- un résultat en progression dans tous les territoires.

Il est précisé que le retour attendu à un niveau de gearing à moins de 30 % des fonds propres indiqué ci-dessous tient compte en particulier de l'exercice d'une part significative des bons de souscription d'actions émis en décembre 2006 et dont l'échéance a été fixée au 31 décembre 2008. Il est rappelé que ces bons donnent droit à la souscription d'actions nouvelles au prix de 3,25 euros par action.

12.2. Eléments susceptibles d'influer les perspectives de l'émetteur

La Société n'a pas connaissance de tendance ou d'événements avérés relatifs à son activité qui soient raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement et de manière exceptionnelle sur son chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2008-2009.

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICE

Néant.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1. Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs

14.1.1. Membres du Conseil d'Administration

Les tableaux ci-après précisent pour chaque membre du Conseil d'administration ses fonctions et mandats exercés dans le Groupe ou en dehors du Groupe.

	Fonction	Date de nomination ou du dernier renouvellement	Date de fin de mandat *	Autres fonctions exercées dans la Société	Autres fonctions exercées en dehors de la Société (Groupe et hors Groupe)
Mandats actuels :					
Alain FALC	Président du Conseil d'Administration et Directeur Général	septembre-06	31-mars-12	-	Président SAS Espace 3 Games Gérant SCI Falc Gérant SCI Jafa Administrateur Atoll Soft (Benelux) Administrateur BBI HK Ltd (Hong Kong)
Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années :					
Président SAS King Games Vidéo Administrateur de BBI UK Holdings Ltd					
Mandats exercés au cours des 5 dernières années :					
Maxence HECQUARD	Administrateur	février-07	31-mars-12	Directeur Général Délégué	Président Liberar Président Indosuez Argentina Président Intrum CAI Debt Finance Représentant permanent au conseil d'administration de Groupe Neyrat Peyronie Président Financière Plasticentre PSA Gérant SCI de Vignemont
Mandats actuels :					
Nicolas HOANG	Administrateur	mars-07	31-mars-12	-	Président SARL Saint Gervais Co Gérant SARL CDB Finances Directeur Général SA Majorette Directeur Général SAS Schmid Laurent Finances Administrateur SGCE Gérant SARL Patricentre Gérant SCI Penthièvre
Mandat actuel :					
Jacqueline DE VRIEZE	Administrateur	septembre-03	31-mars-09	-	Directeur Général SAS Espace 3 Games
Autre mandat exercé au cours des 5 dernières années :					
Responsable SAS King Games Vidéo					
Mandats exercés au cours des 5 dernières années :					
Jean Marie DE CHERADE	Administrateur	mai-08	31-mars-09		Gérant SARL RH Gérant SARL BD Strata Président SAS Wilshire Invest 1 Gérant SC AMS

* : AGO devant se prononcer sur les comptes clos au ...

Au cours des cinq dernières années, aucun dirigeant ni administrateur de la Société :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par les autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été impliqué dans une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que dirigeant ou mandataire social ;
- n'a été empêché d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou de participer à la gestion d'un émetteur.

Il n'existe aucun Directeur Général Adjoint ou Délégué non membre du Conseil d'administration nommé par celui-ci. Par ailleurs, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration.

14.1.2. Profils des administrateurs

Alain FALC : Président du Conseil d'administration,

Ingénieur en électronique (ISEN 1981).

Monsieur Alain FALC crée BIGBEN INTERACTIVE en 1981 à la fin de ses études et acquiert rapidement un savoir-faire industriel et commercial dans le domaine de la montre et des produits électronique promotionnels.

En 1993, il décide d'investir le secteur naissant des jeux vidéo pour y décliner son savoir-faire. Devenu leader de la conception-fabrication d'accessoires pour consoles de jeux vidéo en France en 1999, il fait introduire la Société en bourse et mène son développement à l'international avec des implantations au Benelux, en Grande Bretagne, en Allemagne et à Hong-Kong.

Après avoir connu l'hyper croissance de 1999 à 2002, Monsieur Alain FALC doit gérer la restructuration du Groupe de 2003 à 2005 avant d'adosser le Groupe au consortium d'investisseurs mené par Deutsche Bank fin 2006.

Maxence HECQUARD : Administrateur,

ESSEC (1987) et maître en Droit de l'Université Paris II-Assas (1986).

Après un début de carrière dans un cabinet de commissariat aux comptes, Monsieur Maxence HECQUARD rejoint la Direction financière de la Compagnie française des pétroles Total à Paris puis à Tokyo.

En 1990, il entre à la Banque Indosuez (devenue Calyon) où il occupera divers postes à Paris, Buenos Aires et Londres.

Depuis 2005, Monsieur Maxence HECQUARD est Directeur à la société de gestion EFFICAP.

Nicolas HOANG : Administrateur,

IEP Paris (2001), master en droit de l'Université Paris 2 Panthéon Assas.

Après avoir été analyste à la Deutsche Bank AG London (titrisations immobilières et créances non performantes), Monsieur Nicolas HOANG rejoint le groupe MI-29 où il prend en charge différentes structures de gestion foncière et d'investissement immobilier avant d'intervenir sur les investissements dans les sociétés en retournement.

Jacqueline DE VRIEZE : Administrateur,

Autodidacte.

Après une première expérience dans le domaine des soins de la personne (salon de coiffure et institut d'esthéticiennes) de 1976 à 1987, elle crée une entreprise de gymnastique douce et de soins esthétiques dans un centre de remise en forme.

En 1989, elle rejoint la société de magasins de vente au détail de jeux et gadgets Espace 3 Games comme responsable de magasins avant d'en devenir la directrice en 1995.

Jean Marie DE CHERADE : Administrateur,

Ingénieur agronome, maîtrise ès sciences naturelles, DEA de marketing, gestion et administration des entreprises

Après avoir été assistant à la chaire de marketing agroalimentaire au CESA (centre d'enseignement supérieur des affaires du groupe HEC-ISA), Monsieur Jean-Marie DE CHERADE devient consultant à la BANQUE MONDIALE avec la conduite de projets pour la zone de l'Afrique de l'Ouest.

Il rejoint ensuite le monde de l'entreprise où il sera entre autres Président et Cofondateur de la société EOS MARKETING. Il est aujourd'hui chargé de missions pour le groupe MI-29.

14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre conflit possible entre les intérêts privés des administrateurs de la Société et l'intérêt social, en dehors des points figurant au chapitre 19 du présent document de référence et relatif aux conventions réglementées.

En dehors des points indiqués au chapitre 19 du présent document de référence et relatifs aux différentes conventions réglementées, il n'existe pas de conflit d'intérêt potentiels entre les devoirs à l'égard de l'émetteur des personnes présentées dans le tableau présenté au paragraphe 14.1 et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Par ailleurs aucun arrangement ou accord n'a été conclu avec des clients, des fournisseurs ou autres en vertu duquel l'une quelconque des personnes présentées dans le tableau du paragraphe 14.1 a été sélectionnée en tant que membre du Conseil d'administration ou membre de la direction générale.

Il est simplement rappelé que Monsieur Alain FALC est actionnaire de la Société à hauteur de 17,1 % et que Messieurs Maxence HECQUARD, Nicolas HOANG et Jean Marie de CHERADE représentent eux le concert majoritaire, concert disposant d'environ 35,0 % du capital. A ce titre, il est précisé qu'il n'existe aucune restriction acceptée par les personnes présentées ci-dessus concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation au capital de la Société.

15. REMUNERATION ET AVANTAGES

15.1. Rémunérations et avantages en nature attribués pour les deux derniers exercices clos aux mandataires sociaux de la Société

Politique de fixation des rémunérations

Les rémunérations des mandataires sociaux sont strictement liées à leurs fonctions dans les sociétés du Groupe et au niveau général de rémunération pratiqué dans le territoire de leur société.

Rémunérations perçues au titre des deux derniers exercices

Les rémunérations totales brutes versées à l'ensemble des mandataires sociaux se sont élevées à 205 milliers d'euros au titre de l'exercice 2007-2008, contre 217 milliers d'euros au titre de l'exercice 2006-2007.

Les engagements de retraite en faveur des mandataires sociaux étaient nuls au titre de l'exercice 2007-2008.

La Société n'a pas souscrit d'autres engagements en faveur des mandataires sociaux.

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2007 :

Fonction	Membres du Conseil d'Administration	Rémunération fixe brute annuelle	Rémunération variable brute annuelle	Avantage en nature	Global	Jetons de présence
Président	Alain FALC	159 000,00 €	-	-	159 000,00 €	1 200,00 €
Administrateur	Maxence HECQUARD	-	-	-	-	-
Administrateur	Nicolas HOANG	-	-	-	-	-
Administrateur	Jacqueline DE VRIEZE	52 250,00 €	-	-	52 250,00 €	1 200,00 €
Administrateur	Jean Marie BOISSON	-	-	-	-	1 200,00 €

Monsieur Maxence HECQUARD a été coopté en février 2007 en remplacement de Monsieur Roland DE SAINT VICTOR pour la durée résiduelle de son mandat et a depuis été confirmé à ce poste d'administrateur. Il est ainsi précisé que Monsieur Roland DE SAINT VICTOR a perçu au titre de l'exercice 2006-2007, avant sa démission, une rémunération de 37 543 euros complétée par des jetons de présence pour un montant de 1 200 euros.

Par ailleurs, il est indiqué que Monsieur Maxence HECQUARD n'a pas reçu de rémunération directe mais a fait l'objet d'un contrat de mise à disposition par EFFICAP puis MI29. Au titre de l'exercice 2006-2007, EFFICAP puis MI29 ont facturé 85 500 euros et 14 500 euros, respectivement, pour la mise à disposition de Monsieur Maxence HECQUARD.

Monsieur Nicolas HOANG a été coopté en mars 2007 en remplacement de Monsieur Raymond WAHBA pour la durée résiduelle de son mandat et a depuis été confirmé à ce poste d'administrateur. Il est ainsi précisé que Monsieur Raymond WAHBA a perçu au titre de l'exercice 2006-2007, avant sa démission, des jetons de présence pour un montant de 1 200 euros.

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2008 :

Fonction	Membres du Conseil d'Administration	Rémunération fixe brute annuelle	Rémunération variable brute annuelle	Avantage en nature	Global	Jetons de présence
Président	Alain FALC	145 200,00 €	-	-	145 200,00 €	1 200,00 €
Administrateur	Maxence HECQUARD	-	-	-	-	1 200,00 €
Administrateur	Nicolas HOANG	-	-	-	-	1 200,00 €
Administrateur	Jacqueline DE VRIEZE	54 000,00 €	-	-	54 000,00 €	1 200,00 €
Administrateur	Jean Marie BOISSON	-	-	-	-	1 200,00 €

Monsieur Jean Marie DE CHERADE a remplacé en mai 2008 Monsieur Jean Marie BOISSON pour la durée résiduelle de son mandat.

Par ailleurs, il est indiqué que Messieurs Maxence HECQUARD et Nicolas HOANG n'ont pas reçu de rémunération directe mais bénéficient d'un contrat de services conclu avec MI 29. Au titre de l'exercice 2007-2008, ce contrat couvrant l'intervention de Messieurs Maxence HECQUARD et Nicolas HOANG a représenté pour la Société un coût de 204 000 euros. Le contrat conclu entre MI29 et la Société est un contrat global et la répartition individuelle de cette rémunération entre Messieurs Maxence HECQUARD et Nicolas HOANG par MI29 est inconnue de la Société.

Il n'existe aucune prime d'arrivée ni aucun régime de retraite complémentaire au bénéfice des mandataires sociaux ou des administrateurs. En outre, il n'existe aucune prime de départ prévue au bénéfice des mandataires sociaux ou des administrateurs.

La Société n'a pas pris d'engagement de toute nature au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

L'Assemblée Générale du 28 juillet 2008 a par ailleurs décidé de porter à 10 000 euros l'enveloppe globale de jetons de présence allouée aux membres du Conseil d'administration.

15.2. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux

Options de souscription d'actions

En date des 9 novembre 1998, 3 avril 2000, 27 septembre 2001 et enfin 17 septembre 2002, l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société s'est prononcée favorablement sur l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'émettre des options de souscription d'actions. La tableau présenté ci-après détaille les différents plans émis correspondant :

	1998 / 1	2000 / 1	2000 / 2	2001 / 1	2003 / 1
Date de l'Assemblée Générale	9 novembre 1998	3 avril 2000	3 avril 2000	27 septembre 2001	17 septembre 2002
Date du Conseil d'Administration	9 novembre 1998	5 juin 2000	6 décembre 2000	27 septembre 2001	27 janvier 2003
Options de Souscription d'actions attribués par le Conseil d'Administration					
Nombre total d'options de souscription	15 000	30 474	7 500	40 000	50 000
Equivalent en nombre d'actions	15 000	30 474	7 500	40 000	50 000
Point de départ d'exercice des d'options de souscription	9 novembre 2001	5 juin 2003	6 décembre 2003	27 septembre 2004	27 janvier 2006
Date d'expiration	9 novembre 2004	5 juin 2006	6 décembre 2006	27 septembre 2007	27 janvier 2009
Prix des d'options de souscription	2,00 €	34,00 €	37,00 €	24,00 €	13,17 €
Nombre d'options de souscription d'actions accordées aux mandataires sociaux					
Equivalent en nombre d'actions	3 000	5 000	0	6 300	7 000
Nombre d'options de souscription d'actions accordées aux 10 premiers attributaires salariés					
Equivalent en nombre d'actions	7 300	2 500	2 000	8 300	9 800
Nombre d'options de souscription d'actions annulées durant l'exercice 2007-2008					
Equivalent en nombre d'actions	0	0	0	19 250	400
Nombre d'options de souscription d'actions ayant été exercées par les mandataires depuis leur émission					
Equivalent en nombre d'actions	3 000	5 000	0	0	0
Nombre d'options de souscription d'actions ayant été exercées par les 10 premiers bénéficiaires depuis leur émission					
Equivalent en nombre d'actions	7 300	0	2 000	0	0
Solde de capital potentiel	0	0	0	0	23 600

Il est précisé qu'aucune option n'a été exercée au cours des deux derniers exercices, que cela soit par les mandataires sociaux ou par les 10 premiers bénéficiaires de ces options.

La dilution potentielle issue de l'exercice des 23 600 options de souscription restant en circulation est de 0,24 %.

Bons de souscription d'actions émis en décembre 2006 dans le cadre de la récapitalisation de la Société

Par ailleurs, il est rappelé que le 29 décembre 2006 ont été réalisées, dans le cadre d'un schéma de recapitalisation, une augmentation de capital par émission réservée d'ABSA et une attribution gratuite de BSA à l'ensemble des actionnaires de la Société. Le nombre de BSA émis ou attribués a donc été de 9 790 173, l'exercice de la totalité de ces BSA pourrait conduire à l'émission d'un nombre maximal de 1 631 695 actions nouvelles de 2 euros de valeur nominale chacune, soit un montant total des souscriptions s'élevant au maximum à 5 303 008,75 euros. Il est en effet indiqué que 6 bons donnent droit à la souscription d'une action nouvelle au prix de 3,25 euros chacune, ces bons étant exerçables jusqu'au 31 décembre 2008.

Conformément au protocole en date du 14 janvier 2006, dans un souci d'incentive des différents managers du Groupe, le consortium d'investisseurs a cédé 5 450 000 BSA au Président Directeur Général, Monsieur Alain FALC, et à ses proches collaborateurs pour une valeur symbolique, assortie d'un engagement de les conserver sur une certaine période.

15.3. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la Société

Néant.

15.4. Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages

Les sommes provisionnées aux fins de versement de retraite sont de 233 milliers d'euros au 31 mars 2008, provisions non affectées nominativement.

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1. Direction de la Société

Exercice de la Direction générale de la Société

La Société est représentée à l'égard des tiers par Monsieur Alain FALC, Directeur Général, personne également Président du Conseil d'administration.

Cette fonction a été définie par le Conseil d'administration du 27 septembre 2001 et confirmée par celui du 14 septembre 2006 qui a renouvelé le mandat de Monsieur FALC .

16.1.1. Composition du Conseil d'administration

Mandat des administrateurs

Le tableau ci-dessous indique la composition du Conseil d'administration de la Société à la date du présent document de référence ainsi que les principales informations relatives aux mandataires sociaux.

	Fonction	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement	Date de fin de mandat *
Alain FALC	Président du Conseil d'Administration et Directeur Général	décembre-88	septembre-06	31-mars-12
Maxence HECQUARD	Administrateur	février-07	février-07	31-mars-12
Nicolas HOANG	Administrateur	mars-07	mars-07	31-mars-12
Jacqueline DE VRIEZE	Administrateur	septembre-03	septembre-03	31-mars-09
Jean Marie DE CHERADE	Administrateur	mai-08	mai-08	31-mars-09

* : AGO devant se prononcer sur les comptes clos au ...

Monsieur Maxence HECQUARD a remplacé en février 2007 Monsieur Roland DE SAINT VICTOR pour la durée résiduelle de son mandat et a depuis été confirmé à ce poste d'administrateur.

Monsieur Nicolas HOANG a remplacé en mars 2007 Monsieur Raymond WAHBA pour la durée résiduelle de son mandat et a depuis été confirmé à ce poste d'administrateur.

Monsieur Jean Marie DE CHERADE a remplacé en mai 2008 Monsieur Jean Marie BOISSON pour la durée résiduelle de son mandat et a depuis été confirmé à ce poste d'administrateur.

Administrateurs indépendants

A ce jour, le Conseil d'administration n'a pas défini de critères devant servir à la qualification d'administrateur indépendant.

Nombre d'actions devant être détenues par un administrateur

Chaque administrateur doit être titulaire d'au moins une action.

Administrateurs élus par les salariés du Groupe

La participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du Code de Commerce étant inférieure à 3 % du capital social de la Société, l'Assemblée n'a pas eu, et n'a pas, à ce jour, à procéder à la nomination d'un ou plusieurs administrateurs désignés sur proposition des salariés actionnaires.

16.1.2. Rôle et fonctionnement du Conseil d'administration

L'organisation et le fonctionnement du conseil :

Le Conseil d'administration détermine la stratégie de l'entreprise et s'assure que les mesures prises par le Comité de Direction vont bien dans le sens des axes stratégiques qu'il a défini. Le Président du Conseil d'Administration, qui est en contact direct et régulier avec l'ensemble des administrateurs, centralise les demandes puis établit un projet d'ordre du jour pour la prochaine réunion du Conseil. Il s'assure que ce projet répond bien aux attentes de chacun des administrateurs et donne au Comité de Direction la liste des points à préparer pour présentation au Conseil d'administration à venir.

Le Président a la faculté de faire intervenir des personnes extérieures au Conseil et à l'entreprise (en dehors des Commissaires aux Comptes). Le responsable du Comité de Direction se fait assister, à sa convenance, par un autre membre du Comité de Direction si cela est nécessaire pour une meilleure compréhension du dossier par les administrateurs.

Le Président est également responsable du Comité de Direction et s'assure à ce titre de l'application de toute mesure propice à la réalisation des objectifs stratégiques définis par le Conseil, en s'appuyant notamment sur les procédures de contrôle interne.

Le règlement intérieur du conseil :

A ce jour, le Conseil d'Administration n'a pas mis en place de règlement intérieur

L'évaluation du conseil d'administration et ses suites

Le Conseil d'administration s'est réuni 8 fois au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008. Le taux de présence des administrateurs était de 62 %.

Afin de permettre une participation régulière des administrateurs géographiquement éloignés, les statuts (article 22) ont été modifiés le 14 septembre 2006 en application de la loi 2005-842 du 26 juillet 2005 pour permettre l'intervention des administrateurs par conférence téléphonique.

Activité des comités au cours de l'exercice écoulé

Le Comité de Direction Groupe se réunit mensuellement pour faire le point de la marche des affaires dans chaque territoire et au niveau du Groupe, suivre l'avancement des chantiers Groupe et d'une manière générale, prendre toutes décisions nécessaires à la mise en oeuvre des orientations générales données par le Conseil d'administration.

Composition du Comité de Direction du Groupe au 31 mars 2008

Comité Groupe	Fonction	Remarques spécifiques
Alain FALC	Président du Conseil d'Administration et Directeur Général	
Maxence HECQUARD	Directeur Général Délégué	à compter d'août 2006
François BOZON	Secrétaire Général	
Daniel JANSSENS	Responsable Atoll Soft SA (Benelux)	Responsable BBI GmbH entre juin 2004 et septembre 2005
Hans Josef LEY	Responsable BBI GmbH (Allemagne)	à compter de septembre 2005
Roland DE SAINT VICTOR	Responsable BBI HK Ltd (Hong Kong)	

Le Comité de Direction de la Société Bigben Interactive se réunit d'une manière générale deux fois par mois pour examiner la marche des affaires, suivre l'avancement des chantiers en cours sur la période (logistique, administration, contrôle de gestion, etc) avec les responsables opérationnels et prendre toutes décisions nécessaires à la mise en oeuvre des orientations générales données par le Conseil d'Administration.

Composition du Comité de Direction de la Société au 31 mars 2008

Comité Société	Fonction	Remarques spécifiques
Alain FALC	Président du Conseil d'Administration et Directeur Général	
Maxence HECQUARD	Directeur Général Délégué	à compter d'août 2006
François BOZON	Secrétaire Général	

16.1.3. Nominations, renouvellements et ratification de cooptations

Aucun des mandats des membres du Conseil d'administration n'est venu à expiration durant les exercices 2006-2007 et 2007-2008.

En revanche, compte tenu de la modification de l'actionnariat, Messieurs Roland DE SAINT VICTOR et Raymond WAHBA ont démissionné respectivement en janvier et février 2007 et ont été remplacés par Messieurs Maxence HECQUARD et Nicolas HOANG pour la durée résiduelle de leur mandat soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012. Ces nominations ont été ratifiées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juillet 2007 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006-2007.

De la même manière, compte tenu de la démission de Monsieur Jean Marie BOISSON, celui-ci a été remplacé en mai 2008 par Monsieur Jean Marie DE CHERADE. Cette nomination a été ratifiée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juillet 2008 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007-2008.

16.1.4. Jetons de présence

Il est rappelé que dans sa 7ème résolution, l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 20 juillet 2007 a décidé de fixer à 6 000 euros le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'administration. L'Assemblée Générale du 28 juillet 2008 a porté ce montant à 10 000 euros.

Règle de répartition des jetons de présence

Le mode de répartition des jetons de présence a été fixé par le Conseil d'administration en date du 6 février 2003 selon une répartition égalitaire entre ses membres.

Fixation du montant global de jetons de présence à verser

Le montant global des jetons de présence a été porté à 10 000 euros lors de la dernière Assemblée Générale et sera maintenu à ce montant pour les exercices à venir, et ce jusqu'à décision contraire.

16.2. Contrats entre les administrateurs et la Société

Se reporter au chapitre 19 du présent document de référence relatif aux conventions réglementées.

Hors les contrats présentés au chapitre 19 du présent document de référence et relatifs aux conventions réglementées, il n'existe pas d'autres contrats de service liant les membres du Conseil d'administration à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

16.3. Comités d'audit et de rémunération

La mise en place d'un Comité d'audit et d'un Comité des Rémunérations a été entérinée par le Conseil d'administration en date du 6 mai 2004 :

- le Comité d'Audit a notamment pour mission de rendre un rapport sur le contrôle des filiales du Groupe par une action de recensement, d'évaluation et de suivi des risques, ainsi que de donner son avis au Conseil d'administration sur les comptes semestriels et annuels ;
- le Comité des Rémunérations a notamment pour mission de fournir des orientations dans la politique de rémunération et de fidélisation des cadres, et de proposer au Conseil d'administration les éléments de rémunération des dirigeants du Groupe.

A compter du 1^{er} octobre 2004, le Comité d'Audit a été mis en place par le Conseil d'administration. Il a vocation à accélérer et accroître la formalisation du contrôle interne existant au sein du Groupe ainsi qu'à développer la notion de contrôle interne à tout niveau. Pour ce faire, il est composé d'un administrateur, du Directeur Général Siège, du Responsable Europe, du Contrôleur de Gestion Groupe, du Directeur administratif et financier Siège et du Secrétaire Général.

Même si le principe de la mise en place d'un Comité des Rémunérations a été entériné par le Conseil d'administration de mai 2004, aucun Comité n'a finalement été constitué à ce jour par la Société.

Se reporter également au paragraphe 16.5 du présent document et relatif au rapport du Président sur le contrôle interne.

16.4. Gouvernement d'entreprise

La Société ne dispose pas aujourd'hui d'administrateur indépendant.

Compte tenu du schéma d'adossement capitalistique et du changement de contrôle qui a résulté de l'augmentation de capital réalisée fin 2006, le concert majoritaire Deutsche Bank – MI 29 a eu vocation à être représenté de manière prépondérante au Conseil d'administration, ce qui est aujourd'hui le cas avec trois administrateurs, Messieurs Maxence HECQUARD, Nicolas HOANG et Jean Marie DE CHERADE.

La Société n'envisage pas de faire appel à d'autres administrateurs dans un avenir proche.

La Société, compte tenu de sa taille relativement modeste, ne se conforme pas à l'intégralité des dispositions mises en avant en termes de recommandations émises par le rapport AFEP / MEDEF. Toutefois, la Société fait ses meilleurs efforts pour accroître ses procédures internes, avec notamment le fait que le Conseil

d'administration soit une instance collégiale, que des procédures de suivi et de gestion des risques soient mises en place au sein de la Société, ou encore, qu'il existe des comités spécifiques, même si ces derniers ne se sont pas réunis dernièrement.

16.5. Contrôle interne

Rapport du Président du conseil d'administration concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière :

1 - CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DE CONSEIL.

Structure juridique

La société Bigben Interactive SA est une société anonyme régie par la loi du 24 juillet 1966 relatives aux Sociétés Commerciales et le décret du 23 mars 1967. Les Statuts ont été harmonisés suite à la codification du Code de Commerce et l'adoption de la loi du 15 mai 2001.

La Direction Générale a été confiée au Président du Conseil d'Administration par le Conseil d'Administration du 14/09/2006. Un Directeur Général Délégué a par ailleurs été nommé le 17 août 2007 avec une mission d'assistance à la décision en matière de stratégie industrielle, commerciale et financière.

Règles de fonctionnement du Conseil

Le Conseil d'Administration se réunit au minimum chaque trimestre, afin d'étudier la situation commerciale et financière du Groupe. Il n'existe pas de règlement intérieur propre au fonctionnement du Conseil d'Administration.

Du fait du changement de la géographie de l'actionnariat, un troisième administrateur représentant le concert majoritaire a été coopté le 06 mai 2008 en remplacement d'un administrateur démissionnaire. L'Assemblée Générale Mixte du 29 juillet 2008 sera appelée à ratifier sa nomination.

Le Conseil s'est réuni 8 fois au cours de l'année, le taux de présence moyen est de 62 %.

Existence de Comités

Le principe du Comité d'Audit a été mis en place par le Conseil d'Administration du 01/10/2004. Il a vocation à accélérer et accroître la formalisation du contrôle interne existant au sein du Groupe ainsi qu'à développer la notion de contrôle interne à tout niveau. Pour ce faire, il serait en principe composé d'un administrateur, du Directeur Général Siège, du Directeur Général Délégué Siège, du Responsable Europe, des Contrôleurs de Gestion Groupe, et du Secrétaire Général.

Le Comité d'Audit aurait notamment pour mission de rendre un rapport sur le contrôle des filiales du Groupe par une action de recensement, d'évaluation et de suivi des risques, ainsi que de donner son avis au Conseil d'Administration sur les comptes semestriels et annuels.

Compte tenu de la poursuite des chantiers de réorganisation au cours de l'exercice 2007-08 (processus de liquidation de l'ancienne filiale d'exploitation au Royaume Uni, recentrage de l'activité Accessoires au sein des filiales au Benelux et en Allemagne, automatisation du site de Libercourt regroupant les prestations logistiques pour la France et l'Allemagne) mobilisant à plein temps ses membres, le Comité d'Audit ne s'est pas réuni et n'a donc pas engagé de chantier spécifique sur l'exercice écoulé.

2 - LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

Rappel des objectifs retenus pour le contrôle interne

Le contrôle interne est l'ensemble des processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration et les dirigeants de Bigben Interactive destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- Le suivi et l'optimisation de l'exécution des opérations,
- La fiabilité des informations financières
- La conformité aux lois et aux réglementations en vigueur

Aussi, ces procédures visent à vérifier :

- Le respect de la politique générale de l'entreprise,
- L'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables,
- L'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables, donnant une image fidèle de la situation économique de l'entreprise.

Présentation de l'organisation générale des procédures de contrôle interne

Acteurs du contrôle interne

Pour l'exercice 2007-08, l'organisation du contrôle interne au sein de la société a, comme pour l'exercice antérieur, reposé sur la combinaison d'un organe de pilotage de type comité stratégique dit « Eurometing Group » géré par la maison-mère Bigben Interactive SA, qui s'appuie sur les directions logées au sein de 4 territoires géographiques (France, Benelux, Allemagne, HongKong), avec le Contrôle de Gestion Groupe et la Direction Financière du Siège.

Champ de compétence et rattachement des acteurs du contrôle interne

Les directions opérationnelles et fonctionnelles sont responsables, dans leur périmètre respectif d'intervention et de responsabilité, de la gestion des risques inhérents à leur champ de compétence.

Chaque acteur du contrôle interne des Filiales rend compte à son autorité hiérarchique et fonctionnelle de niveau immédiatement supérieur par le biais d'une information diffusée dans le cadre de réunions périodiques instaurées par les filiales (Comité de Direction ou Conseil d'Administration).

La Direction Financière du Siège et le Contrôle de Gestion Groupe sont informés périodiquement des risques significatifs et de leur traduction dans les comptes financiers locaux ainsi que dans le reporting financier du Groupe par les responsables administratifs et comptables de chaque filiale.

La mesure et la gestion des risques à caractère juridique (opérations contractuelles et litiges avec tout tiers) est prise en charge par les directions de chaque filiale. Les risques les plus significatifs au niveau d'une filiale ou impactant plusieurs entités du Groupe (contrats d'édition, de licence ou distribution exclusive, protection de la propriété intellectuelle, etc) sont centralisés par le Secrétariat Général du Siège qui peut solliciter et avoir recours, le cas échéant à des fonctions externalisées.

Le Groupe a également engagé un processus de centralisation des polices d'assurance couvrant les principaux risques liés à l'activité et a souscrit une police d'assurance « Responsabilité civile - Mandataires sociaux » couvrant la responsabilité de toutes les personnes ayant des fonctions de direction dans l'ensemble des entités du groupe.

Organisation du contrôle interne visant à l'élaboration de l'information financière et comptable

Ce rôle est assigné à la Direction Financière Siège qui définit (i) le cadre et le calendrier de production de l'information financière et comptable de même que (ii) les processus de contrôle interne destinés à la fiabilisation de cette information.

Le respect des règles comptables locales et Groupe par le Siège et les Filiales du Groupe est du ressort des Directions Générales desdites entités conjointement avec le Contrôle de gestion Groupe.

La Direction Financière du Siège assure la liaison avec les organes de contrôle (commissaires aux comptes) de la Société et des Filiales (avec délégation aux directions financières locales pour les Filiales) et rend compte à l'Eurometing Group (comité stratégique) des travaux et des observations faites dans le cadre de leur mission.

Evolution de l'organisation pour les prochains exercices

Un contrôle au niveau du Groupe de type « corporate » pourra être assuré par une cellule « Audit » rattachée hiérarchiquement au Président du Conseil d'Administration. Il lui sera confié des missions d'audit ponctuelles déterminées par le Conseil d'Administration, l'Eurometing Group (comité stratégique) ou le Comité d'Audit, l'ordre de mission décrivant le champ d'investigation défini, la nature du risque décelé, les objectifs d'audit assignés et le délai de réalisation de l'audit.

La cellule « Audit » fonctionnera selon le principe de la « task force », utilisant toutes les compétences fonctionnelles existantes au sein du Groupe. Celles-ci seront, dans le cadre d'une mission, détachées temporairement et répondront hiérarchiquement pour ce laps de temps à la cellule d'Audit.

Compte tenu des contraintes liées à la gestion quotidienne de la restructuration et de l'emploi du temps des titulaires des compétences fonctionnelles nécessaires, la cellule audit n'a pas été mise en oeuvre au cours de l'exercice écoulé.

Description des procédures de contrôle interne mises en place pour la maison- mère

Recensement des risques

Les zones de risques identifiées par nature sont relatives (i) aux activités d'exploitation de la Société Bigben Interactive et des Filiales et (ii) aux engagements donnés et reçus de toute nature dans le cadre de la gestion des affaires.

Principales procédures de contrôle interne

Dans le cadre de sa gestion au quotidien, la société Bigben Interactive a complété les procédures budgétaires et de reporting Siège et Groupe par la mise en place de fiches de gestion de type « memo deals » pour le suivi des contrats de distribution exclusive qui comportent des engagements financiers et/ou volumétriques.

Le logiciel de prévision de trésorerie développé avec un conseil externe en février 2006 pour la société Bigben Interactive SA est devenu un outil de gestion courante, après avoir fait l'objet d'ajustements successifs afin d'obtenir la plus grande fiabilité possible. L'outil permet de corriger -des positions réelles à chaque fin de mois- le plan de trésorerie initial et de réajuster les positions prévisionnelles en conséquence, il est complété d'un module permettant d'avoir une approche de la trésorerie Groupe.

En tant que société mère d'un Groupe gérant des flux de trésorerie significatifs, Bigben Interactive a pour objectif de mettre en place diverses procédures visant à protéger ses actifs circulants ainsi que celui de ses Filiales. Pour cela, la centralisation des flux de trésorerie Groupe effectuée par le Siège se traduirait par le suivi quotidien des flux de trésorerie et des remontées d'information permettant d'avoir une image prospective de la trésorerie à court et moyen terme plus fidèle. La reconfiguration de l'environnement bancaire n'a pas encore permis de finaliser la centralisation des flux qui doit obligatoirement utiliser les services d'un banquier centralisateur idéalement présent dans tous les pays où le Groupe est implanté. Compte tenu du rétablissement des équilibres financiers au sein du Groupe à l'issue de l'exercice 2007-08, le chantier sera relancé en 2008-09 pour aboutir à la mise en place d'un cash reporting quotidien. La gestion quotidienne de la trésorerie du Siège va en revanche être facilitée par la montée en puissance du logiciel dédié mis en place au deuxième semestre de l'exercice 2007-08.

La procédure de suivi des stocks, des actions de déstockage et des utilisations/ reprises de provisions, est combinée avec un suivi prévisionnel des stocks par métier, révisé sur base mensuelle. Au cours de l'exercice 2007-08, la mise en place du nouveau logiciel Logys dans le cadre de l'automatisation du site logistique de Libercourt permet un cadrage renforcé des stocks y compris l'analyse mensuelle des écarts.

Si les procédures relatives aux niveaux d'engagements contractuels pris par les directions opérationnelles du Siège et des Filiales n'ont pas encore fait l'objet de finalisation détaillée, un processus d'autorisation systématique par le Siège des investissements et des recrutements de chaque entité du Groupe a été en revanche imposé.

La procédure et la base de données (TBBI) dédiées, mises en place par la Société en 2005-06 pour assurer le suivi mensuel à la ligne des charges d'exploitation avec remontée vers chaque responsable de service sont désormais intégrées dans la gestion courante de la Société.

Des réunions trimestrielles sont tenues avec l'ensemble des responsables de service pour la présentation des résultats par activité de chaque trimestre écoulé et la confrontation des données réelles par rapport au budget (ventes, charges, effectif). Le champ des indicateurs a été élargi au cours de l'exercice 2007-08 vers l'activité commerciale par support, la concentration clientèle, etc.

Dans le cadre de la communication financière, Bigben Interactive a mis en place des procédures visant à délivrer à l'ensemble de la communauté financière et plus généralement à l'ensemble des tiers avec laquelle elle-même ou une de ses filiales est en relation, une information homogène et fiable. Après avoir fait enregistrer son premier document de référence au 31 mars 2006 par l'AMF le 12 décembre 2006, elle n'a pas été en mesure de réitérer l'opération en 2007 mais s'est attaché les services d'un prestataire externe pour assurer de manière récurrente la production de ce document à compter de la clôture de l'exercice 2007-08.

Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable.

Dans le cadre de l'élaboration et du traitement de l'information financière, Bigben Interactive a en 2007-08 mis en place :

- Le reporting Groupe sous la forme de Flash results des données commerciales et financières mensuelles (principaux éléments d'un compte de résultat ainsi du « bas de bilan de toutes les entités du Groupe) fait l'objet non seulement d'un ajustement trimestriel a posteriori afin de se conformer à la comptabilité mais surtout d'un reformatage pour prendre en compte les normes IFRS lors de leur établissement. Afin d'avoir la vision la plus fidèle possible de l'activité et une lecture directe de l'atterrissage en matière de résultat courant, les ajustements périodiques sont de plus en plus fins (taux de remise par client et support, dotation au fil de l'eau des provisions y compris SAV, etc).
- Les processus comptables des Filiales intègrent une formalisation de l'ensemble de leurs contrôles comptables et de leurs travaux de clôture. Depuis l'exercice 2006-07, l'ensemble des entités du Groupe (France, Benelux, HongKong et Allemagne) produit des clôtures trimestrielles à usage interne, le Benelux ayant déjà une production mensuelle (cut-off et établissement régulier d'un compte de résultat synthétique, bilan à la demande).

Compte tenu du dispositif décrit ci-dessus, la Société estime être en mesure de respecter les obligations fixées par la Directive Transparence en matière de délais de production des informations financières compte.

Dans le cadre du contrôle de gestion assuré en tant que Société détenant un ensemble de participations majoritaires, Bigben Interactive avait déjà mis en place avant l'exercice écoulé :

- une procédure visant à vérifier la mise en œuvre de la stratégie du Groupe ainsi que de mesurer et valider la traduction financière de la stratégie au travers de business plan à un an.
- une procédure visant à contrôler la conformité des résultats avec les engagements budgétaires pris par les filiales.

L'élaboration des budgets annuels, le suivi budgétaire et l'élaboration des prévisions font l'objet de procédures au niveau de chaque territoire.

Au cours de l'exercice 2007-08, Bigben Interactive a poursuivi le processus de planification pour l'ensemble des entités du Groupe (aujourd'hui dans le même format que les Flash Results prévisionnels pour une homogénéité de présentation) et a produit un nouveau document prévisionnel de ce type.

Des réunions de cadrage sont organisées régulièrement avec les entités Groupe pour actualiser le formatage des flash results et approfondir l'analyse des prévisionnels de trésorerie

Enfin la société Bigben Interactive SA avait procédé à (i) une refonte de sa comptabilité analytique (opérationnelle à l'ouverture de l'exercice 2006-07) pour permettre une lecture fine selon un axe croisé Métier/Service et à (ii) la rédaction d'un manuel des procédures comptables et analytiques afin de fiabiliser le processus de comptabilisation des charges et produits d'exploitation. Cet outil a permis l'élaboration systématique d'un compte de résultat analytique trimestriel en 2006-07. Après la mise en place d'un compte de résultat semestriel consolidé par métier, l'objectif est de passer à la production d'un compte de résultat analytique consolidé au cours de l'exercice 2008-09.

Passage de l'information financière et comptable aux normes IFRS.

Conformément au règlement européen n° 1606-2002 du 19 juillet 2002, le Groupe Bigben Interactive a adopté les normes internationales à compter de l'exercice 2005-06. L'application des normes et le suivi de leur évolution sont effectués sous l'autorité de la Direction Financière du Siège.

La formation des collaborateurs des services comptables et financiers des entités du Groupe a été effectuée dans chaque territoire.

Dans le cadre de l'application des normes IFRS,

- les retraitements effectués dans les comptes des différentes filiales pour répondre aux impératifs des normes IFRS ont permis d'obtenir à la source l'homogénéité des données remontées vers le Siège et de remettre à plat certaines procédures,
- les procédures de préparation des comptes consolidés ont fait l'objet d'une refonte par le Siège qui suit l'adaptation nécessaire sur les systèmes d'informations dans les différentes entités.

Le reporting Groupe sous la forme de Flash results des données commerciales et financières mensuelles prend en compte les normes IFRS lors de leur établissement afin de fournir une vision (réalisations et prévisions) la plus proche possible de l'atterrissage comptable.

3 - LIMITATIONS EVENTUELLES AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Le Président du Conseil d'Administration représente la société dans ses rapports avec les tiers sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au conseil d'administration.

Dans la limite de l'objet social, il est investi, en sa qualité de Directeur Général, des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toute circonstance.

Monsieur Alain FALC
Président du Conseil d'Administration

Le rapport du Président sur le contrôle interne a été établi selon les processus adoptés par la Société, sans faire référence à un quelconque référentiel sur lequel la Société aurait fondé son contrôle interne.

Complément au rapport du Président du Conseil d'administration concernant les procédures de contrôle interne

Au cours de l'exercice 2007-2008, le taux de participation des administrateurs aux différents conseils d'administration était les suivants :

- Conseil du 9 mai 2007 : 3 administrateurs présents.
- Conseil du 1^{er} juin 2007 : 3 administrateurs présents.
- Conseil du 27 juin 2007 : 3 administrateurs présents.
- Conseil du 25 juillet 2007 : 3 administrateurs présents.
- Conseil du 28 août 2007 : 3 administrateurs présents.
- Conseil du 5 novembre 2007 : 3 administrateurs présents.
- Conseil du 22 novembre 2007 : 4 administrateurs présents.
- Conseil du 2 février 2008 : 3 administrateurs présents.

**Rapport sur le rapport
du Président du Conseil d'administration concernant les
procédures de contrôle interne relatives
à l'élaboration et au traitement
de l'information comptable et financière**

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Bigben Interactive S.A. et en application des dispositions l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante.
- Déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Marcq en Barœul et Roubaix, le 11 juillet 2008

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit

Département de KPMG SA
Christian DE BRIANSON

Associé

Fiduciaire Métropole Audit

Jean François PANSARD

Associé

17. SALARIES

17.1. Effectifs

L'effectif du Groupe BIGBEN INTERACTIVE se porte, fin mars 2008, à 194 personnes, contre 208 personnes fin mars 2007, soit une baisse d'environ 7 % des effectifs. Cette évolution s'explique largement par la baisse des effectifs au sein de la filiale ESPACES 3 GAMES, entité qui a perdu 20 salariés sur la période compte tenu de la réduction opérée du nombre de magasins gérés par le Groupe. Les effectifs des autres entités sont restés assez stable, en dehors d'une progression de 6 personnes au sein de BIGBEN INTERACTIVE, accompagnant ainsi la croissance des activités, en particulier des accessoires.

Répartition des effectifs par catégorie

Par catégorie	31-mars-07	31-mars-08
Cadres	45	44
Employés	163	150
Total	208	194

Répartition des effectifs par entité juridique

Par entité juridique	31-mars-07	31-mars-08
BIGBEN INTERACTIVE	91	97
ESPACES 3 GAMES	62	42
ATOLL SOFT SA et NEDERLAND	16	14
BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd	13	13
BIGBEN INTERACTIVE GmbH	26	28
Total	208	194

Les effectifs du Groupe ont très peu évolué depuis la fin du dernier exercice 2007-2008, BIGBEN INTERACTIVE comptant 194 collaborateurs au 31 août 2008.

En dehors d'une clause de non concurrence définie dans les différents contrats de travail que la Société a pu conclure avec ses salariés (CDI, temps partiel, cadres, ...), aucune disposition particulière ne régit les relations entre BIGBEN INTERACTIVE et ses salariés.

17.2. Participations et stock options

17.2.1. Participations

A la clôture de l'exercice 2007-2008, la participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du Code de Commerce représentait 14 912 titres soit 0,15 % du capital social de la Société.

Il est précisé que le Président du Conseil d'Administration de la Société est Monsieur Alain FALC, actionnaire disposant d'environ 17,1 % du capital et 17,0 % des droits de vote de la Société BIGBEN INTERACTIVE et que Messieurs Maxence HECQUARD, Nicolas HOANG et Jean Marie DE CHERADE, représentant le concert, concert disposant d'environ 35,0 % du capital.

17.2.2. Augmentation de capital réservée aux salariés

Compte tenu du fait que la participation des salariés de la Société et des Sociétés liées au sens de l'article L. 225-102 du Code de Commerce représente aujourd'hui moins de 3 % du capital, il a été proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 28 juillet 2008 d'augmenter le capital social actuel d'une somme de 250 000 euros par la création et l'émission de 125 000 actions nouvelles de numéraire d'un montant nominal de 2 euros chacune.

Cette augmentation de capital, réservée aux salariés de la Société, pourrait être effectuée dans les conditions prévues à l'article L. 443-5 du Code du travail, dans le cadre d'un Plan partenarial d'épargne entreprise ou d'un

plan d'épargne salariale volontaire.

Il est toutefois précisé que le vote de cette résolution a été ajourné lors de la tenue de l'assemblée en date du 28 juillet 2008.

17.2.3. Options de souscription et d'achat d'actions consenties aux salariés

Options de souscription d'actions

En date des 9 novembre 1998, 3 avril 2000, 27 septembre 2001 et enfin 17 septembre 2002, l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société s'est prononcée favorablement sur l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'émettre des options de souscription d'actions. La tableau présenté ci-après détaille les différents plans émis correspondant :

	1998 / 1	2000 / 1	2000 / 2	2001 / 1	2003 / 1
Date de l'Assemblée Générale	9 novembre 1998	3 avril 2000	3 avril 2000	27 septembre 2001	17 septembre 2002
Date du Conseil d'Administration	9 novembre 1998	5 juin 2000	6 décembre 2000	27 septembre 2001	27 janvier 2003
Options de Souscription d'actions attribués par le Conseil d'Administration					
Nombre total d'options de souscription	15 000	30 474	7 500	40 000	50 000
Equivalent en nombre d'actions	15 000	30 474	7 500	40 000	50 000
Point de départ d'exercice des d'options de souscription	9 novembre 2001	5 juin 2003	6 décembre 2003	27 septembre 2004	27 janvier 2006
Date d'expiration	9 novembre 2004	5 juin 2006	6 décembre 2006	27 septembre 2007	27 janvier 2009
Prix des d'options de souscription	2,00 €	34,00 €	37,00 €	24,00 €	13,17 €
Nombre d'options de souscription d'actions accordées aux mandataires sociaux					
	3 000	5 000	0	6 300	7 000
Equivalent en nombre d'actions	3 000	5 000	0	6 300	7 000
Nombre d'options de souscription d'actions accordées aux 10 premiers attributaires salariés					
	7 300	2 500	2 000	8 300	9 800
Equivalent en nombre d'actions	7 300	2 500	2 000	8 300	9 800
Nombre d'options de souscription d'actions annulées durant l'exercice 2007-2008					
	0	0	0	19 250	400
Equivalent en nombre d'actions	0	0	0	19 250	400
Nombre d'options de souscription d'actions ayant été exercées par les mandataires depuis leur émission					
	3 000	5 000	0	0	0
Equivalent en nombre d'actions	3 000	5 000	0	0	0
Nombre d'options de souscription d'actions ayant été exercées par les 10 premiers bénéficiaires depuis leur émission					
	7 300	0	2 000	0	0
Equivalent en nombre d'actions	7 300	0	2 000	0	0
Solde de capital potentiel	0	0	0	0	23 600

Il est précisé qu'aucune option n'a été exercée au cours des deux derniers exercices, que cela soit par les mandataires sociaux ou par les 10 premiers bénéficiaires de ces options.

La dilution potentielle issue de l'exercice des 23 600 options de souscription restant en circulation est de 0,24 %.

Bons de souscription d'actions émis en décembre 2006 dans le cadre de la recapitalisation de la Société

Par ailleurs, il est rappelé que le 29 décembre 2006 ont été réalisées, dans le cadre d'un schéma de recapitalisation, une augmentation de capital par émission réservée d'ABSA et une attribution gratuite de BSA à l'ensemble des actionnaires de la Société. Le nombre de BSA émis ou attribués a donc été de 9 790 173, l'exercice de la totalité de ces BSA pourrait conduire à l'émission d'un nombre maximal de 1 631 695 actions nouvelles de 2 euros de valeur nominale chacune, soit un montant total des souscriptions s'élevant au maximum à 5 303 008,75 euros. Il est en effet indiqué que 6 bons donnent droit à la souscription d'une action nouvelle au prix de 3,25 euros chacune, ces bons étant exerçables jusqu'au 31 décembre 2008.

Conformément au protocole en date du 14 janvier 2006, dans un souci d'incentive des différents managers du Groupe, le consortium d'investisseurs a cédé 5 450 000 BSA au Président Directeur Général, Monsieur Alain

FALC, et à ses proches collaborateurs pour une valeur symbolique, assortie d'un engagement de les conserver sur une certaine période. Monsieur Alain FALC et ses collaborateurs se sont engagés à ne pas céder plus d'un quart du nombre de BSA obtenus durant les six premiers mois de la signature du protocole le 14 janvier 2006, puis à ne pas céder plus d'un quart de ce même nombre de bons entre les septième et le douzième mois et enfin, à ne pas céder plus d'un troisième quart de ce même nombre de bons entre le treizième et le dix-huitième mois suivants cette signature. Cet engagement est donc éteint depuis le 14 juillet 2007. L'engagement ne couvrait que les BSA.

Au 31 mai 2008, 105 618 BSA ont été exercés et 9 684 555 restent en circulation. En effet, les Conseils d'administration des 27 août 2007 et du 6 mai 2008 ont constaté l'exercice de respectivement 70 104 et 35 514 BSA, soit la création de 11 684 et 5 919 actions nouvelles. Restaient ainsi à cette date en circulation 9 684 555 BSA, susceptibles d'entraîner la création de 1 614 092 actions, soit une dilution éventuelle de 14,13 %, sur la base du capital social actuel.

Au 31 août 2008, 46 032 BSA supplémentaires ont été exercés, sans qu'un Conseil d'administration n'ait constaté les augmentations de capital correspondantes. Restaient en conséquence à cette date 9 638 523 BSA en circulation, susceptibles d'entraîner la création de 1 606 420 actions, soit une dilution éventuelle de 14,07 %, sur la base du capital social actuel.

Le tableau ci-dessous présente la liste nominative des administrateurs détenant des titres donnant accès au capital de la Société :

	Alain FALC	Jacqueline DE VRIEZE
Stock options en vie	0	2 000
BSA résultant de l'enveloppe accordée au Management - 2006	3 950 000	300 000
BSA résultant de l'attribution gratuite aux actionnaires - 2006	1 717 293	100
Total BSA	5 667 293	300 100

A la connaissance de la Société, en dehors de Monsieur Alain FALC, aucun autre administrateur ne détient, directement ou indirectement, des actions hors celles nécessaires dans le cadre de leur mandat.

17.3. Intéressement des salariés

17.3.1. Actionnariat actuel des salariés

A la clôture de l'exercice 2007-2008, la participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du Code de Commerce représentait 14 912 titres soit 0,15 % du capital social de la Société.

17.3.2. Contrats d'intéressement et de participation

Un contrat d'intéressement a été conclu le 28 septembre 2006 entre BIGBEN INTERACTIVE et ses salariés.

Ce contrat couvre les exercices 2006-2007 à 2008-2009. Il prévoit les outils d'intéressement des salariés de la Société, avec un particulier un mécanisme d'abondement de 1 pour 1 dans la limite de 500 euros par an pour tout versement réalisé au travers du Plan Epargne Entreprise dédié.

A ce titre, il convient de préciser que le Conseil d'Administration du 29 mai 2008 a décidé le versement d'un supplément d'intéressement de 150 milliers d'euros, compte tenu du retour aux bénéfices de la Société. Le Conseil a en effet exposé que compte tenu du mode de calcul de la participation, qui ne peut être allouée qu'après avoir pris en compte les déficits fiscaux reportables (39,9 millions d'euros), la Société n'a pu constituer de réserve de participation malgré le bénéfice de 7,8 millions d'euros constaté au 31 mars 2008 (comptes sociaux).

Le calcul de la prime d'intéressement collectif pour l'exercice clos au 31 mars 2008 s'élevant à 53 484 euros, soit un montant moyen par tête largement inférieur aux versements intervenus lors des exercices bénéficiaires jusqu'au 31 mars 2002, le Conseil d'Administration a ainsi décidé d'attribuer un supplément d'intéressement collectif afin de contribuer à la création d'un « dividende du travail », supplément d'intéressement s'élevant à 150 milliers d'euros. Ce supplément a été versé à tous les salariés suivant les règles d'attribution et d'ancienneté fixées par l'accord d'intéressement.

17.3.3. Attribution d'actions gratuites

Aucune disposition n'a été prise par l'assemblée générale des actionnaires de la Société en vue d'une éventuelle attribution d'actions à titre gratuit aux salariés.

17.3.4. Nomination d'actionnaires salariés en qualité d'administrateurs

La participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du Code de Commerce étant inférieure à 3 % du capital social de la Société, l'Assemblée Générale n'est pas tenue à ce jour de procéder à la nomination d'un ou plusieurs administrateurs désignés sur proposition des salariés actionnaires.

Il n'est pas prévu pour l'instant d'introduire dans les statuts la possibilité d'une élection d'un ou plusieurs administrateurs par le personnel de la Société et de ses filiales directes ou indirectes françaises.

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. Répartition du capital et des droits de vote au 31 août 2008

ACTIONNAIRES	Catégorie	Nombre d'actions	% de détention en Capital	Nombre de droits de vote	% de détention en Droits de Vote
Alain FALC	Président Directeur Général	1 675 993	17,1%	1 676 093	17,0%
Deutsche Bank	Investisseur Institutionnel	632 617	6,5%	632 617	6,4%
MI 29	Investisseur Institutionnel	2 795 249	28,5%	2 795 249	28,3%
Total Concert		3 427 866	35,0%	3 427 866	34,7%
Public		4 666 779	47,6%	4 770 028	48,3%
Auto détention		37 138	0,4%	0	-
TOTAL		9 807 776	100,0%	9 873 987	100,00%

A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne détient, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la Société.

Toutes les actions composant le capital de la Société sont libres de tout nantissement.

Pour rappel, situation de l'actionnariat au 31 mars 2006, au 31 mars 2007 et au 31 mars 2008 :

Au 31 mars 2006 :

ACTIONNAIRES	Catégorie	% de détention en Capital	% de détention en Droits de Vote
Alain FALC	Président Directeur Général	48,5%	64,2%
Public		50,5%	35,8%
Auto détention		1,0%	-
TOTAL		100,0%	100,00%

Au 31 mars 2007 :

ACTIONNAIRES	Catégorie	% de détention en Capital	% de détention en Droits de Vote
Alain FALC	Président Directeur Général	17,5%	17,5%
Deutsche Bank	Investisseur Institutionnel	28,6%	28,5%
MI 29	Investisseur Institutionnel	28,6%	28,5%
Total Concert		57,1%	56,9%
Public		25,0%	25,6%
Auto détention		0,4%	-
TOTAL		100,0%	100,00%

Au 31 mars 2008 :

ACTIONNAIRES	Catégorie	% de détention en Capital	% de détention en Droits de Vote
Alain FALC	Président Directeur Général	17,1%	17,0%
Deutsche Bank	Investisseur Institutionnel	24,2%	24,0%
MI 29	Investisseur Institutionnel	28,5%	28,3%
Total Concert		52,7%	52,3%
Public		29,9%	30,7%
Auto détention		0,4%	-
TOTAL		100,0%	100,00%

Modifications intervenues dans la répartition du capital social de la Société au cours des deux derniers exercices :

Sont reprise ci-dessous les différentes déclarations de franchissements de seuils communiquées au marché au cours des deux derniers exercices de la Société :

Franchissement de seuils du 19 septembre 2006

Par courrier du 4 octobre 2006, reçu le jour même, complété par un courrier du 6 octobre, Monsieur Alain FALC a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 19 septembre 2006, le seuil de 50 % des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE et détenir 1 717 293 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant 1 717 393 droits de vote, soit 48,51 % du capital et 48,03 % des droits de vote de cette société (1).

Ce franchissement de seuil résulte d'une mise au porteur des actions détenues par M. Alain Falc (2).

(1) Sur la base d'un capital composé de 3 540 171 actions représentant 3 575 322 droits de vote.

(2) Cf. D&I 206C0133 du 20 janvier 2006.

Franchissement de seuils du 29 décembre 2006

Par courrier du 5 janvier 2007, reçu le jour même, Monsieur Alain FALC a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 29 décembre 2006, les seuils de 1/3, 25 % et 20 % du capital et des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE, et détenir 1 717 293 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 17,54 % du capital et 17,41 % des droits de vote de cette société (1).

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital réservée de la société BIGBEN INTERACTIVE (2).

(1) Sur la base d'un capital composé de 9 790 173 actions représentant 9 862 462 droits de vote, en application du dernier alinéa de l'article 222-12 du règlement général.

(2) Cf. prospectus ayant reçu le visa n° 06-487 en date du 22 décembre 2006.

Franchissement de seuils des 2 et 17 janvier 2007

I – Dans le cadre de la réalisation de l'augmentation de capital réservée de la société BIGBEN INTERACTIVE (1), l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils et d'intention suivantes :

a - Par courrier du 9 janvier 2007, complété par un courrier du 12 janvier, la société de droit allemand Deutsche Bank AG (Taunusanlage 12, 60325 Frankfurt s/Main, Allemagne) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 2 janvier 2007, les seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 1/3 et 50 % du capital et des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE, et détenir 5 763 750 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 58,87 % du capital et 58,44 % des droits de vote de cette société (2).

En outre, le concert constitué entre Deutsche Bank AG et Compagnie Financière MI 29 (3) (29, rue de Monceau, 75008 Paris) vis-à-vis de la société BIGBEN INTERACTIVE a déclaré avoir franchi en hausse, le 2 janvier 2007, les seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 1/3 et 50 % du capital et des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE, et détenir 5 763 750 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 58,87 % du capital et 58,44 % des droits de vote de cette société (2), répartis dans les conditions suivantes :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Deutsche Bank AG	5 763 750	58,87	5 763 750	58,44
Compagnie Financière MI 29	0	-	0	-
Total de concert	5 763 750	58,87	5 763 750	58,44

En outre, Deutsche Bank AG a déclaré détenir 5 763 750 bons de souscription d'actions (BSA) (1) donnant droit, par exercice des bons, à 960 625 actions BIGBEN INTERACTIVE.

Ces franchissements de seuils résultent de la mise en œuvre de l'opération de recapitalisation de la société BIGBEN INTERACTIVE prévue par le protocole d'accord conclu le 14 janvier 2006 entre Deutsche Bank AG et Compagnie Financière MI29, agissant de concert, deux investisseurs privés (Messieurs Bernard FRY et Roland DE SAINT VICTOR), la société BIGBEN INTERACTIVE, et ses principales banques créancières. Ce protocole a été homologué par le Président du tribunal de commerce de Lille le 18 janvier 2006.

En conséquence de ce protocole, la société a procédé à l'émission au profit des bénéficiaires dénommés d'actions à bons de souscription d'actions (ABSA) et à l'attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA) à l'ensemble de ses actionnaires (1).

b - Par courrier du 12 janvier 2007, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

"En application des termes du protocole d'accord conclu le 14 janvier 2006 en vue de la recapitalisation de la société BIGBEN INTERACTIVE [...], Deutsche Bank AG et Compagnie Financière MI 29 se sont engagées à rétrocéder 109 167 actions BIGBEN INTERACTIVE à Calyon et 64 085 actions BIGBEN INTERACTIVE à BPN dès l'émission de ces actions. Le solde de la participation acquise par Deutsche Bank AG pour le compte des deux membres du concert, soit 5 590 498 actions, représentant 57,10 % du capital et 56,68 % des droits de vote, sera réparti entre ceux-ci par parts égales. A cette fin, Deutsche Bank AG qui a, pour des raisons réglementaires liées à l'acquisition des créances appelées à être converties en capital, souscrit seule ces actions pour compte commun des deux parties, procédera dans les plus brefs délais à la cession de 2 795 249

actions BIGBEN INTERACTIVE représentant 28,55 % du capital et 28,34 % des droits de vote, à Compagnie Financière MI29, sans que cette opération porte atteinte au concert existant entre Deutsche Bank et Compagnie Financière MI 29.

Par ailleurs, également en application des termes du protocole d'accord conclu le 14 janvier 2006, Deutsche Bank AG cédera à bref délai 5 025 990 BSA * attachés aux ABSA souscrites, à Monsieur Alain FALC. De la même manière que pour les actions mentionnées à l'alinéa précédent, Deutsche Bank AG procédera ensuite à la répartition paritaire des 737 760 BSA restants entre Compagnie Financière MI29 et elle-même, par cession de 368 880 BSA à Compagnie Financière MI 29.

Deutsche Bank AG déclare par ailleurs que ni Deutsche Bank AG ni Compagnie Financière MI 29 ne s'interdisent de procéder à des acquisitions ou des cessions d'actions ou de BSA BIGBEN INTERACTIVE en fonction des opportunités du marché, mais en restant dans le cadre de leur accord aux termes duquel elles se sont interdit réciproquement toute acquisition d'actions BIGBEN INTERACTIVE qui aurait pour effet de soumettre le concert formé par elle à l'obligation de déposer un projet d'offre publique."

Il - Dans le cadre des opérations de cessions prévues par le protocole d'accord susmentionné et réalisées par Deutsche Bank AG au profit de Compagnie Financière MI 29, Calyon et BPN, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils et d'intention suivantes :

a - Par courrier du 22 janvier 2007, complété par un courrier du 23 janvier, Deutsche Bank AG a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 janvier 2007, les seuils de 50 % et 1/3 du capital et des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE et détenir 2 795 249 actions représentant autant de droits de vote, soit 28,55 % du capital et 28,34 % des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuils résulte de la cession effectuée par Deutsche Bank AG de 109 167 actions BIGBEN INTERACTIVE au profit de Calyon, de 64 085 actions BIGBEN INTERACTIVE au profit de BPN et de 2 795 249 actions BIGBEN INTERACTIVE au profit de la Compagnie Financière MI 29.

En outre, le déclarant a précisé détenir 368 880 BSA donnant droit, par souscription, à 61 480 actions BIGBEN INTERACTIVE.

b - Par courrier du 19 janvier 2007, la Compagnie Financière MI 29 (3) a déclaré avoir franchi en hausse, le 17 janvier 2007, les seuils de 25 % du capital et des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE et détenir 2 795 249 actions représentant autant de droits de vote, soit 28,55 % du capital et 28,34 % des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition effectuée auprès de Deutsche Bank AG de 2 795 249 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant 50% de la participation de Deutsche Bank AG après cession par celle-ci de 109 167 actions BIGBEN INTERACTIVE à Calyon et 64 085 actions BIGBEN INTERACTIVE à BPN. En outre, le déclarant a précisé détenir 368 880 BSA donnant droit, par souscription, à 61 480 actions BIGBEN INTERACTIVE.

Par ailleurs, le concert constitué entre Deutsche Bank AG et la Compagnie Financière MI 29 a déclaré détenir 5 590 498 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 57,10 % du capital et 56,68 % des droits de vote de cette société (2), répartis de la façon suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Compagnie Financière MI 29	2 795 249	28,55	2 795 249	28,34
Deutsche Bank AG	2 795 249	28,55	2 795 249	28,34
Total de concert	5 590 498	57,10	5 590 498	56,68

* : En réalité, ont été cédés 5 450 000 BSA à Monsieur Alain FALC et à ses principaux collaborateurs, conformément à ce qui figure au paragraphe 17.2.3 du présent document de référence.

c - Par courrier du 19 janvier 2007, la Compagnie Financière MI 29 a effectué la déclaration d'intention suivante :

"Compagnie Financière MI 29 ne s'interdit pas de procéder à des acquisitions ou des cessions d'actions ou de BSA BIGBEN INTERACTIVE en fonction des opportunités du marché, mais en restant dans le cadre de son accord avec Deutsche Bank AG aux termes duquel les parties se sont interdit réciproquement toute acquisition

d'actions BIGBEN INTERACTIVE qui aurait pour effet de soumettre le concert formé par elle à l'obligation de déposer un projet d'offre publique."

III - Les franchissements en hausse des seuils du tiers du capital et des droits de vote de BIGBEN INTERACTIVE par Deutsche Bank AG et la Compagnie Financière MI29 ont fait l'objet d'une décision de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique reproduite dans "Décision et Information" 206C0133 en date du 20 janvier 2006 et publiée au Bulletin officiel (BALO) du 25 janvier 2006.

(1) Cf. prospectus ayant reçu le visa n° 06-487 en date du 22 décembre 2006.

(2) Sur la base d'un capital composé de 9 790 173 actions représentant 9 862 462 droits de vote, en application du dernier alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(3) Contrôlée par M. Chuc Hoang.

Franchissement de seuils du 31 août 2007

Par courrier du 6 septembre 2007, complété par un courrier du 13 septembre, Deutsche Bank AG (Taunusanlage 12, 60325 Frankfurt s/Main, Allemagne) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 31 août 2007, les seuils de 25 % du capital et des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE et détenir 2 369 249 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 24,20 % du capital et 24,12 % des droits de vote de cette société (1).

Ce franchissement de seuils résulte de la cession d'actions BIGBEN INTERACTIVE au profit de la société Compagnie Financière MI 29.

Le concert (2) constitué entre Deutsche Bank AG et Compagnie Financière MI 29 vis-à-vis de la société BIGBEN INTERACTIVE, qui ne franchit aucun seuil, détient désormais 5 414 498 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 55,31 % du capital et 55,11 % des droits de vote de cette société (1), répartis dans les conditions suivantes :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Deutsche Bank AG	2 369 249	24,20	2 369 249	24,12
Compagnie Financière MI 29	3 045 249	31,11	3 045 249	30,99
Total de concert	5 414 498	55,31	5 414 498	55,11

En outre, Deutsche Bank AG a déclaré détenir 368 880 bons de souscription d'actions (BSA) donnant droit, par exercice des bons, à 61 480 actions BIGBEN INTERACTIVE.

Il est indiqué par ailleurs que Compagnie Financière MI 29 détient également 368 880 bons de souscription d'actions (BSA) donnant droit, par exercice des bons, à 61 480 actions BIGBEN INTERACTIVE.

Par le même courrier, Deutsche Bank AG a précisé que sa déclaration de franchissement de seuils à la baisse en date du 6 septembre 2007 résulte :

« [...] de sa cession à Compagnie Financière MI 29, actionnaire de BIGBEN INTERACTIVE, de 1,8 % du capital de BIGBEN INTERACTIVE, [et que] le concert liant Deutsche Bank AG à Compagnie Financière MI 29 n'est pas modifié. Antérieurement à cette cession Deutsche Bank AG avait cédé 5 025 990 BSA * BIGBEN INTERACTIVE à Monsieur Alain Falc et 368 880 BSA BIGBEN INTERACTIVE à Compagnie Financière MI 29 et avait procédé, dans le courant du mois de juillet, à des cessions sur le marché portant sur un total de 176 000 actions BIGBEN INTERACTIVE.

Ces cessions s'inscrivent dans le cadre des déclarations de franchissement de seuil, d'intention et d'action de concert publiées par l'Autorité des marchés financiers (2) [...] ».

(1) Sur la base d'un capital composé de 9 790 173 actions représentant 9 824 636 droits de vote, en application du dernier alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(2) Cf. D&I 207C0258 du 6 février 2007.

** : En réalité, ont été cédés 5 450 000 BSA à Monsieur Alain FALC et à ses principaux collaborateurs, conformément à ce qui figure au paragraphe 17.2.3 du présent document de référence.*

Franchissement de seuils des 27 et 29 août 2008

1- Par courrier du 3 septembre 2008, Deutsche Bank AG (70 Theodor-Heuss-Allee, Frankfurt am Main, 60486, Allemagne) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse,

- le 27 août 2008, les seuils de 20 % et 15 % du capital et des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE ;
- le 29 août 2008, les seuils de 10 % du capital et des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE, et détenir individuellement 632 617 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 6,45 % du capital et 6,43 % des droits de vote de cette société (1).

Ces franchissements de seuils résultent de cessions d'actions BIGBEN INTERACTIVE hors marché.

Par ailleurs, le déclarant a précisé que le concert (2) constitué entre Deutsche Bank AG et la société MI 29 (29 rue de Monceau, 75008 Paris), a franchi en baisse, le 27 août 2008, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE et détient, au 29 août 2008, 3 677 866 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 37,47% du capital et 37,38% des droits de vote de cette société (1), répartis de la manière suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Deutsche Bank AG	632 617	6,45	632 617	6,43
Compagnie Financière MI 29	3 045 249	31,11	3 045 249	30,99
Total de concert	3 677 866	37,47	3 677 866	37,38

En outre, Deutsche Bank AG a déclaré détenir 68 880 bons de souscription d'actions (BSA) donnant droit, par exercice des bons, à 11 480 actions BIGBEN INTERACTIVE.

Il est indiqué que MI 29 détient 368 880 bons de souscription d'actions (BSA) donnant droit, par exercice des bons, à 61 480 actions BIGBEN INTERACTIVE.

2- Par le même courrier, Deutsche Bank AG a précisé :

« - s'interdire réciproquement toute acquisition d'actions BIGBEN INTERACTIVE qui aurait pour effet de soumettre le concert formé par Deutsche Bank et MI 29 (2) à l'obligation de déposer un projet d'offre publique ;
- faire en sorte que le conseil d'administration de BIGBEN INTERACTIVE soit composé majoritairement de membres désignés par MI 29 et/ou Deutsche Bank ou agréés par eux ;
- se consulter avant toute assemblée générale de cette société. »

(1) Sur la base d'un capital composé de 9 815 448 actions représentant 9 839 521 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(2) Cf. notamment D&I 206C0133 du 20 janvier 2006 et D&I 207C0258 du 6 février 2007.

Emission de titres donnant accès au capital de la Société au cours des deux derniers exercices :

Il est rappelé que le 29 décembre 2006 ont été réalisées, dans le cadre d'un schéma de recapitalisation, une augmentation de capital par émission réservée d'ABSA et une attribution gratuite de BSA à l'ensemble des actionnaires de la Société.

Le nombre de BSA émis ou attribués a donc été de 9 790 173, l'exercice de la totalité de ces BSA pourrait conduire à l'émission d'un nombre maximal de 1 631 695 actions nouvelles de 2 euros de valeur nominale chacune, soit un montant total des souscriptions s'élevant au maximum à 5 303 008,75 euros. Il est en effet indiqué que 6 bons donnent droit à la souscription d'une action nouvelle au prix de 3,25 euros chacune, ces bons étant exerçables jusqu'au 31 décembre 2008.

Les Conseils d'administration des 27 août 2007 et du 6 mai 2008 ont constaté l'exercice de respectivement 70 104 et 35 514 BSA, soit la création de 11 684 et 5 919 actions nouvelles. Restent ainsi en circulation 9 684 555 BSA, susceptible d'entraîner la création de 1 614 092 actions, soit une dilution éventuelle de 14,13 %, sur la base du capital social actuel.

18.2. Droits de vote des principaux actionnaires

Un droit de vote double est instauré par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de BIGBEN INTERACTIVE pour toute personne justifiant d'une inscription nominative de ses actions pendant une durée minimum de trois ans.

Aucun mécanisme de contrôle particulier n'a été mis en place en vue de limiter que le contrôle de la Société ne soit exercé de manière abusive.

18.3. Contrôle de la Société

A la date d'enregistrement du présent document, la Société est principalement détenue par le concert représenté par deux actionnaires, Deutsche Bank et MI 29, actionnaires détenant environ 37,5 % du capital et 37,4 % des droits de vote de la Société BIGBEN INTERACTIVE.

Au-delà des dispositions légales applicables visant à limiter l'exercice abusif du contrôle sur la Société par son ou ses actionnaires de référence, il est précisé que le Président du Conseil d'Administration de la Société est Monsieur Alain FALC, actionnaire disposant d'environ 17,1 % du capital et 17,0 % des droits de vote de la Société BIGBEN INTERACTIVE et que Messieurs Maxence HECQUARD, Nicolas HOANG et Jean Marie DE CHERADE, représentant le concert majoritaire, disposent chacun d'un poste d'administrateur.

18.4. Pacte d'actionnaires et actions de concert

Il est rappelé le concert mis en œuvre fin 2006 par Deutsche Bank et MI 29 dans le cadre de la recapitalisation de la Société.

A la date du présent document, ce concert dispose d'environ 35,0 % du capital et 34,7 % des droits de vote de la Société.

Se reporter également au paragraphe 18.1 du présent document présentant en particulier les différentes déclarations réalisées auprès du marché dans le cadre de cette opération de recapitalisation de la Société par Deutsche Bank et MI 29.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

19.1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

Aucune nouvelle convention réglementée n'a été mise en œuvre et autorisée au cours du dernier exercice.

19.2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Conventions conclues avec la société ESPACES 3 GAMES.

Convention de soutien de l'activité

Nature et objet :

Soutien de l'activité de la société ESPACES 3 GAMES par octroi de délais de règlement plus importants que pour les autres clients, sans rémunération financière, et en contrepartie d'informations commerciales détenues dans la société.

Modalités :

Le solde du compte ESPACES 3 GAMES dans les livres de la Société s'élève à 5 877 305 euros au 31 mars 2008, correspondant environ aux treize derniers mois de chiffre d'affaires.

Bail de sous-location

Nature et objet :

Sous-location par la société ESPACES 3 GAMES d'une partie des immeubles sociaux, situés rue de la Voyette à Lesquin.

Modalité :

Les loyers perçus par la Société s'élèvent à 10 284 euros au titre de l'exercice clos au 31 mars 2008.

Convention d'intégration fiscale

Nature et objet :

Convention d'intégration fiscale entre la Société, en tant que société mère, et la société ESPACES 3 GAMES.

Modalités :

La méthode d'intégration fiscale retenue prévoit que toute économie d'impôt est acquise à la société mère et constitue pour elle-même un profit exceptionnel d'impôt non taxable. En contrepartie, la société mère assumera la charge d'impôt résultant du fait que la contribution de sa filiale à l'impôt du groupe est calculée en tenant compte de tous ses déficits.

Cette convention est sans effet sur l'exercice clos le 31 mars 2008 du fait de résultats fiscaux après imputation des déficits reportables qui sont déficitaires pour chacune des sociétés du groupe fiscal.

Convention conclues avec la société BIGBEN INTERACTIVE UK Ltd

Conventions de prêt à moyen terme

Nature et objet :

Au 31 mars 2004, conversion en prêt moyen terme de certaines créances court terme détenues par la Société envers sa filiale BIGBEN INTERACTIVE UK Ltd.

Modalités :

Le montant ainsi converti était de 6 000 000 euros, remboursable sur 48 mois après un différé d'un an. Le taux d'intérêt annuel retenu en rémunération de cette créance était fixé à Euribor 1 mois + 1,5 %.

Compte tenu de la liquidation en cours de la filiale, le montant des intérêts calculés au titre de l'exercice clos au 31 mars 2005 est demeuré impayé et aucun intérêt n'a été calculé pour l'exercice clos au 31 mars 2006 et au 31 mars 2007 et au 31 mars 2008. Le solde de la créance dans les comptes de votre société est ainsi de 6 218 204 euros au 31 mars 2008.

19.3. Conventions et engagements conclus au cours de l'exercice et non autorisés préalablement

Convention conclue avec la Compagnie Financière MI 29

Convention de prestations de services

Personne concernée :

Monsieur Maxence HECQUARD, Directeur Général Délégué de BIGBEN INTERACTIVE SA ; Monsieur Nicolas HOANG, Administrateur de BIGBEN INTERACTIVE SA ; et la Compagnie Financière MI 29, actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %.

Nature et objet :

Contrat de service (conseil en gestion) conclu le 9 mai 2007, avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2007 entre BIGBEN INTERACTIVE SA et son actionnaire MI 29 SA, détachant Monsieur Maxence HECQUARD en tant que Directeur Général Délégué, et Monsieur Nicolas HOANG en tant que Conseiller auprès de la Direction Générale, pour effectuer une mission d'assistance à la décision en matière de stratégie industrielle, commerciale et financière.

Modalités :

Le contrat est un contrat global couvrant l'intervention de Monsieur HECQUARD et de Monsieur HOANG pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Les prestations facturées au cours de l'exercice se sont élevés à 204 000 euros.

Conventions conclues avec la société ESPACES 3 GAMES

Convention de services

Personne concernée :

Madame Jacqueline DE VRIEZE, Administrateur de BIGBEN INTERACTIVE SA et Directeur Général de ESPACES 3 GAMES.

Nature et objet :

Contrat de service (conseil en gestion) du 27 août 2007, avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2007 entre BIGBEN INTERACTIVE SA et sa filiale ESPACES 3 GAMES, détachant Madame Jacqueline DE VRIEZE en tant que Responsable des achats auprès des Editeurs tiers de Jeux vidéo, cela sous l'autorité du Directeur Commercial Jeux de la Société pour effectuer une mission de gestion des relations avec les Editeurs tiers de Jeux.

Modalités :

Le contrat couvre son intervention pour une durée d'un an, avec un renouvellement, par tacite reconduction. Les prestations facturées au cours de l'exercice au titre de ce contrat se sont élevées à 37 123 euros.

Se reporter également à la note 6.17 de l'annexe des comptes consolidés 2007-2008 présentés au chapitre 20 du présent document de référence.

20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1. Informations financières historiques

20.1.1. Comptes annuels consolidés, annexes et rapports relatifs à l'exercice clos au 31 mars 2008

20.1.1.1. Comptes et annexes relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2008

I - Bilan consolidé au 31 mars 2008

En k€		03/2006	03/2007	03/2008
Actifs non courants				
Goodwills	5.1	1 490	1 490	1 685
Autres Immobilisations incorporelles	5.2	1 417	1 011	1 039
Immobilisations corporelles	5.3	7 599	7 004	6 986
Part dans les entreprises associées	5.4	70	70	70
Autres actifs financiers	5.5	109	111	103
Actifs d'impôts exigibles	5.6	3 381	3 565	3 683
Actifs d'impôts différés	5.7	600	910	2 990
Actifs non courants		14 666	14 161	16 556
Actifs courants				
Stocks		10 439	10 816	10 387
Créances clients	5.8	8 006	13 845	15 153
Autres débiteurs	5.9	5 111	5 661	6 238
Actifs d'impôts exigibles	5.6	129	22	-
Actifs financiers	5.10	-	-	717
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.11	1 407	1 332	3 194
Actifs destinés à la vente		-	-	
Actifs courants		25 092	31 676	35 689
TOTAL ACTIF		39 758	45 837	52 245
Capital		19 580	19 580	19 615
Primes		23 253	23 038	23 055
Réserves		(26 877)	(43 776)	(41 575)
Ecart de conversion		(103)	(168)	(341)
Résultat net		(16 899)	2 201	11 556
Capitaux propres Part du Groupe	4.3	(1 046)	875	12 310
Intérêts minoritaires	4.3	-	-	-
Engagements envers le personnel	5.12	228	221	233
Passifs financiers à long terme	5.13	15 794	16 537	10 575
Autres Passifs non courants	5.14	1 328	2 230	1 906
Passifs non courants		17 350	18 988	12 714
Provisions à court terme	5.15	196	151	124
Passifs financiers à court terme	5.13	1 689	10 609	10 260
Fournisseurs		9 607	7 545	6 914
Autres créditeurs	5.16	11 702	7 669	9 852
Passif d'impôt exigible		260	-	71
Passifs destinés à la vente		-	-	-
Passifs courants		23 454	25 974	27 221
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		39 758	45 837	52 245

II - Compte de résultat consolidé au 31 mars 2008

En k€		03/2006			03/2007			03/2008		
		Activités poursuivies	Activités abandonnées	Total	Activités poursuivies	Activités abandonnées	Total	Activités poursuivies	Activités abandonnées	Total
Produits des activités ordinaires	6.1	63 848	-	63 848	68 427	-	68 427	84 152	-	84 152
Autres produits de l'activité	6.2	394	-	394	306	-	306	260	-	260
Achats consommés	6.3	(59 509)	-	(59 509)	(46 390)	-	(46 390)	(52 472)	-	(52 472)
Charges externes	6.4	(8 878)	-	(8 878)	(8 819)	-	(8 819)	(9 804)	-	(9 804)
Impôts et taxes		(881)	-	(881)	(378)	-	(378)	(529)	-	(529)
Charges de personnel	6.5	(10 312)	-	(10 312)	(8 591)	-	(8 591)	(8 607)	-	(8 607)
Amortissements des immobilisations		(2 193)	-	(2 193)	(2 110)	-	(2 110)	(1 356)	-	(1 356)
Autres produits opérationnels	6.6	-	-	-	945	-	945	-	-	-
Autres charges opérationnelles	6.7	(668)	-	(668)	(240)	-	(240)	(222)	-	(222)
Résultats sur cessions d'actifs non courants	6.8	(309)	-	(309)	6	-	6	306	-	306
Pertes de valeur	6.9	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat opérationnel		(18 508)	-	(18 508)	3 156	-	3 156	11 728	-	11 728
Produits financiers		182	-	182	523	-	523	541	-	541
Charges financières		(1 690)	-	(1 690)	(1 951)	-	(1 951)	(2 562)	-	(2 562)
Coût de l'endettement financier net	6.10	(1 508)	-	(1 508)	(1 428)	-	(1 428)	(2 021)	-	(2 021)
Quote-part de résultat des entreprises associées		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt		(20 016)	-	(20 016)	1 729	-	1 729	9 707	-	9 707
Impôt sur les résultats	6.11	(240)	-	(240)	473	-	473	1 849	-	1 849
Résultat des sociétés intégrées avant résultat des activités abandonnées		(20 256)	-	(20 256)	2 201	-	2 201	11 556	-	11 556
Résultat de cession des activités abandonnées, net d'impôt			3 357	3 357	-	-	-			
Résultat des sociétés intégrées		(20 256)	3 357	(16 899)	2 201	-	2 201	11 556		11 556
Part revenant aux minoritaires		-	-	-	-	-	0	-		-
Part du Groupe		(20 256)	3 357	(16 899)	2 201		2 201	11 556		11 556
Résultat par action	6.12	-4.23	0,70	-3.53	0.23	-	0.23	1.18		1.18
Résultat dilué par action	6.12	-4.23	0,70	-3.53	0.23	-	0.23	1.11		1.11

III.1 - Variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres part du groupe en k€	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Réserves	Ecarts de conversion	Capitaux propres du groupe
Capitaux propres consolidés au 31 mars 2005	3 540 171	7 080	15 440	(26 877)	(136)	(4 493)
Ecarts de change survenant lors de la conversion des activités à l'étranger					33	33
<i>Résultat comptabilisé directement en capitaux propres</i>					33	33
Résultat au 31 mars 2006				(16 899)		(16 899)
Sous total Résultat				(16 899)	33	(16 866)
Augmentation de capital		12 500	7 813			20 313
Capitaux propres consolidés au 31 mars 2006	9 790 173	19 580	23 253	(43 776)	(103)	(1 046)
Ecarts de change survenant lors de la conversion des activités à l'étranger					(65)	(65)
<i>Résultat comptabilisé directement en capitaux propres</i>					(65)	(65)
Résultat 31 mars 2007				2 201		2 201
Sous total Résultat				2 201	(65)	2 136
Frais d'augmentation Capital imputés sur Prime d'émission			(215)			(215)
Capitaux propres consolidés au 31 mars 2007	9 790 173	19 580	23 038	(41 575)	(168)	875
Ecarts de change survenant lors de la conversion des activités à l'étranger					(173)	(173)
<i>Résultat comptabilisé directement en capitaux propres</i>					(173)	(173)
Résultat 31 mars 2008				11 556		11 556
Sous total Résultat				11 556	(173)	11 383
Augmentation de Capital	17 603	35	22			57
Frais d'augmentation Capital imputés sur Prime d'émission			(5)			(5)
Capitaux propres consolidés au 31 mars 2008	9 807 776	19 615	23 055	(30 019)	(341)	12 310

III.2 - Flux de trésorerie consolidé

En k€	31/03/2006	31/03/2007	31/03/2008
<i>Flux de trésorerie liés à l'activité</i>			
Résultat net des entreprises intégrées part groupe	(16 899)	2 201	11 556
Dotations aux amortissements	2 193	2 110	1 356
Variation des provisions	12	(52)	(14)
Plus et moins values de cession	299	(6)	(306)
Résultat des activités abandonnées	(3 357)	-	-
Coûts des paiements fondés sur des actions	-	-	-
Résultat net du financement	1 216	1 465	2 341
Impôts différés	240	(347)	(2 102)
Capacité d'autofinancement avant résultat net de financement et impôts	(16 296)	5 371	12 831
Variation du Besoin en fonds de roulement	20 415	(12 525)	(1 275)
Stocks	14 501	(367)	467
Créances d'exploitation	17 225	(7 332)	(1 335)
Carry-back	(40)	(185)	(119)
Impôt sur le résultat payé	(202)	153	22
Dettes d'exploitation	(13 502)	(4 455)	832
Restructuration financière – Rachat de la dette (1)	2 262	-	-
Intérêts payés	(433)	(339)	(1 142)
Incidence des activités cédées (2)	604	-	-
Flux net de trésorerie généré par l'activité	4 119	(7 154)	11 556
<i>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</i>			
Acquisition immobilisations incorporelles	(864)	(902)	(1 188)
Acquisition immobilisations corporelles	(468)	(185)	(326)
Cession immobilisations incorp. et corp.	17	27	103
Acquisition immobilisations financières	0	(5)	(12)
Cession immobilisations financières	7	2	18
Incidence des activités cédées (2)	4 022	-	-
Trésorerie nette sur cessions de filiales (3)	(63)	300	-
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	2 651	(763)	(1 405)
<i>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</i>			
Augmentation de capital ou apports	-	(215)	53
Dividendes versés aux actionnaires	-	-	-
Emission d'emprunts	3 386	11 084	3 466
Incidence des activités cédées (2)	(2 324)	-	-
Restructuration financière – Rachat de la dette (1)	10 855	-	-
Actifs financiers	-	-	(717)
Remboursement d'emprunts	(8075)	(3 059)	(8 876)
Intérêts payés	(783)	(1 126)	(1 199)
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	3 059	6 684	(7 273)
VARIATION DE TRESORERIE	9 829	(1 233)	2 878
Trésorerie à l'ouverture	(8 799)	856	(400)
Trésorerie à la clôture (voir 5.11)	856	(400)	2 350
Incidence des variations de cours de devises	174	23	128

(1) : Cession en 2005-06 par les 10 banques parties à l'accord de restructuration du 15 septembre 2003 de l'intégralité de leurs créances à court, moyen et long terme au consortium ;

(2) : L'encaissement par les Joint Administrators sur la cession des actifs de Bigben InteractiveUK Ltd en 2005-06 a permis de désengager les créanciers privilégiés.

(3) : Montant de la trésorerie positive de Yves Bertelin au 31 mars 2006, le prix de cession étant encaissé sur l'exercice 2006-07, conformément au protocole de cession.

IV - Notes aux états financiers consolidés

4.1. Informations relatives à l'entreprise

Les états financiers au 31 mars 2008 comprennent la société Bigben Interactive SA – domiciliée en France - et ses filiales (Groupe Bigben Interactive). Elle est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, compartiment C (ISIN : FR0000074072 ; Reuters : BIG.PA ; Bloomberg : BIG FP).

Le Groupe Bigben Interactive (Ci-après dénommé « Le Groupe ») est le leader indépendant de la distribution et de la fabrication/édition d'accessoires pour consoles de jeux vidéo sur les principaux marchés d'Europe continentale (France, Allemagne et Benelux).

Les comptes consolidés au 31 mars 2008 ainsi que les notes y afférant ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 29 mai 2008. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 28 juillet 2008.

4.2. Faits marquants

4.2.1 Durant l'exercice clos au 31 mars 2008

a) Développement commercial

Croissance du secteur du jeu vidéo sur l'ensemble des territoires européens, le jeu vidéo étant entré de plein pied dans le domaine des loisirs privilégiés en Europe ;

Ventes record de consoles pendant la période de Noël 2007 entraînant un accroissement des ventes d'accessoires, largement profitable à Bigben Interactive ;

Forte croissance du chiffre d'affaires dès le premier semestre de l'exercice (20,9%), la progression annuelle s'établissant à 23,0% ;

- progression du métier de l'Accessoire de 57,5% par rapport à l'exercice 2006/07, cette prééminence du cœur de métier (part relative 64,0%) impactant favorablement la marge brute ;
- poursuite du redressement amorcé au deuxième semestre de l'exercice précédent pour la distribution non exclusive (+34%) et l'audio (+16%) ;
- recul de la distribution exclusive (-32,5%) du fait d'un redimensionnement du catalogue au Benelux avec un souci d'optimisation du couple risque-rentabilité.

Retour à une rentabilité significative de toutes les entités du Groupe sauf la filiale de vente au détail Espace 3 :

- la Société faitière Bigben Interactive SA contribue au résultat Groupe pour 9,46 M€ y compris un impôt différé actif de 1 851 k€,
- en Allemagne, la filiale BBI GmbH contribue au résultat Groupe pour 2,05 M€ y compris un impôt différé actif de 500 k€,
- au Benelux, Atoll Soft revient au profit avec un résultat de 0,29 M€ grâce à la progression de l'activité Accessoires.

b) Moyens

Reconfiguration de la plate forme logistique de Libercourt pour traiter l'augmentation sans précédent des volumes liée à la croissance de l'activité en France et la centralisation de la logistique de l'Allemagne avec :

- Mise en service de la ligne automatisée de préparation de colis début juin 2007 ;
- Transfert de la logistique de la filiale BBI GmbH fin mars 2008 ;

c) Actionnariat

- Franchissement à la baisse par Deutsche Bank AG London du seuil de 1/4 des actions et droits de vote puisque détenant désormais 24,20 % du capital et 24,12 % des droits de vote.

Deutsche Bank et MI 29 Deutsche Bank et MI 29 qui agissent de concert, détiennent toujours la majorité absolue du capital et des droits de vote.

- Exercice de 105.618 BSA du 01 avril 2007 au 31 mars 2008 donnant lieu à la création de 17.603 actions nouvelles

d) Liquidation de l'ancienne filiale Bigben Interactive UK Ltd

- Quitus de gestion donné aux Joint Administrators le 03 avril 2007 ;
- Achèvement de ses diligences par le Liquidateur fin mars 2008 avec la production de leurs créances par les créanciers fin mars 2008.

Le processus de liquidation devrait pouvoir être achevé au cours du 1er semestre du nouvel exercice 2008-09.

e) Finances

Renouvellement par DEUTSCHE BANK du crédit de campagne à hauteur de 7 M€ au titre des besoins de financement pour la période de Noël 2007, ce crédit étant intégralement remboursé au 31 mars 2008.

4.2.2 Evènements post clôture

Carry-back fiscal

Escompte par RBS Factor le 07 mai 2008 de la créance de carry-back fiscal inscrite au bilan pour 3 931k€. Remboursement anticipé du New Money 1 le 09 mai 2008 grâce aux fonds dégagés par cet escompte.

4.3. Principales méthodes comptables

4.3.1. Déclaration de conformité

Les comptes consolidés du Groupe Bigben Interactive sont présentés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) publiées par l'IASB (International Accounting Standard Board) et telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Ils comprennent, à titre comparatif, les données relatives à l'exercice clos au 31 mars 2007 et 31 mars 2006 établies selon les mêmes règles.

Normes publiées et non encore en vigueur

De nouvelles normes, amendements de normes et interprétations ne sont pas encore en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 01 avril 2007 et clôturant le 31 mars 2008, et n'ont pas été appliqués pour la préparation des états financiers consolidés. IAS 23 révisé « Coût d'emprunts », IFRIC 12 « Contrats de concessions », IFRIC 13 « Programme de fidélisation des clients » et IFRIC 14 « Sur-financement d'un régime » n'ont pas d'effet sur le groupe Bigben Interactive.

Première application de normes au 1er avril 2007

IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » et l'amendement d'IAS 1 « Présentation des états financiers : informations à fournir sur le capital » imposent de fournir des informations plus étendues sur l'importance des instruments financiers sur la situation et la performance financière d'une entité, et des informations qualitatives et quantitatives sur la nature et l'étendue des risques. IFRS 7 et IAS 1 amendé, dont l'application est obligatoire dans les états financiers du Groupe au 31 mars 2008, conduisent à des informations additionnelles plus approfondies sur les instruments financiers et le capital du groupe.

IFRIC 10 « Information financière intermédiaire et pertes de valeur » interdit de reprendre une perte de valeur comptabilisée au cours d'une période intermédiaire antérieure au titre d'un goodwill, d'un placement dans un instrument de capitaux propres ou d'un actif financier évalué au coût. IFRIC 10 est d'application obligatoire dans les états financiers du Groupe au 31 mars 2008, et s'applique aux goodwill, aux placements dans un instrument de capitaux propres ou aux actifs financiers évalués au coût prospectivement à compter de la date à laquelle le Groupe a appliqué pour la première fois les critères d'évaluation d'IAS 36 et d'IAS 39 (i.e. 1er avril 2004).

Les interprétations IFRIC 7 « Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29, Information financière dans les économies hyper-inflationnistes », IFRIC 8 « Champ d'application d'IFRS 2, Paiements fondés sur des actions » et IFRIC 9 « Réexamen des dérivés incorporés » ne sont pas applicables au Groupe Bigben Interactive.

4.3.2. Bases de préparation

Les comptes consolidés du groupe ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés et actifs financiers disponibles à la vente qui sont évalués à leur juste valeur.

Les actifs non courants destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente.

L'application de la norme IAS 1 - Présentation des états financiers rend obligatoire la présentation du bilan selon un classement entre éléments courants et non courants.

Les actifs et passifs relatifs au cycle d'exploitation, ainsi que les éléments dont l'échéance est inférieure à 12 mois, sont présentés dans les éléments courants.

Le compte de résultat est présenté par nature. Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

La présentation des encours cédés mais non financés dans le cadre du contrat d'affacturage a été modifiée dans les comptes consolidés arrêtés au 31 mars 2008. Les encours réellement financés par notre factor sont classés en « Passifs financiers court terme », la partie non financée est compensée par les sommes retenues par le factor au titre de la garantie ou du paiement des ristournes de fin d'année, le résultat de cette compensation étant classé soit en « Autres débiteurs » à l'actif soit en « Autres créditeurs » au passif.

Afin de respecter le traitement de l'affacturage, les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2006 ont été modifiés de la façon suivante :

- Compensation de l'encours non financé du factor (311 k€) et du compte bancaire dédié au factor (46 k€) , ramenant le poste « Passifs financiers à court terme » de 2 046 k€ à 1 689 k€, le poste « Autres débiteurs » passant de 5 467 k€ à 5 111 k€.

Les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2007 ont été modifiés de la façon suivante :

- Compensation de l'encours non financé du factor (1 795 k€) et du compte bancaire dédié au factor (63 k€) ramenant le poste « Passifs financiers à court terme » de 12 466 k€ à 10 609 k€, le poste « Autres créditeurs de 7 641 k€ à 7 669 k€, le poste « Autres débiteurs » passant de 7 490 k€ à 5 661 k€.

En vue de l'établissement des états financiers consolidés, la direction du Groupe ou des sociétés intégrées peuvent être amenées à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur des actifs et passifs, des charges et produits, ainsi que les informations données dans les notes annexes du Groupe.

Déterminées sur la base des informations et estimations connues à la date d'arrêté des comptes, ces estimations et hypothèses peuvent, le cas échéant, s'avérer sensiblement différentes de la réalité. Ces hypothèses concernent notamment les tests de dépréciation des actifs, les engagements envers les salariés, l'activation des impôts différés sur les reports déficitaires et les provisions.

4.3.3. Principes de consolidation

4.3.3.1 Critères de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe Bigben Interactive exerce un contrôle direct ou indirect de droit et de fait sont consolidées par intégration globale. Les sociétés dans lesquelles le Groupe Bigben Interactive, sans en avoir le contrôle exclusif, exerce une influence notable, sont mises en équivalence.

4.3.3.2 Date d'arrêté des comptes

Les sociétés sont consolidées sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 mars 2008, et retraitées le cas échéant en harmonisation avec les principes comptables du Groupe.

4.3.3.3 Date d'effet des acquisitions et des cessions

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective :

- soit à la date d'acquisition des titres,
- soit à la date de prise de contrôle ou d'influence notable si l'acquisition a eu lieu en plusieurs fois,
- soit à la date prévue par le contrat d'acquisition si celui-ci prévoit le transfert du contrôle à une date différente de celle du transfert des titres.

La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle ou d'influence notable.

4.3.3.4 Opérations internes au Groupe

Toutes les transactions entre les sociétés intégrées globalement sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes à l'ensemble consolidé.

4.3.3.5 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes des filiales étrangères sont convertis en euro selon la méthode suivante :

- les éléments d'actifs et de passifs sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice,
- Les comptes de résultat sont convertis sur la base du cours de change en vigueur aux dates de transaction de l'exercice,
- Les écarts de conversion résultant de la variation entre les taux de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours, ainsi que ceux provenant de la différence entre le cours de change du jour de la transaction et taux de change à la clôture, sont portés en écarts de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

Le Groupe a opté, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, pour le reclassement en « réserves consolidées » des écarts de conversion accumulés au 1er avril 2004.

En cas de cession ultérieure des filiales, le résultat de cession ne comprendra pas la reprise des écarts de conversion antérieurs au 1er avril 2004.

4.3.3.6 Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

4.3.4. Goodwills

Les goodwills représentent la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts directement attribuables, des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans la juste valeur de leurs actifs, passifs et passifs éventuels à la date des prises de participation.

Les goodwills ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 Regroupements d'entreprises, et IAS36 « dépréciation d'actif ». Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Pour ce test, les goodwills sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie, qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des entrées de trésorerie indépendantes. Les modalités des tests de perte de valeur des Unités Génératrices de Trésorerie sont détaillées dans la note 4.3.7.. Les goodwills sont inscrits à leur coût diminué du cumul des pertes de valeur. En cas de perte de valeur, celle-ci est inscrite en résultat net. Les pertes de valeur ne peuvent faire l'objet de reprise.

Les excédents de la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sur le coût d'acquisition sont directement portés en compte de résultat.

Le Groupe a choisi de ne pas retraiter selon les dispositions prévues par la norme IFRS 3 les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition soit le 1er avril 2004.

4.3.5. Autres Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées des droits au bail de la filiale Espace 3, des logiciels acquis, des marques achetées, ainsi que les droits à reproduire, comptabilisés à leur coût diminué du cumul

des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les droits à reproduire sont amortis en fonction des quantités mises en production.

Les droits au bail et les logiciels informatiques acquis sont immobilisés et amortis respectivement sur une durée d'utilité de 20 et de 3 ans. Les marques de la filiale anglaise, achetées, ne sont pas amorties et ont été ramenées à la valeur de vente nette des frais de cession au 31 mars 2005.

Les dépenses portant sur des marques générées en interne sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif correspondant. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges.

Les frais de recherche et développement qui ne répondent pas aux conditions d'inscription à l'actif définies par IAS 38.57, sont constatés directement en charges.

4.3.6. Immobilisations corporelles

Valeur brute

Conformément à la norme IAS 16 les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Lorsque des composants d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes et amorties sur leur durée d'utilité propre.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, telles que définies par la norme IAS 17 « contrats de location », sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure lors de leur première comptabilisation. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers. Ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrits ci-dessous, sauf dans les cas où la durée d'utilité du contrat est plus courte et s'il n'est pas prévu de transfert de propriété à l'issue du contrat.

Amortissement

Cas général

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle et d'une éventuelle dépréciation à compter de la date à laquelle le bien est prêt à être mis en service. Sauf cas particulier, les valeurs résiduelles sont nulles. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

Durées d'utilité, en années	
Constructions	15 à 20
Matériels et outillages	5 à 8
Agencements constructions	10
Agencements installations	4 à 10
Matériels de transport	4
Mobilier, matériel de bureau	5 à 10

4.3.7. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 « dépréciation d'actif », une perte de valeur est enregistrée en résultat lorsque la valeur recouvrable des immobilisations devient inférieure à leur valeur nette comptable.

La valeur recouvrable des immobilisations correspond au montant le plus élevé entre leur juste valeur nette des coûts de cession et leur valeur d'utilité. La valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles fait l'objet de tests dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Ces tests sont effectués au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie (catégorie limitée

pour le Groupe aux écarts d'acquisition et aux marques achetées), ainsi que pour les immobilisations incorporelles en cours.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres Groupes d'actifs.

La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie avant impôt et actualisés. Le taux d'actualisation est déterminé à chaque clôture sur la base du coût du capital spécifique au Groupe Bigben Interactive ajusté pour prendre en compte les risques spécifiques associés aux unités testées. Les cash-flows sont issus des cash-flows attendus dans le cadre du plan stratégique à 3 ans, élaboré par les entités opérationnelles et validé par la Direction Générale. Au-delà de cet horizon, des cash-flows sont extrapolés par application d'un taux de croissance à l'infini.

Compte-tenu de l'organisation du Groupe Bigben Interactive, les UGT principales ont été définies comme les zones géographiques suivantes : France, Benelux, Allemagne, Angleterre.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en résultat pour la différence ; elle est imputée en priorité sur les Goodwills affectés à l'U.G.T. puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'entité au prorata de la valeur nette comptable de chaque actif de l'unité.

4.3.8. Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, les actifs courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement, et la trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires et les dettes d'exploitation.

4.3.8.1. Evaluation et comptabilisation des actifs financiers

Placements détenus jusqu'à échéance

Ces actifs sont exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver en principe jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances. Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Ils font l'objet de tests de valeur recouvrable, effectués dès l'apparition d'indices indiquant que celle-ci serait inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au minimum à chaque arrêté comptable. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les titres de placement. Les titres de placement incluent les titres que le Groupe a l'intention de conserver durablement et ceux qui sont cessibles à court terme. Ces titres sont évalués à leur valeur de marché que le Groupe estime représenter leur juste valeur. Les variations de valeur sont enregistrées directement en contrepartie des capitaux propres. Lorsque l'évaluation à la juste valeur de ces actifs conduit à reconnaître une moins-value latente dans les capitaux propres, cette moins-value passe en résultat si la perte de valeur est importante ou prolongée. Les pertes de valeur sur instruments de capitaux propres classées en disponible à la vente ne peuvent pas être reprises en résultat avant la cession des titres concernés.

Trésorerie et autres actifs financiers

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités en comptes courants bancaires, les parts d'OPCVM de trésorerie, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du groupe constituent une composante de la trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

4.3.8.2. Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

4.3.9. Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du Prix moyen pondéré. Le coût prend également en compte les frais accessoires, de logistique et de transport, pour amener les stocks à l'endroit où ils se trouvent, conformément à IAS 2- Stocks. Le coût est net des escomptes et des conditions différées obtenus des fournisseurs.

Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

4.3.10. Actifs non courants détenus en vue de la vente

Conformément à IFRS 5- Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, les actifs non courants destinés à la vente sont classés sur une ligne distincte du bilan et sont évalués au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession.

Les actifs non courants présentés au bilan comme détenus en vue de la vente ne sont plus amortis à compter de la date où ils deviennent disponibles à la vente.

4.3.11. Impôts

Les impôts sur les résultats comprennent les impôts exigibles et les impôts différés.

Les charges ou les produits d'impôt sont comptabilisés au compte de résultat sauf s'ils se rattachent à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) la comptabilisation initiale du goodwill, (ii) la comptabilisation d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable et (iii) les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la clôture.

Des impôts différés actifs sont constatés sur les déficits fiscaux reportables, dès lors qu'il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces actifs d'impôts pourront être imputées. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque clôture.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

4.3.12. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

Si aucune estimation fiable du montant de l'obligation ne peut être effectuée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est donnée en annexe.

4.3.13. Engagements de retraites et assimilés

Les salariés du Groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite. Le Groupe offre ces avantages à travers soit, des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes ; la charge qui correspond aux primes versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de la retraite fixée à soixante cinq ans pour les salariés français ;
- un taux d'actualisation financière ;
- un taux d'inflation ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel.

Ces évaluations sont effectuées tous les ans pour les principaux régimes.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts sont reconnus en résultat immédiatement.

4.3.14. Plans de souscription et d'achat d'actions à prix unitaire convenu

En application de la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », les options de souscription ou d'achat d'actions accordées aux salariés doivent être évaluées à leur juste valeur, laquelle juste valeur doit être constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés. La juste valeur des options a été déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction. Le groupe a procédé à la valorisation et retraité l'ensemble des options octroyées après le 7 novembre 2002 non exerçables au 1er janvier 2005 soit en pratique les options de souscription attribuées dans le cadre du plan du 27 janvier 2003.

L'application de la norme IFRS 2 n'a aucun impact sur le bilan consolidé ni sur les capitaux propres du Groupe. Le montant total de la charge constatée en 2004-05 au titre des options d'achat d'actions s'élève à 0.1 million d'euros. Cette charge a pour contrepartie une augmentation des capitaux propres pour un montant identique. Aucune charge n'est à comptabiliser sur les exercices 2005-06, 2006-07 et 2007-08.

4.3.15. Titres d'autocontrôle

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

4.3.16. Résultat par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net Part- du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Pour la détermination du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions est ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

4.3.17. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte qui met en évidence le passage du résultat à la trésorerie provenant de l'exploitation.

La trésorerie et équivalents à l'ouverture et à la clôture mentionnée dans le tableau de flux comprend les disponibilités et les valeurs mobilières de placement ainsi que les concours bancaires courants.

4.3.18. Enregistrement du revenu

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable.

Les produits des activités ordinaires provenant de la vente de biens sont comptabilisés lorsque l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété des biens est transféré à l'acheteur.

Compte tenu de l'activité du Groupe, l'intégralité des coûts de prestations commerciales est présentée en réduction du chiffre d'affaires.

4.3.19. Mode de définition des segments et de l'allocation de charges

L'information sectorielle se fonde sur le mode d'organisation du Groupe. Le premier niveau d'information défini est le niveau géographique. Le second niveau d'information défini est le métier ou l'activité. Ceux-ci sont définis au regard du suivi opéré en interne au travers des systèmes d'information.

Les résultats, les actifs et passifs incluent les éléments directement affectables au segment considéré ou affectables sur une base raisonnable.

Les transferts entre secteurs sont réalisés aux conditions de marché.

4.4 - Politique du groupe en matière de gestion des risques

Le groupe est exposé aux risques financiers suivants :

- risque de crédit,
- risque de liquidité,
- risque de marché,
- gestion de capital.

La présente note décrit les risques financiers auxquels est exposé le groupe, la politique, les procédures de mesures et de gestion des risques ainsi que la gestion du capital.

Les informations quantitatives relatives à ces différents risques figurent dans les différents paragraphes de la présente annexe en lien avec les postes concernés du bilan ou du compte de résultat.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. La gestion de ce risque sur les créances clients est prise en compte notamment par :

- les procédures d'autorisation d'ouverture d'un nouveau compte client qui permettent de s'assurer de la solvabilité de tout nouveau client,
- le reporting mensuel client qui permet d'analyser la durée de crédit moyen accordé au client, le pourcentage et l'ancienneté de l'encours client et ce, sur toutes les zones d'activité du groupe.

Par ailleurs, la typologie des principaux clients du groupe à savoir les acteurs de la grande distribution européenne dont la solvabilité est avérée, limite le risque de crédit pour le groupe.

Risque de liquidité

Le groupe Bigben Interactive gère le risque de liquidité en s'assurant de l'existence de lignes de crédit court et moyen terme suffisantes au regard de son activité et des variations qu'entraînent celle-ci en matière de besoin en fond de roulement et de remboursement des échéances. Il sécurise ses ressources à court terme par le recours à l'affacturage et à l'escompte sans recours, selon les territoires et les contreparties.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que les variations de prix de marché (cours de change, taux d'intérêt, prix des instruments de capitaux propres) affectent le résultat du groupe ou la valeur des instruments financiers détenus.

La gestion du risque de marché a pour objectif de contrôler l'exposition au risque de marché et/ou les limites acceptables en termes de couple risque / rentabilité.

Risque de change

La part du produit des activités ordinaires réalisée hors de la zone euro est non significative. Aussi, le risque de change est non significatif dans le cadre des activités du groupe. Par ailleurs, les actifs monétaires ainsi que l'endettement du groupe est exclusivement en devise euro.

Risque de taux

Dans le cadre du financement de son exploitation, le groupe utilise pour l'essentiel des financements à taux variable basés sur l'Euribor ou équivalent.

En revanche le Groupe n'a pas été jusqu'ici en mesure d'utiliser des instruments de couvertures de type swap afin de fixer une partie de son endettement en termes de taux d'intérêt.

Gestion du capital

Ni la société, ni ses filiales ne sont soumises, en vertu de règles extérieures, à des exigences spécifiques externes en matière de capital.

En l'absence de réserves disponibles pour le financer, le groupe n'a pas de programme de rachat d'actions.

Autres risques de marché

La société est, conjointement avec l'actionnaire fondateur, partie à un contrat avec un animateur de marché permettant d'améliorer la liquidité de l'action. En 2007/08, dans le cadre de ce contrat d'animation, les volumes d'achat ont été de 379 768 actions et les volumes de vente ont été de 386 838 actions.

L'évolution des risques sur les 3 exercices 2005/06, 2006/07 et 2007/08 concerne essentiellement :

- le risque de liquidité qui s'est réduit avec l'octroi de nouveaux financements par le consortium d'investisseurs et le recours progressif à une pratique normale dans ses relations bancaires d'une part et l'amélioration de l'exploitation d'autre part ;
- le risque de change (achats de marchandises) qui peut être à nouveau couvert grâce à des achats à terme rendus possibles par la normalisation précitée de l'environnement bancaire.

4.5. Périmètre de consolidation

4.5.1. Liste des sociétés reprises dans le périmètre de consolidation

Les entités sont toutes consolidées en intégration globale, à l'exception des sociétés Cadonor et KS Multimedia, mises en équivalence.

Société	2005/2006	2006/2007	2007/2008
	% de contrôle	% de contrôle	% de contrôle
BIGBEN INTERACTIVE SA	Société mère	Société mère	Société mère
ESPACE 3 GAMES (SAS)	100%	100%	100%
YVES BERTELIN (SAS)	100%	-	-
ATOLL SOFT SA (Belgique)	100%	100%	100%
ATOLL SOFT Nederland (Pays Bas)	100%	100%	100%
BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd (Hong Kong)	100%	100%	100%
BIGBEN INTERACTIVE GmbH (Allemagne)	100%	100%	100%

4.5.2. Changements du périmètre de consolidation

Ont été exclues du périmètre de consolidation au 31 mars 2006 la filiale britannique Bigben Interactive UK Ltd du fait de sa mise sous Administration le 08 avril 2005 et la filiale française de négoce de montres Yves Bertelin SAS du fait de sa cession le 31 mars 2006.

Aucune autre modification du périmètre de consolidation n'est à noter sur les périodes présentées.

4.5. Information sectorielle

4.5.1. Niveau primaire (géographique)

31 mars 2008	France	Benelux	Allemagne	Autres	Eliminations	Total
Produits des activités ordinaires						
- de l'activité	50 853	14 107	13 490	5 702	-	84 152
- ventes inter-segments	2 876	266	1 006	14 281	(18 429)	-
Total						
Résultat sectoriel	7 704	468	2 161	1 396		11 729
Résultat financier						(2 021)
Impôts						1 848
Résultat avant activités abandonnées						-
Résultat des activités abandonnées						-
Résultat						11 556
Actifs sectoriels						
Goodwills	597	1 088				1 685
Autres actifs non courants	11 381	376	55	69		11 881
Actifs courants	26 526	3 485	3 122	2 556		35 689
Actifs d'impôts différés						2 990
Actif total						52 245
Passifs sectoriels	14 391	1 403	1 355	1 951		19 100
Passif d'impôts						-
Dettes financières						20 835
Capitaux propres						12 310
Passif total						52 245
Perte de valeur						-
Investissements	1 723	211	23	120		2 077
Dotation aux amortissements	1 131	102	23	100		1 356

31 mars 2007	France	Benelux	Allemagne	Autres	Eliminations	Total
Produits des activités ordinaires						
- de l'activité	40 480	17 525	8 392	2 030		68 427
- ventes inter-segments	963	128	574	3 828	(5 493)	-
Total	41 443	17 653	8 966	5 858	(5 493)	68 427
Résultat sectoriel	2 680	83	136	257		3 156
Résultat financier						(1 428)
Impôts						473
Résultat avant activités abandonnées						2 201
Résultat des activités abandonnées						-
Résultat						2 201
<i>Actifs sectoriels</i>						
Goodwills	402	1 088				1 490
Autres actifs non courants	11 341	271	91	59		11 762
Actifs courants	21 993	4 814	3 857	1 012		31 676
Actifs d'impôts différés						909
Actif total						45 837
<i>Passifs sectoriels</i>	13 012	1 703	1 176	1 925		17 816
Passif d'impôts						-
Dettes financières						27 146
Capitaux propres						875
Passif total						45 837
Perte de valeur						-
Investissements	991	6	11	106		1 114
Dotation aux amortissements	1 860	125	32	93		2 110

31 mars 2006	France	Benelux	Allemagne	Royaume Uni Activité abandonnée	Autres	Eliminations	Total
Produits des activités ordinaires							
- de l'activité	35 523	15 863	8 422		4 040		63 848
- ventes inter-segments	3 951	158	255		8 173	(12 537)	0
Total	39 474	16 021	8 677	-	12 213	(12 537)	63 848
Résultat sectoriel	(17 628)	(769)	(486)	-	375	0	(18 508)
Résultat financier							(1 508)
Impôts							(240)
Résultat avant activités abandonnées							(20 256)
Résultat des activités abandonnées				3 357			3 357
Résultat							(16 899)
Actifs sectoriels							
Goodwills	402	1 088					1 490
Autres actifs non courants	9 693	357	120		2 406		12 576
Actifs courants	16 868	4 747	2 743		734	0	25 092
Actifs d'impôts différés							600
Actif total							39 758
Passifs sectoriels	13 364	5 885	1 362		2 450	0	23 061
Passif d'impôts							260
Dettes financières							17 483
Capitaux propres							(1 046)
Passif total							39 758
Perte de valeur	-	-	-	-	-		-
Investissements	720	106	2	-	35		863
Dotation aux amortissements	1 971	87	50	-	83		2 192

4.5.2. Niveau secondaire (métiers)

2007-08	France	Benelux	Allemagne	Autres	Total
Accessoires	29 963	4 669	13 490	5 702	53 823
Dist. exclusive	3 201	9 438	-	-	12 639
Audio Cadeaux	4 671	-	-	-	4 671
Non exclusif	13 018	-	-	-	13 018
Total des produits	50 853	14 107	13 490	5 702	84 152

2006-07	France	Benelux	Allemagne	Autres	Total
Accessoires	21 593	2 158	8 392	2 031	34 174
Dist. exclusive	3 349	15 366	-	-	18 715
Audio Cadeaux	4 039	-	-	-	4 039
Non exclusif	11 498	-	-	-	11 498
Total des produits	40 479	17 524	8 392	2 031	68 426

2005-06	France	Benelux	Allemagne	Autres	Total
Accessoires	15 055	1 503	8 262	3 425	28 245
Dist. exclusive	4 380	14 360	160	-	18 900
Audio Cadeaux	6 857	-	-	615	7 472
Non exclusif	9 231	-	-	-	9 231
Total des produits	35 523	15 863	8 422	4 040	63 848

V - Notes complémentaires relatives aux comptes de bilan

5.1 Goodwills

Origine	Valeur nette 31/03/2006	Valeur nette 31/03/2007	Valeur brute 31/03/2008	Perte de valeur	Valeur nette 31/03/2008
Atoll Belgique	1.087	1.087	1.087	-	1.087
Espace 3 Game's	335	335	1.374	844	530
Vox Diffusion	68	68	68	-	68
Bigben Inter. UK	-	-	-	-	-
Yves Bertelin	-	-	-	-	-
Total	1.490	1.490	2.529	844	1.685

Un reclassement en goodwills pour 619 k€ a été comptabilisé sur Espace 3 Game's. Celle ci a cédée dans l'exercice 8 magasins entraînant la sortie d'une quote part du goodwill pour une valeur nette de 424 k€ (brut de 929 k€ pour une perte de valeur de 505 k€).

5.2 Autres Immobilisations incorporelles

Dans le cadre des tests de perte de valeur, le taux d'actualisation avant impôt retenu au 31 mars 2008 est de 11 % et le taux de croissance à l'infini retenu est de 2%.

Exercice 2007-08	Ecart d'acquisition	Autres	Total
Valeur brute début de période	2.840	3.385	6.225
Acquisitions	-	1.189	1.189
Transferts*	619	(619)	-
Diminutions / Sorties **	(929)	(2.011)	(2.940)
Valeur brute fin de période	2.530	1.944	4.474
Amortissements cumulés début de période	-	2.374	2.374
Dotation aux amortissements	-	542	542
Diminutions / Amortissements **	-	(2.011)	(2.011)
Amortissements cumulés fin de période	-	905	905
Perte de valeur cumulée début de période	1.350	-	1.350
Perte de valeur	(505)	-	(505)
Perte de valeur cumulée fin de période	845	-	845
Valeur nette fin de période	1.685	1.039	2.724

*Les transferts soit 619 K€ correspondent au reclassement en Goodwills des fonds de commerce Espace 3 Game's.

**Les contrats de royalties anciens, totalement amortis, et pour lesquels la date limite d'exploitation prévue au contrat était atteinte, ont été mis au rebut pour une somme de 1 996 k€.

Cession de magasins par Espace 3 Game's :

8 magasins Espace 3 ont été cédés pour une valeur nette comptable de 424 k€ (929 k€ en brut et reprise d'une perte de valeur de 505 k€). La plus value globale est de 321 k€ après mise au rebut des immobilisations corporelles pour 35 k€.

L'UGT concernée par ces mouvements est la France.

Dans le cadre des tests de perte de valeur, le taux d'actualisation avant impôt retenu au 31 mars 2007 est de 10.4 % et le taux de croissance à l'infini retenu est de 2%.

Exercice 2006-07	Ecart d'acquisition	Autres	Total
Valeur brute début de période	2.840	4.500	7.340
Acquisitions	-	891	891
Acomptes	-	11	11
Diminutions / Sorties *	-	(2.017)	(2.017)
Valeur brute fin de période	2.840	3.385	6.225
Amortissements cumulés début de période	-	3.083	3.083
Dotation aux amortissements	-	1.308	1.308
Diminutions / Amortissements	-	(2.017)	(2.017)
Amortissements cumulés fin de période	-	2.374	2.374
Perte de valeur cumulée début de période	1.350	-	1.350
Perte de valeur	-	-	-
Perte de valeur cumulée fin de période	1.350	-	1.350
Valeur nette fin de période	1.490	1.011	2.501

(*) Les contrats de royalties anciens, totalement amortis, et pour lesquels la date limite d'exploitation prévue au contrat était atteinte, ont été mis au rebut.

Exercice 2005-06	Ecart d'acquisition	Autres	Total
Valeur brute début de période	3.291	6.531	9.822
Acquisitions	-	717	717
Variation de périmètre	-	(2.555)	(2.555)
Diminutions / Sorties *	(451)	(193)	(644)
Valeur brute fin de période	2.840	4.500	7.340
Amortissements cumulés début de période	-	2.541	2.541
Dotation aux amortissements	-	1.341	1.341
Variation de périmètre	-	(746)	(746)
Diminutions / Amortissements *	-	(53)	(53)
Amortissements cumulés fin de période	-	3.083	3.083
Perte de valeur cumulée début de période	1.801	1.646	3.447
Perte de valeur	-	-	-
Variation de périmètre	(451)	(1.646)	(2.097)
Perte de valeur cumulée fin de période	1.350	-	1.350
Valeur nette fin de période	1.490	1.417	2.907

(*) Au titre du passage aux IFRS, le Groupe a comptabilisé au 01 avril 2005 une perte de valeur de 1.801 million d'euros sur les sociétés Espace 3 et Bertelin.

Les variations de périmètre sont liées à la cession des actifs des sociétés Bigben Interactive Ltd UK et Yves Bertelin. Elles comprennent notamment la cession des marques achetées, soit essentiellement la marque 4 Gamers, cédées le 16 mai 2005 dans le cadre de la cession des actifs de la filiale BBI UK Ltd mise sous Administration le 08 avril 2005.

5.3 Immobilisations corporelles

En k€	03/2006	03/2007	03/2008
Valeur brute début de période	13.745	12.457	12.531
Acquisitions	145	218	877
Actifs destinés à la vente	-	-	-
Ecart de Change	55	(81)	(122)
Diminutions / Sorties *	(302)	(63)	(807)
Variation de périmètre	(1.186)	-	-
Valeur brute fin de période	12.457	12.531	12.479
Amortissements cumulés début de période	5.129	4.858	5.527
Dotation aux amortissements	851	802	813
Actifs destinés à la vente	-	-	-
Ecart de Change	51	(77)	(113)
Diminutions / Amortissements *	(254)	(56)	(734)
Variation de périmètre	(919)	-	-
Amortissements cumulés fin de période	4.858	5.527	5.493
Perte de valeur cumulée début de période	213	-	-
Perte de valeur	-	-	-
Variation de périmètre	(213)	-	-
Perte de valeur cumulée fin de période	-	-	-
Valeur nette fin de période	7.599	7.004	6.986

Les ensembles immobiliers des sites de Lesquin et Libercourt sont financés par crédit bail, le coût de revient des terrains et constructions est de 6 137 k€ amortis pour 1 692 k€, soit une valeur nette de 4 445k€.

Au cours de l'exercice, la société Bigben Interactive a acquise, au titre de la location financement, la ligne automatisée de préparation de colis de son site logistique de Libercourt pour un montant de 500 k€.

5.4 Part dans les entreprises associées

Les sociétés Cadonor (filiale de Bigben Interactive SA) et KS Multimédia (Filiale de Bigben Interactive GmbH) ont été mises en équivalence.

Principaux agrégats	(*)Cadonor	KS Multimédia
Capitaux propres	202	20
Chiffre d'affaires	596	-
Résultat net	32	(2)

(*) Données au 31 mars 2007

5.5 Autres actifs financiers non courants

	Prêts	Dépôts de garantie	Autres Titres	Total
A l'ouverture de l'exercice 2005-06	-	113	3	116
Acquisitions/ augmentations	-	-	-	-
Cessions	-	7	-	7
Change	-	-	-	-
A la clôture de l'exercice 2005-06	-	106	3	109
Acquisitions/ augmentations	-	5	-	5
Cessions	-	2	-	2
Change	-	(1)	-	(1)
A la clôture de l'exercice 2006-07	-	108	3	111
Acquisitions/ augmentations	-	12	-	12
Cessions	-	(18)	-	(18)
Change	-	(2)	-	(2)
A la clôture de l'exercice 2007-08	-	100	3	103

5.6 Actifs d'impôts exigibles

En k€	31/03/2006	31/03/2007	31/03/2008
Carry back (1)	3 381	3.565	3.683
Actifs d'impôts exigibles courants	129	22	-
Total des actifs d'impôts exigibles	3 510	3.587	3.683

La créance de Carry –back, à échéance 2010, est comptabilisée au coût amorti. L'actualisation du Carry-Back a été calculé au 31 mars 2005 au taux de 3.30%.

5.7 Actifs d'impôts différés

En k€	31/03/2006	31/03/2007	31/03/2008
Déficits	272	923	3.025
Décalages Temporels	328	(13)	(35)
Total de l'impôt différé	600	910	2.990

Un actif d'impôt différé sur déficit fiscal a été pris en compte à hauteur de 2.500 k€ sur Bigben Interactive S.A. sur une partie du déficit fiscal au 31 mars 2008 car il apparaît probable que ces déficits seront récupérés grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de la période de validité des actifs d'impôts différés.

Il a été constaté des impôts différés actifs de 525k€ sur l'ensemble des filiales étrangères du fait des perspectives de rentabilité dans un délai jugé raisonnable de 12 à 24 mois.

Le montant total, en base, des déficits non activés s'élève à 25,1 M€ au 31 mars 2008 contre 40,4 M€ au 31 mars 2007.

5.8 Créances Clients

En k€	31/03/2006	31/03/2007	31/03/2008
Clients et effets en portefeuille	13.101	18.028	18.615
Perte de valeur pour créances douteuses	5.095	4.183	3.462
Total créances	8.006	13.845	15.153

La société faitière BBI SA a recours à l'affacturage pour l'essentiel des ses clients de la grande distribution à l'exception de trois enseignes parmi les plus grandes et à l'escompte pour les signatures non affecturées.

En Belgique et au Pays Bas, le groupe utilise la cession de créances en adossement à une ligne de crédit court terme, négociée auprès d'un partenaire financier indépendant.

En Allemagne, la filiale BBI GmbH utilise l'escompte sans recours. Le montant des créances cédées sans recours au cours de l'exercice 2007-08 est de 7 547 k€.

Les clients en Allemagne comme au Benelux sont systématiquement assurés ce qui réduit le risque de crédit au 31 mars 2008 de 4 447 k€ contre 5 931 k€ au 31 mars 2007 et 4 737 k€ au 31 mars 2006 (valeur nette avant déconsolidation).

Le poste Clients de la société faitière Bigben Interactive SA représente 10 794 k€ dont 3 479 k€ échus au 31 mars 2008.

Seuls trois clients représentent plus de 5% et aucun plus de 10 % du chiffre d'affaires du groupe. Ces clients, intervenants majeurs de la grande distribution, ont une solvabilité avérée et reconnue.

Le reporting relatif au crédit client indique un DSO de 56 jours au 31 mars 2008 contre 62 jours au 31 mars 2007.

5.9 Autres créances

En k€	31/03/2006	31/03/2007	31/03/2008
Etats et collectivités locales (hors IS)	1.018	1.215	1.632
Personnel	51	42	48
Ristournes Fournisseurs à recevoir	1.045	1.668	1.270
Créances sur cessions immobilisations	313	-	700
Affacturage	918	107	277
Charges constatées d'avance	1.025	1.210	1.336
Acomptes et avances sur commandes	316	1.367	851
Fournisseurs débiteurs et divers	425	52	124
Dépréciation Créances sur immobilisations	-	-	-
Total	5.111	5.661	6.238

Voir note 4.3.2 sur les changements de présentation

Les créances sur cessions d'immobilisations concernent respectivement la cession de Bertelin au 31 mars 2006 et à la cession des magasins Espace 3 au 31 mars 2008.

L'évolution à la baisse du poste « ristournes à recevoir des fournisseurs » de 1,7 M€ en 2006/07 à 1,3M€ en 2007/08 résulte de la baisse des ristournes de fin d'année (RFA) reçues des éditeurs tiers de jeux vidéo du fait (i) d'une liquidation avant la fin de l'exercice fiscal des ristournes au titre de l'année calendaire 2007 et (ii) des retours limités de marchandises effectués sur la même période générant des « ristournes négatives »

5.10 Actifs financiers

	31/03/2006	1/03/2007	31/03/2008
Opcvm - BPN	-	-	150
Opcvm CIC	-	-	567
Total	-	-	717

un placement en OPCVM monétaire (SICAV « CIC TRESORERICIC » de Banque Scalbert Dupont BSD-CIC) au 31 mars 2008 de 567 k€. L'évaluation a été réalisée à partir de la valeur liquidative au 31 mars 2008, dégagant une plus value latente quasi nulle, ce placement ayant été réalisé le 01/02/2008 et le 20/03/2008. Ce placement a été effectué à la demande de la Banque Scalbert Dupont BSD-CIC pour garantir une part des ouvertures de crédit documentaire Import.

un placement en OPCVM monétaire (FCP « SEPTENTRION CT » de la BPN) au 31 mars 2008 de 150 k€ dégagant une plus-value latente de 5 k€. Ce placement a été effectué à la demande de la BPN pour garantir l'émission d'une caution concernant le litige fiscal de la Société Vox Diffusion (depuis fusionnée chez Bigben Interactive) actuellement pendant devant le Tribunal Administratif de Lille.

5.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

En k€	31/03/2006	31/03/2007	31/03/2008
Trésorerie et équivalents de trésorerie (I)	1.407	1.332	3.194
Concours bancaires (II)	551	1.732	844
Intérêts courus (III)	179	636	124
Financements court termes (II)+(III)	730	2.368	968
Trésorerie présentée dans le tableau de flux de trésorerie (I) -(II)	856	(400)	2.350

Voir note 4.3.2 sur les changements de présentation.

5.12 Engagements envers le personnel

31 Mars 2008	01/04/07	Dotations	Utilisations	Reprises sans utilisation	Variation périmètre	31/03/08
Retraites et assimilées	221	17	-	5	-	233
Total	221	17	-	5	-	233

31 Mars 2007	01/04/06	Dotations	Utilisations	Reprises sans utilisation	Variation périmètre	31/03/07
Retraites et assimilées	228	17	-	24	-	221
Total	228	17	-	24	-	221

31 mars 2006	01/04/05	Dotations	Utilisations	Reprises sans utilisation	Variation périmètre	31/03/06
Retraites et assimilées	220	35	-	-	(27)	228
Total	220	35	-	-	(27)	228

Retraites et assimilés

Les engagements sociaux et assimilés qui font l'objet d'une provision ne concernent que les filiales françaises.

Il n'y a aucun engagement de cette nature au Benelux, compte-tenu des législations nationales en vigueur.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

Hypothèses retenues	2005-06	2006-07	2007-08
Taux d'actualisation + d'inflation	2,5 %	2,5 %	2.5%
Turn Over	1%	1%	1%
Table de Mortalité	TV 88-90	TV 88-90	TV 88-90
Taux d'augmentation des salaires			
<i>Cadres & Agents de Maîtrise</i>	1,0 %	1,0 %	2.0%
<i>Employés</i>	2,0 %	3,0 %	3.0%

5.13 Passifs financiers courants et non courants

en k€	31/03/2008 Total	Échéance < 1 an	Échéance 1 à 5 ans	Échéance > 5 ans
Emprunts d'origine long terme	12.864	6.196	6.668	-
Emprunts sur locations financement	4.248	341	1.397	2.510
Concours bancaires courants	844	844	-	-
Intérêts courus non échus	124	124	-	-
Autres financements à court terme	2.755	2.755	-	-
Total des passifs financiers	20.835	10.260	8.065	2.510

en k€	31/03/2007 Total	Échéance < 1 an	Échéance 1 à 5 ans	Échéance > 5 ans
Emprunts d'origine long terme	18.212	5.514	12.694	4
Emprunts sur locations financement	4.076	237	1.043	2.796
Concours bancaires courants	1.732	1.732	-	-
Intérêts courus non échus	636	636	-	-
Autres financements à court terme	2.490	2.490	-	-
Total des passifs financiers	27.146	10.609	13.737	2.800

en k€	31/03/2006 Total	Échéance < 1 an	Échéance 1 à 5 ans	Échéance > 5 ans
Emprunts d'origine long terme	12.041	326	8.289	3.426
Emprunts sur locations financement	4.305	228	1.004	3.073
Concours bancaires courants	551	551	-	-
Intérêts courus non échus	179	179	-	-
Autres financements à court terme	408	406	2	-
Total des passifs financiers	17.484	1.689	9.295	6.499

Les concours bancaires courants, qui sont des crédits d'exploitation accordés aux différentes entités du groupe, s'élevaient à 12.445 k€ au 31 mars 2005 dont 9.025 k€ pour BBI SA. Dans le cadre de la restructuration financière, l'intégralité des concours bancaires de BBI SA a été rachetée par le consortium d'investisseurs le 14 janvier 2006. En conséquence, les concours bancaires courants au 31 mars 2006 s'élèvent à 551 k€ dont 258 k€ pour BBI SA au titre de découverts passagers de type « overnight ».

La part à court terme des emprunts d'origine long terme n'était que de 326 k€ au 31 mars 2006 du fait de la sortie de la filiale anglaise du périmètre de consolidation (emprunt remboursé par les Joint Administrators pour 2,3M€) et de la conversion prévue des deux tiers de la dette bancaire de BBI SA soit 20.313k€ en capital et de la consolidation à long terme (7 ans) de la dette bancaire résiduelle de BBI SA avec un différé d'amortissement jusqu'au 31 mars 2008. Au 31 mars 2007, la part à court terme des emprunts d'origine long terme est repassée à 5.514 k€ avec l'obtention de concours de type New Money et les financements court terme à 4.285 k€ dont 4.000 k€ au titre du crédit de campagne.

Au 31 mars 2008, le crédit de campagne initial (2006) de 6 M€ reconduit pour 7 M€ en juillet 2007 est intégralement remboursé. Le New Money 2 s'est amorti de 1,2M€ sur la période

Aucune des lignes de crédit accordées au Groupe ne fait l'objet de covenants.

Au 31 mars 2008, les tirages effectués auprès du factor français s'élevait à 5.024 k€ contre 2.486 k€ au 31 mars 2007 et -366 k€ au 31 mars 2006 .

Sur la ligne disponible pour la Belgique, 1 316 k€ étaient affectés en garantie sans tirage tandis que 477 k€ étaient affectés auprès du factor Néerlandais sans tirage.

L'escompte (sans recours) en Allemagne ne présentait aucun encours.

La présentation des encours cédés mais non financés dans le cadre du contrat d'affacturage a été modifiée dans les comptes consolidés arrêtés au 31 mars 2008 (voir note 4.3.2).

La position nette des concours bancaires au 31 mars 2008 est la suivante (en milliers d'euros) :

	31/03/2006	31/03/2007	31/03/2008
Concours bancaires	551	1.732	844
Trédorerie et équivalents de trésorerie	1.407	1.332	3.194
Solde de trésorerie ou concours nets	856	(400)	2.350
Dont concours adossés à des créances	0	1.468	0

5.14 Autres passifs non courants

En k€	31/03/2006	31/03/2007	31/03/2008
Dettes sur immobilisations > 1an	1.328	1.337	1.386
Investisseurs privés > 1 an	-	893	520
Total	1.328	2.230	1.906

Les dettes sur immobilisations représentent le rachat du solde du capital de Planet Holdings Ltd aux anciens actionnaires (principal+intérêts). L'échéance prévue est à 10 ans (2 avril 2010) avec faculté de remboursement anticipé sur demande de Bigben Interactive S.A. ou des bénéficiaires.

La part relative aux investisseurs privés représente leur participation dans la dette bancaire résiduelle de 9.222 k€ rééchelonnée sur 5 ans à compter du 31 mars 2008 et dans le New Money à 3 ans de janvier 2006.

5.15 Provisions courantes

	01/04/07	Dotations	Utilisations	Reprises sans utilisation	Variation périmètre	31/03/08
Plan de Restructurations	46	-	18	-	-	28
Autres provisions	105	81	90	-	-	96
Total	151	81	108	-	-	124

	01/04/06	Dotations	Utilisations	Reprises sans utilisation	Variation périmètre	31/03/07
Plan de Restructurations	196	40	85	-	-	151
Autres provisions	-	-	-	-	-	-
Total	196	40	85	-	-	151

	01/04/05	Dotations	Utilisations	Reprises sans utilisation	Variation périmètre	31/03/06
Plan de Restructurations	197	125	126	-	-	196
Autres provisions	22	-	-	22	-	-
Total	219	125	126	22	-	196

5.16 Autres Créditeurs

En k€	31/03/2006	31/03/2007	31/03/2008
Etats et collectivités publiques (hors IS)	4.424	920	436
Personnel et Organismes sociaux	1.217	1.182	1.540
Remises clients et Clients Créditeurs	4.154	5.248	7.009
Compte courant d'Associé	217	20	96
Investisseur privé	726	67	321
Affacturage	-	28	-
Produits constatés d'avance	27	51	78
Créditeurs divers	937	153	372
Total	11.702	7.669	9.852

La forte baisse du poste « Etats et Collectivités publiques hors IS » au 31 mars 2007 correspond essentiellement au remboursement de la dette de TVA pour 2.780 k€ ainsi qu'au dégrèvement obtenu sur les intérêts et pénalités.

La part à plus d'un an des postes « Compte courant d'associé et Investisseur privé » à été reclassé au 31 mars 2007 en Autres passifs non courants, la quote-part au 31 mars 2006 s'élevant à 927 k€.

VI - Notes complémentaires au compte de résultat

6.1 Détail des produits des activités ordinaires

En k€	31/03/2006	31/03/2007	31/03/2008
Ventes de marchandises	63.760	68.426	84.144
Prestations de services	88	-	8
Total	63.848	68.426	84.152

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique des clients

En k€	31/03/2006		31/03/2007		31/03/2008	
Allemagne	8 084	12,7 %	8.198	12,0%	12.804	15.2%
Belgique	10 812	16,9 %	10.984	16,1%	8.911	10.6%
France	34 457	54,0 %	38.576	56,4%	45.649	54.2%
Pays-Bas	5 129	8,0 %	6.340	9,3%	5.220	6.2%
Royaume-Uni	2 597	4,1 %	1.534	2,2%	3.759	4.5%
Autres	2 769	4,3 %	2.794	4,0%	7.809	9.3%
Total	63 848	100,0 %	68.426	100,0%	84.152	100%

6.2 Autres produits de l'activité

En k€	31/03/2006	31/03/07	31/03/2008
Subventions	3	-	-
Autres produits	391	306	260
Total	394	306	260

6.3 Achats consommés

En k€	31/03/2006	31/03/07	31/03/2008
Marchandises	45.007	40.723	48.239
Variation stock Marchandises	10.022	4.843	2.515
Perte de valeur sur stocks	4.480	824	1.718
Total	59.509	46.390	52.472

Les provisions pour dépréciation des stocks de fin d'exercice sont respectivement de 9 426 k€ au 31 mars 2008, 11 474 k€ au 31 mars 2007 et 16 684 au 31 mars 2006.

6.4 Charges externes

En k€	31/03/2006	31/03/07	31/03/2008
Achats non stockés	463	366	493
Autres services extérieurs	1.963	686	992
Loyers	1.082	1.250	996
Publicité	709	1.679	1.302
Transports sur ventes	1.588	1.396	1.791
Honoraires	1.905	1.518	1.690
Autres Charges externes	1.168	1.924	2.540
Dépenses de R&D	-	-	-
Total	8.878	8.819	9.804

6.5 Charges de personnel

En k€	31/03/2006	31/03/2007	31/03/2008
Salaires et rémunérations	7.699	6.495	6.500
Charges sociales	2.306	1.869	1.848
Versements plans à cotisations définies	272	234	247
Augmentation de la provision pour prestations définies	35	(7)	12
Participation des salariés	-	-	-
Total	10.312	8.591	8.607

6.6 Autres produits opérationnels

En k€	31/03/2006	31/03/07	31/03/2008
Moratoire Tva	-	922	-
Autres produits fiscaux	-	23	-
Autres produits opérationnels	-	945	-

6.7 Autres charges opérationnelles

En k€	31/03/2006	31/03/07	31/03/2008
Différences de gestion	250	94	54
Avances perdues sur Engagement Fournisseurs	-	-	168
Contrôle Fiscal	-	146	-
Litige	125	-	-
Pertes/créances irrécouvrables	293	-	-
Autres charges opérationnelles	668	240	222

6.8 Résultats sur cessions d'actifs non courants

En k€	31/03/2006	31/03/07	31/03/2008
Résultat de cession de la société Y Bertelin	(173)	-	-
Résultat de cession d'autres actifs non courants	(126)	6	306
Total	(299)	6	306

Le résultat de cession du 31 mars 2008 correspond essentiellement à la cession de 8 magasins d'Espace 3 Game's.

6.9 Pertes de valeur

En k€	31/03/2006	31/03/07	31/03/2008
Perte de valeur sur écarts d'acquisition	-	-	-
Perte de valeur sur autres immobilisations incorporelles et corporelles hors BBI UK	-	-	-
Perte de valeur pour mise en valeur liquidative des actifs de Bigben Interactive UK Ltd	-	-	-
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	-	-	-
<i>Immobilisations corporelles</i>	-	-	-
<i>Stocks</i>	-	-	-
<i>Créances Clients</i>	-	-	-
<i>Créances cession d'immobilisations</i>	-	-	-
<i>Autres</i>	-	-	-
Total	-	-	-

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée en résultat au titre des exercices 2005-06 à 2007-08.

6.10 Coût de l'endettement

En k€	31/03/2006	31/03/07	31/03/2008
Intérêts sur financement moyen terme	(631)	(956)	(999)
Intérêts sur financement de l'exploitation net des produits net d'escompte et de créances	(473)	(524)	(1.142)
Frais relatifs au crédit bail	(152)	(170)	(200)
Résultat net du financement (sous total)	(1.256)	(1.650)	(2.341)
Résultat sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	2	12
Carry Back	40	185	118
Autres produits financiers	40	-	176
Résultat de change	(292)	35	14
Produits financiers (sous total)	(252)	222	320
Total	(1.508)	(1.428)	(2.021)

En l'absence de couverture de taux, le groupe est exposé à un risque de hausse de taux pour l'intégralité de son endettement à taux variable, la hausse des taux d'intérêts majorant le coût de son endettement.

La simulation de l'exposition du groupe à une surcharge du fait des taux d'intérêts est la suivante :

- Position nette totale x 1% x durée moyenne restant à couvrir fin d'exercice = 121 milliers d'euros
- Pour 1% de hausse des taux d'intérêts : surcharge de frais financiers : 17%

A contrario, en cas de diminution des taux, le groupe n'est pas soumis à un risque de perte d'opportunité en cas de baisse des taux Euribor.

6.11 Impôt sur les bénéfices

En k€	31/03/2006	31/03/07	31/03/2008
<i>Impôt exigible</i>	-	(126)	253
<i>Impôt différé</i>	240	(347)	(2.102)
Total impôt	240	(473)	(1.849)

En k€	31/03/2006	31/03/07	31/03/2008
Résultat consolidé avant impôt et perte de valeur	(16.659)	1.728	9.707
taux d'imposition de la SA BBI (Mère)	33.33%	33.33%	33.33%
Impôt théorique	5.553	576	3.235
Impôt réel	(240)	(473)	(1.849)
Ecart à analyser	5.793	1.049	(5.084)
IS sur différences permanentes	259	309	68
Corrections antérieures d'IS	-	5	95
Déficit fiscal utilisé non activé	(111)	-	(1.851)
Déficits non activés	5.447	-	-
Activation de déficits antérieurs	-	724	(3.020)
Différence de taux	198	11	(376)
Ecart analysé	5.793	1.049	(5.084)

6.12 Résultat par action

	31/03/2006	31/03/07	31/03/2008
Nombre d'actions ordinaires au 1er Avril	3 540 171	9 790 173	9 790 173
Incidence des actions propres	37 138	37 138	37 138
Actions émises en cours d'exercice *	6 250 002	-	17 603
Soit Nombre prorata temporis	1 284 723		11 216
Nombre moyen d'actions en circulation	4 787 756	9 753 035	9 764 251
Effet dilutif des options d'achats suivant la méthode du "rachat d'actions"	-	-	-
Exercice des BSA (1 action pour 6 BSA)**	-	-	642 648
Nombre moyen d'actions après dilution	4 787 756	9 753 035	10 406 899
Nominal des actions (en euros)	2,0	2,0	2,00

* : en date du 14 janvier 2006, relatives à l'augmentation de capital issue de la restructuration décrite en 4.5.2 c)

** : L'exercice des BSA est possible entre le 01/04/2007 et le 31/12/2008

Le 29 décembre 2006 il a été procédé par la Société à :

a) une attribution gratuite de 3.540.171 bons de souscription d'actions (BSA) à raison de 1 BSA par action existante :

- 6 BSA permettent de souscrire une action nouvelle de la société à un prix de souscription de 3,25 € par action (comprenant une valeur nominale de 2 € et une prime d'émission de 1,25 €) soit un total de 590.028 actions ;
- ces BSA sont exerçables à compter du 1er avril 2007 et jusqu'au 31 décembre 2008 ;
- les BSA sont de même nature et donc assimilés aux BSA visés au point 2. ci-dessous

b) une augmentation de capital réservée par l'émission de 6.250.002 ABSA :

- ces ABSA au prix unitaire de 3,25 € (correspondant à 2 € de valeur nominale et 1,25 € de prime d'émission) ont été souscrites par le consortium d'investisseurs par conversion de 20.312.506,50 € de créances ;
- à chacune de ces actions, est attaché 1 BSA. Les BSA permettent de souscrire à un nombre total de 1.041.667 actions au prix de 3,25 € par action, à raison d'une parité d'exercice de 6 BSA pour 1 action nouvelle ;
- ces BSA sont exerçables à compter du 1er avril 2007 et jusqu'au 31 décembre 2008.

105 618 BSA ont été exercés au cours de l'exercice 2007-08, donnant lieu à la création de 17 603 actions nouvelles soit une augmentation du capital à hauteur de 35k€ et des fonds propres (nominal + prime d'émission) à hauteur 57 de k€. Les frais d'augmentation de capital de 5 k€ ont été imputés sur la prime d'émission.

6.13 Plans d'option d'achat d'actions et de souscription d'actions

	Plan 2003-1
Date d'Assemblée	17/09/2002
Date du Conseil d'Administration	27/01/2003
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	50 000
<i>Dont part des membres des Comités de Direction et les mandataires sociaux</i>	<i>21 700</i>
Point de départ d'exercice des options (*)	27/01/2006
Date d'expiration	27/01/2009
Prix de souscription	13,17 €
Nombre d'actions souscrites au 31/03/2008	0
Nombre d'options pouvant être exercées au 31/03/2008	23 600
<i>Dont part des membres des Comités de Direction et les mandataires sociaux au 31/03/2008</i>	<i>10 000</i>

(*) Le plan octroyé par le Conseil d'Administration du 27 janvier 2003 a été évalué et comptabilisé dans le cadre de la norme IFRS2. Le résultat de la valorisation selon le modèle Black & Scholes aboutit à une juste valeur de 8,60 euros pour une option. La charge a été étalée sur la période d'acquisition des droits (3 ans sous condition de présence).

6.14 Dividende proposé à l'Assemblée Générale Annuelle

	31/03/2006	31/03/2007	31/03/2008
Montant des dividendes proposés à l'Assemblée Générale des actionnaires	0	0	0
- Valeur unitaire par action ordinaire	0	0	0
- Montant total des dividendes	0	0	0

Compte tenu de l'importance du report à nouveau déficitaire impactant lourdement les capitaux propres et de la nécessité de les reconstituer rapidement, il ne sera proposé aucune distribution de dividende à l'assemblée des actionnaires approuvant les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2008.

6.15 Engagement hors bilan

	par	Bénéficiaire	Montant 31/03/2006	Montant 31/03/2007	Montant 31/03/2008	Objet de l'engagement
Engagements donnés						
Nantissement de titres BBI UK Ltd	BBI SA	Crédit Agricole	1.113	1.113	1.113	Emission de caution bancaire
Nantissement de titres Espace 3	BBI SA	Deutsche Bank AG	2.767	5.267	4.067	New Money 1+2 pour BBI SA
Nantissement de titres AtollSoft et BBI GmbH	BBI SA	Deutsche Bank AG	0	2.500	1.300	New Money 2 pour BBI SA
Nantissement de marques Bigben	BBI SA	Deutsche Bank AG	0	6.500	1.300	New Money 2+3 pour BBI SA
Nantissement de titres King Games Video	Espace 3	Crédit Agricole	497	255	0	Crédit acquisition pour Espace 3
Caution bancaire	BBI SA	Commerzbank AG	0	107	0	Concours CT à BBI GmbH
Hypothèque	Atoll Soft	CBC Banque	249	1.520	237	Financement du Site de Tubize et crédit d'exploitation
Cession Dailly du carry back fiscal	BBI SA	Deutsche Bank AG	3.931	3.931	3.931	New Money 1+2 pour BBI SA
Caution fiscale	BBI SA	Trésor Public	0	0	150	Redressement IS de Vox Diffusion (absorbée sept. 2002)
Caution fiscale	BBI SA	Trésor Public	106	106	106	Redressement TVA de Vox Diffusion (absorbée sept. 2002)

Les marques Bigben, Bigben Interactive, Bigben Télécom et Bigben Sports ont fait l'objet d'un nantissement en faveur de Deutsche Bank AG en garantie d'une ligne de crédit de 3 M€ à 3 ans remboursable en 30 mensualités après un différé d'amortissement de 6 mois conformément aux termes de la convention de crédit conclue le 6 avril 2006. Ce nantissement a été ratifié par l'assemblée générale extraordinaire du 03 juillet 2006.

Autres engagements :

Déclaration de subordination : Compte tenu de la situation nette négative de BBI GmbH, la maison mère BBI SA avait signé le 06 juin 2006 une déclaration de subordination de ses créances sur la filiale à concurrence d'un montant de 4.800 k€, celle-ci a été réduite le 06 mai 2008 à 3.200 k€.

Engagement de reprise de crédit-bail : L'actionnaire institutionnel MI29 a souscrit le 05 avril 2007 un engagement de reprise du crédit bail consenti par Bail Actéa afin de financer la ligne de préparation automatique des colis sur le site logistique de Libercourt, l'investissement étant de 500 k€.

Engagement d'investissement : un bon de commande d'un montant de 100 k€ a été signé en mars 2008 en faveur de Deduco NV pour la fourniture « clé en mains » d'un système de prise de commande nomade et d'administration des ventes pour la force de vente de BBI SA.

	par	Bénéficiaire	Montant 31/03/2006	Montant 31/03/2007	Montant 31/03/2008	Objet de l'engagement
Engagements reçus						
Caution bancaire	Crédit Agricole	BBI SA	1.113	1.113	1.113	Acquisition BBI UK Holdings
Caution personnelle	Alain Falc	DGI	2.852	0	0	Apurement moratoire TVA
Caution personnelle	Alain Falc	Deutsche Bank	0	500	0	Crédit de campagne
Caution	MI 29	Bail Actéa	0	0	500	Ligne de colisage automatique

Date de clôture	31/03/2006			31/03/2007			31/03/2008		
Echéance	Echéance < 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Echéance < 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Echéance < 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Loyers non annulables	705	812	263	418	478	183	368	878	616

Crédits documentaires import : Au 31 mars 2008 étaient en place pour BBI SA 2 opérations, échéance mai et juin 2008 pour un montant total de 1.043 kUSD soit 660 k€.

Couverture de change (achat à terme) : Les opérations en cours pour BBI SA et Atoll au 31 mars 2008 totalisent 1.245 kUSD soit 793 k€ avec des échéances allant d'avril 2008 à mars 2009.

6.16 Instruments financiers (Compléments sur l'application de IFRS 7)

31 mars 2008	Actif ou passif financier à la juste valeur par le biais du cpte de résultat	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et Créances	Actifs financiers destinés à la vente
Autres participations				
Autres actifs non courants			103	
Créances clients			15 153	
Autres créances			6 238	
Actifs financiers à court terme	717			
Equivalents de Trésorerie				
Total Actifs financiers	717	0	21 494	0
Dettes financières à long terme		10 575		
Dettes financières à court terme		10 260		
Dettes sur immobilisations			1 906	
Fournisseurs			6 914	
Autres dettes			9 852	
Total Passifs financiers	0	20 835	18 672	0

31 mars 2007	Actif ou passif financier à la juste valeur par le biais du cpte de résultat	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et Créances	Actifs financiers destinés à la vente
Autres participations				
Autres actifs non courants			111	
Créances clients			13 845	
Autres créances			5 661	
Actifs financiers à court terme				
Equivalents de Trésorerie	451			
Total Actifs financiers	451	0	19 617	0
Dettes financières à long terme		16 537		
Dettes financières à court terme		10 609		
Dettes sur immobilisations			2 230	
Fournisseurs			7 545	
Autres dettes			7 669	
Total Passifs financiers	0	27 146	17 444	0

31 mars 2006	Actif ou passif financier à la juste valeur par le biais du cpte de résultat	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et Créances	Actifs financiers destinés à la vente
Autres participations				
Autres actifs non courants			109	
Créances clients			8 006	
Autres créances			5 111	
Actifs financiers à court terme			0	
Equivalents de Trésorerie	500			
Total Actifs financiers	500	0	13 226	0
Dettes financières à long terme		15 794		
Dettes financières à court terme		1 689		
Dettes sur immobilisations			1 328	
Fournisseurs			9 607	
Autres dettes			11 702	
Total Passifs financiers	0	17 483	22 637	0

6.17 Informations relatives aux parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent les opérations commerciales ou financières réalisées entre la société mère et ses filiales, et principalement les opérations suivantes :

- Achats et ventes de marchandises,
- Locations immobilières,
- Avance de trésorerie en compte courant,

Toutes les conventions ci-dessus sont conclues à des conditions normales de marché.

Les transactions réalisées avec les mandataires sociaux concernent leur rémunération qui s'est élevée au cours des deux derniers exercices aux montants suivants en k€ :

	Rémunération fixe perçue	Rémunération variable perçue	Charge relative aux stocks options	Jetons de présence	Avantages en nature perçus	Prime d'arrivée et/ou de départ	Régime spécifique de retraites complémentaires
2007-08	199	0	0	2	0	0	0
2006-07	249	0	0	6	0	0	0
2005-06	366	0	0	6	0	19	17

La rémunération de l'ensemble des membres du comité de direction Groupe (dont certains sont mandataires sociaux) au cours des deux derniers exercices s'est élevée aux montants suivants en k€ :

	Rémunération fixe perçue	Rémunération variable perçue	Charge relative aux stocks options	Jetons de présence	Avantages en nature perçus	Prime d'arrivée et/ou de départ	Régime spécifique de retraites complémentaires
2007-08	591	0	0	1	0	0	10
2006-07	576	0	0	1	0	0	10
2005-06	677	0	0	1	0	0	0

MI29 :

Monsieur Maxence Hecquard, Administrateur et directeur général délégué de la Société, n'est pas salarié du Groupe mais est détaché auprès de la Société dans le cadre d'un contrat de mise à disposition de personnel par son employeur MI 29. Les honoraires facturés par MI 29 à ce titre s'étaient élevés à 100k€ au 31 mars 2007. Le contrat de service a été renouvelé pour l'exercice 2007-08, la mise à disposition de personnel étant élargie à Monsieur Nicolas Hoang, lui-même Administrateur et salarié de MI29. Les honoraires provisionnés au 31 mars 2008 s'élèvent à 204 k€.

Monsieur Falc et Madame De Vrieze :

Par ailleurs le Groupe réalise des transactions avec la SCI Falc (détenu à 90% par Monsieur Alain Falc) exploitant d'un magasin de la filiale Espace 3 sur Paris, ainsi qu'avec la SCI Jafa (détenue à 25% par Monsieur Alain Falc, Président du conseil d'administration, et à 25% par Madame Jacqueline De Vrieze, Administrateur), qui exploite le magasin de la filiale Espace 3 situé à Valenciennes. Les montants respectifs des loyers facturés est de :

En k€	31/03/2006	31/03/2007	31/03/2008
SCI Falc	38	41	29
SCI Jafa	37	37	41

Deutsche Bank :

En janvier 2006, par la signature du protocole et sa substitution aux prêteurs initiaux, Deutsche Bank avait renoncé au règlement en cash d'une quote-part de la dette, cette dernière devant être éteinte par la remise d'actions nouvelles. Par conséquent, en application des dispositions d'IAS 32.16, une quote-part de la dette d'origine avait été reclassée en capitaux propres au 31 mars 2006 pour 20.3 M€ alors même que la livraison des actions est intervenue le 29 décembre 2006. Le solde de la dette soit 8.528 k€ devient de la dette long terme à l'issue de l'opération.

Deutsche Bank a ensuite mis en place, en sus des 3 M€ à 3 ans prévu par le protocole du 14 janvier 2006 (New Money 1), des concours supplémentaires à compter du 01 avril 2006 soit :

- le 06 avril 2006 une ligne supplémentaire de crédit (New Money 2) de 3 M€ à 3 ans, remboursable en 30 mensualités après un différé de 6 mois.
- le 21 août 2006 un crédit de campagne (New Money 3) de 6 M€ au titre des besoins de financement pour la période de Noël, dont 4,5 M€ ont été tirés avant le 30 septembre 2006 et le solde en novembre 2006.

Au cours de l'exercice 2007-08, Deutsche Bank a mis en place des concours d'exploitation supplémentaires inscrits en « Dettes financières / New Money » comme suit :

- le 03 juillet 2007 le renouvellement pour 4 M€ du crédit de campagne de 2006 (New Money 3) au titre des besoins de financement pour la période de Noël 2007 ;
- le 03 juillet 2007 un crédit de campagne additionnel (New Money 4) pour 3 M€ supplémentaires au titre des besoins de financement pour la période de Noël, dont 1,5 M€ sont tirés à la signature et le solde au début d'août 2007.

Au 31 mars 2008, la ligne de crédit octroyée le 06 avril 2006 a fait l'objet de remboursements mensuels à hauteur de 1,2 M€ (soit 1,7 M€ cumulés) et celles octroyées le 03 juillet 2007 d'un remboursement intégral de 7,0 M€.

Post clôture, la ligne de crédit « new money » de 3 M€ à 3 ans accordée le 06 avril 2006 a été remboursée par anticipation le 09 mai 2008 à concurrence de 2.767 k€ en faveur de Deutsche Bank, l'escompte de la créance de carry-back fiscal inscrite au bilan pour 3.931 k€ ayant permis d'obtenir les fonds nécessaires à ce remboursement anticipé.

Aucun de ces crédits ne fait l'objet de covenant. Ils font en revanche l'objet de garanties détaillées au paragraphe 6.14 Engagement hors bilan.

Les frais financiers comptabilisés en faveur de Deutsche Bank au 31 mars 2008 sont détaillés ci-dessous :

<i>En k€</i>	Montant tiré	Intérêts 2007/08	Encours au 31 mars 2008
New Money 1	2.767	233	2.767
New Money 2	3.000	157	1.300
Crédit de campagne	7.000	503	-
Dette bancaire LT *	8.528	480	8.528
Total	21.295	1.373	12.595

C. – Résultat des 5 derniers exercices

Nature des Indications (en euros)	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08
<u>1- Capital en fin d'exercice</u>					
Capital social	7 072 542	7 080 342	7 080 342	19 580 346	19 615 552
Nombre d'actions ordinaires existantes	3 536 271	3 540 171	3 540 171	9 790 173	9 807 776
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- Par exercice de droit de souscription	98 866	78 516	60 316	43 250	23 600
- Par exercice de bons de souscriptions (BSA) *	-	-	-	1 631 695	1 614 092
<u>2- Opérations et résultats de l'exercice</u>					
Chiffre d'affaires hors taxes	96 563 043	58 970 273	32 042 771	39 739 855	52 442 800
Résultats avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(3 999 010)	(3 280 909)	(13 631 198)	(4 187 613)	5 202 538
Impôts sur les bénéfices	(76 436)	(3 930 919)	89 250	0	0
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultats après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(5 774 012)	(24 858 019)	(23 106 308)	274 295	7 775 252
Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
<u>3- Résultats par action</u>					
Résultats après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	(1.11)	0.18	(3.88)	(0.43)	0.67
Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(1.63)	(7.02)	(6.53)	0.03	0.79
Dividende versé à chaque action					
<u>4-Personnel</u>					
Nombre de salariés	150	140	126	94	99
Montant de la masse salariale	3 925 352	3 789 998	3 337 088	2 884 699	3 004 674
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	1 593 354	1 561 657	1 430 557	1 232 933	1 247 527

(*) 1 action pour 6 BSA

20.1.1.2. Rapport des commissaires aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 mars 2008

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Bigben Interactive S.A., relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 4.3.7. aux états financiers.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 4.3.7 donne une information appropriée.

- Les notes 4.3.11 et 5.7. de l'annexe exposent l'approche retenue par le groupe en matière de suivi de valorisation des impôts différés, approche qui implique des estimations.

Nous avons notamment vérifié le caractère approprié de cette approche et nous avons apprécié les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, revu les calculs effectués par le groupe et examiné les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.

- Votre société constitue des provisions pour dépréciation des stocks de marchandises, tel que décrit en note 4.3.9 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Marcq en Barœul et Roubaix, le 11 juillet 2008

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit

Fiduciaire Métropole Audit

Département de KPMG SA
Christian DE BRIANSON

Jean François PANSARD

Associé

Associé

20.1.1.3. Rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 mars 2008

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions ou engagements réglementés dont nous avons été avisés.

1 Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions ou engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions ou engagements en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement soumis aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

2 Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Conventions conclues avec la Société Espace 3 Game's S.A.S.

Convention de soutien de l'activité

Nature et objet :

Soutien de l'activité de la société Espace 3 Game's S.A.S. par octroi de délais de règlement plus importants que pour les autres clients, sans rémunération financière, et en contrepartie d'informations commerciales détenues dans la société.

Modalités :

Le solde du compte Espace 3 Game's S.A.S. dans les livres de la société Bigben Interactive S.A. s'élève à €5 877 305 au 31 mars 2008, correspondant environ aux treize derniers mois de chiffre d'affaires.

Bail de sous-location

Nature et objet :

Sous-location par la société. Espace 3 Game's S.A.S d'une partie des immeubles sociaux, situés rue de la Voyette à Lesquin.

Modalité :

Les loyers perçus par la société Bigben Interactive S.A. s'élèvent à €10 284 au titre de l'exercice clos au 31 mars 2008.

Convention d'intégration fiscale

Nature et objet :

Convention d'intégration fiscale entre la société Bigben Interactive S.A., en tant que société mère, et la société Espace 3 Game's S.A.S.

Modalités :

La méthode d'intégration fiscale retenue prévoit que toute économie d'impôt est acquise à la société mère et constitue pour elle-même un profit exceptionnel d'impôt non taxable. En contrepartie, la société mère assumera la charge d'impôt résultant du fait que la contribution de sa filiale à l'impôt du groupe est calculée en tenant compte de tous ses déficits.

Cette convention est sans effet sur l'exercice clos le 31 mars 2008 du fait de résultats fiscaux après imputation des déficits reportables qui sont déficitaires pour chacune des sociétés du groupe fiscal.

Convention conclues avec la société Bigben Interactive UK Ltd

Conventions de prêt à moyen terme

Nature et objet :

Au 31 mars 2004, conversion en prêt moyen terme de certaines créances court terme détenues par la société Bigben Interactive S.A envers sa filiale Bigben Interactive UK Ltd.

Modalités :

Le montant ainsi converti était de €6 000 000, remboursable sur 48 mois après un différé d'un an. Le taux d'intérêt annuel retenu en rémunération de cette créance était fixé à Euribor 1 mois + 1,5%

Compte tenu de la liquidation en cours de la filiale, le montant des intérêts calculés au titre de l'exercice clos au 31 mars 2005 est demeuré impayé et aucun intérêt n'a été calculé pour l'exercice clos au 31 mars 2006 et au 31 mars 2007 et au 31 mars 2008. Le solde de la créance dans les comptes de votre société est ainsi de €6 218 204 au 31 mars 2008.

3 Conventions et engagements conclus au cours de l'exercice et non autorisés préalablement

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L.225-42 du Code de commerce.

En application de l'article L.823-12 de ce Code, nous vous signalons que ces conventions et engagements n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions et engagements, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Convention conclue avec la Compagnie Financière MI 29

Convention de prestations de services

Personne concernée :

Monsieur Maxence Hecquard, Directeur Général Délégué de Bigben Interactive S.A. ; Monsieur Nicolas Hoang, Administrateur de Bigben Interactive S.A ; et la Compagnie Financière MI 29, actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%.

Nature et objet :

Contrat de service (conseil en gestion) conclu le 09 mai 2007, avec effet rétroactif au 01 avril 2007 entre Bigben Interactive S.A. et son actionnaire MI 29 SA, détachant Monsieur Maxence Hecquard en tant que Directeur Général Délégué, et Monsieur Nicolas Hoang en tant que Conseiller auprès de la Direction Générale, pour effectuer une mission d'assistance à la décision en matière de stratégie industrielle, commerciale et financière.

Modalités :

Le contrat est un contrat global couvrant l'intervention de Monsieur Hecquard et de Monsieur Hoang pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Les prestations facturées au cours de l'exercice se sont élevés à 204 000 €.

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 9 mai 2007, votre conseil d'administration a décidé d'approuver a posteriori cette convention.

Conventions conclues avec la Société Espace 3 Game's S.A.S.

Convention de services

Personne concernée :

Madame Jacqueline De Vrieze, Administrateur de Bigben Interactive S.A et Directeur Général de Espace 3 Game's SAS.

Nature et objet :

Contrat de service (conseil en gestion) du 27 août 2007, avec effet rétroactif au 01 avril 2007 entre Bigben Interactive S.A. et sa filiale Espace3 Game's SAS, détachant Madame Jacqueline De Vrieze en tant que Responsable des achats auprès des Editeurs tiers de Jeux vidéo, cela sous l'autorité du Directeur Commercial Jeux de Bigben Interactive S.A. pour effectuer une mission de gestion des relations avec les Editeurs tiers de Jeux.

Modalités :

Le contrat couvre son intervention pour une durée d'un an, avec un renouvellement, par tacite reconduction. Les prestations facturées au cours de l'exercice au titre de ce contrat se sont élevées à 37.123€.

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 27 août 2007, votre conseil d'administration a décidé d'approuver a posteriori cette convention.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Marcq en Barœul et Roubaix, le 11 juillet 2008

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit

Fiduciaire Métropole Audit

Département de KPMG SA
Christian DE BRIANSON

Jean François PANSARD

Associé

Associé

20.1.2. Comptes annuels consolidés, annexes et rapports relatifs à l'exercice clos au 31 mars 2007

20.1.2.1. Comptes et annexes relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2007

En k€		03/2005	03/2006	03/2007
Actifs non courants				
Goodwills	5.1	1 490	1 490	1 490
Autres Immobilisations incorporelles	5.2	2 344	1 417	1 011
Immobilisations corporelles	5.3	8 403	7 599	7 004
Part dans les entreprises associées	5.4	70	70	70
Autres actifs financiers	5.5	116	109	111
Actifs d'impôts exigibles	5.6	3 341	3 381	3 565
Actifs d'impôts différés	5.7	807	600	910
Actifs non courants		16 571	14 666	14 161
Actifs courants				
Stocks		26 268	10 439	10 816
Créances clients	5.8	22 931	8 006	13 845
Autres débiteurs	5.9	10 160	5 467	7 490
Actifs d'impôts exigibles	5.6	78	129	22
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.10	3 648	1 407	1 332
Actifs destinés à la vente		-	-	-
Actifs courants		63 085	25 448	33 505
TOTAL ACTIF		79 656	40 114	47 666
Capitaux propres				
Capital		7 080	19 580	19 580
Primes		15 440	23 253	23 038
Réserves		(1 419)	(26 877)	(43 776)
Ecart de conversion		(136)	(103)	(168)
Résultat net		(25 458)	(16 899)	2 201
Capitaux propres Part du Groupe		4.3	(4 493)	(1 046)
Intérêts minoritaires		4.3	0	0
Passifs non courants				
Engagements envers le personnel	5.11	220	228	221
Passifs financiers à long terme	5.12	19 916	15 794	16 537
Autres Passifs non courants	5.13	1 796	1 328	2 230
Passifs non courants		21 932	17 350	18 988
Passifs courants				
Provisions à court terme	5.14	218	196	151
Passifs financiers à court terme	5.12	24 208	2 046	12 466
Fournisseurs		22 135	9 607	7 545
Autres créateurs	5.15	15 285	11 702	7.641
Passif d'impôt exigible		371	260	-
Passifs destinés à la vente		-	-	-
Passifs courants		62 217	23 811	27 803
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		79 656	40 114	47 666

II - Compte de résultat consolidé au 31 mars 2007

En k€	03/2005				03/2006			03/2007		
		Activités poursuivies	Activités abandonnées	Total	Activités poursuivies	Activités abandonnées	Total	Activités poursuivies	Activités abandonnées	Total
Produits des activités ordinaires	6.1	120 912	12 792	133 703	63 848		63 848	68 427		68 427
Autres produits de l'activité	6.2	498	80	578	394		394	306		306
Achats consommés	6.3	(103 995)	(11 695)	(115 690)	(59 509)		(59 509)	(46 390)		(46 390)
Charges externes	6.4	(12 643)	(3 964)	(16 607)	(8 878)		(8 878)	(8 819)		(8 819)
Impôts et taxes		(809)	(70)	(879)	(881)		(881)	(378)		(378)
Charges de personnel	6.5	(11 683)	(1 987)	(13 670)	(10 312)		(10 312)	(8 591)		(8 591)
Amortissements des immobilisations		(2 287)	(89)	(2 376)	(2 193)		(2 193)	(2 110)		(2 110)
Autres produits opérationnels	6.6	-	-	-	-		-	945		945
Autres charges opérationnelles	6.7	(961)		(961)	(668)		(668)	(240)		(240)
Résultats sur cessions d'actifs non courants	6.8	18		18	(309)		(309)	6		6
Pertes de valeur	6.9	(1 966)	(7 477)	(9 443)	-		-	-		-
Résultat opérationnel		(12 917)	(12 410)	(25 327)	(18 508)		(18 508)	3 156		3 156
Produits financiers		461		461	182		182	523		523
Charges financières		(1 938)	(750)	(2 688)	(1 690)		(1 690)	(1 951)		(1 951)
Coût de l'endettement financier net	6.10	(1 477)	(750)	(2 227)	(1 508)		(1 508)	(1 428)		(1 428)
Quote-part de résultat des entreprises associées		0		0	0		0	0		0
Résultat avant impôt		(14 394)	(13 160)	(27 554)	(20 016)		(20 016)	1 729		1 729
Impôt sur les résultats	6.11	(2 165)	69	(2 096)	240		240	(473)		(473)
Résultat des sociétés intégrées avant résultat des activités abandonnées		(12 229)	(13 229)	(25 458)	(20 256)		(20 256)	2 201		2 201
Résultat de cession des activités abandonnées, net d'impôt						3 357	3 357		-	-
Résultat des sociétés intégrées		(12 229)	(13 229)	(25 458)	(20 256)	3 357	(16 899)	2 201	-	2 201
Part revenant aux minoritaires		0	0	0	0	0	0	0		0
Part du Groupe		(12 229)	(13 229)	(25 458)	(20 256)	3 357	(16 899)	2 201		2 201
Résultat par action	6.12	-3.49	-3,78	-7.27	-4.23	0,70	-3.53	0.23	-	0.23
Résultat dilué par action	6.12	-3.49	-3,78	-7.27	-4.23	0,70	-3.53	0.23	-	0.23

III.1 - Variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres part du groupe en k€	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Réserves	Ecarts de conversion	Capitaux propres du groupe
Capitaux propres consolidés au 31 mars 2004	3 536 271	7 073	15 440	(1 484)		21 029
Ecarts de change survenant lors de la conversion des activités à l'étranger				55	(136)	(81)
<i>Résultat comptabilisé directement en capitaux propres</i>				55	(136)	(81)
Résultat au 31 mars 2005				(25 458)		(25 458)
Sous total Résultat				(25 403)	(136)	(25 539)
Augmentation de capital		7				7
Autres variations				10		10
Capitaux propres consolidés au 31 mars 2005	3 540 171	7 080	15 440	(26 877)	(136)	(4 493)
Ecarts de change survenant lors de la conversion des activités à l'étranger					33	33
<i>Résultat comptabilisé directement en capitaux propres</i>					33	33
Résultat au 31 mars 2006				(16 899)		(16 899)
Sous total Résultat				(16 899)	33	(16 866)
Augmentation de capital		12 500	7 813			20 313
Capitaux propres consolidés au 31 mars 2006	9 790 173	19 580	23 253	(43 776)	(103)	(1 046)
Ecarts de change survenant lors de la conversion des activités à l'étranger					(65)	(65)
<i>Résultat comptabilisé directement en capitaux propres</i>					(65)	(65)
Résultat 31 mars 2007				2 201		2 201
Sous total Résultat				2 201	(65)	2 136
Frais d'augmentation Capital imputés sur Prime d'émission			(215)			(215)
Capitaux propres consolidés au 31 mars 2007	9 790 173	19 580	23 038	(41 575)	(168)	875

III.2 - Flux de trésorerie consolidé

En k€	31/03/2005	31/03/2006	31/03/2007
<i>Flux de trésorerie liés à l'activité</i>			
Résultat net des entreprises intégrées part groupe	(25 458)	(16 899)	2 201
Dotations aux amortissements	6 242	2 193	2 110
Variation des provisions	(2)	12	(52)
Plus et moins values de cession	(18)	299	(6)
Résultat des activités abandonnées	-	(3 357)	-
Coûts des paiements fondés sur des actions	89	-	-
Résultat net du financement	2 174	1 216	1 465
Impôts différés	466	240	(347)
Capacité d'autofinancement avant résultat net de financement et impôts	(16 507)	(16 296)	5 371
Variation du Besoin en fonds de roulement			
Stocks	21 202	14 501	(367)
Créances d'exploitation	20 639	16 868	(8 011)
Carry-back	(3 330)	(40)	(185)
Impôt sur le résultat payé	255	(202)	153
Dettes d'exploitation	(16 039)	(13 502)	(5 278)
Restructuration financière – Rachat de la dette (1)		2 262	-
Intérêts payés	(1 178)	(433)	(339)
Incidence des activités cédées (2)		604	-
Flux net de trésorerie généré par l'activité	5 042	3 762	(8 656)
<i>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</i>			
Acquisition immobilisations incorporelles	(2 356)	(864)	(902)
Acquisition immobilisations corporelles	(935)	(468)	(185)
Cession immobilisations incorp. et corp.	100	17	27
Acquisition immobilisations financières	(230)	0	(5)
Cession immobilisations financières	-	7	2
Incidence des activités cédées (2)	-	4 022	-
Trésorerie nette sur cessions de filiales (3)	-	(63)	300
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(3 421)	2 651	(763)
<i>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</i>			
Augmentation de capital ou apports	8	-	(215)
Dividendes versés aux actionnaires	-	-	-
Emission d'emprunts	893	3 697	12 569
Incidence des activités cédées (2)	-	(2 324)	-
Restructuration financière – Rachat de la dette (1)	-	10 855	-
Remboursement d'emprunts	(4 880)	(8075)	(3 059)
Intérêts payés	(996)	(783)	(1 126)
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	(4 975)	3 370	8 169
VARIATION DE TRESORERIE	(3 354)	9 783	(1 250)
Trésorerie à l'ouverture	(5 135)	(8 799)	810
Reclassement en capitaux propres	(338)	-	-
Trésorerie corrigée à l'ouverture	(5 473)	-	-
Trésorerie à la clôture (voir 5.10)	(8 799)	810	(463)
Incidence des variations de cours de devises	(28)	174	23

- (1) : Cession en 2005-06 par les 10 banques parties à l'accord de restructuration du 15 septembre 2003 de l'intégralité de leurs créances à court, moyen et long terme au consortium ;
- (2) : L'encaissement par les Joint Administrators sur la cession des actifs de Bigben InteractiveUK Ltd en 2005-06 a permis de désengager les créanciers privilégiés.
- (3) : Montant de la trésorerie positive de Yves Bertelin au 31 mars 2006, le prix de cession étant encaissé sur l'exercice 2006-07, conformément au protocole de cession.

IV - Notes aux états financiers consolidés

4.1. Informations relatives à l'entreprise

Les états financiers au 31 mars 2007 comprennent la société Bigben Interactive SA – domiciliée en France - et ses filiales (Groupe Bigben Interactive). Elle est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, compartiment C (ISIN : FR0000074072 ; Reuters : BIG.PA ; Bloomberg : BIG FP).

Le Groupe Bigben Interactive (Ci-après dénommé « Le Groupe ») est un acteur majeur de la distribution de logiciels de jeux vidéo et le leader indépendant de la distribution et de la fabrication/édition d'accessoires pour consoles de jeux vidéo sur les principaux marchés d'Europe continentale (France, Allemagne et Benelux).

Les comptes consolidés au 31 mars 2007 ainsi que les notes y afférant ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 01 juin 2007. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 20 juillet 2007.

4.2. Faits marquants

4.2.1 Durant l'exercice clos au 31 mars 2007

a) Développement commercial

- Le marché des consoles de jeu vidéo renoue avec la croissance dès le premier semestre de l'année civile 2006 du fait des consoles nomades (en particulier la DS Lite de Nintendo) puis amorce la phase ascendante du nouveau cycle au deuxième semestre avec la sortie de deux consoles de salon (la Wii de Nintendo avant Noël et la PlayStation 3 de Sony en mars 2007), l'ensemble des consoles « Next Generation » étant donc disponible en fin de période.

- La proximité de la sortie des consoles de salon de nouvelle génération alors annoncée pour la fin de l'année provoquent dès le 1er semestre une obsolescence plus rapide que prévue des anciens supports (PS2, Xbox et GameCube) avec un net impact sur les ventes de hardware et software.

- Le cœur de métier confirme à l'issue de la saison de Noël sa prééminence impactant favorablement la marge brute et la Société est dorénavant en mesure de confirmer son retour à la rentabilité (résultat net consolidé) pour l'exercice clos au 31 mars 2007 :

b) Restructuration financière et continuité d'exploitation

L'exercice a été marqué par la mise en œuvre de la deuxième phase du schéma d'adossement prévue par le protocole du 14 janvier 2006 :

L'augmentation de capital par conversion de la dette bancaire rachetée a été effectuée au cours du deuxième semestre de l'exercice :

Conversion des deux tiers de la dette bancaire par émission de 6 250 000 actions à bons de souscription (ABSA) au prix unitaire de 3,25 €, la souscription par le consortium d'investisseurs intervenant par conversion de 20 312 500 € de créances ;

Attribution gratuite aux actionnaires existants (avant réalisation de l'émission d'ABSA visée ci-dessus) de 3.540.171 BSA présentant les mêmes caractéristiques et assimilés aux BSA détachés des ABSA ;

Réalisation de l'augmentation de capital et de l'attribution des BSA le 29 décembre 2006.

Un changement d'actionnariat est intervenu à l'issue de l'opération, la Deutsche Bank Londres, qui a mené le consortium d'investisseurs ayant racheté la dette bancaire de la Société, est devenu actionnaire majoritaire :

- Franchissement à la baisse par Monsieur Alain Falc du seuil de 20 % des actions et droits de vote puisque détenant désormais 17,54 % du capital et 17,48 % des droits de vote ;

- Franchissement à la hausse par Deutsche Bank AG London du seuil de 50% des actions et droits de vote puisque détenant désormais 58,87 % du capital et 58,66 % des droits de vote.

L'actionnariat institutionnel a fait par ailleurs l'objet d'un réaménagement post –opération, Deutsche Bank et MI 29 qui agissent de concert, se sont répartis à parts égales la participation majoritaire obtenue par Deutsche Bank le 29 décembre 2006:

- Cession le 17 janvier 2007 par Deutsche Bank d'un bloc d'actions à MI29, co-signataire du protocole du 14 janvier 2006, avec lequel elle agit de concert.

- Franchissement à la baisse par Deutsche Bank AG London du seuil de 1/3 des actions et droits de vote puisque détenant désormais 28,55 % du capital et 28,45 % des droits de vote.

Franchissement à la hausse par MI 29 du seuil de 25% des actions et droits de vote puisque détenant désormais 28,55 % du capital et 28,45 % des droits de vote.

Ces opérations sont sans incidence sur les comptes consolidés de l'exercice 2006/07. En effet, en janvier 2006, par la signature du protocole et sa substitution aux prêteurs initiaux, Deutsche Bank avait renoncé au règlement en cash d'une quote-part de la dette, cette dernière devant être éteinte par la remise d'actions nouvelles.

Par conséquent, en application des dispositions d'IAS 32.16, une quote-part de la dette d'origine avait été reclassée en capitaux propres alors même que la livraison des actions est intervenue au cours de l'exercice 2006-07. Un reclassement de 20.3 M€ avait donc été opéré sans constatation de résultat au 31 mars 2006, pour le coût amorti de la dette originale en date de signature du protocole.

Activité des filiales d'exploitation

La Société faitière Bigben Interactive SA redevient profitable avec une contribution au résultat Groupe de + 2,0 M€ traduisant le retour à une exploitation normale. Ce résultat reflète la vigueur de l'activité Accessoires ainsi que la consolidation des activités complémentaires (Audio&cadeaux et Distribution non exclusive). Compte tenu du résultat de l'exercice et des perspectives de rentabilité en 2007-08, un impôt différé actif de 599k€ a été comptabilisé.

La seule entité du Groupe restant déficitaire est la filiale de vente au détail Espace 3.

En Allemagne, le nouvel élan commercial permet à la filiale BBI GmbH de revenir à l'équilibre après une perte de – 1,3 M€ à l'exercice passé.

Au Benelux, Atoll Soft revient à l'équilibre contre une perte de -0,6 M€ à l'exercice précédent (la seule perte depuis sa création) grâce à la progression d'activité de + 43,6% enregistrée sur le métier de l'accessoire.

c) Autres points Finances

Mise en place de concours d'exploitation supplémentaires par DEUTSCHE BANK en sus des 3 M€ à 3 ans prévu par le protocole du 14 janvier 2006 soit :

- le 06 avril 2006 une ligne supplémentaire de crédit de 3 M€ à 3 ans, remboursable en 30 mensualités après un différé de 6 mois.

le 21 août 2006 un crédit de campagne de 6 M€ au titre des besoins de financement pour la période de Noël, dont 4,5 M€ sont tirés avant le 30 septembre 2006 et le solde en novembre 2006.

Aucun des crédits accordés aux diverses entités du Groupe ne fait l'objet de covenant. Ceci s'applique particulièrement à la Société BBI SA, qu'il s'agisse de la consolidation de la dette résiduelle après l'augmentation de capital devant être souscrite par les investisseurs, de la ligne de crédit de 3 M€ mise en place le 26 janvier 2006, de la ligne supplémentaire de crédit de 3 M€ mise en place le 06 avril 2006 ou du crédit de campagne de 6 M€ mis en place le 21 août 2006.

d) Liquidation de l'ancienne filiale Bigben Interactive UK Ltd

L'essentiel des actifs de Bigben Interactive UK Ltd, déclarée en cessation de paiement et placée sous le régime de l'administration le 08 avril 2005, avait fait l'objet d'une cession le 16 mai 2005 et tous les créanciers privilégiés avaient été dédommages au cours de l'exercice 2005-06. En conséquence, les Joint Administrators ont notifié le 27 juillet 2006 la fin de leur mandat, ce qui a ouvert le processus de liquidation de l'ancienne filiale. Les Joint Administrators ont reçu quitus de leur gestion le 03 avril 2007 et le liquidateur poursuit ses diligences dont l'achèvement est conditionné par la bonne fin d'un dossier de récupération fiscale, le processus de liquidation devrait être achevé avant la clôture du nouvel exercice 2007-08.

e) Moratoire de TVA

La société avait demandé différents moratoires pour sa TVA pour les exercices 2003, 2004 et 2005. Le solde de la dette en principal a été intégralement apuré en décembre 2006 et la société a bénéficié de la remise maximale en termes d'intérêts de retard et pénalités. Le dossier a été donc soldé au 31 décembre 2006.

f) Contrôle fiscal

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal diligenté par la DVNI (Paris) pour les exercices ouverts à compter du 01 avril 2002 et jusqu'au 31 mars 2006. Le redressement, reçu en date du 20 décembre 2006 mais non encore mis en recouvrement, est de 146 k€, pénalités incluses.

4.2.2 Evènements post clôture

Développement commercial :

- Légère croissance du chiffre d'affaires sur le premier semestre de l'exercice 2007/08 du fait d'une évolution contrastée des métiers :

- perspectives très favorables pour les ventes d'accessoires au 1er semestre du nouvel exercice ;
- poursuite du redressement amorcé au deuxième semestre de l'exercice précédent pour la distribution non exclusive et l'audio ;
- recul attendu de la distribution exclusive du fait d'une relative faiblesse de l'actualité éditoriale.

- Mise en service de la ligne automatisée de préparation de colis sur la plate forme logistique de Libercourt le 04 juin 2007.

Finances :

Renouvellement par DEUTSCHE BANK du crédit de campagne à hauteur de 7 M€ au titre des besoins de financement pour la période de Noël 2007,

4.3. Principales méthodes comptables

4.3.1. Déclaration de conformité

Les comptes consolidés du Groupe Bigben Interactive sont présentés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Ils comprennent, à titre comparatif, les données relatives à l'exercice clos au 31 mars 2006 et 31 mars 2005 retraitées selon les mêmes règles.

En particulier, l'hypothèse de continuité d'exploitation a été maintenue compte tenu des éléments suivants :

- l'exécution fin décembre 2006 des opérations de restructuration financière de la société décrites dans la partie 4.5.2.b) des notes aux états financiers, avec l'adossement à un consortium d'investisseurs mené par Deutsche Bank, groupe bancaire d'envergure mondiale ;
- la mise à disposition de nouveaux concours d'exploitation de type New Money pour un total de 6 M€ depuis le rachat de la dette par les investisseurs au début de l'année civile 2006 et d'un financement spécifique de 6 M€ pour les besoins liés à la période de Noël 2006 (crédit de campagne) ;

- des orientations prises en matière de gestion afin de rationaliser l'exploitation en France ;
- l'avancement du chantier des cessions d'actifs n'entrant plus dans la stratégie de coeur de métier ;
- le retour au profit de BBI SA en France et le retour à l'équilibre des filiales belges Atoll Soft et allemande Bigben Interactive GmbH, la seule entité du Groupe restant déficitaire étant la filiale de vente au détail Espace 3 ;
- le renouvellement au cours du mois de juin 2007 du crédit de campagne porté à 7 M€ pour les besoins liés à la période de Noël 2007.

Normes publiées et non encore en vigueur

De nouvelles normes, amendements de normes et interprétations ne sont pas encore en vigueur pour les exercices clôturant le 31 mars 2007, et n'ont pas été appliqués pour la préparation des états financiers consolidés :

IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » et l'amendement d'IAS 1 « Présentation des états financiers : informations à fournir sur le capital » imposent de fournir des informations plus étendues sur l'importance des instruments financiers sur la situation et la performance financière d'une entité, et des informations qualitatives et quantitatives sur la nature et l'étendue des risques. IFRS 7 et IAS 1 amendé, dont l'application sera obligatoire dans les états financiers du Groupe au 31 mars 2008, conduiront à des informations additionnelles plus approfondies sur les instruments financiers et le capital du groupe.

IFRIC 10 « Information financière intermédiaire et pertes de valeur » interdit de reprendre une perte de valeur comptabilisée au cours d'une période intermédiaire antérieure au titre d'un goodwill, d'un placement dans un instrument de capitaux propres ou d'un actif financier évalué au coût. IFRIC 10 sera d'application obligatoire dans les états financiers du Groupe au 31 mars 2008, et s'appliquera aux goodwill, aux placements dans un instrument de capitaux propres ou aux actifs financiers évalués au coût prospectivement à compter de la date à laquelle le Groupe a appliqué pour la première fois les critères d'évaluation d'IAS 36 et d'IAS 39 (i.e. 1er avril 2004).

Les interprétations IFRIC 7 « Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29, Information financière dans les économies hyper-inflationnistes », IFRIC 8 « Champ d'application d'IFRS 2, Paiements fondés sur des actions et IFRIC 9 « Réexamen des dérivés incorporés » ne sont pas applicables au Groupe Bigben Interactive.

4.3.2. Bases de préparation

Les comptes consolidés du groupe ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés et actifs financiers disponibles à la vente qui sont évalués à leur juste valeur.

Les actifs non courants destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente.

L'application de la norme IAS 1 - Présentation des états financiers rend obligatoire la présentation du bilan selon un classement entre éléments courants et non courants.

Les actifs et passifs relatifs au cycle d'exploitation, ainsi que les éléments dont l'échéance est inférieure à 12 mois, sont présentés dans les éléments courants.

Le compte de résultat est présenté par nature. Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

En vue de l'établissement des états financiers consolidés, la direction du Groupe ou des sociétés intégrées peuvent être amenées à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur des actifs et passifs, des charges et produits, ainsi que les informations données dans les notes annexes du Groupe.

Déterminées sur la base des informations et estimations connues à la date d'arrêté des comptes, ces estimations et hypothèses peuvent, le cas échéant, s'avérer sensiblement différentes de la réalité. Ces hypothèses concernent notamment les tests de dépréciation des actifs, les engagements envers les salariés, l'activation des impôts différés sur les reports déficitaires et les provisions.

4.3.3. Principes de consolidation

4.3.3.1 Critères de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe Bigben Interactive exerce un contrôle direct ou indirect de droit et de fait sont consolidées par intégration globale. Les sociétés dans lesquelles le Groupe Bigben Interactive, sans en avoir le contrôle exclusif, exerce une influence notable, sont mises en équivalence.

4.3.3.2 Date d'arrêté des comptes

Les sociétés sont consolidées sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 mars 2007, et retraitées le cas échéant en harmonisation avec les principes comptables du Groupe.

4.3.3.3 Date d'effet des acquisitions et des cessions

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective :

- soit à la date d'acquisition des titres,
- soit à la date de prise de contrôle ou d'influence notable si l'acquisition a eu lieu en plusieurs fois,
- soit à la date prévue par le contrat d'acquisition si celui-ci prévoit le transfert du contrôle à une date différente de celle du transfert des titres.

La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle ou d'influence notable.

4.3.3.4 Opérations internes au Groupe

Toutes les transactions entre les sociétés intégrées globalement sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes à l'ensemble consolidé.

4.3.3.5 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes des filiales étrangères sont convertis en euro selon la méthode suivante :

- les éléments d'actifs et de passifs sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice,
- Les comptes de résultat sont convertis sur la base du cours de change en vigueur aux dates de transaction de l'exercice,
- Les écarts de conversion résultant de la variation entre les taux de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours, ainsi que ceux provenant de la différence entre le cours de change du jour de la transaction et taux de change à la clôture, sont portés en écarts de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

Le Groupe a opté, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, pour le reclassement en « réserves consolidées » des écarts de conversion accumulés au 1er avril 2004.

En cas de cession ultérieure des filiales, le résultat de cession ne comprendra pas la reprise des écarts de conversion antérieurs au 1er avril 2004.

4.3.3.6 Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

4.3.4. Goodwills

Les goodwills représentent la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts directement attribuables, des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans la juste valeur de leurs actifs, passifs et passifs éventuels à la date des prises de participation.

Les goodwills ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 Regroupements d'entreprises, et IAS36 « dépréciation d'actif ». Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Pour ce test, les goodwills sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie, qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des entrées de trésorerie indépendantes. Les modalités des tests de perte de valeur des Unités Génératrices de Trésorerie sont détaillées dans la note 4.5.7.. Les goodwills sont inscrits à leur coût diminué du cumul des pertes de valeur. En cas de perte de valeur, celle-ci est inscrite en résultat net. Les pertes de valeur ne peuvent faire l'objet de reprise.

Les excédents de la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sur le coût d'acquisition sont directement portés en compte de résultat.

Le Groupe a choisi de ne pas retraiter selon les dispositions prévues par la norme IFRS 3 les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition soit le 1er avril 2004.

4.3.5. Autres Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées des droits au bail de la filiale Espace 3, des logiciels acquis, des marques achetées, ainsi que les droits à reproduire, comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les droits au bail et les logiciels informatiques acquis sont immobilisés et amortis respectivement sur une durée d'utilité de 20 et de 3 ans. Les marques de la filiale anglaise, achetées, ne sont pas amorties et ont été ramenées à la valeur de vente nette des frais de cession au 31 mars 2005.

Les dépenses portant sur des marques générées en interne sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif correspondant. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges.

Les frais de recherche et développement sont constatés directement en charges lorsqu'ils ne répondent pas aux conditions d'inscription à l'actif définies par IAS 38.57.

4.3.6. Immobilisations corporelles

Valeur brute

Conformément à la norme IAS 16 les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Lorsque des composants d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes et amorties sur leur durée d'utilité propre.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, telles que définies par la norme IAS 17 « contrats de location », sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure lors de leur première comptabilisation. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers. Ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrits ci-dessous, sauf dans les cas où la durée d'utilité du contrat est plus courte et s'il n'est pas prévu de transfert de propriété à l'issue du contrat.

Amortissement

Cas général

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle et d'une éventuelle dépréciation à compter de la date à laquelle le bien est prêt à être mis en service. Sauf cas particulier, les valeurs résiduelles sont nulles. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

Durées d'utilité, en années	
Constructions	15 à 20
Matériels et outillages	5 à 8
Agencements constructions	10
Agencements installations	4 à 10
Matériels de transport	4
Mobilier, matériel de bureau	5 à 10

4.3.7. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 « dépréciation d'actif », une perte de valeur est enregistrée en résultat lorsque la valeur recouvrable des immobilisations devient inférieure à leur valeur nette comptable.

La valeur recouvrable des immobilisations correspond au montant le plus élevé entre leur juste valeur nette des coûts de cession et leur valeur d'utilité. La valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles fait l'objet de tests dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Ces tests sont effectués au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie (catégorie limitée pour le Groupe aux écarts d'acquisition et aux marques achetées), ainsi que pour les immobilisations incorporelles en cours.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres Groupes d'actifs.

La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie avant impôt et actualisés. Le taux d'actualisation est déterminé à chaque clôture sur la base du coût du capital spécifique au Groupe Bigben Interactive ajusté pour prendre en compte les risques spécifiques associés aux unités testées. Les cash-flows sont issus des cash-flows attendus dans le cadre du plan stratégique à 3 ans, élaboré par les entités opérationnelles et validé par la Direction Générale. Au-delà de cet horizon, des cash-flows sont extrapolés par application d'un taux de croissance à l'infini.

Compte-tenu de l'organisation du Groupe Bigben Interactive, les UGT principales ont été définies comme les zones géographiques suivantes : France, Benelux, Allemagne, Angleterre.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en résultat pour la différence ; elle est imputée en priorité sur les écarts d'acquisition affectés à l'U.G.T. puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'entité au prorata de la valeur nette comptable de chaque actif de l'unité.

4.3.8. Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, les actifs courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement, et la trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires et les dettes d'exploitation.

4.3.8.1. Evaluation et comptabilisation des actifs financiers

Placements détenus jusqu'à échéance

Ces actifs sont exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver en principe jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances. Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Ils font l'objet de tests de valeur recouvrable, effectués dès l'apparition d'indices indiquant que celle-ci serait inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au minimum à chaque arrêté comptable. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les titres de placement. Les titres de placement incluent les titres que le Groupe a l'intention de conserver durablement et ceux qui sont cessibles à court terme. Ces titres sont évalués à leur valeur de marché que le Groupe estime représenter leur juste valeur. Les variations de valeur sont enregistrées directement en contrepartie des capitaux propres. Lorsque l'évaluation à la juste valeur de ces actifs conduit à reconnaître une moins-value latente dans les capitaux propres, cette moins-value passe en résultat si la perte de valeur est importante ou prolongée. Les pertes de valeur sur instruments de capitaux propres classées en disponible à la vente ne peuvent pas être reprises en résultat.

Trésorerie et autres actifs financiers

Les autres actifs financiers et la trésorerie comprennent les liquidités en comptes courants bancaires, les parts d'OPCVM de trésorerie, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du groupe constituent une composante de la trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

4.3.8.2. Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

4.3.9. Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du Prix moyen pondéré. Le coût prend également en compte les frais accessoires, de logistique et de transport, pour amener les stocks à l'endroit où ils se trouvent, conformément à IAS 2- Stocks. Le coût est net des escomptes et des conditions différées obtenus des fournisseurs.

Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

4.3.10. Actifs non courants détenus en vue de la vente

Conformément à IFRS 5- Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, les actifs non courants destinés à la vente sont classés sur une ligne distincte du bilan et sont évalués au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession.

Les actifs non courants présentés au bilan comme détenus en vue de la vente ne sont plus amortis à compter de la date où ils deviennent disponibles à la vente.

4.3.11. Impôts

Les impôts sur les résultats comprennent les impôts exigibles et les impôts différés.

Les charges ou les produits d'impôt sont comptabilisés au compte de résultat sauf s'ils se rattachent à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) la comptabilisation initiale du goodwill, (ii) la

comptabilisation d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable et (iii) les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la clôture.

Des impôts différés actifs sont constatés sur les déficits fiscaux reportables, dès lors qu'il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces actifs d'impôts pourront être imputés. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque clôture.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

4.3.12. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

Si aucune estimation fiable du montant de l'obligation ne peut être effectuée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est donnée en annexe.

4.3.13. Engagements de retraites et assimilés

Les salariés du Groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite. Le Groupe offre ces avantages à travers soit, des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes ; la charge qui correspond aux primes versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de la retraite fixée généralement à soixante cinq ans pour les salariés français, portée au-delà de soixante ans pour ceux qui, à cet âge, n'ont pas atteint le nombre d'annuités de cotisations pour obtenir une retraite complète au titre du régime général de l'assurance vieillesse ;
- un taux d'actualisation financière ;
- un taux d'inflation ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel.

Ces évaluations sont effectuées tous les ans pour les principaux régimes.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts sont reconnus en résultat immédiatement.

4.3.14. Plans de souscription et d'achat d'actions à prix unitaire convenu

En application de la norme IRFS 2 « Paiements fondés sur des actions », les options de souscription ou d'achat d'actions accordées aux salariés doivent être évaluées à leur juste valeur, laquelle juste valeur doit être constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés. La juste valeur des options a été déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction. Le groupe a procédé à la valorisation et retraité l'ensemble des options octroyées après le 7 novembre 2002 non exerçables au 1er janvier 2005 soit en pratique les options de souscription attribuées dans le cadre du plan du 27 janvier 2003.

L'application de la norme IFRS 2 n'a aucun impact sur le bilan consolidé ni sur les capitaux propres du Groupe. Le montant total de la charge constatée en 2004-05 au titre des options d'achat d'actions s'élève à 0.1 million d'euros. Cette charge a pour contrepartie une augmentation des capitaux propres pour un montant identique. Aucune charge n'est à comptabiliser sur les exercices 2005-06 et 2006-07.

4.3.15. Titres d'autocontrôle

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

4.3.16. Résultat par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net Part- du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Pour la détermination du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions est ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

4.3.17. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte qui met en évidence le passage du résultat à la trésorerie provenant de l'exploitation.

La trésorerie et équivalents à l'ouverture et à la clôture mentionnée dans le tableau de flux comprend les disponibilités et les valeurs mobilières de placement ainsi que les concours bancaires courants.

4.3.18. Enregistrement du revenu

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable.

Les produits des activités ordinaires provenant de la vente de biens sont comptabilisés lorsque l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété des biens est transféré à l'acheteur.

Compte tenu de l'activité du Groupe, l'intégralité des coûts de prestations commerciales est présentée en réduction du chiffre d'affaires.

4.3.19. Mode de définition des segments et de l'allocation de charges

L'information sectorielle se fonde sur le mode d'organisation du Groupe. Le premier niveau d'information défini est le niveau géographique. Le second niveau d'information défini est le métier ou l'activité. Ceux-ci sont définis au regard du suivi opéré en interne au travers des systèmes d'information.

Les résultats, les actifs et passifs incluent les éléments directement affectables au segment considéré ou affectables sur une base raisonnable.

Les transferts entre secteurs sont réalisés aux conditions de marché.

4.4. Périmètre de consolidation

4.4.1. Liste des sociétés reprises dans le périmètre de consolidation

Les entités sont toutes consolidées en intégration globale, à l'exception des sociétés Cadonor et KS Multimedia, mises en équivalence.

Société	2004/2005	2005/2006	2006/2007
	% de contrôle	% de contrôle	% de contrôle
BIGBEN INTERACTIVE SA	Société mère	Société mère	Société mère
ESPACE 3 GAMES (SAS)	100%	100%	100%
YVES BERTELIN (SAS)	100%	100%	-
PLANET DISTRIBUTION Ltd (Grande Bretagne)	100%	-	-
ATOLL SOFT SA (Belgique)	100%	100%	100%
ATOLL SOFT Nederland (Pays Bas)	100%	100%	100%
BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd (Hong Kong)	100%	100%	100%
BIGBEN INTERACTIVE GmbH (Allemagne)	100%	100%	100%
BIGBEN INTERACTIVE HOLDINGS UK Ltd (Grande Bretagne)	100%	-	-

4.4.2. Changements du périmètre de consolidation

Ont été exclues du périmètre de consolidation au 31 mars 2006 la filiale britannique Bigben Interactive UK Ltd du fait de sa mise sous Administration le 08 avril 2005 et la filiale française de négoce de montres Yves Bertelin SAS du fait de sa cession le 31 mars 2006.

Aucune autre modification du périmètre de consolidation n'est à noter sur les périodes présentées y compris l'exercice 2006-07.

4.5. Information sectorielle

4.5.1. Niveau primaire (géographique)

31 mars 2007	France	Benelux	Allemagne	Royaume Uni Activité abandonnée	Autres	Eliminations	Total
Produits des activités ordinaires							
- de l'activité	40 480	17 525	8 392		2 030		68 427
- ventes inter-segments	963	128	574		3 828	(5 493)	-
Total	41 443	17 653	8 966		5 858	(5 493)	68 427
Résultat sectoriel	2 680	83	136		257		3 156
Résultat financier							(1 428)
Impôts							473
Résultat avant activités abandonnées							2 201
Résultat des activités abandonnées							-
Résultat							2 201
Actifs sectoriels							
Goodwills	402	1 088					1 490
Autres actifs non courants	11 341	271	91		59		11 762
Actifs courants	23 822	4 814	3 857		1 012		33 505
Actifs d'impôts différés							909
Actif total							47 666
Passifs sectoriels	12 984	1 703	1 176		1 925		17 788
Passif d'impôts							-
Dettes financières							29 003
Capitaux propres							875
Passif total							47 666
Perte de valeur							-
Investissements	991	6	11		106		1 114
Dotation aux amortissements	1 860	125	32		93		2 110

31 mars 2006	France	Benelux	Allemagne	Royaume Uni Activité abandonnée	Autres	Eliminations	Total
Produits des activités ordinaires							
- de l'activité	35 523	15 863	8 422		4 040		63 848
- ventes inter-segments	3 951	158	255		8 173	(12 537)	0
Total	39 474	16 021	8 677	-	12 213	(12 537)	63 848
Résultat sectoriel	(17 628)	(769)	(486)	-	375	0	(18 508)
Résultat financier							(1 508)
Impôts							(240)
Résultat avant activités abandonnées							(20 256)
Résultat des activités abandonnées				3 357			3 357
Résultat							(16 899)
<i>Actifs sectoriels</i>							
Goodwills	402	1 088					1 490
Autres actifs non courants	9 693	357	120		2 406		12 576
Actifs courants	17 223	4 747	2 743		734	0	25 448
Actifs d'impôts différés							600
Actif total							40 114
<i>Passifs sectoriels</i>	13 364	5 885	1 362		2 450	0	23 061
Passif d'impôts							260
Dettes financières							17 839
Capitaux propres							(1 046)
Passif total							40 114
Perte de valeur	-	-	-	-	-		-
Investissements	720	106	2	-	35		863
Dotation aux amortissements	1 971	87	50	-	83		2 192

31 mars 2005	France	Benelux	Allemagne	Royaume Uni	Autres	Eliminations	Total
Produits des activités ordinaires							
- de l'activité	61 727	44 347	11 928	12 852	2 849	-	133 703
ventes inter-segments	7 968	7 376	226	-60	9 358	(24 868)	0
Total	69 695	51 723	12 154	12 792	12 207	(24 868)	133 703
Résultat sectoriel	(12 610)	2 401	(3 455)	(12 410)	745	0	(25 327)
Résultat financier							(2 227)
Impôts							2 096
Résultat							(25 458)
Actifs sectoriels :							
Goodwills	402	1 088	-	-	-		1 490
Autres actifs non courants	13 404	371	170	232	97		14 274
Actifs d'impôts différés							807
Actifs courants	43 568	11 367	4 636	3 062	452		63 085
Actif total							79 656
Passifs sectoriels	9 677	9 924	1 872	15 756	2 425		39 654
Passif d'impôts							371
Dettes financières							44 124
Capitaux propres							-4 493
Passif total							79 656
Pertes de valeur	(1 966)	-	-	(7 477)	-		(9 443)
Investissements	2 835	17	10	133	129		3.124
Dotation aux amortissements	1 906	108	71	91	200		2.376

4.5.2. Niveau secondaire (métiers)

2006-07	France	Benelux	Allemagne	Autres	Royaume Uni	Total
Accessoires	21 593	2 158	8 392	2 031	-	34 174
Dist. exclusive	3 349	15 366	-	-	-	18 715
Audio Cadeaux	4 039	-	-	-	-	4 039
Non exclusif	11 498	-	-	-	-	11 498
Total des produits	40 479	17 524	8 392	2 031	-	68 426

2005-06	France	Benelux	Allemagne	Autres	Royaume Uni	Total
Accessoires	15 055	1 503	8 263	3 425	-	28 345
Dist. exclusive	4 380	14 360	160	0	-	18 820
Audio Cadeaux	6 857	0	0	615	-	7 452
Non exclusif	9 231	0	0	0	-	9 231
Total des produits	35 523	15 863	8 422	4 040	-	63 848

2004-05	France	Benelux	Allemagne	Autres	Royaume Uni	Total
Accessoires	17 717	1 096	9 756	2 653	9 906	41 241
Dist. exclusive	7 975	43 251	2 172	0	2 945	56 465
Audio Cadeaux	13 141	-	-	196	-	13 239
Non exclusif	22 894	-	-	-	-	22 758
Total des produits	61 727	44 347	11 928	2 849	12 852	133 703

V - Notes complémentaires relatives aux comptes de bilan

5.1 Goodwills

Origine	Valeur nette 31/03/2005	Valeur nette 31/03/2006	Valeur brute 31/03/2007	Perte de valeur	Valeur nette 31/03/2007
Atoll Belgique	1.087	1.087	1.087	-	1.087
Espace 3 Game's	335	335	1.685	1.350	335
Vox Diffusion	68	68	68	-	68
Bigben Inter. UK	-	-	-	-	-
Yves Bertelin	-	-	-	-	-
Total	1.490	1.490	2.840	1.350	1.490

5.2 Autres Immobilisations incorporelles

Exercice 2006-07	Ecart d'acquisition	Autres	Total
Valeur brute début de période	2.840	4.500	7.340
Acquisitions	-	891	891
Acomptes	-	11	11
Diminutions / Sorties *	-	(2.017)	(2.017)
Valeur brute fin de période	2.840	3.385	6.225
Amortissements cumulés début de période	-	3.083	3.083
Dotation aux amortissements	-	1.308	1.308
Diminutions / Amortissements *	-	(2.017)	(2.017)
Amortissements cumulés fin de période	-	2.374	2.374
Perte de valeur cumulée début de période	1.350	-	1.350
Perte de valeur	-	-	-
Perte de valeur cumulée fin de période	1.350	-	1.350
Valeur nette fin de période	1.490	1.011	2.501

Dans le cadre des tests de perte de valeur, le taux d'actualisation avant impôt retenu au 31 mars 2007 est de 10,4 % et le taux de croissance à l'infini retenu est de 2%.

(*) Les contrats de royalties anciens, totalement amortis, et pour lesquels la date limite d'exploitation prévue au contrat était atteinte, ont été mis au rebut.

Exercice 2005-06	Ecart d'acquisition	Autres	Total
Valeur brute début de période	3.291	6.531	9.822
Acquisitions	-	717	717
Variation de périmètre	-	(2.555)	(2.555)
Diminutions / Sorties	(451)	(193)	(644)
Valeur brute fin de période	2.840	4.500	7.340
Amortissements cumulés début de période	-	2.541	2.541
Dotation aux amortissements	-	1.341	1.341
Variation de périmètre	-	(746)	(746)
Diminutions / Amortissements	-	(53)	(53)
Amortissements cumulés fin de période	-	3.083	3.083
Perte de valeur cumulée début de période	1.801	1.646	3.447
Perte de valeur	-	-	-
Variation de périmètre	(451)	(1.646)	(2.097)
Perte de valeur cumulée fin de période	1.350	-	1.350
Valeur nette fin de période	1.490	1.417	2.907

Les variations de périmètre sont liées à la cession des actifs des sociétés Bigben Interactive Ltd UK et Yves Bertelin. Elles comprennent notamment la cession des marques achetées, soit essentiellement la marque 4 Gamers, cédées le 16 mai 2005 dans le cadre de la cession des actifs de la filiale BBI UK Ltd mise sous Administration le 08 avril 2005.

Exercice 2004-05	Ecart d'acquisition	Autres	Total
Valeur brute début de période	3.291	4.737	8.028
Acquisitions	-	2.355	2.355
Variation de périmètre	-	-	-
Diminutions / Sorties *	-	(482)	(482)
Ecart de Change	-	(79)	(79)
Valeur brute fin de période	3.291	6.531	9.822
Amortissements cumulés début de période	-	1.793	1.793
Dotation aux amortissements	-	1.262	1.262
Variation de périmètre	-	-	-
Diminutions / Amortissements	-	(482)	(482)
Ecart de Change	-	(32)	(32)
Amortissements cumulés fin de période	-	2.541	2.541
Perte de valeur cumulée début de période	-	-	-
Perte de valeur *	1.801	1.646	3.447
Variation de périmètre	-	-	-
Perte de valeur cumulée fin de période	1.801	1.646	3.447
Valeur nette fin de période	1.490	2.344	3.834

(*) Au titre du passage aux IFRS, le Groupe a comptabilisé au 31 mars 2005 une perte de valeur de 1.801 million d'euros sur les sociétés Espace 3 et Bertelin.

La perte de valeur comptabilisée sur les Autres immobilisations incorporelles porte sur la valorisation de la marque 4 Gamers pour sa valeur liquidative (incidence 1,5 million d'euro) et la dépréciation des droits au bail de la société Bertelin, pour 0,1 million d'euro sur l'exercice 2004-05.

5.3 Immobilisations corporelles

En k€	2004-05	2005-06	2006-07
Valeur brute début de période	13.195	13.745	12.457
Acquisitions	770	145	218
Diminutions / Sorties	(151)	(302)	(63)
Ecart de change Brut	(69)	55	(81)
Variation de périmètre – Valeur Brute	-	(1.186)	-
Valeur brute fin de période	13.745	12.457	12.531
Amortissements cumulés début de période	4.139	5.129	4.858
Dotation aux amortissements	1.107	851	802
Diminutions / Amortissements	(70)	(254)	(56)
Ecart de change Amortissements	(47)	51	(77)
Variation de périmètre – Amortissements	-	(919)	-
Amortissements cumulés fin de période	5.129	4.858	5.527
Perte de valeur cumulée début de période	-	213	-
Perte de valeur	213	-	-
Variation de périmètre – Perte de valeur	-	(213)	-
Perte de valeur cumulée fin de période	213	-	-
Valeur nette fin de période	8.403	7.599	7.004

Les ensembles immobiliers des sites de Lesquin et Libercourt sont financés par crédit bail, le coût de revient des terrains et constructions est de 6 137 k€ amortis pour 1 389 k€, soit une valeur nette de 4 748k€.

La perte de valeur comptabilisée en 2004-05 sur les Immobilisations corporelles porte essentiellement sur la valorisation des actifs de la filiale Bigben Interactive UK pour sa valeur liquidative (incidence 0,17 million d'euro).

5.4 Part dans les entreprises associées

Les sociétés Cadonor (Filiale de Bigben Interactive sa) et KS Multimédia (Filiale de Bigben Interactive GmbH) ont été mises en équivalence.

Principaux agrégats	(*)Cadonor	(*)KS Multimédia
Capitaux propres	170	25
Chiffre d'affaires	710	-
Résultat net	(44)	(5)

(*) Données au 31 mars 2006

5.5 Autres actifs financiers non courants

	Prêts	Dépôts de garantie	Autres Titres	Total
A l'ouverture de l'exercice 2004-05	-	102	3	105
Acquisitions/ augmentations	-	11	-	11
Cessions	-	-	-	-
Revalorisations	-	-	-	-
Transfert	-	-	-	-
Change	-	-	-	-
A la clôture de l'exercice 2004-05	-	113	3	116
Acquisitions/ augmentations	-	-	-	-
Cessions	-	7	-	7
Revalorisations	-	-	-	-
Transfert	-	-	-	-
Change	-	-	-	-
A la clôture de l'exercice 2005-06	-	106	3	109
Acquisitions/ augmentations	-	5	-	5
Cessions	-	2	-	2
Revalorisations	-	-	-	-
Transfert	-	-	-	-
Change	-	(1)	-	(1)
A la clôture de l'exercice 2006-07	-	108	3	111

5.6 Actifs d'impôts exigibles

En k€	31/03/2005	31/03/2006	31/03/2007
Carry back (1)	3 341	3 381	3.565
Actifs d'impôts exigibles courants	78	129	22
Total des actifs d'impôts exigibles	3 419	3 510	3.587

(1) La créance de Carry –back, à échéance 2010, est comptabilisée au coût amorti.

5.7 Actifs d'impôts différés

En k€	31/03/2005	31/03/2006	31/03/2007
Déficits	375	272	923
Décalages temporaires	432	328	(13)
Total de l'impôt différé	807	600	910

Un actif d'impôt différé sur déficit fiscal a été pris en compte à hauteur de 599 k€ sur Bigben Interactive S.A. sur une partie du déficit fiscal au 31 mars 2007 car il apparaît probable que ces déficits seront récupérés grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de la période de validité des actifs d'impôts différés.

Il a été constaté des impôts différés actifs de 324 k€ sur les filiales étrangères hors la filiale allemande du fait des perspectives de retour à la rentabilité dans un délai jugé raisonnable de 12 à 24 mois.

Le montant total, en base, des déficits non activés s'élève à 40,4 M€ au 31 mars 2007.

5.8 Créances Clients

En k€	31/03/2005	31/03/2006	31/03/2007
Clients et effets en portefeuille	28.952	13.101	18.028
Perte de valeur pour créances douteuses	6.021	5.095	4.183
Total créances	22.931	8.006	13.845

5.9 Autres créances

En k€	(*) 31/03/2005	31/03/2006	31/03/2007
Etats et collectivités locales (hors IS)	916	1.018	1.215
Personnel	43	51	42
Ristournes Fournisseurs à recevoir	2.165	1.045	1.668
Créances sur cessions immobilisations	3.326	313	-
Affacturage	3.210	1.274	1.936
Charges constatées d'avance	821	1.025	1.210
Acomptes et avances sur commandes	167	316	1.367
Fournisseurs débiteurs et divers	514	425	52
Dépréciation Créances sur immobilisations	(1.002)	-	-
Total	10.160	5.467	7 490

(*) Le contributif du sous groupe anglais s'élève à 2 353 k€.

Les créances sur cessions d'immobilisations concernent respectivement la cession de Bertelin au 31 mars 2006 et la cession du bâtiment d'Eastleigh appartenant à notre filiale Bigben Interactive UK au 31 mars 2005. Du fait de la mise en liquidation de cette filiale, la créance avait été ramenée au montant de la dette bancaire ayant financé l'opération soit une dépréciation de 1 002 k€.

L'évolution à la baisse du poste « ristournes à recevoir des fournisseurs » de 2,2 M€ en 2004/05 à 1,0 M€ en 2005/06 résulte du fort recul des ristournes de fin d'année (RFA) reçues des éditeurs tiers de jeux vidéo du fait (i) de la baisse des achats pour l'activité de distribution non exclusive (-56 %) et (ii) des importants retours de marchandises effectués sur la même période générant des « ristournes négatives »

5.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

En k€	31/03/2005	31/03/2006	31/03/2007
Trésorerie et équivalents de trésorerie (I)	3.646	1.407	1.332
Concours bancaires (II)	12.445	597	1.794
Intérêts courus (III)	37	179	636
Financements court termes (II)+(III)	12.482	776	2.430
Trésorerie présentée dans le tableau de flux de trésorerie (I) -(II)	(8.799)	810	(462)

5.11 Engagements envers le personnel

31 Mars 2007	01/04/06	Dotations	Utilisations	Reprises sans utilisation	Variation périmètre	31/03/07
Retraites et assimilées	228	17	-	24	-	221
Total	228	17	-	24	-	221

31 Mars 2006	01/04/05	Dotations	Utilisations	Reprises sans utilisation	Variation périmètre	31/03/06
Retraites et assimilées	220	35	-	-	(27)	228
Total	220	35	-	-	(27)	228

31 mars 2005	01/04/04	Dotations	Utilisations	Reprises sans utilisation	Variation périmètre	31/03/05
Retraites et assimilées	214	6	-	-	-	220
Total	214	6	-	-	-	220

Retraites et assimilés

Les engagements sociaux et assimilés qui font l'objet d'une provision ne concernent que les filiales françaises. Il n'y a aucun engagement de cette nature au Benelux, compte-tenu des législations nationales en vigueur.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

Hypothèses retenues	2004-05	2005-06	2006-07
Taux d'actualisation + d'inflation	2,5%	2,5 %	2,5 %
Taux d'augmentation des salaires			
<i>Cadres & Agents de Maîtrise</i>	2,0%	1,0 %	1,0 %
<i>Employés</i>	2,0%	2,0 %	3,0 %

5.12 Passifs financiers courants et non courants

en k€	31/03/2007 Total	Échéance < 1 an	Échéance 1 à 5 ans	Échéance > 5 ans
Emprunts d'origine long terme	18.212	5.514	12.694	4
Emprunts sur locations financement	4.076	237	1.043	2.796
Concours bancaires courants	1.794	1.794	-	-
Intérêts courus non échus	636	636	-	-
Autres financements à court terme	4.285	4.285	-	-
Total des passifs financiers	29.003	12.466	13.737	2.800

en k€	31/03/2006 Total	Échéance < 1 an	Échéance 1 à 5 ans	Échéance > 5 ans
Emprunts d'origine long terme	12.041	326	8.289	3.426
Emprunts sur locations financement	4.305	228	1.004	3.073
Concours bancaires courants	597	597	-	-
Intérêts courus non échus	179	179	-	-
Autres financements à court terme	718	716	2	-
Total des passifs financiers	17.840	2.046	9.295	6.499

La part à court terme des emprunts d'origine long terme s'est réduite de 5.970 k€ à 326 k€ entre le 31 mars 2005 et le 31 mars 2006 du fait de la sortie de la filiale anglaise du périmètre de consolidation (emprunt remboursé par les Joint Administrators pour 2,3M€) et de la conversion prévue des deux tiers de la dette bancaire de BBI SA soit 20.313k€ en capital et de la consolidation à long terme (7 ans) de la dette bancaire résiduelle de BBI SA avec un différé d'amortissement jusqu'au 31 mars 2008.

Les concours bancaires courants sont des crédits d'exploitation accordés aux différentes entités du groupe. Ils s'élevaient à 12.445 k€ au 31 mars 2005 dont 9.025 k€ pour BBI SA. Dans le cadre de la restructuration financière, l'intégralité des concours bancaires de BBI SA a été rachetée par le consortium d'investisseurs le 14 janvier 2006. En conséquence, les concours bancaires courants au 31 mars 2006 s'élèvent à 597 k€ dont 304 k€ pour BBI SA au titre de découverts passagers de type « overnight ».

en k€	(*)31/03/2005 Total	Échéance < 1 an	Échéance 1 à 5 ans	Échéance > 5 ans
Emprunts d'origine long terme	21.580	5.970	10.331	5.279
Emprunts sur locations financement	4.524	220	966	3.338
Concours bancaires courants	12.445	12.445	-	-
Intérêts courus non échus	37	37	-	-
Autres financements à court terme	5.538	5.536	2	-
Total des passifs financiers	44.124	24.208	11.299	8.617

(*) La contribution du sous groupe anglais s'élève à 3.958 k€.

Aucune des lignes de crédit accordées au Groupe ne fait l'objet de covenants.

5.13 Autres passifs non courants

En k€	31/03/2005	31/03/2006	31/03/2007
Dettes sur immobilisations > 1an	1.796	1.328	1.337
Investisseurs privés > 1 an	-	-	893
Total	1.796	1.328	2.230

Les dettes sur immobilisations représentent le rachat du solde du capital de Planet Holdings Ltd aux anciens actionnaires (principal+intérêts). L'échéance prévue est à 10 ans (2 avril 2010) avec faculté de remboursement anticipé sur demande de Bigben Interactive S.A. ou des bénéficiaires.

5.14 Provisions courantes

	01/04/06	Dotations	Utilisations	Reprises sans utilisation	Variation périmètre	31/03/07
Plan de Restructurations	196	40	85	-	-	151
Autres provisions	-	-	-	-	-	-
Total	196	40	85	-	-	151

	01/04/05	Dotations	Utilisations	Reprises sans utilisation	Variation périmètre	31/03/06
Plan de Restructurations	197	125	126	-	-	196
Autres provisions	22	-	-	22	-	-
Total	219	125	126	22	-	196

	01/04/04	Dotations	Utilisations	Reprises sans utilisation	Variation périmètre	31/03/05
Plan de Restructurations	-	196	-	-	-	196
Autres provisions	22	-	-	-	-	22
Total	22	196	-	-	-	218

5.15 Autres Créditeurs

En k€	(*) 31/03/2005	31/03/2006	31/03/2007
Etats et collectivités publiques (hors IS)	5.887	4.424	920
Personnel et Organismes sociaux	1.624	1.217	1.182
Remises clients et Clients Créditeurs	6.800	4.154	5.248
Compte courant d'Associé	-	217	20
Investisseur privé	-	726	67
Produits constatés d'avance	21	27	51
Créditeurs divers	953	937	153
Total	15.285	11.702	7.641

(*) La contribution du sous groupe anglais s'élève à 3.087 k€.

La part à plus d'un an des postes « Compte courant d'associé et Investisseur privé » à été reclassé au 31 mars 2007 en Autres passifs non courants, la quote-part au 31 mars 2006 s'élevant à 927 k€.

La forte baisse du poste « Etats et Collectivités publiques hors IS » correspond essentiellement au remboursement de la dette de tva pour 2 780 k€ ainsi qu'au dégrèvement obtenu sur les intérêts et pénalités.

VI - Notes complémentaires au compte de résultat

6.1 Détail des produits des activités ordinaires

En k€	31/03/2005	31/03/2006	31/03/2007
Ventes de marchandises	133.683	63.760	68.426
Prestations de services	20	88	-
Total	133.703	63.848	68.426

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique des clients

En k€	31/03/2005		31/03/2006		31/03/2007	
Allemagne	11 037	8,3 %	8 084	12,7 %	8.198	12,0%
Belgique	35 931	26,9 %	10 812	16,9 %	10.984	16,1%
France	59 852	44,8 %	34 457	54,0 %	38.577	56,4%
Pays-Bas	7 885	5,9 %	5 129	8,0 %	6.340	9,3%
Royaume-Uni	13 750	10,3 %	2 597	4,1 %	1.534	2,2%
Autres	5 249	3,9 %	2 769	4,3 %	2.794	4,0%
Total	133 703	100,0 %	63 848	100,0 %	68.427	100,0%

6.2 Autres produits de l'activité

En k€	31/03/2005	31/03/2006	31/03/07
Subventions	9	3	-
Autres produits	569	391	306
Total	578	394	306

6.3 Achats consommés

En k€	31/03/2005	31/03/2006	31/03/07
Marchandises	95.837	45.007	40.723
Variation stock Marchandises	12.210	10.022	4.843
Perte de valeur sur stocks	7.643	4.480	824
Total	115.690	59.509	46.390

6.4 Charges externes

En k€	31/03/2005	31/03/2006	31/03/07
Achats non stockés	570	463	366
Autres services extérieurs	2.157	1.963	686
Loyers	1.032	1.082	1.250
Publicité	2.393	709	1.679
Transports sur ventes	2.295	1.588	1.396
Honoraires	1.852	1.905	1.518
Autres Charges externes	2.408	1.168	1.924
Charges externes BBI UK	3.900	-	-
Total	16.607	8.878	8.819

6.5 Charges de personnel

En k€	31/03/2005	31/03/2006	31/03/2007
Salaires et rémunérations	10.466	7.699	6.495
Charges sociales	2.915	2.306	1.869
Versements plans à cotisations définies	283	272	234
Augmentation de la provision pour prestations définies	6	35	(7)
Participation des salariés	-	-	-
Total	13.670	10.312	8.591

6.6 Autres produits opérationnels

En k€	31/03/2005	31/03/2006	31/03/07
Moratoire Tva	-	-	922
Autres produits fiscaux	-	-	23
Autres produits opérationnels	-	-	945

6.7 Autres charges opérationnelles

En k€	31/03/2005	31/03/2006	31/03/07
Différences de gestion	248	250	94
Avances perdues sur Engagement Fournisseurs	440	-	-
Contrôle Fiscal	-	-	146
Litige	-	125	-
Pertes/créances irrécouvrables	273	293	-
Autres charges opérationnelles	961	668	240

6.8 Résultats sur cessions d'actifs non courants

En k€	31/03/2005	31/03/2006	31/03/07
Résultat de cession de la société Y Bertelin	18	(173)	-
Résultat de cession d'autres actifs non courants	-	(126)	6
Total	18	(299)	6

6.9 Pertes de valeur

En k€	31/03/2005	31/03/2006	31/03/07
Perte de valeur sur écarts d'acquisition	(1 801)	-	-
Perte de valeur sur autres immobilisations incorporelles et corporelles hors BBI UK	(165)	-	-
Perte de valeur pour mise en valeur liquidative des actifs de Bigben Interactive UK Ltd	(7 477)	-	-
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	<i>1 524</i>	-	-
<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>171</i>	-	-
<i>Stocks</i>	<i>1 350</i>	-	-
<i>Créances Clients</i>	<i>3 275</i>	-	-
<i>Créances cession d'immobilisations</i>	<i>1 007</i>	-	-
<i>Autres</i>	<i>150</i>	-	-
Total	(9 443)	-	-

6.10 Coût de l'endettement

En k€	31/03/2005	31/03/2006	31/03/07
Intérêts sur financement moyen terme	(833)	(631)	(956)
Intérêts sur financement de l'exploitation net des produits net d'escompte et de créances	(1.178)	(433)	(339)
Frais relatifs au crédit bail	(163)	(152)	(170)
Résultat net du financement (sous total)	(2.174)	(1.216)	(1.465)
Résultat sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	2
Résultat de change	(53)	(292)	35
Produits financiers (sous total)	(53)	(292)	37
Total	(2.227)	(1.508)	(1.428)

6.11 Impôt sur les bénéfices

En k€	31/03/2005	31/03/2006	31/03/07
<i>Impôt exigible</i>	(2.562)	-	(126)
<i>Impôt différé</i>	466	240	(347)
Total impôt	2.096	240	(473)

En k€	31/03/2005	31/03/2006	31/03/07
Résultat consolidé avant impôt et perte de valeur	(25.589)	(16.659)	1 728
taux d'imposition de la SA BBI (Mère)	33.33%	33.33%	33.33%
Impôt théorique	8.530	5.553	576
Impôt réel	2.096	(240)	(473)
Ecart à analyser	6.434	5.793	1.049
IS sur différences permanentes	238	259	309
Corrections antérieures d'IS	8	-	5
Annulation des impôts différés actifs antérieurs	812	-	-
Déficit fiscal utilisé non activé	-	(111)	-
Déficits non activés	4.676	5.447	-
Activation de déficits antérieurs	-	-	724
Différence de taux	700	198	11
Ecart analysé	6.434	5.793	1.049

6.12 Résultat par action

	31/03/2005	31/03/2006	31/03/07
Nombre d'actions ordinaires au 1er Avril	3 540 171	3 540 171	9 790 173
Incidence des actions propres	37 138	37 138	37 138
Actions émises en cours d'exercice *	-	6 250 002	-
Soit Nombre prorata temporis		1 284 723	
Nombre moyen d'actions de 2 euro en circulation	3 503 033	4 787 756	9 753 035
Effet dilutif des options d'achats suivant la méthode du "rachat d'actions"	-	-	-
Exercice des BSA (1 action pour 6 BSA)**	-	-	-
Nombre moyen d'actions après dilution	3 503 033	4 787 756	9 753 035
Nominal des actions (en euros)	2,0	2,0	2,0

* : en date du 14 janvier 2006, relatives à l'augmentation de capital issue de la restructuration financière décrite en 4.5.2 c)

** : L'exercice des BSA est possible entre le 01/04/2007 et le 31/12/2008

Le 29 décembre 2006 il a été procédé par la Société à :

- a) une attribution gratuite de 3.540.171 bons de souscription d'actions (BSA) à raison de 1 BSA par action existante :
- 6 BSA permettront de souscrire une action nouvelle de la société à un prix de souscription de 3,25 € par action (comprenant une valeur nominale de 2 € et une prime d'émission de 1,25 €) soit un total de 590.028 actions ;
 - ces BSA seront exerçables à compter du 1er avril 2007 et jusqu'au 31 décembre 2008 ;
 - les BSA seront de même nature et donc assimilés aux BSA visés au point 2. ci-dessous
- b) une augmentation de capital réservée par l'émission de 6.250.002 ABSA :
- ces ABSA au prix unitaire de 3,25 € (correspondant à 2 € de valeur nominale et 1,25 € de prime d'émission) ont été souscrites par le consortium d'investisseurs par conversion de 20.312.506,50 € de créances ;
 - à chacune de ces actions, est attaché 1 BSA. Les BSA permettront de souscrire à un nombre total de 1.041.667 actions au prix de 3,25 € par action, à raison d'une parité d'exercice de 6 BSA pour 1 action nouvelle ;
 - ces BSA seront exerçables à compter du 1er avril 2007 et jusqu'au 31 décembre 2008.

Ces 1.631.695 BSA n'ont aucun effet dilutif au 31 mars 2007.

6.13 Plans d'option d'achat d'actions et de souscription d'actions 005

	Plan 2001-1	Plan 2003-1
Date d'Assemblée	27/09/2001	17/09/2002
Date du Conseil d'Administration	27/09/2001	27/01/2003
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	40 000	50 000
<i>Dont part des membres des Comités de Direction et les mandataires sociaux</i>	<i>16 400</i>	<i>21 700</i>
Point de départ d'exercice des options (*)	27/09/2004	27/01/2006
Date d'expiration	27/09/2007	27/01/2009
Prix de souscription	24,00 €	13,17 €
Nombre d'actions souscrites au 31/03/2007	0	0
Nombre d'options pouvant être exercées au 31/03/2007	19 250	24 000
<i>Dont part des membres des Comités de Direction et les mandataires sociaux au 31/03/2007</i>	<i>10 900</i>	<i>12 000</i>

(*) Le plan octroyé par le Conseil d'Administration du 27 janvier 2003 a été évalué et comptabilisé dans le cadre de la norme IFRS2. Le résultat de la valorisation selon le modèle Black & Scholes aboutit à une juste valeur de 8,60 euros pour une option. La charge a été étalée sur la période d'acquisition des droits (3 ans sous condition de présence).

6.14 Dividende proposé à l'Assemblée Générale Annuelle

	31/03/2005	31/03/2006	31/03/07
Montant des dividendes proposés à l'Assemblée Générale des actionnaires	0	0	0
- Valeur unitaire par action ordinaire	0	0	0
- Montant total des dividendes	0	0	0

6.15 Engagement hors bilan

	par	Bénéficiaire	Montant 31/03/2005	Montant 31/03/2006	Montant 31/03/2007	Objet de l'engagement
Engagements donnés						
Nantissement de titres BBI UK Holdings Ltd	BBI SA	Crédit Agricole	81	0	0	Crédit acquisition pour BBI SA
Nantissement de titres BBI UK Ltd	BBI SA	Crédit Agricole	1.113	1.113	1.113	Emission de caution bancaire
Nantissement de titres Espace 3	BBI SA	Deutsche Bank AG	0	2.767	5.267	New Money 1+2 pour BBI SA
Nantissement de titres AtollSoft et BBI GmbH	BBI SA	Deutsche Bank AG	0	0	2.500	New Money 2 pour BBI SA
Nantissement de marques Bigben	BBI SA	Deutsche Bank AG	0	0	3.000	New Money 2 pour BBI SA
Nantissement de titres King Games Video	Espace 3	Crédit Agricole	726	497	255	Crédit acquisition pour Espace 3
Caution bancaire	BBI SA	Commerzbank AG	0	0	107	Concours CT à BBI GmbH
Caution	BBI SA	Heller Bank AG	6	0	0	Affacturation BBI GmbH
Hypothèque	Atoll Soft	CBC Banque	279	249	1.520	Financement du Site de Tubize et crédit d'exploitation
Garantie	BBI SA	HSBC Plc	2.403	0	0	Prêt à BBI UK Ltd
Garantie	BBI SA	HSBC Plc	780	0	0	Concours CT à BBI UK Ltd
Garantie	BBI SA	ABN-AMRO HK	3	0	0	Concours CT à BBI HK
Cession Dailly du carry back fiscal	BBI SA	Deutsche Bank AG	0	3.931	3.931	New Money 1+2 pour BBI SA
Caution fiscale	BBI SA	Trésor Public	106	106	106	Redressement TVA de Vox Diffusion (absorbée sept. 2002)

Les marques Bigben, Bigben Interactive, Bigben Télécom et Bigben Sports ont fait l'objet d'un nantissement en faveur de Deutsche Bank AG en garantie d'une ligne de crédit de 3 M€ à 3 ans remboursable en 30 mensualités après un différé d'amortissement de 6 mois conformément aux termes de la convention de crédit conclue le 6 avril 2006. Ce nantissement a été ratifié par l'assemblée générale extraordinaire du 03 juillet 2006.

Autres engagements :

Compte tenu de la situation nette négative de BBI GmbH, la maison mère BBI SA a signé le 06 juin 2006 une déclaration de subordination de ses créances sur la filiale à concurrence d'un montant de 4.757 k€.

Les abandons de créance par BBI SA en faveur de la filiale allemande BBI GmbH sont assortis d'une clause de retour à meilleure fortune pour un total de 3.127 k€ (3.000 k€ de principal et 127 k€ d'intérêts).

Un bon de commande d'un montant de 500 k€ a été signé en faveur de Savoye SA pour la fourniture « clé en mains » de la ligne de préparation automatique des colis sur le site logistique de Libercourt.

L'actionnaire institutionnel MI29 a souscrit le 05 avril 2007 un engagement de reprise du crédit bail consenti par Bail Actéa afin de financer la ligne automatique pour le site logistique de Libercourt

	par	Bénéficiaire	Montant 31/03/2005	Montant 31/03/2006	Montant 31/03/2007	Objet de l'engagement
Engagements reçus						
Caution bancaire	Crédit Agricole	BBI SA	1.113	1.113	1.113	Acquisition BBI UK Holdings
Caution personnelle	Alain Falc	DGI	2.852	2.852	0	Apurement moratoire TVA
Caution personnelle	Alain Falc	Deutsche Bank	0	0	500	Crédit de campagne

Date de clôture	31/03/2005			31/03/2006			31/03/2007		
Echéance	Echéance < 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Echéance < 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Echéance < 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Loyers non annulables	685	1 300	361	705	812	263	418	478	183

6.16 Informations relatives aux parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent les opérations commerciales ou financières réalisées entre la société mère et ses filiales, et principalement les opérations suivantes :

- Achats et ventes de marchandises,
- Locations immobilières,
- Avance de trésorerie en compte courant,

Toutes les conventions ci-dessus sont conclues à des conditions normales de marché.

Les transactions réalisées avec les mandataires sociaux concernent leur rémunération qui s'est élevée au cours des deux derniers exercices aux montants suivants en k€ :

	Rémunération fixe perçue	Rémunération variable perçue	Charge relative aux stocks options	Jetons de présence	Avantages en nature perçus	Prime d'arrivée et/ou de départ	Régime spécifique de retraites complémentaires
2006-07	249	0	0	6	0	0	0
2005-06	366	0	0	6	0	19	17
2004-05	335	0	0	6	0	0	17

La rémunération de l'ensemble des membres du comité de direction Groupe (dont certains sont mandataires sociaux) au cours des deux derniers exercices s'est élevée aux montants suivants en k€ :

	Rémunération fixe perçue	Rémunération variable perçue	Charge relative aux stocks options	Jetons de présence	Avantages en nature perçus	Prime d'arrivée et/ou de départ	Régime spécifique de retraites complémentaires
2006-07	576	0	0	1	0	0	10
2005-06	677	0	0	1	0	0	0
2004-05	528	0	0	1	0	0	0

Monsieur Maxence Hecquard, Administrateur et directeur général délégué de la Société, n'est pas salarié du Groupe mais perçoit des honoraires au titre de son intervention, les honoraires provisionnés au 31 mars 2007 s'élevant à 100 k€.

Par ailleurs le Groupe réalise des transactions avec la SCI Falc (détenu à 90% par Monsieur Alain Falc) exploitant d'un magasin de la filiale Espace 3 sur Paris, ainsi qu'avec la SCI Jafa (détenue à 25% par Monsieur Alain Falc, Président du conseil d'administration, et à 25% par Madame Jacqueline de Vrieze, administrateur), qui exploite le magasin de la filiale Espace 3 situé à Valenciennes. Les montants respectifs des loyers facturés est de :

En k€	31/03/2005	31/03/2006	31/03/2007
SCI Falc	36	38	41
SCI Jafa	35	37	37

En janvier 2006, par la signature du protocole et sa substitution aux prêteurs initiaux, Deutsche Bank avait renoncé au règlement en cash d'une quote-part de la dette, cette dernière devant être éteinte par la remise d'actions nouvelles. Par conséquent, en application des dispositions d'IAS 32.16, une quote-part de la dette d'origine avait été reclassée en capitaux propres au 31 mars 2006 pour 20.3 M€ alors même que la livraison des actions est intervenue le 29 décembre 2006. Le solde de la dette soit 8.528 k€ devient de la dette long terme à l'issue de l'opération.

Deutsche Bank a ensuite mis en place, en sus des 3 M€ à 3 ans prévu par le protocole du 14 janvier 2006, des concours supplémentaires à compter du 01 avril 2006 soit :

- le 06 avril 2006 une ligne supplémentaire de crédit de 3 M€ à 3 ans, remboursable en 30 mensualités après un différé de 6 mois.
- le 21 août 2006 un crédit de campagne de 6 M€ au titre des besoins de financement pour la période de Noël, dont 4,5 M€ ont été tirés avant le 30 septembre 2006 et le solde en novembre 2006.

Aucun de ces crédits ne fait l'objet de covenant. Ils font en revanche l'objet de garanties détaillées au paragraphe 6.14 Engagement hors bilan.

Les frais financiers comptabilisés en faveur de Deutsche Bank au 31 mars 2007 sont détaillés ci-dessous :

<i>En k€</i>	Montant tiré	Intérêts 2006/07	Encours au 31 mars 2007
New Money 1	2.767	203	2.767
New Money 2	3.000	197	2.500
Crédit de campagne	6.000	186	4.000
Dette bancaire LT *	8.528	435	8.528
Total	20.295	1.021	17.795
<i>(*) y compris intérêts intercalaires jusqu'au 29 décembre 2006</i>			

C. – Résultat des 5 derniers exercices

Nature des Indications (en euros)	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07
<u>1- Capital en fin d'exercice</u>					
Capital social	7 072 542	7 072 542	7 080 342	7 080 342	19 580 346
Nombre d'actions ordinaires existantes	3 536 271	3 536 271	3 540 171	3 540 171	9 790 173
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- Par exercice de droit de souscription	111 091	98 866	78 516	60 316	43 250
- Par exercice de bons de souscriptions (BSA) *	-	-	-	-	9 790 173
<u>2- Opérations et résultats de l'exercice</u>					
Chiffre d'affaires hors taxes	142 575 491	96 563 043	58 970 273	32 042 771	39 739 855
Résultats avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5 065 436	(3 999 010)	(3 280 909)	(13 631 198)	(4 231 890)
Impôts sur les bénéfices	240 668	(76 436)	(3 930 919)	89 250	0
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultats après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(2 015 867)	(5 774 012)	(24 858 019)	(23 106 308)	274 295
Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
<u>3- Résultats par action</u>					
Résultats après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	1.36	(1.11)	0.18	(3.88)	(0.43)
Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(0.57)	(1.63)	(7.02)	(6.53)	0.03
Dividende versé à chaque action					
<u>4-Personnel</u>					
Nombre de salariés	136	150	140	126	94
Montant de la masse salariale	3 512 790	3 925 352	3 789 998	3 337 088	2 884 699
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	1 444 913	1 593 354	1 561 657	1 430 557	1 232 933

(*) 1 action pour 6 BSA

20.1.2.2. Rapport des commissaires aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 mars 2007

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Bigben Interactive S.A., relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 4.3.1 aux états financiers concernant l'incertitude relative à la continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les autres éléments suivants :

Règles et principes comptables

La Société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 4.3.7 aux états financiers.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 4.3.7 donne une information appropriée.

Les notes 4.3.11 et 5.7. de l'annexe exposent l'approche retenue par le groupe en matière de suivi de la valorisation des impôts différés, approche qui implique des estimations.

Nous avons notamment vérifié le caractère appropriés de cette approche et nous avons apprécié les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, revu les calculs effectués par le Groupe et examiné les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.

Votre société constitue des provisions pour dépréciation des stocks de marchandises, tel que décrit en note 4.3.9 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

Continuité d'exploitation

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur la situation du groupe au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité de l'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. A l'exception de l'incidence éventuelle du fait exposé ci-dessus, nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Marcq en Barœul et Roubaix, le 4 juillet 2007

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit

Département de KPMG SA
Christian DE BRIANSON

Associé

Fiduciaire Métropole Audit

Jean François PANSARD

Associé

20.1.2.3. Rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 mars 2007

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1 Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention conclue avec la société Bigben Interactive GmbH

Convention d'abandon de créance

Personne concernée :

Monsieur Alain Falc, Président Directeur Général de Bigben Interactive S.A. et représentant de l'associé unique de Bigben Interactive GmbH.

Nature et objet :

Convention d'abandon de créance de €. 127 452 avec clause de retour à meilleure fortune consenti par votre société à sa filiale en date du 9 mars 2007.

Modalités :

Au 31 mars 2004, votre société avait décidé la conversion en prêt à moyen terme de certaines créances court terme détenues envers la filiale Bigben Interactive GmbH.

Le montant ainsi converti était de €.8 000 000, remboursable sur 96 mois après un différé d'un an. Le taux d'intérêt annuel retenu en rémunération de cette créance était fixé à Euribor 1 mois + 1,5%.

Un avenant à cette convention a ensuite été mis en place au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005. Un différé complémentaire de deux ans a été accordé, et les intérêts facturés ont été plafonnés à €.250 000 par an. Cette créance a depuis fait l'objet d'un abandon de créance de €.3 000 000 en date du 30 septembre 2005, afin de tenir compte des difficultés actuelles de la filiale. Le solde de la créance dans les comptes de votre société est ainsi de €.5 000 000 au 31 mars 2007, inchangé par rapport au 31 mars 2006.

Un nouveau différé d'amortissement a été accordé à Bigben Interactive GmbH par le conseil d'administration du 9 mars 2007, la date du premier remboursement en capital étant prévue le 30 avril 2008. Le même conseil a par ailleurs décidé l'abandon des intérêts dus au titre du second semestre 2006-2007 soit 127 452 €. Cet abandon a été consenti avec une clause résolutoire qui prévoit que la créance renaît dès que et dans la mesure où Bigben Interactive GmbH présente un boni de liquidation ou un actif supérieur au passif de la société.

Convention conclue avec la société EFFICAP

Convention de prestations de services

Personne concernée :

Monsieur Maxence Hecquard, Directeur Général Délégué de Bigben Interactive S.A.

Nature et objet :

Contrat de service (conseil en gestion) conclu le 14 septembre 2006 entre Bigben Interactive S.A. et Efficap SAS, détachant Monsieur Maxence Hecquard en tant que Directeur Général Délégué pour effectuer une mission d'assistance à la décision en matière de stratégie industrielle, commerciale et financière.

Modalités :

Le contrat couvre la période de septembre 2006 à janvier 2007. Il a été autorisé par le conseil d'administration du 14 septembre 2006 avec à effet rétroactif au 01 septembre 2006.

Les prestations facturées au cours de l'exercice se sont élevées à 85.500 €.

Convention conclue avec la Compagnie Financière MI 29

Convention de prestations de services

Personne concernée :

Monsieur Maxence Hecquard, Directeur Général Délégué de Bigben Interactive S.A. ; et la Compagnie Financière MI 29, actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%.

Nature et objet :

Contrat de service (conseil en gestion) conclu le 07 février 2007 entre Bigben Interactive S.A. et son actionnaire MI 29 SA, détachant Monsieur Maxence Hecquard en tant que Directeur Général Délégué pour effectuer une mission d'assistance à la décision en matière de stratégie industrielle, commerciale et financière.

Modalités :

Le contrat couvre l'intervention de Monsieur Hecquard à compter de février 2007. Il a été autorisé par le conseil d'administration du 07 février 2007 avec effet rétroactif au 01 février 2007.

Les prestations facturées au cours de l'exercice se sont élevées à 14 500 €.

2 Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Conventions conclues avec la Société Espace 3 Game's S.A.S.

Convention de soutien de l'activité

Nature et objet :

Soutien de l'activité de la société Espace 3 Game's S.A.S. par octroi de délais de règlement plus importants que pour les autres clients, sans rémunération financière, et en contrepartie d'informations commerciales détenues dans la société.

Modalités :

Le solde du compte Espace 3 Game's S.A.S. dans les livres de la société Bigben Interactive S.A. s'élève à €4 517 812 au 31 mars 2007, correspondant environ aux huit derniers mois de chiffre d'affaires.

Bail de sous-location

Nature et objet :

Sous-location par la société. Espace 3 Game's S.A.S d'une partie des immeubles sociaux, situés rue de la Voyette à Lesquin.

Modalité :

Les loyers perçus par la société Bigben Interactive S.A. s'élèvent à €9 429 au titre de l'exercice clos au 31 mars 2007.

Convention d'intégration fiscale

Nature et objet :

Convention d'intégration fiscale entre la société Bigben Interactive S.A., en tant que société mère, et la société Espace 3 Game's S.A.S.

Modalités :

La méthode d'intégration fiscale retenue prévoit que toute économie d'impôt est acquise à la société mère et constitue pour elle-même un profit exceptionnel d'impôt non taxable. En contrepartie, la société mère assumera la charge d'impôt résultant du fait que la contribution de sa filiale à l'impôt du groupe est calculée en tenant compte de tous ses déficits.

Cette convention est sans effet sur l'exercice clos le 31 mars 2007 du fait du déficit d'ensemble.

Convention conclues avec la société Bigben Interactive UK Ltd

Conventions de prêt à moyen terme

Nature et objet :

Au 31 mars 2004, conversion en prêt moyen terme de certaines créances court terme détenues par la société Bigben Interactive S.A envers sa filiale Bigben Interactive UK Ltd.

Modalités :

Le montant ainsi converti était de €6 000 000, remboursable sur 48 mois après un différé d'un an. Le taux d'intérêt annuel retenu en rémunération de cette créance était fixé à Euribor 1 mois + 1,5%

Compte tenu de la liquidation en cours de la filiale, le montant des intérêts calculés au titre de l'exercice clos au 31 mars 2005 est demeuré impayé et aucun intérêt n'a été calculé pour l'exercice clos au 31 mars 2006 et au 31 mars 2007. Le solde de la créance dans les comptes de votre société est ainsi de €6 218 204 au 31 mars 2007.

Conventions conclues avec Monsieur Roland de Saint Victor, administrateur

Nature et objet :

Mise à disposition par Monsieur Roland de Saint Victor de sommes en compte courant d'associé, dans le cadre du protocole de rachat de la dette bancaire signé en date du 14 janvier 2006.

Modalités :

Le montant du compte courant s'élève à €521 441 au 31 mars 2006. Dans le cadre d'une émission d'ABSA réservée, réalisée le 29 décembre 2006, Monsieur Roland de Saint Victor a souscrit 111 252 ABSA libérées par compensation avec une partie de ce compte courant (€361 569). Le solde du compte courant s'élève ainsi à €159 872 au 31 mars 2007. Il portera intérêt au taux de Euribor 3 mois + 1.25% l'an et sera rééchelonnée en vingt trimestrialités, avec une première échéance fixée au 31 mars 2008. Le montant des intérêts comptabilisés sur l'exercice 2006/07 est de 12 036 €.

Marcq en Barœul et Roubaix, le 4 juillet 2007

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit

Fiduciaire Métropole Audit

Département de KPMG SA
Christian DE BRIANSON

Jean François PANSARD

Associé

Associé

20.1.3. Informations comptables complémentaires

✓ Comptabilisation des minima garantis

Les minima garantis sont comptabilisées en « Autres immobilisations incorporelles », l'amortissement de ces minima étant constitué par les productions de jeux vidéo – quantités x royauté prévue dans le contrat.

✓ Fonds de commerce ESPACES 3 GAMES

Suite à une erreur matérielle, les fonds de commerce ESPACES 3 GAMES n'ont été comptabilisés en goodwill qu'à partir de l'établissement des comptes clos au 31 mars 2008.

Tous les fonds de commerce ont été reclassés en goodwill lors de l'établissement des comptes 2007-2008.

✓ Périmètre de consolidation

Il est rappelé que les participations directe ou indirecte de la Société au capital des sociétés Cadonor (25 %) et KS Mumtimédia (100 %) ne sont pas significatives d'un point de vue activité ou résultat, et ne figurent ainsi pas dans le tableau présentant le périmètre de consolidation.

Les principales informations concernant ces deux filiales sont présentées au chapitre 25 du présent document de référence.

✓ Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie représentent 143 milliers d'euros, le solde étant en trésorerie soit 3 051 milliers d'euros.

Les OPCVM comptabilisés en actifs financiers (note 5.10) sont des couvertures pour l'émission de cautions bancaires (pour 150 milliers d'euros) et l'ouverture de crédits documentaires import (pour 567 milliers d'euros), ce qui a conduit la Société à les comptabiliser en « Autres actifs financiers » et non en équivalents de trésorerie puisque d'une liquidité différée.

✓ Instruments de couverture de change

Concernant le point 6.15 sur les couvertures de change mentionnées en sus du hors-bilan présenté en tableau, un point a été fait au 31 mars 2008 entre le cours comptant garanti et le cours de levée valorisé pour l'ensemble des couvertures en place. Le décalage constaté de 29,6 milliers d'euros sur 793 milliers d'euros de couverture n'a pas été considéré comme significatif et aucun retraitement comptable n'a été effectué.

Au niveau de l'exercice 2007-2008, la mise en place de couverture de change n'a été engagée qu'en toute fin d'exercice, soit un impact quasi nul entre les positions prises par la Société et la clôture au 31 mars 2008. Il est indiqué l'absence de lien entre les différentes facturations réalisées par la Société et le montant des couvertures mises en place (couverture globale plutôt qu'une couverture dédiée).

✓ Engagements hors bilan

Il est rappelé que MI29 s'est engagé le 5 avril 2007 à reprendre le crédit bail de 500 milliers d'euros consenti par Actéa pour la mise en place d'une ligne de colisage automatique à Libercourt, soit en pratique « à reprendre et racheter en l'état et sans abattement le matériel, à tout moment après la prise d'effet du contrat, en cas de résiliation pour quelque cause que ce soit y compris après son éventuelle cession judiciaire ».

L'hypothèque ATOLL SOFT vise à couvrir l'acquisition du siège de Tubize (Belgique) ainsi que l'octroi de concours d'exploitation par CBC Banque.

Enfin, il est précisé que la caution bancaire accordée par le Crédit Agricole pour l'acquisition de BIGBEN INTERACTIVE UK Holding reste en vigueur, y compris après la liquidation de cette filiale anglaise, du fait de l'échéance du crédit vendeur (Loan Notes) fixée à avril 2010.

✓ **Transactions avec les parties liées**

Il est à noter une erreur matérielle, les 2 milliers d'euros indiqués dans les annexes correspondent à des jetons de présence par personne et non dans leur ensemble. Il convient de lire 6 milliers d'euros.

Par ailleurs, si les tableaux avaient été présentés selon la norme IAS 24, soit une présentation des informations en 5 catégories distinctes, l'information aurait été équivalente.

20.2. Politique de distribution des dividendes

Il est rappelé qu'au cours des 3 exercices précédents, aucun versement de dividendes n'a été réalisé au profit des actionnaires de la Société.

Pour les exercices futurs, la politique de distribution de dividendes dépendra des résultats et de l'appréciation des moyens nécessaires pour assurer le développement de la Société, étant rappelé que la Société dispose aujourd'hui d'un niveau de fonds propres inférieur à la moitié du capital social et que BIGBEN INTERACTIVE compte bien palier à cette situation au travers de la génération de résultats positifs au cours des exercices à venir, sans distribution à court terme de dividende aux actionnaires.

20.3. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'existe pas de procédure importante de nature gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

20.4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale

La Société n'a pas eu de changement significatif de sa situation financière ou commerciale depuis la date d'arrêt des comptes au 31 mars 2008.

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1. Capital Social

21.1.1. Conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital et des droits attachés aux actions (articles 9 et 10 des statuts)

« ARTICLE 9 - AUGMENTATION DU CAPITAL

Le capital social peut être augmenté suivant décision ou autorisation de l'assemblée générale extraordinaire par tous les moyens et procédures prévus par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En cas d'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, l'assemblée générale extraordinaire statue aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales ordinaires.

Les augmentations du capital sont réalisées nonobstant l'existence de "rompus".

Dans le silence de la convention des parties, les droits respectifs de l'usufruitier et du nu-propriétaire d'actions s'exercent conformément aux dispositions légales et réglementaires.

ARTICLE 10 - AMORTISSEMENT ET REDUCTION DU CAPITAL

Le capital peut être amorti par une décision de l'assemblée générale extraordinaire, au moyen des sommes distribuables au sens de la loi.

La réduction du capital, pour quelque cause que ce soit, est autorisée ou décidée par l'assemblée générale extraordinaire. Elle s'opère, soit par voie de réduction de la valeur nominale des actions, soit par réduction du nombre des titres, auquel cas les actionnaires sont tenus de céder ou d'acheter les titres qu'ils ont en trop ou en moins, pour permettre l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles. En aucun cas, la réduction du capital ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires. »

21.1.2. Capital social (article 7 des statuts)

« Le capital social est fixé à la somme de dix neuf millions six cent quinze mille cinq cent cinquante deux (19.615.552) euros. Il est divisé en 9.807.776 actions de 2 Euros chacune, entièrement libérées. »

21.1.3. Acquisition par la société de ses propres actions

Au cours de l'exercice écoulé, la Société BIGBEN INTERACTIVE SA n'a acquis aucune action sur le marché. Au 31 mars 2008, la Société détient 37 138 de ses propres actions (0,38 % du capital). Ces titres ne sont pas affectés à ce jour.

A la clôture de l'exercice, les 37 138 actions inscrites au nom de la Société représentaient une valeur de 569 milliers d'euros évaluée aux cours d'achat. La valeur de marché des titres détenus au 31 mars 2008 étant de 182 milliers d'euros, une provision a été constatée dans les comptes à hauteur de 387 milliers d'euros.

21.1.4. Capital autorisé non émis

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des résolutions d'émissions prises par les assemblées générales mixtes des actionnaires des 20 juillet 2007 et 28 juillet 2008 et dont bénéficie la Société à la date d'enregistrement du présent document.

Date de l'assemblée ayant voté la résolution correspondante	Délégations données au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte	Montant nominal maximum autorisé	Durée de la délégation *	Modalités de fixation du prix d'émission des titres
20-juil-07	Emission d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	4 000 000 € **	26 mois	Selon législation applicable aux sociétés cotées sur un marché réglementé
20-juil-07	Emission de toutes autres valeurs mobilières (titres de créances) donnant accès au capital de la Société, avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	4 000 000 € **	26 mois	Selon législation applicable aux sociétés cotées sur un marché réglementé
20-juil-07	Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres...	4 000 000 € **	26 mois	na
28-juil-08	Emission de bons de souscription d'actions, réservée à catégorie de personnes (managers de la Société)	1 960 000 €	18 mois	Prix d'exercice des bons au moins égal à la moyenne des cours de bourse (20 séances) avec un prix d'exercice minimum de 7,00 €
28-juil-08	Emission d'actions réservée aux salariés (FCPE)	250 000 €	5 ans	Décote maximale de 20 % par rapport à la moyenne des cours de bourse (20 séances)
20-juil-07	Emission d'actions gratuites au profit des salariés	5 % du capital maximum au moment de l'émission	38 mois	na
20-juil-07	Emission de bons de souscription ou d'achat d'actions	510 000 €	38 mois	Prix d'exercice des bons d'option au moins égal à 95 % de la moyenne des cours de bourse (20 séances)

* : à compter de la date de tenue de l'assemblée générale ayant voté la résolution correspondante

** : montants non cumulables

21.1.5. Capital de la société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

21.1.5.1. Options sur le capital de la Société

Il existe, à la date du présent document, une action de concert entre plusieurs actionnaires décrite au paragraphe 18.4. du présent document.

Après approbation par l'Assemblée Générale de la recapitalisation de la Société par conversion de deux tiers de la dette bancaire rachetée par les investisseurs aux termes du protocole du 14 janvier 2006, Monsieur Alain FALC a converti au porteur ses titres de la Société et ainsi abandonné ses droits de vote double. A l'issue de l'augmentation de capital du 29 décembre 2006, avant exercice éventuel des BSA attachés aux actions nouvelles émises à cette période et de ceux attribués aux actionnaires existants, Deutsche Bank détient, pour son compte et celui de MI 29, plus de 50 % du capital et des droits de vote de la Société.

Le 17 janvier 2007, Deutsche Bank a cédé un bloc d'actions à MI29, co-signataire du protocole du 14 janvier 2006, avec lequel elle agit de concert. A l'issue de cette opération, Deutsche Bank et MI29 détenaient individuellement plus de 25 % du capital et des droits de vote de la Société.

Depuis cette date, Deutsche Bank a franchi à la baisse le seuil de 25 % du capital (Franchissement de seuil à la baisse en date du 31 août 2007), le fonds MI 29 montant lui au capital de la Société.

Se reporter au paragraphe 18.1 du présent document sur la répartition actuelle du capital et des droits de vote.

21.1.5.2. Capital potentiel

Options de souscription d'actions

En date des 9 novembre 1998, 3 avril 2000, 27 septembre 2001 et enfin 17 septembre 2002, l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société s'est prononcée favorablement sur l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'émettre des options de souscription d'actions. La tableau présenté ci-après détaille les différents plans émis correspondant :

	1998 / 1	2000 / 1	2000 / 2	2001 / 1	2003 / 1
Date de l'Assemblée Générale	9 novembre 1998	3 avril 2000	3 avril 2000	27 septembre 2001	17 septembre 2002
Date du Conseil d'Administration	9 novembre 1998	5 juin 2000	6 décembre 2000	27 septembre 2001	27 janvier 2003
Options de Souscription d'actions attribués par le Conseil d'Administration					
Nombre total d'options de souscription	15 000	30 474	7 500	40 000	50 000
Equivalent en nombre d'actions	15 000	30 474	7 500	40 000	50 000
Point de départ d'exercice des d'options de souscription	9 novembre 2001	5 juin 2003	6 décembre 2003	27 septembre 2004	27 janvier 2006
Date d'expiration	9 novembre 2004	5 juin 2006	6 décembre 2006	27 septembre 2007	27 janvier 2009
Prix des d'options de souscription	2,00 €	34,00 €	37,00 €	24,00 €	13,17 €
Nombre d'options de souscription d'actions accordées aux mandataires sociaux					
Equivalent en nombre d'actions	3 000	5 000	0	6 300	7 000
Nombre d'options de souscription d'actions accordées aux 10 premiers attributaires salariés					
Equivalent en nombre d'actions	3 000	5 000	0	6 300	7 000
Nombre d'options de souscription d'actions accordées aux 10 premiers attributaires salariés					
Equivalent en nombre d'actions	7 300	2 500	2 000	8 300	9 800
Nombre d'options de souscription d'actions annulées durant l'exercice 2007-2008					
Equivalent en nombre d'actions	0	0	0	19 250	400
Nombre d'options de souscription d'actions ayant été exercées par les mandataires depuis leur émission					
Equivalent en nombre d'actions	0	0	0	19 250	400
Nombre d'options de souscription d'actions ayant été exercées par les 10 premiers bénéficiaires depuis leur émission					
Equivalent en nombre d'actions	3 000	5 000	0	0	0
Nombre d'options de souscription d'actions ayant été exercées par les 10 premiers bénéficiaires depuis leur émission					
Equivalent en nombre d'actions	3 000	5 000	0	0	0
Nombre d'options de souscription d'actions ayant été exercées par les 10 premiers bénéficiaires depuis leur émission					
Equivalent en nombre d'actions	7 300	0	2 000	0	0
Solde de capital potentiel					
	7 300	0	2 000	0	0
	7 300	0	2 000	0	0
	0	0	0	0	23 600

Il est précisé qu'aucune option n'a été exercée au cours des deux derniers exercices, que cela soit par les mandataires sociaux ou par les 10 premiers bénéficiaires de ces options.

La dilution potentielle issue de l'exercice des 23 600 options de souscription restant en circulation est de 0,24 %.

Bons de souscription d'actions émis en décembre 2006 dans le cadre de la récapitalisation de la Société

Par ailleurs, il est rappelé que le 29 décembre 2006 ont été réalisées, dans le cadre d'un schéma de recapitalisation, une augmentation de capital par émission réservée d'ABSA et une attribution gratuite de BSA à l'ensemble des actionnaires de la Société.

Le nombre de BSA émis ou attribués a donc été de 9 790 173, l'exercice de la totalité de ces BSA pourrait conduire à l'émission d'un nombre maximal de 1 631 695 actions nouvelles de 2 euros de valeur nominale chacune, soit un montant total des souscriptions s'élevant au maximum à 5 303 008,75 euros. Il est en effet indiqué que 6 bons donnent droit à la souscription d'une action nouvelle au prix de 3,25 euros chacune, ces bons étant exerçables jusqu'au 31 décembre 2008.

Les Conseils d'administration des 27 août 2007 et du 6 mai 2008 ont constaté l'exercice de respectivement 70 104 et 35 514 BSA, soit la création de 11 684 et 5 919 actions nouvelles. Restent ainsi en circulation 9 684 555 BSA, susceptible d'entraîner la création de 1 614 092 actions, soit une dilution éventuelle de 14,13 %, sur la base du capital social actuel.

21.1.6. Evolution du capital social depuis le 1^{er} avril 2006

Date de l'opération	Augmentation / Réduction	Nombre d'actions nouvelles	Valeur nominale	Prime d'émission	Nouveau capital social	Nombre d'actions après augmentation
29-déc.-06	Augmentation de capital par émission d'ABSA et conversion de créances	6 250 002	2,00 €	7 812 502,50 €	19 580 346,00 €	9 790 173
27-août-07	Augmentation de capital par exercice de BSA	11 684	2,00 €	14 605,00 €	19 603 714,00 €	9 801 857
6-mai-08	Augmentation de capital par exercice de BSA	5 919	2,00 €	7 398,75 €	19 615 552,00 €	9 807 776

21.2. Acte constitutif et statuts

21.2.1. Objet social (article 3 des statuts) et code APE

« La société a pour objet, en France et dans tous pays :

- la conception et le négoce d'accessoires, de consoles et de logiciels de jeux,
- la fabrication, la vente, l'importation, l'exportation et la réparation principale d'horlogerie et d'objets de nature électronique,
- et plus généralement la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation. »

21.2.2. Membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance (articles 18 à 24 des statuts)

« ARTICLE 18 - CONSEIL D'ADMINISTRATION - COMPOSITION

La société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par le Code de Commerce.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Sauf lorsque le Code de Commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à 1.

ARTICLE 19 - DUREE DES FONCTIONS - LIMITE D'AGE

La durée des fonctions des administrateurs est de six années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Tout administrateur sortant est rééligible.

Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de 70 ans ne peut dépasser un tiers des membres du conseil d'administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

ARTICLE 20 - VACANCES - COOPTATIONS - RATIFICATIONS

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Si le nombre d'administrateurs devient inférieur à trois, le ou les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du conseil.

Les nominations provisoires effectuées par le conseil sont soumises à ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre demeure en fonction pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

ARTICLE 21 - PRESIDENCE DU CONSEIL

Le conseil élit parmi ses membres un président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à son mandat. Le président du conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de 65 ans. Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

S'il le juge utile, le conseil peut nommer un ou plusieurs vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du président, à présider les séances du conseil et les assemblées. En l'absence du président et des vices-présidents, le conseil désigne celui des administrateurs présents qui présidera sa réunion. Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

ARTICLE 22 - DELIBERATION DU CONSEIL - PROCES-VERBAUX

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hors ces cas où il est fixé par le ou les demandeurs, l'ordre du jour est arrêté par le président. Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, mais du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur pourra prévoir que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par des moyens de visio-conférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective conformément aux dispositions légales et réglementaires. Par exception avec ce qui précède, cette faculté n'est pas applicable pour toutes délibérations du conseil pour lesquelles la loi interdit le recours à la visioconférence ou à des moyens de télécommunication ainsi que pour les décisions relatives à la nomination ou la révocation du président du conseil d'administration, du directeur général et du directeur général délégué ou d'un administrateur. Par ailleurs, un tiers des administrateurs en fonction pourra s'opposer à la tenue d'une réunion du conseil d'administration par des moyens de visio-conférence ou de télécommunication. Cette opposition devra être notifiée au président du conseil d'administration par tout moyen écrit permettant de s'assurer la preuve de la réception par le destinataire ou par tout moyen admis par les dispositions réglementaires.

En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante. Si le conseil est composé de moins de cinq membres et que deux administrateurs seulement participent à la séance, les décisions doivent être prises à l'unanimité.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur.

ARTICLE 23 - POUVOIRS DU CONSEIL

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

ARTICLE 24 - DIRECTION GENERALE

La direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de directeur général.

Le conseil d'administration statuant dans les conditions définies par l'article 22 choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le président exerce les fonctions de directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la direction générale n'est pas assumée par le président du conseil d'administration, le conseil d'administration nomme un directeur général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de président.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf s'il assume les fonctions de président du conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au conseil d'administration. Il engage la société même par ses actes ne relevant pas de l'objet social, à moins que la société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers auxquels toutes décisions limitant ses pouvoirs sont inopposables.

Il peut être autorisé par le conseil d'administration à consentir les cautions, avals et garanties donnés par la société dans les conditions et limites fixées par la réglementation en vigueur.

Sur la proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de président s'applique aussi aux directeurs généraux délégués. Le ou les directeurs généraux délégués peuvent être choisis parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux. Ils sont révocables à tout moment par le conseil sur proposition du directeur général.

Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts. Lorsque le directeur général cesse ou est hors d'état d'exercer ces fonctions, le ou les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général. En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la

durée des pouvoirs délégués aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général. Le conseil fixe le montant et les modalités de la rémunération du directeur général et du ou des directeurs généraux délégués. »

21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes (articles 11 à 15 et article 37 des statuts)

« ARTICLE 11 - LIBERATION DES ACTIONS - SANCTIONS

Lorsque les actions de numéraire sont libérées partiellement à la souscription, le solde est versé, sauf disposition légale particulière, en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de cinq ans décompté conformément à la loi, sur appels du conseil d'administration aux époques et conditions qu'il fixe. Les appels de fonds sont toujours portés à la connaissance des actionnaires un mois avant la date fixée pour chaque versement, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, soit par un avis inséré dans un journal départemental d'annonces légales du siège social.

Les versements sont effectués, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué à cet effet. Les actionnaires ont à toute époque la faculté de se libérer par anticipation, mais ils ne peuvent prétendre, à raison des versements par eux faits avant la date fixée pour les appels de fonds, à aucun intérêt ou premier dividende.

Les titulaires d'actions non libérées, les cessionnaires précédents et les souscripteurs sont solidairement tenus de la libération du montant desdites actions ; toutefois le souscripteur ou l'actionnaire qui cède ses titres cesse, deux ans après le virement des actions de son compte à celui du cessionnaire, d'être responsable des versements non encore appelés.

A défaut de libération des actions à l'expiration du délai fixé par le conseil d'administration, les sommes exigibles sont, dès lors, sans qu'il soit besoin d'une demande en justice, productives jour par jour d'un intérêt calculé au taux légal en vigueur. La société dispose, contre l'actionnaire défaillant, des moyens de poursuites prévus par la loi et les règlements.

ARTICLE 12 - FORME DES ACTIONS - TITRES IDENTIFIABLES AU PORTEUR

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du titulaire. Elles ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération.

La Société est autorisée à demander à tout moment auprès de l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme, le droit de vote aux assemblées d'actionnaires.

ARTICLE 13 - TRANSMISSION DES ACTIONS

Les actions sont librement négociables.

Elles sont inscrites en compte et se transmettent par virement de compte à compte dans les conditions prescrites par la réglementation en vigueur.

Toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote de la société, devra se conformer aux dispositions du code monétaire et financier et plus particulièrement sera tenue d'informer la société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions et du nombre de droits de vote qu'elle détient.

Cette personne doit, dans les mêmes conditions, informer la société du nombre de titres qu'elle détient et qui donnent accès à terme au capital, ainsi que du nombre de droits de vote qui y sont attachés.

A défaut d'avoir été déclarées dans ces conditions, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires si, à l'occasion d'une assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5 % au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de cette assemblée. Dans les mêmes conditions, les droits de vote qui n'ont pas été régulièrement déclarés ne peuvent être exercés. La privation du droit de vote s'applique pour

toute assemblée d'actionnaires se tenant jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la déclaration.

ARTICLE 14 - INDIVISIBILITE DES ACTIONS

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société. Les propriétaires indivis d'actions sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire commun de leur choix. A défaut d'accord entre eux sur le choix d'un mandataire, celui-ci est désigné par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote attaché à l'action est exercé par le propriétaire des actions mises en gage. En cas de démembrement de la propriété d'une action, il appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

ARTICLE 15 - DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par toutes les assemblées générales. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelques mains qu'il passe. Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports ; aucune majorité ne peut leur imposer une augmentation de leurs engagements. Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social.

En cas, soit d'échanges de titres consécutifs à une opération de fusion ou de scission, de réduction de capital, de regroupement ou de division, soit de distributions de titres imputées sur les réserves ou liées à une réduction de capital, soit de distributions ou attributions d'actions gratuites, le conseil d'administration pourra vendre les titres dont les ayants droit n'ont pas demandé la délivrance selon des modalités fixées par la réglementation en vigueur.

Le cas échéant et sous réserve de prescriptions légales impératives, il sera fait masse entre toutes les actions indistinctement de toutes exonérations ou imputations fiscales comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société avant de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la société ou à sa liquidation, de telle sorte que toutes les actions de même catégorie alors existantes reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine et leur date de création.

ARTICLE 37 - VOTE

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, sera attribué aux actions entièrement libérées, à la condition qu'il soit justifié d'une inscription nominative desdites actions depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire.

... »

Il est par ailleurs précisé que les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par une assemblée générale extraordinaire.

21.2.4. Assemblées Générales (articles 30 à 45 des statuts)

« ARTICLE 30 - ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES - NATURE DES ASSEMBLEES

Les assemblées d'actionnaires sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires ou d'assemblées spéciales. Les assemblées extraordinaires sont celles appelées à délibérer sur toutes modifications des statuts. Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie. Toutes les autres assemblées sont des assemblées ordinaires.

ARTICLE 31 - ORGANE DE CONVOCATION - LIEU DE REUNION DES ASSEMBLEES

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de Commerce, notamment par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant au moins 5 % du capital social ou, s'agissant d'une assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

ARTICLE 32 - AVIS DE REUNION - CONVOCATION DES ASSEMBLEES - FORMES ET DELAIS

Si elle fait appel public à l'épargne, la société publie, avant la réunion de toute assemblée d'actionnaires, au bulletin des annonces légales obligatoires, 30 jours au moins avant la date de l'assemblée, l'avis de réunion prévu par la loi. Cet avis doit, au préalable, être adressé à l'Autorité des marchés financiers.

La convocation proprement dite est faite par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social, ainsi, si la société fait appel public à l'épargne, qu'au Bulletin des annonces légales obligatoires.

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation, sont en outre convoqués par lettre ordinaire ; ils peuvent demander à recevoir cette convocation par lettre recommandée, s'ils adressent à la société le montant des frais de recommandation.

Les mêmes droits appartiennent à tous les copropriétaires d'actions indivises inscrits à ce titre dans le délai prévu à l'alinéa précédent. En cas de démembrement de la propriété de l'action, ils appartiennent au titulaire du droit de vote.

Lorsqu'une assemblée n'a pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de celle-ci. Il en est de même pour la convocation d'une assemblée prorogée conformément à la loi.

Le délai entre la date des insertions contenant l'avis de convocation et de l'envoi des lettres et la date de l'assemblée est au moins de quinze jours sur première convocation et de six jours sur convocation suivante.

Une insertion unique peut tenir lieu d'avis de réunion et de convocation proprement dite. Elle doit alors être publiée 30 jours au moins avant la date prévue pour la réunion de l'assemblée et contenir toutes les mentions prévues pour la convocation. La convocation est alors valable, sous réserve que les actionnaires n'aient pas demandé l'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour.

ARTICLE 33 - ORDRE DU JOUR DES ASSEMBLEES

L'ordre du jour de l'assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation ou par l'ordonnance judiciaire désignant le mandataire chargé de la convoquer. Un ou plusieurs actionnaires représentant la quotité du capital fixée par les dispositions légales et réglementaires ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée.

Celle-ci ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut, toutefois, en toutes circonstances révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

ARTICLE 34 - ADMISSION AUX ASSEMBLEES

Le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter est subordonné :

- en ce qui concerne les actionnaires titulaires de titres nominatifs, à la libération de ces titres de tous versements exigibles et à leur inscription à leur nom depuis cinq jours au moins avant la date de la réunion,
- en ce qui concerne les actionnaires propriétaires de titres au porteur, du dépôt aux lieux indiqués dans l'avis de convocation, des actions ou d'un certificat de dépôt délivré par l'intermédiaire teneur du compte de l'actionnaire, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée, cinq jours au moins avant la date de cette réunion.

En cas de démembrement de la propriété de l'action, le titulaire du droit de vote peut assister ou se faire représenter à l'assemblée sans préjudice du droit du nu-propriétaire de participer à toutes les assemblées générales. Les propriétaires d'actions indivises sont représentés comme il est dit à l'article 14.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

ARTICLE 35 - REPRESENTATION DES ACTIONNAIRES - VOTE PAR CORRESPONDANCE

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Le mandat est donné pour une seule assemblée ; il peut l'être pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, si elles sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Il vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire conforme aux prescriptions réglementaires et dont il n'est tenu compte que s'il est reçu par la société trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Ce formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration.

La société est tenue de joindre à toute formule de procuration et de vote par correspondance qu'elle adresse aux actionnaires les renseignements prévus par les dispositions réglementaires.

ARTICLE 36 - TENUE DE L'ASSEMBLEE - BUREAU

L'assemblée est présidée par le président du conseil d'administration ou en son absence par un vice-président ou par l'administrateur provisoirement délégué dans les fonctions de président. A défaut elle élit elle-même son président. En cas de convocation par les commissaires aux comptes, par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, l'assemblée est présidée par celui ou par l'un de ceux qui l'ont convoquée. Les deux membres de l'assemblée présents et acceptants qui disposent du plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs. Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire de séance qui peut être pris en dehors des membres de l'assemblée.

A chaque assemblée, est tenue une feuille de présence dont les mentions sont déterminées par la réglementation en vigueur. Elle est émargée par les actionnaires présents et les mandataires et certifiée exacte par les membres du bureau. Elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout actionnaire le requérant.

Le bureau assure le fonctionnement de l'assemblée, mais ses décisions peuvent, à la demande de tout membre de l'assemblée, être soumises au vote souverain de l'assemblée elle-même.

ARTICLE 37 - VOTE

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, sera attribué aux actions entièrement libérées, à la condition qu'il soit justifié d'une inscription nominative desdites actions depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent de degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai requis pour l'attribution d'un droit de vote double.

La fusion de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par appel nominal. Il ne peut être procédé à un scrutin secret dont l'assemblée fixera alors les modalités qu'à la demande de membres représentant, par eux-mêmes ou comme mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

La société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle. Sont en outre privées du droit de vote, notamment : les actions non libérées des versements exigibles, les actions des souscripteurs éventuels dans les assemblées appelées à statuer sur la suppression du droit préférentiel de souscription et les actions de l'intéressé dans la procédure prévue à l'article 27.

ARTICLE 38 - EFFETS DES DELIBERATIONS

L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Ses délibérations prises conformément à la loi et aux statuts obligent tous les actionnaires, même les absents, dissidents ou incapables.

Toutefois, dans le cas où des décisions de l'assemblée générale portent atteinte aux droits d'une catégorie d'actions, ces décisions ne deviennent définitives qu'après leur ratification par une assemblée spéciale des actionnaires dont les droits sont modifiés.

ARTICLE 39 - PROCES-VERBAUX

Les délibérations des assemblées sont constatées par des procès-verbaux établis dans les conditions prévues par les règlements en vigueur.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés par le président du conseil d'administration, par l'administrateur provisoirement délégué dans les fonctions de président ou un administrateur exerçant les fonctions de directeur général. Ils peuvent être également certifiés par le secrétaire de l'assemblée. En cas de liquidation de la société, ils sont valablement certifiés par un seul liquidateur.

ARTICLE 40 - OBJET ET TENUE DES ASSEMBLEES ORDINAIRES

L'assemblée générale ordinaire prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil d'administration et qui ne relèvent pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, pour statuer sur toutes les questions relatives aux comptes de l'exercice ; ce délai peut être prolongé à la demande du conseil d'administration par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant sur requête.

ARTICLE 41 - QUORUM ET MAJORITE DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

Les règles de quorum et de majorité applicables aux assemblées générales ordinaires sont celles fixées par l'article L.225-98 du code de commerce.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la loi et les règlements si le conseil d'administration décide d'y recourir lors de la convocation.

ARTICLE 42 - OBJET ET TENUE DES ASSEMBLEES EXTRAORDINAIRES

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf à l'occasion d'un regroupement d'actions régulièrement effectué ou pour la négociation de "rompus" en cas d'opérations telles que les augmentations ou réductions de capital.

Elle ne peut non plus changer la nationalité de la société, sauf si le pays d'accueil a conclu avec la France une convention spéciale permettant d'acquérir sa nationalité et de transférer le siège social sur son territoire, et conservant à la société sa personnalité juridique.

Par dérogation à la compétence exclusive de l'assemblée extraordinaire pour toutes modifications des statuts, les modifications aux clauses relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, dans la mesure où ces modifications correspondent matériellement au résultat d'une augmentation, d'une réduction ou d'un amortissement du capital, peuvent être apportées par le conseil d'administration.

ARTICLE 43 - QUORUM ET MAJORITE DES ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES

Les règles de quorum et de majorité applicables aux assemblées générales extraordinaires sont celles fixées par l'article L.225-96 du code de commerce.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la loi et les règlements si le conseil d'administration décide d'y recourir lors de la convocation.

Lorsque l'assemblée délibère sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, les quorum et majorité ne sont calculés qu'après déduction des actions de l'apporteur ou du bénéficiaire qui n'ont voix délibérative ni pour eux-mêmes ni comme mandataires.

ARTICLE 44 - ASSEMBLEES SPECIALES

Ces assemblées sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par l'article L.225-99 du code de commerce.

ARTICLE 45 - DROIT DE COMMUNICATION DES ACTIONNAIRES - QUESTIONS ECRITES

Les actionnaires ont un droit de communication, temporaire ou permanent selon son objet, dans les conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur qui leur assurent l'information nécessaire à la connaissance de la situation de la société et à l'exercice de l'ensemble de leurs droits.

A compter du jour où il peut exercer son droit de communication préalable à toute assemblée générale, chaque actionnaire a la faculté de poser, par écrit, des questions auxquelles le conseil d'administration sera tenu de répondre au cours de la réunion. »

21.2.5. Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21.2.6. Franchissements de seuils

Les statuts de la Société ne précisent aucun seuil complémentaire à ceux à déclarer au regard de l'application du Code de Commerce.

21.2.7. Nantissements, garantie et sûreté des actifs

A l'exception de la garantie du financement d'ATOLL SOFT, il n'existe aucune sûreté réelle en contrepartie des dettes financières inscrites au bilan.

En revanche, la ligne de crédit accordée par Deutsche Bank le 6 avril 2006 a fait l'objet de nantissement de titres (ESPACES 3 GAMES, ATOLL SOFT et BIGBEN INTERACTIVE GmbH), de marques (Big Ben, Bigben Interactive, Bigben Telecom, Big Ben Sports) et d'une cession Dailly sur le carry-back fiscal de la Société.

22. CONTRATS IMPORTANTS

Etat Néant

La Société n'a conclu aucun contrat important (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) au cours des deux années précédant la date du présent document de référence.

23. INFORMATIONS ISSUES DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATION D'INTERETS

Etat Néant

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du présent document, les copies des documents suivants peuvent être consultées et/ou demandées au siège de la Société :

- les statuts de la Société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de BIGBEN INTERACTIVE, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document ;
- les informations financières historiques de BIGBEN INTERACTIVE et ses filiales pour l'exercice précédant la publication du présent document.

Ces documents sont disponibles sur support papier sur simple demande auprès de BIGBEN INTERACTIVE.

Document d'information annuel disponible – établi au 15 septembre 2008 :

Liste des informations publiées ou rendues publiques au cours des douze derniers mois en application de l'article L 451-1-1 du Code Monétaire et Financier et de l'article 221-1-1 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

- Document de référence : Cf présent document

- Communiqués de presse :

<u>Date de publication</u>	<u>Titre du communiqué</u>
30 juillet 2007	Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2007-2008
6 novembre 2007	Chiffre d'affaires 1 ^{er} semestre 2007-2008
29 novembre 2007	Résultats semestriels 2007-2008
5 février 2008	Chiffre d'affaires 3 ^{ème} trimestre 2007-2008
8 avril 2008	Présence de la Société au 3 ^{ème} Small Cap Event de Paris
13 mai 2008	Chiffre d'affaires annuel 2007-2008
5 juin 2008	Résultats annuels 2007-2008

- Programme d'émission de titres et notes d'opération :

Néant.

- Franchissements de seuils :

Franchissement de seuils à la baisse de Deutsche Bank en date du 14 septembre 2007 (référence 207C2086)
Franchissement de seuils à la baisse de Deutsche Bank en date du 5 septembre 2008 (référence 208C1624)

- Déclarations des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions :

Néant.

- Publications au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires :

Disponibles sur : <http://balo.journal-officiel.gouv.fr>

<u>Catégorie :</u>	<u>Affaire :</u>	<u>Paru le :</u>
Publications périodiques (Comptes annuels 2007-2008)	0810069	16 juillet 2008
Convocations – Assemblées d'actionnaires	0808841	20 juin 2008
Publications périodiques (Chiffre d'affaires annuel 2007-2008)	0806346	16 mai 2008
Publications périodiques (Chiffre d'affaires 3 ^{ème} trim. 2007-2008)	0801439	15 février 2008
Publications périodiques (Comptes intermédiaires 2007-2008)	0718010	30 novembre 2007
Publications périodiques (Chiffre d'affaires semestriel 2007-2008)	0717292	14 novembre 2007
Publications périodiques (Compte rendu AG et rapports CAC)	0713667	27 août 2007
Publications périodiques (Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2007-2008)	0712819	15 août 2007

- Dépôts au Greffe du Tribunal de Commerce de Lille :

Disponibles sur : <http://www.infogreffe.com>

Les formalités relatives aux exercices 2006-2007 et 2007-2008 ont été réalisées postérieurement à la tenue de l'assemblée générale ordinaire correspondante.

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Cf paragraphe 7.1.1. du présent document en ce qui concerne les filiales significatives.

Il est par ailleurs rappelé les éléments suivants :

- La société Cadonor Sarl, détenue à 25 % par la Société BIGBEN INTERACTIVE SA, est une société lilloise spécialisée dans le cadeau promotionnel avec un chiffre d'affaires annuel de 596 milliers d'euros au 31 mars 2007. Elle n'a jamais distribué de dividendes depuis la prise de participation de BIGBEN INTERACTIVE et n'est pas un partenaire commercial significatif pour le Groupe.
- La société KS Multimedia GmbH, détenue à 100 % par la filiale allemande BIGBEN INTERACTIVE GmbH qui l'avait créée en 2000 en vue d'éventuelles opérations de négoce de produits électroniques tiers, est une structure en sommeil depuis l'exercice 2001-2002, sans aucun chiffre d'affaires ni résultat.

Les sociétés Cadonor et KS Multimedia ont été mises en équivalence dans le cadre de l'établissement des états financiers consolidés au 31 mars 2008 et au 31 mars 2007 tels que présentés dans le présent document de référence.